
3 1761 07831160 2



SAINT VINCENT DE PAUL

ET

LES GONDI

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en avril 1882.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Marie Stuart, son procès et son exécution, d'après le journal inédit de Bourgoing, son médecin, la correspondance d'Amyas Paulet, son geôlier, et autres documents nouveaux. Paris, grand in-8°. Chez E. Plon et Cie, 1876. — Ouvrage couronné par l'Académie française. (Prix Bordin.)

Le Cardinal de Retz et l'affaire du chapeau, Étude historique, suivie des correspondances inédites de Retz, de Mazarin, etc. Paris, Didier et Cie. 2 vol. in-8°, 1878. — Ouvrage couronné par l'Académie française. (Grand prix Gobert.)

Le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques a Rome, d'après les documents inédits des archives du ministère des affaires étrangères. Paris, Didier et Cie, 1 vol. in-8°, 1879. — Ouvrage couronné par l'Académie française. (Grand prix Gobert.)

Louis XIV et Marie Mancini, d'après de nouveaux documents. Paris, Didier et Cie, 1 vol. in-8°, 1880.

Mémoires de Philippe de Commynes, nouvelle édition, revue sur un manuscrit ayant appartenu à Diane de Poitiers et à la famille de Montmorency-Luxembourg; édition illustrée, d'après les monuments originaux, de chromolithographies et de nombreuses gravures sur bois. Paris, Didot et Cie, 1881, 1 vol. grand in-8° de 789 pages.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.

SAINT VINCENT DE PAUL

ET

LES GONDI

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

PAR

R. CHANTELAUZE



PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1882


ÉTUDES
IHS
BIBLIOTHÈQUE

A

MADAME LOUISE JANIN

Ce livre est dédié

En témoignage de la vive et reconnaissante affection

de son cousin

R. C.

SAINT VINCENT DE PAUL

ET

LES GONDI

AVANT-PROPOS

LES HISTORIENS ANCIENS ET MODERNES DE SAINT VINCENT DE PAUL. — PUBLICATION DE SA CORRESPONDANCE. — DOCUMENTS INÉDITS DE L'ORATOIRE ET DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Depuis plus de deux siècles, il serait difficile de citer un homme illustre, si grande que soit sa renommée, dont la vie ait été écrite aussi souvent et en autant de langues que celle de saint Vincent de Paul. C'est qu'il n'en est pas un dont le souvenir soit plus cher à la mémoire des hommes que celui qui fut, dans les temps modernes, le premier apôtre de la charité, le vrai créateur et le plus grand organisateur de l'assistance publique.

Trois années ne s'étaient pas écoulées depuis sa mort, que ses pieux enfants, les prêtres de Saint-

Lazare, rassemblant tous leurs souvenirs, publièrent une histoire de sa vie, dont ils avaient confié en grande partie la rédaction à l'un de ses plus chers disciples, M. Fournier. Comme Vincent, par esprit d'humilité, avait interdit à ses missionnaires de publier des livres, et que, d'un autre côté, rien ne pouvait être plus profitable à la société chrétienne que la vie de Vincent, on tourna la difficulté en obtenant de Louis Abelly, évêque de Rodez, qu'il donnerait son nom à la vie du saint [1]. Abelly se prêta d'autant plus volontiers à ce désir, qu'ancien ami de Vincent de Paul, il avait une prédilection toute particulière pour Saint-Lazare, où il devait plus tard se retirer, après s'être démis de son siége [2].

A vrai dire, cette histoire de Vincent était surtout un livre de famille, écrit par d'humbles et fervents disciples, moins soucieux de littérature que de

[1] *La Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la congrégation de la Mission,* divisée en trois livres, par messire Louis Abelly, évêque de Rodez. Paris, 1664, 1 vol. in-4°.

[2] Nous trouverons ce renseignement dans les *Notices sur les prêtres, clercs et frères de la congrégation de la Mission.* Première série : *Compagnons de Vincent,* t. I[er], 1881. Cette publication, faite par les soins des RR. PP. Lazaristes et uniquement à leur usage, n'a pas été mise dans le commerce. C'est au savant M. Pémartin, secrétaire général de la congrégation de la Mission, que nous devons la communication de ce volume, ainsi que d'autres précieux documents. Qu'il nous soit permis de lui exprimer publiquement toute notre gratitude.

bonnes œuvres, et qui, sans art, un peu confusément, se bornaient à raconter dans un style sans apprêt, parfois naïf et singulièrement touchant, tout ce qu'ils avaient vu et entendu, à seule fin que ce recueil leur pût servir d'exemple, ainsi qu'aux gens du monde. Bien que la lecture en soit souvent pénible, ce livre n'en est pas moins infiniment précieux, car il n'en est aucun qui renferme de plus intéressants détails sur la vie intime du saint, qui nous fasse pénétrer plus avant dans son âme et dans son cœur, qui nous le montre de plus près dans toute sa candeur et son affable simplicité, qui nous fasse mieux entendre sa voix évangélique et ses discours tout empreints d'une charité sublime[1].

Au dix-huitième siècle, un peu après la canonisation de Vincent, un autre savant prêtre de la Mission, M. Collet, reprit en sous-œuvre ce vaste travail, l'élabora souvent avec la sagacité d'un critique, et l'enrichit de nombreux documents. Mais son livre,

[1] Lorsque nous aurons à faire des emprunts à ce livre, afin d'éviter toute confusion, nous citerons constamment le nom d'Abelly sous lequel il a paru. Cette vie de Vincent de Paul a été plusieurs fois réimprimée et a servi de base à tous les travaux postérieurs sur le même sujet. Abelly est l'auteur d'un ouvrage latin autrefois estimé, *la Moelle théologique*. Comme il n'était pas janséniste, Boileau, pour ce motif, a essayé de le tourner en ridicule dans son *Lutrin* :

Que chacun prenne en main le moelleux Abelly.

de même que celui d'Abelly, se lit assez difficilement et n'est guère bon qu'à être consulté. Au lieu de présenter et d'exposer l'historique de chaque œuvre du saint dans son ensemble et d'une manière suivie, l'auteur a malheureusement adopté une méthode chronologique, qui, en rompant à chaque instant le fil de ses divers récits, y jette la plus grande confusion. Or, s'il est une figure qui ne puisse être détachée de son cadre, c'est à coup sûr celle de saint Vincent de Paul. Jamais homme, en effet, ne fut mêlé plus que lui aux hommes et aux choses de son temps. Questions dogmatiques, affaires ecclésiastiques, questions sociales et même politiques, il a touché à tout, et fait sentir partout sa profonde influence et l'ascendant de ses vertus. Nul n'a pratiqué et étudié mieux que lui la cour et la ville, la province et les campagnes, les grands et le peuple, les riches et les pauvres. Nul n'a sondé plus avant les misères et les plaies de son siècle, et ne s'est appliqué avec plus de science pratique, de zèle et de charité, à y porter remède. Voilà pourquoi il est impossible de saisir et de comprendre Vincent de Paul, si on l'isole de l'histoire de son époque. Or, c'est précisément ce fond de tableau qui manque trop souvent au livre de Collet. Résolu à ne peindre que le portrait du saint, il lui restait une dernière ressource pour faire revivre en quelque sorte son

modèle, c'était de lui donner quelquefois la parole, comme l'avait fait Fournier, de citer quelques passages de ses discours et de ses lettres, qui le peignent tout entier et nous découvrent toute son âme. Mais lettres et discours, Collet les a tous réduits à une froide et sèche analyse. Et pourtant, malgré toutes ces imperfections, son livre n'en est pas moins une mine féconde, qui a été souvent exploitée avec fruit par des mains plus habiles [1].

Il a été publié de notre temps deux histoires plus intéressantes de cet homme extraordinaire, étudiées avec plus de méthode et de critique : la première, par M. l'abbé Maynard, chanoine honoraire de Poitiers ; la seconde, par M. Arthur Loth, ancien élève de l'École des chartes. On ne saurait non plus passer sous silence une œuvre très-curieuse et remarquable à plus d'un titre : *la Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul*, par Alphonse Feillet, membre de la Société de l'histoire de France.

M. l'abbé Maynard en 1860, c'est-à-dire deux cents ans après la mort du saint, donna au public

[1] *La Vie de saint Vincent de Paul, instituteur de la Mission et des Filles de la Charité.* Nancy, 1748, 2 volumes in-4°. L'auteur, par un sentiment de modestie digne du saint dont il écrivait l'histoire, garda l'anonyme. Son livre a eu plusieurs éditions. Nous citerons, entre autres, celle de 1818, en 4 volumes in-8°, augmentée des discours et des écrits textuels de saint Vincent.

une histoire de sa vie qui se distingue et par la richesse des découvertes et par l'habileté de la mise en œuvre [1]. Dans les archives de l'État, il avait trouvé un grand nombre d'actes de fondations et de mémoires échappés au pillage de Saint-Lazare en 1789; dans les archives de la Mission et des Filles de la Charité, plusieurs milliers de lettres du saint, ainsi que d'innombrables documents, dispersés en France, en Espagne, en Amérique, en Italie, en Pologne, au Levant et jusqu'en Angleterre; enfin, il avait pu consulter les huit ou dix volumes in-folio manuscrits contenant tous les témoignages et les pièces de la canonisation. C'est à l'aide de ces précieux matériaux qu'il lui fut donné de peindre avec plus d'ensemble cette grande figure sur le fond de tableau qui pouvait seul lui restituer toute sa valeur et son importance. M. Maynard avait conçu et adopté un plan meilleur qu'Abelly et Collet; il ne procède plus par traits épars, mais par vastes tableaux d'ensemble, en suivant de préférence une méthode logique plutôt que chronologique. Chacune des œuvres de Vincent de Paul est prise à son origine et suivie jusqu'à nos jours dans ses développements et ses progrès, sa fécondité et sa durée. Ainsi étudiées

[1] *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son nfluence,* par M. l'abbé Meynard, chanoine honoraire de Poitiers, 4 volumes in-8°. Paris, Ambroise Bray, libraire-éditeur. 1860.

chacune en particulier, ainsi embrassées d'un seul regard et sans interruption, les grandes créations charitables du saint, congrégations de missionnaires ou de filles de Charité, confréries d'hommes ou de femmes, séminaires ou hôpitaux, atteignent dans ce livre leurs véritables proportions, que n'avaient pas suffisamment données les précédentes histoires. M. Maynard, mieux inspiré que ses prédécesseurs, n'a pas négligé de peindre le misérable état dans lequel était tombée l'Église catholique en France, à la suite des guerres de religion, et les généreux efforts déployés par une foule d'hommes et de femmes admirables, pour la relever et lui rendre son ancien éclat. En première ligne, et comme l'âme et le foyer de cette résurrection, il nous montre l'humble M. Vincent, accomplissant des prodiges par l'ascendant de son grand cœur et de la foi qui l'anime. Grâce à ce livre, auquel on peut reprocher cependant trop de longueurs et quelques récits qui touchent un peu trop à la légende, on a pu encore mieux apprécier les immenses services de toute sorte rendus à la société française et à l'humanité tout entière par ce grand homme de bien, par ce chrétien des premiers âges.

Ce fut deux ans après l'importante publication de M. l'abbé Maynard que parut le livre d'Alphonse Feillet, qui éveilla au plus haut degré la curiosité

du public[1]. Ce n'était qu'un chapitre de la vie de Vincent, mais un chapitre plein de révélations inattendues. L'auteur, à l'aide de nombreux documents inédits, nous découvrait, d'une manière beaucoup plus complète, l'importance de son rôle politique et social au milieu des désastres de la guerre civile.

Tout a concouru à faire du livre de M. Loth[2], ancien élève de l'École des chartes, le plus beau monument artistique et littéraire qui, jusqu'à nos jours, ait été élevé à la mémoire de saint Vincent de Paul. Disons d'abord qu'il est précédé d'une introduction de M. Louis Veuillot, dans ce grand style du dix-septième siècle dont il possède si bien les secrets.

La partie la plus considérable du volume, celle qui embrasse la vie tout entière de Vincent de Paul, est l'œuvre de M. Loth. L'auteur a su profiter avec habileté des travaux et des découvertes de ses prédécesseurs ; en ne s'attachant qu'à l'esprit des choses, il a écrit un livre plein d'intérêt, d'un style

[1] *La Misère au temps de la Fronde et saint Vincent de Paul, ou Un chapitre de l'histoire du paupérisme en France,* etc. 1 volume in-8°, chez Didier. 1862.

[2] *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale,* etc., 1 volume grand in-4°, orné de nombreuses gravures sur bois et de chromolithographies. Paris, librairie Dumoulin, 5, rue des Grands-Augustins, 1880.

courant, d'une lecture facile, parfois agréable et toujours à la portée de tous. En des tableaux présentés non sans art, il nous montre successivement la vocation de Vincent, ses œuvres, son action politique et sociale, sa vie intérieure ; puis, après sa mort, le développement des deux grandes familles qu'il a créées, les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité, enfin les épreuves de la Révolution et la résurrection finale [1].

Au bel ouvrage de M. Loth sont jointes deux remarquables études : *Saint Vincent de Paul dans la littérature*, par M. Auguste Roussel, et *l'Art et la Charité*, par M. E. Cartier. La plupart des lecteurs ne connaissaient guère que l'émouvante et éloquente apostrophe de Vincent en faveur des enfants trouvés ; ils s'en rapportaient, sans pénétrer plus avant, à ce qu'avait dit Bossuet de ses conférences ; et voilà que M. Roussel cite de très-beaux fragments, qui sont comme autant de révélations littéraires. Jamais, par exemple, l'innocence de la vie des champs n'a été peinte avec des couleurs plus vraies, avec un sentiment plus profond de la nature, que par l'ancien pâtre des Pyrénées [2].

[1] Nous ne ferons qu'un seul reproche au savant M. Loth, c'est d'avoir admis un peu trop facilement comme vrais certains épisodes de la vie du saint qui appartiennent bien plus à la légende qu'à la vérité historique.

[2] Nous ne pouvons quitter ce chapitre de Vincent de Paul dans

Nous avons éprouvé plus d'une agréable surprise du même genre en lisant les lettres du saint, dont les RR. PP. Lazaristes viennent de publier un recueil à leur usage [1]. Ces lettres font connaître et saisir Vincent de Paul sur le vif, bien mieux encore que les meilleures histoires de sa vie. Ce qui frappe d'abord, en parcourant cet important recueil, c'est la preuve évidente de la très-grande influence qu'il exerça sur tout son siècle. Il était en correspondance non-seulement avec tous les missionnaires et les religieuses placés sous sa direction, mais encore avec un nombre infini de personnes du plus grand monde, avec des évêques, des ministres, des princes, avec la reine de Pologne, la reine douairière de France, avec le Pape. Ce recueil, tout considérable qu'il est, n'offre cependant que la cinquième partie de ses lettres, qui ont presque toutes péri dans le pillage de Saint-Lazare, en 1789. Il n'en est pas une qui ne roule sur un acte de bienfaisance et qui

la littérature, sans rappeler aux lecteurs son panégyrique par l'abbé Maury, qui, malgré de nombreuses déclamations dans le faux goût du dix-huitième siècle, offre çà et là des pages où respirent les plus nobles émotions, les sentiments les plus élevés et une éloquence digne des grands maîtres de la chaire.

[1] *Lettres de saint Vincent de Paul, fondateur des Prêtres de la Mission et des filles de la Charité.* Paris, imprimerie de Pillet et Dumoulin, 1880. 4 volumes in-8°. Un choix de ces lettres, destiné au public, a paru à la même librairie, en deux volumes in-8°.

ne découvre de plus en plus tout ce qu'il y avait en lui d'inépuisable tendresse chrétienne pour les misérables.

A ces importants travaux, à ces nouvelles publications, je vais essayer d'ajouter quelques pages puisées à des sources inédites. Pendant mes longues recherches sur le cardinal de Retz et les Gondi, que de fois, saisi de respect, j'ai vu se dresser devant moi la vénérable figure de Vincent, qui fut leur commensal pendant douze années! Ce fut sous leur toit que, l'année même de son entrée chez eux, il vit naître le terrible élève qui devait si mal profiter de ses leçons et de ses exemples. Jamais, on peut le dire, le génie du bien ne fut plus impuissant à lutter contre le génie du mal.

Ce fut le seul échec que Vincent eut à subir dans la maison des Gondi, car tout ce qu'il tenta depuis auprès d'eux et par eux lui réussit à merveille. Avant d'entrer dans leur maison, il s'était trouvé hors d'état, faute de grandes relations dans le monde, de pouvoir faire tout le bien qu'il rêvait et méditait depuis de longues années. Ce fut par les Gondi, uniquement par les Gondi, qu'il lui fut donné de fonder et de constituer tous ses établissements, depuis le premier jusqu'au dernier, sans exception. « C'est grâce à ce protectorat, dit Alphonse Feillet, qu'un jour Vincent de Paul pourra entreprendre toutes ses

œuvres ; le crédit de cette famille lui ouvrira l'accès des grandes maisons et lui assurera l'appui des archevêques de Paris, Henri et Jean-François de Gondi, frères d'Emmanuel. » Ajoutons que Vincent mourut du vivant de son ancien élève, le cardinal de Retz, archevêque de Paris, avant que celui-ci se fût démis de son siége, et que le cardinal, qui avait conservé pour son ancien instituteur le plus tendre respect, même au milieu de ses conspirations et de ses plus folles aventures, se montra toujours très-empressé à lui prêter son puissant appui. Voilà pourquoi il nous a paru particulièrement intéressant d'étudier non-seulement les relations de Vincent avec les Gondi, mais encore d'esquisser les traits des membres de cette famille qui, par leur bienveillante protection et leur fortune, fécondèrent toutes ses bonnes œuvres. Il n'est pas de famille pour laquelle, jusqu'à son lit de mort, il professa une plus profonde reconnaissance.

Voici quels sont les nouveaux documents que nous allons essayer de mettre en œuvre.

On trouve dans la correspondance du saint, que viennent de faire imprimer les RR. PP. Lazaristes, plusieurs de ses lettres adressées à quelques-uns des membres de la famille de Gondi, lettres dans lesquelles respirent les sentiments les plus affectueux pour leurs personnes. Elles sont pour la plupart

inédites, et nous aurons soin d'en citer les passages les plus saillants.

Le R. P. Pémartin, secrétaire général de la congrégation de la Mission, qui a fait une étude critique très-approfondie de l'histoire de l'illustre fondateur de son ordre, a eu l'extrême bonté de me signaler plus d'une grave erreur à éviter, et de me fournir plus d'un précieux document.

De son côté, le dernier et savant bibliothécaire de l'Oratoire, le R. P. Ingold, a eu la gracieuse obligeance de me communiquer deux histoires manuscrites de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, qui, après s'être démis de ses fonctions, passa les dernières années de sa vie à l'Oratoire [1]. Ces deux manuscrits contiennent des détails inédits très-intéressants, non-seulement sur l'ancien général des galères, mais encore sur ses longues et intimes relations avec Vincent de Paul, qui, pendant douze années, vécut auprès de lui, sous son toit, et qui, grâce à sa munificence, put fonder l'Œuvre des Missions.

[1] 1° *Recueil manuscrit des Vies de quelques prêtres de l'Oratoire,* par E. Cloiseault, 1724, t. Ier. 2° *Vie manuscrite du Père Philippe-Emmanuel de Gondi, de l'Oratoire,* par le R. P. Batterel (écrite vers 1729), dans le tome III d'un Recueil manuscrit in-4°, intitulé : *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire,* IIe partie : *les Particuliers.*

Qu'il me soit permis d'exprimer hautement aux RR. PP. Ingold et Pémartin ma profonde gratitude pour tous ces bons offices.

Quelques dépêches de nos ambassadeurs, déposées dans les archives du ministère des affaires étrangères, me permettront de raconter avec de nouveaux détails plus précis les rigueurs dont Vincent de Paul et les prêtres de la Mission, à Rome, furent l'objet, par ordre de Louis XIV et de Mazarin, pour avoir donné asile au cardinal de Retz fugitif.

Enfin, pour ce qui touche aux Gondi, si nous n'avons pas été assez heureux pour découvrir toute la correspondance particulière de Vincent de Paul avec le général des galères, Philippe-Emmanuel, dont M. l'abbé Maynard a signalé l'existence, nous essayerons de dédommager le lecteur de cette lacune par d'autres documents sur cette famille qui, depuis plus de vingt ans, est l'un des principaux objets de nos recherches et de nos études.

CHAPITRE PREMIER

PREMIÈRES ANNÉES DE VINCENT DE PAUL. — SA CAPTIVITÉ A TUNIS, ETC. — VINCENT, AUMONIER DE LA REINE MARGUERITE, PUIS CURÉ DE CLICHY.

Jetons un rapide coup d'œil sur la carrière parcourue par Vincent de Paul avant son entrée dans la maison du général des galères. Il naquit le 24 avril 1576, en pleines guerres de religion, à Pouy, près de Dax, au pied des Pyrénées, mâle et robuste contrée qui, depuis quelques années, avait donné le jour à Henri IV. Il était le troisième enfant d'une nombreuse famille de paysans, qui ne possédaient pour tout bien qu'une petite pièce de terre. Son père se nommait Jean Depaul [1], et sa mère Bertrande de Moras. Les aînés de la famille aidaient leur père à labourer son petit champ. A Vincent était confié le soin de mener paître le troupeau. Loin de rougir de cette humble origine et de la bassesse de son premier état, il se plut toute sa vie à en

[1] Toutes les signatures autographes du saint présentent son nom écrit d'un seul mot, *Depaul;* mais nous suivrons l'usage consacré depuis deux siècles de l'écrire en deux mots.

rappeler le souvenir. Ce fut sous l'humble toit de ses parents qu'il puisa cette foi incorruptible et ces vertus simples et sans ostentation qui fleurissaient encore au plus haut degré dans les familles rurales de la vieille France. Que de fois Vincent, devant ses prêtres de la Mission et devant ses filles de la Charité, a fait l'éloge, dans les termes les plus touchants, de ces vertus patriarcales que, dans sa jeunesse, il avait vu régner au pied de ses grandes montagnes ! Déjà son jeune cœur commençait à s'ouvrir à la vue de ceux qui lui semblaient plus pauvres que lui. En revenant du moulin où son père l'envoyait chercher de la farine pour le pain du ménage, sa main ne pouvait résister à l'envie de puiser dans son sac et d'en donner quelques poignées aux mendiants qu'il trouvait sur sa route. Un jour, il fit plus. A la vue d'un gueux tout écloppé et déguenillé, ému de compassion, il lui donna tout son petit trésor, trente sous, qu'il avait amassés un à un, à force d'épargne. Loin de le blâmer de ces petites largesses, souvent prélevées sur le nécessaire de la famille, son père, qui voyait déjà poindre en lui, à côté des plus heureuses qualités du cœur, une intelligence vive et précoce, résolut d'en faire un homme d'Église. Agé de douze ans à peine, Vincent est conduit par son père au couvent des Cordeliers de Dax, la ville la plus prochaine, et ceux-ci,

moyennant soixante livres par an, se chargent de son instruction. Le jeune pâtre fit de tels progrès, qu'au bout de quatre ans il fut en état de donner lui-même des leçons aux autres.

M. de Commet, avocat à la cour présidiale de Dax, et en même temps juge de Pouy, le choisit pour précepteur de ses deux fils. Vincent avait seize ans à peine. Il en passa quatre ou cinq dans cette maison hospitalière, et lorsqu'il eut terminé l'instruction de ses élèves, tout en perfectionnant la sienne, M. de Commet, qui l'aimait comme un de ses enfants, le fit entrer dans la cléricature. Le 20 décembre 1596, Vincent reçut les ordres mineurs dans l'église de Bidachen, près de Bayonne; et quatre ans après, le 23 septembre 1600, il fut ordonné prêtre à Château-l'Évêque, résidence de l'évêque de Périgueux, M. de Bourdeille, et de la main même de ce prélat[1]. Dans cet intervalle, afin de continuer son cours de théologie, il s'était rendu à Saragosse; mais bientôt, ayant pris en dégoût les vaines disputes de cette école célèbre, il vint à Toulouse, et, après sept années d'études, il obtint son diplôme de bachelier (1604). Depuis sa sortie de la maison paternelle, afin de ne pas être à charge

[1] Archives de la Mission. Document fourni par l'évêque de Dax.

à sa famille, il n'avait cessé de donner des leçons à des fils de gentilshommes.

Son diplôme obtenu, il fut appelé à Bordeaux par une affaire importante, qui exigeait une grande dépense, mais qu'il ne pouvait, dit-il lui-même dans une lettre, déclarer sans témérité. Un de ses amis, M. de Saint-Martin, assurait qu'il s'était rendu à une entrevue avec le duc d'Épernon, et que ce seigneur lui avait fait espérer un évêché. Il s'agissait tout au moins de quelque gros bénéfice, ainsi que permet de le conjecturer une lettre de Vincent, dans laquelle il dit qu'au moment où « la fortune ne s'étudiait... qu'à le rendre plus envié..., ce n'était que pour représenter en lui sa vicissitude et inconstance » .

A peine de retour à Toulouse, il apprend qu'une « vieille bonne femme » vient de faire son testament en sa faveur, ne laissant pour tout bien que quelques meubles et quelques terres, ainsi qu'une créance de trois à quatre cents écus sur un « mauvais garnement » , contre lequel elle avait obtenu prise de corps. Vincent raconte lui-même, de la manière la plus piquante, dans une lettre[1] à M. de Commet, que, pressé par l'extrême envie de se libérer de ses dettes et de pouvoir suffire aux dépenses de la mys-

[1] 24 juillet 1607.

térieuse affaire de Bordeaux, il ne négligea rien pour entrer en possession le plus tôt possible de son petit héritage. Il apprend que son débiteur « fait bien ses affaires à Marseille et qu'il y a de beaux moyens ». Il part aussitôt, « attrape » son homme et le fait emprisonner. « Le galant », pour être relâché, traite sur l'heure, et Vincent le tient quitte pour cent écus comptants. Muni de ce petit trésor, il en faisait déjà en esprit la distribution à ses créanciers et brûlait d'aller les rejoindre par terre, voie la plus longue et la plus coûteuse, mais la plus sûre, lorsqu'il eut le malheur de céder au conseil qu'on lui donna de prendre la mer. Jamais roman n'offrit rien de plus intéressant, de plus dramatique que le récit qu'il a fait lui-même, dans une lettre à M. de Commet, des aventures dont il fut victime par suite de cette imprudence. Cette lettre, dont ses premiers historiens n'ont donné que quelques extraits, n'a été publiée en entier que depuis quelques années [1]. Elle a d'autant plus de prix que ce n'est que par elle que l'on connaît les détails de la captivité du saint homme en Tunisie.

[1] La première fois par M. Firmin Joussemet, à Nantes, en 1856, dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, puis par M. l'abbé Maynard, enfin par les éditeurs des *Lettres de saint Vincent de Paul* (1880). C'est sur l'original, tout entier de la main de Vincent et portant sa signature, original que possède madame Joseph Fillon, de Fontenay-Vendée, que ces messieurs ont établi leur

En voici les plus curieux passages :

« Étant sur le point de partir par terre, je fus persuadé par un gentilhomme, avec qui j'étois logé, de m'embarquer avec lui jusques à Narbonne, vu la faveur du temps qui étoit ; ce que je fis pour plus tôt y être et pour épargner, ou, pour mieux dire, pour n'y jamais être et tout perdre. Le vent nous fut aussi favorable qu'il falloit pour nous rendre ce jour à Narbonne, qui étoit faire cinquante lieues, si Dieu n'eût permis que trois brigantins turcs, qui côtoyoient le goulfe de Léon (pour attraper les barques qui venoient de Beaucaire, où il y avoit foire que l'on estime être des plus belles de la chrétienté), ne nous eussent donné la chasse [1] et attaqués si vivement que deux ou trois des nôtres étant tués et le reste blessés, et même moi qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contraints de nous rendre à ces filous [2] et pires que tigres. Les premiers éclats [3] de la rage desquels furent de hacher notre pilote en cent mille [4] pièces pour avoir perdu un des princi-

texte. La lettre porte la date du 24 juillet 1607 et fut écrite d'Avignon à M. de Commet par Vincent, après son retour de Tunis. Nous avons adopté, parmi les derniers textes, la leçon qui nous a paru la meilleure, mais en rajeunissant l'orthographe.

[1] M. Firmin Joussemet a lu la *charge*.

[2] *Félons,* dans le texte de M. Joussenet.

[3] *Effets,* ibidem.

[4] *Mille pièces,* édition des *Lettres*.

paux des leurs, ou quatre ou cinq forçats que les nôtres leur tuèrent. Ce fait, nous enchaînèrent, après nous avoir grossièrement pansés, poursuivirent leur pointe, faisant mille voleries, donnant néanmoins liberté à ceux qui se rendoient sans combattre, après les avoir volés, et, enfin chargés de marchandises, au bout de sept ou huit jours, prinrent la route de Barbarie, tanière et spélongue [1] de voleurs sans aveu du Grand Turc, où étant arrivés, ils nous exposèrent en vente, avec procès-verbal de notre capture, qu'ils disoient avoir été faite dans un navire espagnol, parce que, sans ce mensonge, nous aurions été délivrés par le consul que le Roi tient de là pour rendre libre le commerce aux François. Leur procédure à notre vente fut qu'après qu'ils nous eurent dépouillés tout nus, ils nous baillèrent à chacun une paire de brayes, un hocqueton de lin, avec une bonete [2], nous promenèrent par la ville de Tunis, où ils étoient venus pour nous vendre. Nous ayant fait faire cinq ou six tours par la ville, la chaîne au col, ils nous ramenèrent au bateau, afin que les marchands vinssent voir qui pouvoit manger et qui non, pour montrer que nos plaies n'étoient point mortelles. Ce fait, nous ramenèrent à la place où les marchands nous vinrent visiter tout de même que

[1] *Spelunca*, caverne.
[2] Texte Joussemet : *boucle; bonete* pour *bonnet*.

l'on fait à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos plaies et nous faisant cheminer le pas, trotter et courir, puis tenir des fardeaux, puis lutter pour voir la force d'un chacun, et mille autres sortes de brutalités.

« Je fus vendu à un pêcheur, qui fut contraint de se défaire de moi, pour n'avoir rien de si contraire que la mer, et, depuis, par le pêcheur à un vieillard, médecin spagirique [1], souverain tireur de quintessences, homme fort humain et traitable ; lequel, à ce qu'il me disoit, avoit travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale ; et en vain, quant à la pierre, mais fort sûrement à autres sortes de transmutations de métaux. En foi de quoi je lui ai vu souvent fondre autant d'or que d'argent ensemble, le mettre en petites lamines, et puis mettre un lit de quelque poudre dans un creuset ou vase à fondre des orfévres, le tenir au feu vingt-quatre heures, puis l'ouvrir et trouver l'argent être devenu or ; et plus souvent encore congeler ou fixer argent vif en fin argent, qu'il vendoit pour donner aux pauvres. Mon occupation étoit de tenir le feu à dix ou quinze fourneaux, en quoi, Dieu merci, je n'avois plus de peine que de plaisir. Il m'aimoit fort

[1] « Alchimiste, nom dérivé de *spagirie*, ancien nom de l'alchimie, employé par Paracelse. »

et se plaisoit fort de me discourir de l'alchimie, et plus de sa loi, à laquelle il faisoit tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesse et tout savoir [1]. Dieu opéra toujours en moi une croyance de délivrance, par les assidues prières que je lui faisois et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je crois [2] avoir été délivré.

« L'espérance et ferme croyance donc que j'avois de vous revoir, Monsieur, me fit être assidu à le prier de m'enseigner le moyen de guérir de la gravelle, en quoi je lui voyois journellement faire miracle; ce qu'il fit, voire me fit préparer et administrer les ingrédients. O combien de fois ai-je désiré depuis d'avoir été esclave auparavant la mort de monsieur votre frère et *commecenas* [3] à me bien faire, et avoir eu le secret que je vous envoie, en vous priant le recevoir d'aussi bon cœur que ma croyance est ferme que, si j'eusse su ce que je vous envoie, la mort n'en auroit jà triomphé, au moins par ce moyen, ores que l'on die que les jours de l'homme sont comptés devant Dieu; il est vrai, mais ce n'est point parce que Dieu avoit compté ses jours être en tel nombre ; mais le nombre a été compté devant Dieu, parce qu'il est advenu ainsi...

[1] Édition des *Lettres* : et tout *son* savoir.
[2] Édition des lettres : je crois *fermement*.
[3] C'est-à-dire qui était avec vous mon Mécène, co-Mécène,

« Je fus donc avec ce vieillard, depuis le mois de septembre 1605, jusques au mois d'août prochain (1606), qu'il fut pris et mené au Grand Sultan[1] pour travailler pour lui ; mais en vain, car il mourut de regret par les chemins. Il me laissa à son neveu, vrai anthropomorphite[2], qui me revendit tôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouït dire comme M. de Brèves[3], ambassadeur pour le roi en Turquie, venoit, avec bonnes et expresses patentes du Grand Turc, pour recouvrer les esclaves chrétiens. Un renégat de Nice en Savoie, ennemi de nature, m'acheta et m'emmena en son temat (ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du Grand Seigneur ; car le peuple n'a rien, tout est au Sultan). Le temat de celui-ci étoit dans la montagne, où le pays est extrêmement

mon coprotecteur. Le frère de M. de Commet était, comme lui, avocat à Dax et juge à Pouy. (Note des Éd. des *Lettres*.)

[1] Achmet Ier, successeur de son père Mahomet III, mort le 22 décembre 1608. (*Histoire de l'empire ottoman*, par M. de Hammer.)

[2] Sectaire qui donne à Dieu une forme humaine.

[3] François Savary de Brèves fut ambassadeur de Henri IV auprès de la Porte, de 1591 à 1605. Le bruit dont parle Vincent était fondé, car, le 20 mai 1604, M. de Brèves conclut, au nom de Henri IV, avec Achmet, un traité avantageux à la France. Un an après, il se rendait à Alger et à Tunis pour faire exécuter les ordres qu'il avait obtenus du sultan pour la délivrance des chrétiens, surtout des Français, et pour la restitution des vaisseaux et des effets capturés par les corsaires. Il échoua à Alger et ne réussit à Tunis qu'au péril de sa vie. (*Histoire de Henri IV*, par Poirson, t. II, p. 237 de l'édition in-8°, Paris, 1856 ; et *Lettres de saint Vincent de Paul*, t. I, p. 8.)

chaud et désert. L'une des trois femmes qu'il avoit, comme grecque et chrétienne, mais schismatique, avoit un bel esprit et m'affectionnoit fort, et plus, à la fin, une autre [1] naturellement Turque, qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie, le remettre au giron de l'Église et me délivrer de son esclavage. Curieuse qu'elle étoit de savoir notre façon de vivre, elle me venoit voir tous les jours aux champs où je fossiois[2], et, après tout, me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodo cantabimus in terra aliena,* des enfants d'Israël, captifs en Babylone, me fit commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babylonis,* et puis le *Salve, Regina,* et plusieurs autres choses, en quoi elle print autant de plaisir que la merveille en fut grande. Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avoit eu tort de quitter sa religion, qu'elle estimoit extrêmement bonne, pour un récit que je lui avois fait de notre Dieu, et quelques louanges que je lui avois chantées en sa présence : en quoi, disoit-elle, elle avoit eu un si divin plaisir, qu'elle ne croyoit point que le paradis de ses pères et celui qu'elle espéroit un jour fût si glorieux, ni accompagné de tant de joie que le plaisir qu'elle avoit pendant

[1] Éd. des *Lettres,* une naturellement turque.
[2] Fossoyer, creuser des fossés.

que je louois mon Dieu, concluant qu'il y avoit quelque merveille. Cette autre Caïphe ou ânesse de Balaam fit par ce discours[1] que son mari me dit le lendemain qu'il ne tenoit qu'à commodité que nous nous sauvissions en France, mais qu'il y donneroit tel remède, dans peu de temps, que Dieu y seroit loué. Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretint dans ces vaines, mais à la fin exécutées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif et nous rendîmes, le vingt-huitième de juin, à Aigues-Mortes, et, tôt après, en Avignon, où Mgr le vice-légat[2] reçut publiquement le renégat, avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs. Mondit seigneur nous a retenu tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur à la trienne[3], qu'il acheva le jour de Saint-Jean, sera venu. Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent des *Fate ben Fratelli*[4], où il s'est voué, et à moi, de me faire pourvoir de quelque bon bénéfice.

[1] Éd. des *Lettres, ses discours.*

[2] Pierre Montorio. Il fit connaître Vincent à l'ambassadeur de France à Rome, qui, l'année suivante, lui confia une mission auprès de Henri IV et lui ouvrit ainsi un accès à la cour.

[3] Espace de trois ans.

[4] *Faites bien, frères,* nom vulgaire d'un hôpital tenu par les Frères de Saint-Jean de Dieu. C'est dans cet hôpital que mourut le renégat converti par saint Vincent.

Il me fait cet honneur de fort aimer et caresser, pour quelques secrets d'alchimie que je lui ai apprins, desquels il fait plus d'état, dit-il, que *si io gli avessi dato un monte di oro,* parce qu'il y a travaillé tout le temps de sa vie et qu'il ne respire autre contentement. Mondit seigneur, sachant comme je suis d'Église, m'a commandé d'envoyer querir les lettres de mes Ordres, m'assurant de me faire du bien et très bien pourvoir de bénéfice... Il ne peut point être, Monsieur, que vous et mes parents n'ayez été scandalisés en moi par mes créanciers, que j'aurois déjà en partie satisfaits de cent ou six vingts écus que notre pénitent m'a donnés, si je n'avois été conseillé par mes meilleurs amis de les garder jusques à mon retour de Rome, pour éviter les accidents qu'à faute d'argent me pourroient advenir, ores que j'aie la table et le bon œil de Monseigneur ; mais j'estime que tout cet escandale se tournera à bien...»

Une des plus grandes afflictions du saint homme pendant sa captivité, c'était d'avoir laissé si embrouillées ses petites affaires, et, maintenant, après sa délivrance, s'il avait l'ambition bien légitime d'obtenir un bon bénéfice, c'était avant tout pour acquitter ses dettes.

Le vice-légat était si enchanté de la personne de Vincent et des petits secrets qu'il lui révélait, qu'il ne pouvait plus se passer de lui.

Dans une autre lettre adressée à M. de Commet, de la Ville éternelle, Vincent lui disait : « Je suis en cette ville de Rome, où je continue mes études, entretenu par Mgr le vice-légat qui étoit d'Avignon, qui me fait l'honneur de m'aimer et désirer mon avancement, pour lui avoir montré force belles choses curieuses que j'apprins pendant mon esclavage de ce vieillard turc à qui je vous ai écrit que je fus vendu, du nombre desquelles curiosités est le commencement, non la totale perfection du miroir d'Archimède, un ressort artificiel pour faire parler une tête de mort, de laquelle ce misérable se servoit pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisoit entendre sa volonté, et mille autres choses géométriques que j'apprins de lui, desquelles mondit seigneur est si jaloux, qu'il ne veut pas que j'accoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir lui seul la réputation de savoir ces choses, lesquelles il se plaît de faire voir quelquefois à Sa Sainteté et aux cardinaux. Cette sienne affection et bienveillance donc me fait espérer, comme il me l'a promis aussi, le moyen de faire une retirade honorable, me faisant avoir, à ces fins, quelque honnête bénéfice en France[1]... »

On a prétendu, un peu trop légèrement, d'après

[1] Rome, ce 28 février 1608. Cette curieuse lettre a été publiée pour la première fois par M. l'abbé Maynard.

certains passages de ces deux lettres, que Vincent, de même qu'un grand nombre de gens de son époque, croyait aux sciences occultes et superstitieuses. Lors du procès de la canonisation, cette question fut même soulevée à propos de ces deux lettres, mais tout fut sur-le-champ tiré au clair par le postulateur de la cause. Il répondit avec raison qu'il y avait deux sortes d'alchimie, l'une entachée de superstition et de sortiléges, l'autre toute naturelle et légitime, ne s'appliquant qu'à étudier et à découvrir les causes des phénomènes physiques. Or, de l'examen des lettres de Vincent, il ressortait, avec la dernière évidence, qu'il n'ajoutait foi qu'à ce côté naturel de l'alchimie, par exemple, au simple amalgame des métaux, et même tout en croyant à leur transmutation véritable. D'ailleurs, on remarqua qu'il avait eu bien soin, dans ces mêmes lettres, de blâmer, dans les termes les plus sévères, les pratiques et les fourberies mises en œuvre par le médecin musulman dont il avait été l'esclave. Aussi, Rome, très-sévère sur ce chapitre, ne trouva-t-elle rien à reprendre, et elle passa outre sans hésiter.

Cependant Vincent de Paul, dans l'espoir de rentrer bientôt en France, réclamait vivement auprès de M. de Commet l'envoi de son titre de bachelier et de ses lettres d'ordination, afin d'être en état de recevoir un bénéfice. On les lui expédia enfin,

mais lettres et diplôme ne furent pas trouvés suffisamment en règle par la chancellerie romaine, fort méticuleuse, et qui exigea, en outre des formalités requises, des lettres testimoniales de l'évêque de Vincent. Pendant ces interminables délais, il continuait à divulguer ses innocents petits secrets à M. le vice-légat, il poursuivait avec ardeur ses études théologiques à l'école de la *Sapienza,* l'une des plus savantes universités romaines, tenue par les Dominicains, qui conférait les grades de théologie, et il visitait avec émotion tous les lieux auxquels se rattachaient les plus anciens souvenirs du christianisme. Il en garda une si vive impression, que, trente ans après, il écrivait à un de ses missionnaires à Rome : « Je fus si consolé de me voir en cette ville maîtresse de la chrétienté, où est le chef de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul, et de tant d'autres martyrs et de saints personnages, qui ont autrefois versé leur sang et employé leur vie pour Jésus-Christ, que je m'estimais heureux de marcher sur la terre où tant de grands saints avaient marché, et que cette consolation m'attendrissait jusqu'aux larmes. »

Henri IV était entré, depuis quelques années, en négociation avec le pape Paul V, qui n'avait eu qu'à se louer de son arbitrage pour régler un différend avec la république de Venise, et était tout dé-

voué à ce grand homme et à sa politique. Il serait trop long d'entamer ce chapitre ; mais ce qui est certain, c'est que Vincent de Paul, dont le vice-légat Montorio avait fait le plus grand éloge aux envoyés de Henri IV, fut chargé auprès de ce prince d'une mission dont on n'a jamais pu pénétrer le secret. Il arriva en France au commencement de 1609, et il eut plusieurs entrevues avec le Roi. Le Béarnais, qui se connaissait en hommes, dut apprécier sans doute les rares qualités d'esprit et de cœur de son compatriote ; mais, soit qu'il fût distrait par d'autres pensées, soit que la modestie de Vincent l'empêchât de réclamer de lui quelque faveur, il ne fit rien pour le tirer de l'obscurité.

Vincent, résigné aux volontés de la Providence, prit un logement au faubourg Saint-Germain, tout près de l'hôpital de la Charité, et brigua comme une grâce et un honneur la permission de pouvoir, comme un simple Frère, donner ses soins aux malades. Ce fut au milieu de cette obscure et charitable fonction, qu'il s'était imposée à lui-même, que le découvrit un jour le secrétaire particulier de la reine Marguerite, M. de Fresne, homme de bien, qui, plus tard, rendait de lui ce précieux témoignage :

« Dès ce temps-là, M. Vincent paraissait fort humble, charitable et prudent. Il faisait du bien à

chacun et n'était à charge à personne. Il était circonspect en ses paroles. Il écoutait paisiblement les autres sans jamais les interrompre. Dès lors il allait soigneusement visiter, servir et exhorter les pauvres malades[1]. » Il s'empressa de le faire connaître à cette princesse, qui, depuis la déclaration de nullité de son mariage, résidait dans son palais de la rue de Seine, et qui, sans renonçer entièrement à ses plaisirs, commençait à se tourner vers la dévotion. Sur le portrait que lui fit de Vincent M. de Fresne, elle désira le voir, et s'étant assurée elle-même de son mérite, elle le prit pour son aumônier ordinaire. Peu après, un mois environ après la mort de Henri IV, elle lui fit obtenir l'abbaye de Saint-Léonard de la Chaume, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Saintes, bénéfice auquel renonça Pierre Hurault de l'Hospital, archevêque d'Aix, moyennant une pension annuelle de douze cents livres à la charge du nouveau titulaire[2].

Afin de résister aux mille tentations et aux dangers de cette cour de Marguerite, encore à moitié païenne, Vincent multiplia ses visites et ses services

[1] *Vincent de Paul, sa vie et son temps*, etc., par M. l'abbé Maynard, t. I.

[2] Le brevet qui confère l'abbaye à M. Vincent est du 10 juin 1610, et dans l'acte de résignation de la part de l'archevêque, M. Vincent est qualifié aumônier de la reine Marguerite, duchesse de Valois, et bachelier en théologie.

à l'hôpital de la Charité. Ce fut là, dit une ancienne tradition, qu'il rencontra le vénérable M. de Bérulle, qui, de son côté, visitait les malades. De telles âmes ne pouvaient manquer de s'entendre et de s'unir. M. de Bérulle venait de fonder l'Oratoire et de louer, dans le faubourg Saint-Jacques, l'hôtel du Petit-Bourbon pour y installer ses premiers disciples (novembre 1611), en attendant les lettres patentes du Roi et la bulle d'institution canonique. Ce fut dans cette école sévère, destinée à préparer par son exemple la réforme du clergé de France, que Vincent, pendant quelques mois, vint demander asile à son pieux ami, non pour être agrégé à son institut, mais afin de fuir les périls du monde, d'y vivre sous la direction de cet homme supérieur, que saint François de Sales avait proclamé « un des esprits les plus clairs et les plus nets qui se soient jamais rencontrés », et de se soumettre docilement à tous les conseils d'un tel directeur.

Parmi les premiers compagnons de Bérulle se trouvaient plusieurs docteurs de Sorbonne et des curés démissionnaires. L'un de ceux-ci, F. Bourgoing, pria Bérulle de lui indiquer un successeur à qui il pût résigner, en toute conscience, sa cure de Clichy, et Bérulle, qui savait que Vincent était un homme d'action et non de contemplation, le lui proposa sans hésiter.

Ce fut le 13 octobre 1611 qu'eut lieu la résignation; et, bien qu'elle eût été approuvée par le Saint-Siége dès le 12 novembre suivant, Vincent ne prit possession de sa cure que le 2 mai 1612. Dire à quel point il devint cher à ses paroissiens par toutes ses bonnes œuvres et les services qu'il leur rendit, c'est ce que témoignent plusieurs écrits du temps. Vincent s'était absenté pendant quelques jours pour une affaire indispensable, et déjà son petit troupeau le réclamait avec instance. « Revenez au plus tôt, Monsieur, lui écrivait son jeune vicaire; MM. les curés désirent fort votre retour. Tous les bourgeois et les habitants le désirent pour le moins autant. Venez donc tenir votre troupeau dans le bon chemin où vous l'avez mis, car il a un grand désir de votre présence. » A quelques années de là, Vincent, dans une conférence à ses Filles de la Charité, confirmait non moins naïvement les paroles de son vicaire : « Le bon peuple de Clichy, leur disait-il, m'était si obéissant, qu'ayant recommandé la confession les premiers dimanches du mois, personne n'y manquait, à ma grande joie. Ah! me disais-je, que tu es heureux d'avoir un si bon peuple! Le Pape est moins heureux que moi. Un jour, le premier cardinal de Retz me demanda : — Eh bien, monsieur, comment vous trouvez-vous? — Monseigneur, lui répondis-je, j'ai un contentement si grand, que je ne

le puis dire. — Et pourquoi? — C'est que j'ai un si bon peuple et si obéissant à tout ce que je lui recommande, que je me dis à moi-même que ni le Pape ni vous, monseigneur, n'êtes point si heureux que moi. »

Pendant son séjour à Clichy, malgré sa pauvreté et bien que dans une paroisse pauvre, Vincent trouva moyen de reconstruire de fond en comble son église qui tombait en ruine. Par un de ces miracles de charité dont il avait si bien le secret, il n'eut pas de peine à trouver la somme considérable qui lui était nécessaire parmi les riches bourgeois qui venaient passer la belle saison dans leurs maisons de campagne de Clichy. C'est la même église que l'on y voit encore, modifiée à peine, et dans laquelle a été conservée la chaire où prêchait le saint homme.

A peine avait-il passé un an chez ses chers paysans, qu'il aimait de préférence entre tous, que M. de Bérulle l'invita à remplir une autre fonction plus humble dans une famille du grand monde. Vincent céda sans résistance à la voix de l'homme qu'il avait choisi pour son guide spirituel, mais non sans un grand déchirement de cœur. « Je m'éloignai tristement de ma petite église de Clichy, écrivait-il à un de ses amis; mes yeux étaient baignés de larmes, et je bénis ces hommes et

ces femmes, qui venaient vers moi et que j'avais tant aimés. Mes pauvres y étaient aussi, et ceux-là me fendaient le cœur. J'arrivai à Paris avec mon petit mobilier, et je me rendis chez M. de Bérulle. »

Sans que Vincent pût s'en douter, une vaste scène allait s'ouvrir devant lui, et la Providence était sur le point de le mettre en état de donner enfin l'essor à tout ce qu'il méditait de bonnes œuvres.

CHAPITRE II

ENTRÉE DE VINCENT CHEZ LES GONDI AU MOMENT DE LA NAISSANCE DU CARDINAL DE RETZ. — GALERIE DE PORTRAITS : LE MARÉCHAL DE RETZ ; LE CARDINAL PIERRE DE GONDI ; HENRI DE GONDI, PREMIER CARDINAL DE RETZ.

Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères, et sa femme Françoise-Marguerite de Silly, très-désireux de donner à leurs enfants (dont l'un était destiné à succéder à son oncle en qualité d'archevêque de Paris) une éducation toute chrétienne, avaient fait prier M. de Bérulle, par un ami commun, de leur choisir parmi ses prêtres de l'Oratoire un instituteur aussi instruit que pieux. Comme M. Vincent avait autrefois rempli cette fonction dans plusieurs familles de gentilshommes, et que, d'ailleurs, il ne s'était point voué à l'Oratoire, M. de Bérulle avait jeté naturellement les yeux sur lui. Ce ne fut pas sans un amer regret, nous l'avons dit, que M. Vincent quitta sa chère paroisse de Clichy, pour une mission qui semblait condamner sa charité à une action aussi restreinte ; mais comme il s'était

fait avant tout un devoir d'obéir sans résistance à la voix du sage directeur qu'il avait choisi, il partit sans murmure pour se soumettre à ce nouveau joug.

C'était vers la fin de l'année 1613. Madame de Gondi, enceinte de son troisième enfant, s'était rendue, depuis quelques mois, avec sa famille, à son château de Montmirail, dans la Brie champenoise, pour y faire ses couches. Ce fut là que vint la trouver M. Vincent, et là qu'il dut certainement assister à la naissance de ce troisième fils, qui reçut les noms de Jean-François-Paul, et qui, plus tard, devait faire tant de bruit dans le monde, sous le nom de cardinal de Retz.

La plupart des biographes ont fait naître l'illustre auteur des *Mémoires* au mois d'octobre 1614, mais c'est une erreur qui est détruite par son acte de baptême, dont nous avons sous les yeux une copie authentique, qui nous a été communiquée par M. le maire de Montmirail. Or, voici ce qui est mentionné dans ce document, dont l'intérêt se mesure au nom du principal personnage qui en est l'objet : « Le vingtième jour de septembre mil six cent treize fut baptisé François-Paul, fils de très-haut et très-puissant seigneur messire Philippe-Emmanuel de Gondy, lieutenant pour le Roi ès mers du Levant et du Ponant, général des galères de France, comte de

Joigny, seigneur et baron de cette ville de Montmirail, etc., et de très-honorée dame, madame Françoise-Marguerite de Silly, sa femme[1]. »

Voltaire, par quelqu'un de ses amis de Champagne, avait dû faire examiner le registre baptistaire de Montmirail, car il est le seul, au siècle dernier qui donne à la naissance du cardinal de Retz la date de 1613, sans toutefois y ajouter celle du mois[2]. Bornons-nous à faire remarquer que le futur cardinal ne fut certainement pas baptisé le jour même de sa naissance, mais seulement peu de jours après[3].

Quelle était cette famille dans laquelle venait d'entrer Vincent de Paul?

Elle était originaire de Florence, où plusieurs de ses représentants, depuis plus de trois siècles, avaient occupé des charges considérables. Bien que la branche transplantée en France y eût vécu près de deux siècles, la plupart de ses rameaux gardèrent une séve et un caractère tout italiens, qui éclatent à

[1] L'acte se termine ainsi : « Le parrain, Révérend Père en Dieu, messire François de Gondy, doyen de Notre-Dame de Paris et abbé de Saint-Aubin d'Angers; la marraine, Madame Marie de Balehan, dame de Rupereux et Tigecourt. Signé : Jean-François de Gondy, doyen de Paris; Marie Balehan; Delaistre, prieur. »

[2] Dans son *Siècle de Louis XIV*.

[3] Il y a quelques années, le savant M. Auguste Longnon, de Montmirail, a publié, dans les *Bulletins de la Société de l'histoire de France*, une très-curieuse dissertation sur *la date véritable de la naissance du cardinal de Retz*.

certains moments et qui la distinguent de toutes les familles françaises. On sait que les premières familles de la principauté de Florence pouvaient se livrer au commerce, sans déroger à la noblesse. Au commencement du seizième siècle, Antoine de Gondi avait émigré à Lyon pour y tenir une banque. Il y épousa Marie-Catherine de Pierre-Vive, fille de Nicolas de Pierre-Vive, seigneur de Lézigny, d'une famille originaire de Piémont, et maître d'hôtel ordinaire du Roi. Catherine de Médicis, en passant par Lyon pour aller se marier avec le duc d'Anjou, alors Dauphin, qui parvint plus tard à la couronne sous le nom de Henri II, attacha à son service Marie-Catherine et fit entrer Antoine dans la maison du Dauphin en qualité de maître d'hôtel, charge briguée alors par les premières familles du royaume. Plus tard, Marie-Catherine devint gouvernante des Enfants de France et entra de plus en plus dans la faveur de sa maîtresse. Elle eut une nombreuse famille, et ses fils arrivèrent aux plus hautes fonctions et aux plus grandes dignités dans l'Église et dans l'État.

Arrêtons-nous un instant devant celui qui fut le vrai chef de la race et, avec le cardinal de Retz, son petit-fils, le type le plus accusé, le plus original de la famille.

C'était l'aîné, Albert de Gondi, marquis de Belle-Isle. Il devint pair et maréchal de France. D'un

esprit fin, souple et délié, d'une dissimulation profonde, sans la moindre notion morale et sans le moindre scrupule de conscience qui pût le gêner; avant tout, Italien de race, d'esprit et de cœur, n'ayant qu'une qualité toute française, un courage à toute épreuve, il était devenu le favori du jeune Charles IX, qui le nomma successivement premier gentilhomme de sa chambre, puis grand chambellan. On le trouve à la bataille de Saint-Denis, à la tête de ses cent hommes d'armes, et, en 1569, à celle de Moncontour, où il se comporta fort bravement. Dès 1566, il avait été ambassadeur en Angleterre, et l'année suivante il avait obtenu le bâton de maréchal. Ce fut lui qui fut choisi par Charles IX pour épouser en son nom Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. Un Italien de sa trempe et de son caractère ne pouvait rester neutre au milieu des guerres de religion. Imbu des doctrines de Machiavel, qui avaient franchi de nouveau les Alpes avec Catherine de Médicis, il fut, avec un autre Italien, un Gonzague, duc de Nevers, et le chancelier de Birague, l'un des trois conseillers de la Saint-Barthélemy. Il fut même seul d'avis de ne faire grâce à personne et de n'épargner pas même les princes du sang, le roi de Navarre et Condé. Charles IX, la Reine mère et Birague n'étaient pas éloignés de ce sentiment, mais M. de Tavannes com-

battit avec tant de force cet horrible projet, qu'il n'y fut pas donné suite.

A la mort de Charles IX, outre le revenu de ses charges, Albert de Gondi possédait « cent mille livres de rentes pour le moins et avait, en argent et meubles, la valeur de quinze à dix-huit cent mille livres ».

Sous Henri III, il jouit de la même faveur. Ce prince le choisit pour représenter à son sacre la personne du connétable, le fit général des galères, chevalier de ses ordres, en 1579, duc et pair, gouverneur de Provence, de la ville et du château de Nantes, de Metz et du pays Messin, son lieutenant au marquisat de Saluces, et enfin généralissime de ses armées. Il se trouva à cinq batailles, à plusieurs siéges mémorables, et donna partout des marques du courage le plus intrépide. En vrai politique italien, politique à la Machiavel, après avoir conseillé la Saint-Barthélemy, il engagea fort sagement Henri III à s'unir avec le roi de Navarre contre les entreprises des ligueurs. Aussi n'est-il pas surprenant qu'après l'assassinat de Henri III, il se soit attaché sans hésiter à la fortune du Béarnais, encore huguenot, qu'il avait devinée depuis longtemps. Henri, toujours sans rancune, le choisit pour représenter à son sacre le comte de Toulouse, et, lors de son entrée à Paris, il lui donna le commandement des troupes postées dans la rue et à la porte Saint-Martin. C'est ainsi

que le roi de France se mettait sous la sauvegarde de l'homme qui avait conseillé l'assassinat du roi de Navarre. Tel fut l'aïeul du cardinal de Retz, qui, parmi tous les membres de sa famille, le choisit surtout pour modèle, et avec lequel il offre tant de traits de ressemblance.

Albert de Gondi avait épousé Claude-Catherine de Clermont, dame de Dampierre, fille de Claude de Clermont et veuve de Jean d'Annebauld, baron de Retz. Ce fut elle qui apporta dans la famille des Gondi cette terre de Retz, qui, en faveur d'Albert, son second mari, fut érigée en duché. C'était une femme du plus haut mérite, qui fit l'admiration de son siècle par sa grâce séduisante, par sa finesse, sa pénétration, et qui enfin, par l'originalité de son esprit, était digne d'être la grand'mère du cardinal de Retz[1]. Étranges mystères de l'atavisme! S'il était personnes au monde auxquelles ressemblât moins au moral le cardinal de Retz, c'était à coup sûr à son père et à sa mère, tandis que le caractère et les vices de son aïeul Albert de Gondi, et l'esprit de sa grand'mère Catherine de Clermont, revivaient en

[1] *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par CORBINELLI; *Mémoires de Tavannes; Journal de l'Estoile; Mémoires de Marguerite de Valois; Traité de la fortune de la cour; Métaphysique de mensonges, par M. le maréchal de Retz; Hist. de de Thou; Mém. de Castelnau*, etc.

lui tout entiers, mais avec tous les raffinements d'une société plus polie.

Tandis que le chef de la famille avait porté si haut sa fortune dans l'État, un de ses cadets s'était poussé aussi loin que lui dans l'Église.

Pierre de Gondi[1], après avoir fait ses études dans les universités de Paris et de Toulouse, embrassa l'état ecclésiastique et dut à la faveur de Catherine de Médicis, dont il devint l'aumônier, un avancement rapide. En 1565, il fut nommé évêque de Langres, avec le titre de duc et pair; et, après avoir occupé ce siége pendant sept ans, il monta sur le siége de Paris en 1570. Charles IX le choisit pour son confesseur, pour aumônier de la reine Élisabeth d'Autriche, et le créa chef de son conseil. Sa conduite dans ses deux diocèses fut exemplaire. Dans celui de Paris, il retrancha la vénalité qui s'était introduite dans les charges dépendant de son évêché et de ses abbayes, afin de ne conférer les bénéfices qu'à des gens d'un vrai mérite et d'une capacité éprouvée. Il obligea particulièrement ses curés à une rigoureuse résidence et rétablit partout la discipline, qui s'était singulièrement relâchée au milieu des guerres de religion. Après la mort de Charles IX, la reine Élisabeth, sa veuve, lui confia l'administration

[1] Né à Lyon, en 1533.

des domaines qu'on lui assigna pour son douaire, dans le Bourbonnais et le Forez. Il s'attacha, comme dans son diocèse, à y supprimer la vénalité des offices, et à n'y choisir que des gens capables et d'une probité reconnue. « Bel exemple, dit de Thou, qui ne sera guère imité[1]. »

Sous Henri III, il continua à jouir de la même faveur. Lors de l'institution de l'ordre du Saint-Esprit, ce prince l'en nomma commandeur (1578). En cette même année, il assista aux états de Blois et y prit une part très-active aux règlements généraux qui furent établis dans l'intérêt de l'Église de France. Henri III, afin de pouvoir payer la solde des reîtres, lui confia la mission délicate de négocier, avec la cour de Rome, l'autorisation d'aliéner pour cinquante mille écus d'or de rente de biens ecclésiastiques. Il réussit au delà de ses espérances, car le prélat rapporta la permission d'en vendre pour cent mille, ce dont le clergé, dit l'Estoile, « lui sut fort mauvais gré[2] ». Gondi, chargé dès lors de la direction de toutes les affaires ecclésiastiques, fut envoyé plusieurs fois en ambassade auprès de Grégoire XIII et de Sixte-Quint, qui, de son propre mouvement, lui offrit le chapeau de cardinal; mais le prélat le refusa, en lui représentant qu'il était de son devoir de ne tenir cette dignité

[1] De Thou, liv. LX.
[2] *Journal de Henri III,* t. I, p 177 et 480.

que du Roi son maître[1]. Le dévouement de Gondi à Henri III était, en effet, à toute épreuve. Phénomène bien rare dans un Italien, jamais on ne put l'engager dans les complots de la Ligue. En récompense de sa fidélité, le Roi le nomma cardinal, et Sixte-Quint s'empressa de ratifier ce choix en 1587[2].

Cependant le nouveau cardinal tenait tête avec courage aux ligueurs, maîtres de Paris. Lorsque les docteurs de Sorbonne eurent excommunié Henri III fugitif, qu'ils qualifiaient de tyran, ils menacèrent Pierre de Gondi de l'excommunier lui-même s'il n'imitait leur exemple; mais le prélat, loin de tenir compte de leurs menaces[3] (janvier 1589), donna asile à Henri III dans sa maison de Saint-Cloud, lorsque ce prince, réconcilié avec le roi de Navarre, vint mettre le siége devant Paris. De « la maison de Gondi, il voyait tout à son aise sa ville de Paris, qu'il disoit être le cœur de la Ligue, et que, pour la faire mourir, il lui falloit donner le coup droit au cœur[4] ». Au moment où il méditait de tirer des ligueurs une vengeance exemplaire, suivant leur

[1] *Journal de Henri III*, t. I, note 24.

[2] « Le dimanche 21 février 1588, le Roi, en la grande église de Paris, mit sur la tête de Pierre de Gondi, évêque de Paris, le bonnet rouge que le Pape lui avait envoyé. » (L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 91.)

[3] L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. II, p. 467.

[4] *Journal de Henri III*, t. II, p. 199.

« commandement, frère Jacques est conduit en la chambre du Roi, en la maison de Gondi, évêque de Paris, audit Saint-Cloud, où étoit logé ledit sieur qui se venoit de lever et s'habilloit, ayant lors endossé un pourpoint de chamois, attendu que sur icelui il mettoit ordinairement le corps de cuirasse, etc. [1] ». Ce fut ainsi désarmé que le surprit le moine, qui lui planta son couteau dans le bas-ventre (1er août 1589). Le cardinal de Richelieu, qui détestait les Gondi, pour s'être opposés à son entrée dans le ministère et pour n'avoir cessé de conspirer contre lui, prétend que Pierre de Gondi, dès que le Roi fut mortellement blessé, l'abandonna sur l'heure « et se retira, en sa maison de Noisy, sans l'assister ni lui rendre les derniers devoirs [2] ». Ce fait, avancé uniquement par Richelieu, paraît fort peu probable lorsque l'on se souvient de la fermeté que montra Pierre de Gondi envers la Ligue, à laquelle il refusa toujours de prêter serment contre son prince légitime.

En 1590, pour apaiser les murmures qu'excitait

[1] L'Estoile, *Journal de Henri III*, t. III, p. 458.

[2] *Histoire de la mère et du fils*, ouvrage faussement attribué à Mézeray, et dont le véritable auteur, à n'en pouvoir douter, est le cardinal de Richelieu (t. II, p. 134 et 135 de l'édition d'Amsterdam, de 1731). Richelieu ajoute que Gondi montra « bien la vérité de l'ancien proverbe, qu'il ne faut pas aimer les étrangers, pour les éprouver avant de les aimer ».

la rareté du numéraire, et pour nourrir des nuées de mendiants, il n'hésita pas à livrer à la fonte l'argenterie des églises. Menacé par les ligueurs et ne se croyant plus en sûreté à Paris, il se retira dans le château de son frère le maréchal, à Noisy. Les Seize mirent aussitôt le séquestre sur les revenus de l'évêché; mais, malgré ces violences, ils ne purent lui faire prêter le nouveau serment de l'union, qui excluait du trône tous les princes de la famille royale. Gondi rendit compte de son refus dans une lettre qui fut attaquée avec fureur par les pamphlétaires de la Ligue. Ce fut dans la maison de son frère, où il avait cherché un asile, qu'eut lieu la conférence dite de Noisy [1], où le cardinal Cajetan défendit à outrance la cause du Pape, qui renouvelait les prétentions de Grégoire VII et de Boniface VIII, c'est-à-dire la suprématie absolue du Saint-Siége sur les couronnes, même en matière temporelle, tandis que, de son côté, le maréchal de Biron soutenait vigoureusement les droits incontestables du roi de Navarre à la couronne de France. Le cardinal de Gondi, en véritable Italien, qui ne partageait les convictions ni des uns ni des autres, se porta comme médiateur entre le Pape et le Roi, qui furent très-mécontents des *mezzi termini* qu'il proposait.

[1] L'Estoile, *Journal de Henri IV.*

En 1592, lorsque Henri, pour en finir, manifesta le dessein de se réconcilier avec l'Église, ce fut deux Italiens qu'il choisit pour faire des ouvertures à Clément VIII sur son projet d'abjuration : le cardinal de Gondi et le marquis de Pisani. Mais le Pape, qui ne voulait ni traiter ni même discuter, leur fit défense d'entrer dans les terres de l'Église. Gondi se trouvait alors (22 octobre 1592) à Florence, auprès du duc de Toscane, qui s'était empressé de lui offrir l'hospitalité dans son palais. Ce fut là que le cardinal Franceschini vint lui intimer la défense du Pape de passer outre[1]. Clément VIII, très-ulcéré de ce que le cardinal de Gondi, en vrai disciple de Machiavel, avait cru pouvoir concilier par une transaction des prétentions si opposées et d'un caractère si différent, lui fit adresser par son envoyé une sévère réprimande. Franceschini lui reprocha, dans les termes les plus acerbes, non-seulement de ne pas s'être comporté en bon cardinal dans les guerres civiles et religieuses de France, mais pas même en bon chrétien; d'avoir favorisé le parti du Navarrois, hérétique, relaps et excommunié; d'avoir cherché des tempéraments en matière de religion, qui n'en souffrait point; de n'avoir pas eu honte de conférer avec l'hérétique, contre l'exprès commandement de saint

[1] L'Estoile, *Journal de Henri III.*

Jean et de saint Paul; d'avoir usé *d'une ruse diabolique* pour traverser l'Italie, en soutenant qu'il y était appelé par le Pape et même qu'il avait obtenu de lui l'assurance de l'absolution pour le roi de Navarre, dès que celui-ci aurait entendu la messe. Franceschini ajouta que Gondi avait entrepris ce voyage contre les défenses expresses du Pape, tout en sachant fort bien qu'il ne voulait en aucune façon prêter l'oreille aux ouvertures du roi de Navarre. Il conclut en lui déclarant que Clément VIII était résolu à user des moyens les plus rigoureux pour exclure ce prince de la couronne de France, et, non content de lui avoir fait cette déclaration de vive voix, il la lui donna par écrit[1].

Cette admonestation du Pape ne resta pas sans réplique. Gondi lui adressa une lettre des plus vives pour essayer de se disculper.

Après l'abjuration de Henri IV, Pierre de Gondi fit partie de l'ambassade solennelle envoyée par ce prince à Clément VIII (1594). L'altier pontife refusa de recevoir le duc de Nevers, qui en faisait partie, et il n'accorda audience au cardinal de Gondi qu'à la seule condition qu'il ne lui dirait mot des

[1] *Histoire de France* de MÉZERAY. Ces détails sont pleinement confirmés par ALGAY DE MARTIGNAC, dans ses *Éloges historiques des évêques et archevêques de Paris* (de la maison de Gondi); in-4°, Paris, 1698.

différends existant entre la France et le Saint-Siége.

Tandis que le Pape accusait ce prélat de ne défendre qu'avec tiédeur les intérêts de la religion catholique, celui-ci, escorté de son clergé, se rendait auprès de Henri IV pour se plaindre courageusement à lui de ce que sa sœur, la princesse Marguerite, organisait des prêches dans Paris, et surtout dans le Louvre, « ce qui, ajoutait-il, semblait assez étrange au moment où le Roi venait de prononcer son abjuration ».

A ces audacieuses remontrances, le Béarnais, qui n'entendait pas que l'on se mêlât de ce qui se passait dans son logis, répondit d'un ton fort cavalier « qu'il trouvait encore plus étrange de ce qu'ils étaient si osés de tenir ce langage et même de Madame sa sœur ». Mais comme il était politique avant tout, il se radoucit et déclara qu'il n'avait pas donné cette charge à la princesse et qu'il lui en parlerait[1].

A quelque temps de là arriva à Paris la bulle du jubilé[2], et aussitôt le bruit courut que c'était la bulle d'absolution du Roi. L'erreur était d'autant plus grave que la bulle, en donnant pleine et entière rémission à tous ceux qui gagneraient le jubilé, excluait tous ceux qui auraient été excommuniés par les prédé-

[1] L'Estoile, *Journal de Henri IV.*
[2] 11 janvier 1595.

cesseurs de Sa Sainteté, ce qui touchait directement le Roi. Comme c'était le cardinal de Gondi lui-même qui avait donné presque publiquement à la bulle ce sens de l'absolution, et que même il l'avait assuré au Roi, le spirituel Gascon, qui ne perdait jamais l'occasion de lancer un bon mot, dit plaisamment que la cause de ce quiproquo était « que M. de Paris avait rencontré en cette bulle quelque mot latin de travers sur lequel il n'avait pu mordre[1] ».

Cependant le prélat ne négligeait rien pour affirmer la sincérité de l'abjuration du Roi, pour asseoir son autorité et assurer l'inviolabilité de sa personne. Lors de l'attentat de Jean Châtel, il assembla dans son hôtel tous les curés et les théologiens de Paris, provoqua de leur part une déclaration solennelle pour flétrir ce crime, et leur ordonna de faire des prières publiques pour la conservation et la prospérité du Roi. A cette déclaration du clergé de Paris, la Sorbonne ajouta la sienne. Ce fut le dernier coup porté à la Ligue.

Comme Pierre de Gondi se montrait aussi économe dans sa maison qu'il était libéral pour les pauvres, on le crut destiné à rétablir l'ordre dans les finances, et il fut appelé à présider le conseil de *raison;* « comme si, dit Sully, l'État se conduisait

[1] L'Estoile, *Journal de Henri IV.*

par les mêmes règles qu'un particulier [1] ». Au bout de quelques jours, il se trouva dans un si grand embarras, qu'il s'estima fort heureux de faire agréer sa démission. Il se dédommagea de cet échec en présidant en chef la députation du clergé, qui fut envoyée, cette même année, aux états de Rouen, où il présenta des cahiers, rédigés par lui, pour la réforme de la discipline ecclésiastique.

Ce prélat, qui avait, y compris les revenus de son évêché, plus de deux cent mille livres de rente, était aussi avare pour lui-même que prodigue envers les ordres religieux et les pauvres. Pendant le siége de Paris, il dépensa tous ses revenus afin de fournir du pain à une population livrée aux horreurs de la famine; et, comme cela ne suffisait pas, à l'exemple des Augustin et des Ambroise, il autorisa la vente des vases d'or et d'argent de son église [2].

Accablé d'infirmités et ne pouvant suffire à l'administration de son diocèse, on lui permit, en 1598, de la remettre à son neveu, Henri de Gondi, qui fut nommé son coadjuteur, et qui lui succéda après sa mort, arrivée le 17 février 1616 [3], c'est-à-dire

[1] *Mémoires de Sully*, l. VIII.

[2] *Éloges historiques des évesques et archevesques de Paris qui ont gouverné cette Église depuis environ un siècle*, etc., par ALGAY DE MARTIGNAC. Paris, 1698, 1 vol. in-4°.

[3] Il mourut à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

trois ans après l'entrée de Vincent de Paul dans la maison d'Emmanuel de Gondi, neveu de Pierre de Gondi, et frère de son successeur.

Henri IV, qui avait en grande estime le vieux prélat, voulut qu'il assistât à Lyon, en 1600, à son mariage avec Marie de Médicis, et, six ans après, il le manda à Fontainebleau pour qu'il baptisât le Dauphin, qui fut son successeur sous le nom de Louis XIII.

A partir de Pierre, le siége épiscopal de Paris devint, pour ainsi dire, héréditaire dans la famille des Gondi, et fut occupé successivement par deux de ses neveux, fils de son frère le maréchal de Retz, et par son petit-neveu, Jean-François-Paul de Gondi, si célèbre sous le nom de cardinal de Retz.

Comme ce fut sous l'administration de ces trois derniers prélats que Vincent de Paul fonda tous ses établissements, grâce à leur protection toute-puissante, esquissons les principaux traits de leur histoire et de leur physionomie.

Henri de Gondi, fils d'Albert, maréchal de Retz, né en 1572, l'année de la Saint-Barthélemy, n'avait que vingt-quatre ans lorsque son oncle obtint de Henri IV qu'il fût désigné comme son successeur au siége de Paris et qu'il pût prendre en main l'administration du diocèse (2 novembre 1596). Il remplit cette fonction pendant les dix-huit dernières

années de la vie de son oncle et lui succéda en 1616. Pendant cette première partie de sa carrière épiscopale, il s'attacha uniquement à maintenir une rigoureuse discipline dans son diocèse, et à y dépenser ses grands revenus en aumônes et en fondations d'établissements religieux. Parmi les principales communautés religieuses qu'il créa ou développa pendant cette période et plus tard pendant son épiscopat, on peut citer les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, sous la direction de Pierre de Bérulle; les Ursulines et les Feuillantines, dans le même faubourg; les Jacobins, les Augustins réformés et l'hôpital des Frères de la Charité, dans le faubourg Saint-Germain; les Capucines, près de la porte Saint-Honoré; l'hôpital Saint-Louis, la Visitation Sainte-Marie, rue Saint-Antoine; les Minimes de la place Royale, les religieux de Notre-Dame de la Merci, les religieuses de l'Annonciation, appelées les Filles Bleues, le collége des Hibernois et surtout la congrégation des prêtres de l'Oratoire, proposée par le P. de Bérulle et richement dotée par le prélat, par sa sœur la marquise de Maignelais et par son frère Philippe-Emmanuel de Gondi, qui, plus tard, ayant renoncé à ses fonctions de général de galères, entra dans les ordres et dans cette célèbre congrégation. Il est facile de comprendre avec quel empressement un prélat animé d'un tel esprit devait

accueillir et favoriser la création des premières œuvres de Vincent de Paul.

En récompense de tant de services rendus à la religion, Henri de Gondi fut élu à l'unanimité proviseur de Sorbonne, et nommé au cardinalat par Louis XIII, sous le pontificat de Paul V, qui s'empressa de ratifier ce choix dans la promotion de 1618. Il prit le nom de cardinal de Retz. L'année suivante, il fut fait commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, et nommé par le Roi chef du conseil et premier ministre d'État. « Le sieur de Luynes, dit le cardinal de Richelieu, l'établit chef du conseil pour autoriser les choses qu'il voulait, sachant bien que la condition de son esprit (doux et faible) n'était pas pour s'opposer en aucune chose qu'il désirât[1]. » Richelieu, ne l'oublions pas, était l'ennemi mortel des Gondi, qu'il accusait, non sans raison, de soutenir la cause de Marie de Médicis, dont ils étaient quelque peu parents, et de conspirer contre lui; aussi n'est-il aucun des jugements qu'il porte sur eux qui ne soit entaché de partialité. Il détestait notamment ce premier cardinal de Retz, chef du conseil, qu'il accusait de s'être entendu avec Luynes et le Roi pour empêcher secrètement sa promo-

[1] *Mémoires du cardinal de Richelieu,* livre XIII. Voy. aussi, livre VII, ce que Richelieu dit d'Emmanuel de Gondi et de sa famille.

tion au cardinalat, tout en feignant de l'appuyer ostensiblement[1]. Richelieu racontait aussi qu'il tenait du prince de Condé que, après les mouvements d'Angers, on agita, dans un conseil présidé par le connétable de Luynes, s'il fallait ou non se défaire du duc du Maine, et que le cardinal de Retz, ainsi que Schomberg, émit l'avis qu'il fût poignardé dans l'antichambre du Roi[2]. Comment croire à la vérité de cette accusation, lorsqu'on relit ces lignes que Richelieu écrivait après la mort du prélat, et dans lesquelles il esquissait son portrait :

« Il fut regretté parce qu'il avait l'esprit doux, mais il était faible, de nulles lettres et de peu de résolution[3]. » Et cependant, lorsque l'on se rappelle qu'Albert de Gondi fut l'un des trois hommes qui conseillèrent la Saint-Barthélemy et l'assassinat des princes du sang, on se demande si son fils, Henri de Gondi, sous une apparente douceur, n'avait pas gardé un fond de caractère italien, et

[1] Lettre de Louis XIII au Pape, septembre 1619, dans la *Correspondance de Richelieu,* et lettre de Richelieu à M. de Puisieux, secrétaire d'État, 28 septembre 1622. *Ibid.,* t. I, p. 727.

[2] Entrevue de M. le Prince et de Richelieu, racontée par ce dernier; 6 octobre 1627. *Lettres de Richelieu,* t. II, p. 652 : « Le conseil de tuer M. du Maine, que Schomberg et le cardinal de Retz le conseillaient contre la bonne foi de la paix, voulant qu'il fût poignardé dans l'antichambre du Roi. »

[3] *Mémoires de Richelieu,* liv. XIII.

n'était pas capable, lui aussi, de donner un conseil du même genre.

Quoi qu'il en soit, ce qui est certain, c'est qu'il s'unit aux cardinaux du Perron et de la Rochefoucauld pour conseiller à Louis XIII de retirer aux protestants les places de sûreté qui leur avaient été données. Ce fait est confirmé par Algay de Martignac : « Le cardinal de Retz, dit-il, entreprit de réprimer l'insolence de ces prétendus républicains, et il en parla un jour au Roi avec tant de force en plein conseil, qu'il fut suivi tout d'une voix et qu'il détermina Sa Majesté à leur déclarer la guerre[1]. »

Béziers, Montpellier et d'autres villes du Midi étant tombées aux mains du Roi, les huguenots se soumirent. Le cardinal de Retz avait suivi le Roi dans cette campagne, comme chef du conseil et premier ministre d'État. Il fut pris, dans le camp devant Béziers, d'une fièvre *d'armée,* qui l'emporta en peu de jours (13 août 1621). Richelieu, délivré d'un homme qu'il considérait comme son ennemi, ainsi que le témoigne sa correspondance, écrivait, peu de jours après cette mort, à la marquise de Maignelais, sœur du défunt : « Madame, ces lignes ne sont que pour vous témoigner que, dans la perte générale que

[1] *Éloges historiques des évesques et archevesques de Paris,* etc., p. 30.

toute la France a faite en la personne de M. votre frère, j'ai été touché d'un aussi sensible déplaisir qu'aucun autre, pour la profession particulière que je faisais d'amitié avec lui. Si la part que vos amis prennent à cette affliction diminuait la vôtre, la mienne seule vous apporterait beaucoup de soulagement, etc... »

Les Gondi, en particulier, savaient à quoi s'en tenir sur les vrais sentiments de Richelieu à leur égard, et ils durent prendre pour ce qu'elle valait cette lettre de condoléance. Plein de défiance, de jalousie et d'ombrages contre ces Italiens d'origine, pendant tout son ministère, il ne cessa de les tenir écartés des affaires, de révoquer les uns de leurs charges, d'exiler les autres; et à ces persécutions contre leur famille, qui jusqu'alors avait été portée à la tête des affaires, deux des Gondi, Pierre, duc de Retz, et son frère, le jeune abbé Jean-François-Paul de Gondi, répondirent en trempant dans la conspiration du comte de Soissons, et le second en aiguisant son poignard pour frapper le terrible cardinal au pied des autels.

CHAPITRE III

JEANF-RANÇOIS DE GONDI, PREMIER ARCHEVÊQUE DE PARIS. PORTRAIT DE CE PRÉLAT PAR SON NEVEU LE CARDINAL DE RETZ ET PAR LE PÈRE RAPIN. — ADMINISTRATION DE FRANÇOIS DE GONDI. — SES DIFFÉRENDS AVEC SON NEVEU, LE COADJUTEUR DE PARIS. — PLAISANT TOUR QUE JOUE CELUI-CI A SON ONCLE POUR L'EMPÊCHER D'ALLER AU PARLEMENT.

Après la mort de Henri de Gondi, premier cardinal de Retz, ce fut son frère Jean-François de Gondi, qu'il avait choisi pour son coadjuteur, et qui, depuis douze ans, était doyen du chapitre de Notre-Dame de Paris, qui lui succéda. Depuis longtemps les rois de France songeaient à élever l'Église de Paris à la dignité de métropole. Louis XIII en fit la demande à Grégoire XV, qui consentit à ériger ce siége en archevêché par bulles en date du 20 octobre 1622, et le 19 février 1623, Jean-François de Gondi fut sacré premier archevêque de Paris. A la nouvelle métropole furent donnés pour suffragants les évêchés de Chartres, de Meaux et d'Orléans, auxquels fut ajouté depuis celui de Blois, créé par Louis XIV. Louis XIII et, après lui, sa veuve Anne d'Autriche,

devenue régente, trouvèrent dans le nouvel archevêque un homme encore plus docile et plus souple que ne s'étaient montrés envers le pouvoir royal ses deux prédécesseurs, le cardinal de Gondi et le premier cardinal de Retz. Le Roi le nomma successivement grand maître de sa chapelle, commandeur de ses ordres et conseiller d'État. « Le cardinal de Richelieu, dit Tallemant des Réaux, eut envie d'avoir son archevêché et proposa de donner celui de Lyon à l'abbé de Retz, depuis son coadjuteur. Cela fut en quelque traité; puis le cardinal ne s'en tourmenta pas trop, car cet homme ne lui nuisait en rien, et il était bien assuré, en cas de survivance, ou qu'il l'aurait, ou qu'il le donnerait à qui lui plairait. »

Tallemant ajoute que François de Gondi « était bien fait et avait de l'esprit, mais qu'il ne savait rien », bien qu'il dît « les choses assez agréablement ». « M. de Paris, dit-il encore, avait fait autrefois beaucoup de dépense : il avait musique et grand équipage ; il en retrancha un peu et rompit sa musique. On dit que, ses affaires nettoyées, il lui resta plus de cent mille livres de rente; cependant il se traitait si mal qu'il n'eût osé donner à dîner à personne sans être averti. » Au temps où il n'avait pas encore complétement rompu avec le monde, il se plaisait, suivant le témoignage du cardinal de

Retz, à faire jouer, dans sa belle maison de Saint-Cloud, des pièces de Corneille, et l'on y dansait en brillante compagnie.

Retz a tracé de son oncle, en deux coups de pinceau, un portrait moral dont la parfaite ressemblance va bientôt se manifester en action. « Mon oncle, dit-il, très-petit, jaloux et difficile..., qui était le plus faible de tous les hommes, était, par une suite assez commune, le plus glorieux. » De son côté, le P. Rapin a eu soin de noter « qu'il n'avait pas assez de fermeté d'esprit pour se défendre contre ceux qui entreprenaient de le gouverner » .

Flottant au gré des influences les plus opposées, il fut tour à tour favorable ou contraire aux solitaires de Port-Royal, bien qu'au fond il eût pour eux un penchant secret. Son neveu, qui fut depuis son coadjuteur et son successeur, le cardinal de Retz, n'étant encore que simple abbé, s'était secrètement lié, mais par pure ambition, pour se pousser dans le monde et à la tête des affaires, avec les hommes les plus remuants du parti janséniste. Ce fut de lui surtout qu'ils se servirent pour appuyer leurs intérêts auprès de l'archevêque de Paris. Mais l'abbé, qui, par son esprit et sa supériorité, avait éveillé de bonne heure contre lui les jalousies de son oncle, se garda bien de les protéger ostensiblement, dans la crainte de ruiner leurs affaires. Avec son habileté sans égale,

il fit jouer tous les plus secrets ressorts pour se rendre maître de lui sans qu'il en eût le moindre soupçon, et il y réussit plus d'une fois. La princesse de Guémenée, qui avait un pied dans le monde et un autre à Port-Royal, où, suivant l'expression de son intime ami, le cardinal de Retz, « elle faisait des escapades plutôt que des retraites », était le principal agent dont il se servait auprès de son oncle en faveur des jansénistes. La princesse fut assez habile pour amener l'archevêque à révoquer plus d'une de ses décisions contre eux. En voici deux exemples empruntés à deux sources différentes.

A la mort de Louis XIII, les Jésuites signalèrent au prélat le catéchisme de Saint-Cyran, comme renfermant plusieurs propositions erronées sur les dogmes de l'Église. M. de Gondi prit feu, dressa un mandement dans lequel il défendait « d'enseigner d'autre catéchisme que le sien, et particulièrement un certain livret intitulé : *Théologie familière,* etc. [1] ». Déjà le mandement était porté dans toutes les paroisses pour être publié au prône, lorsque Antoine Arnauld « commença d'agir auprès des docteurs qui étaient du conseil, et madame la princesse de Guémenée auprès de M. de Paris, et l'on fit si bien que, le dimanche même où ce mandement devait être

[1] *Mémoires de M. Lancelot touchant la vie de M. de Saint-Cyran,* t. Ier.

publié [1], les curés reçurent un autre mandement imprimé qui révoquait le premier [2] ».

Nous venons de citer le témoignage d'un janséniste, à propos de cette secrète influence de la princesse sur l'esprit du prélat. Voici celui que porte un Jésuite dans un cas semblable. Lorsque, plusieurs années après, l'archevêque eut interdit M. Singlin, directeur du monastère de Port-Royal, pour avoir avancé certaines propositions en faveur de l'établissement de la pénitence publique [3], « la princesse de Guémenée et toutes les dames de qualité sollicitèrent, par elles ou par leurs amis, l'archevêque de Paris de rétablir leur prédicateur, et, après plusieurs mois d'intrigues et de négociations, l'interdit fut enfin levé, à condition que M. Singlin se rétracterait et prêcherait le contraire de ce qu'il avait prêché [4] ». Pour quiconque sait à quoi s'en tenir sur la nature des relations qui existaient entre la princesse et le coadjuteur de Paris, l'intervention de celui-ci ne saurait faire l'ombre de doute. Il en fut de même lors de l'interdiction du P. Desmares, l'éminent orateur sacré de Port-Royal. Peut-être le faible prélat eût-il cédé encore à une députation de dames

[1] 1er février 1643.
[2] *Mémoires de M. Lancelot touchant la vie de M. de Saint-Cyran*, t. Ier.
[3] 28 août 1649.
[4] *Mémoires du P. Rapin*, t. Ier p. 305.

qu'on lui dépêcha, si la Reine, qui était intraitable sur ce chapitre, comme sur beaucoup d'autres, n'eût tenu bon, malgré les instantes prières du coadjuteur [1].

Tantôt on voit François de Gondi présider en grande pompe à la cérémonie d'ouverture de l'église de Port-Royal de Paris [2] et favoriser tous les développements du monastère, soit à Paris, soit dans la vallée de Chevreuse, ou bien encore défendre les religieuses de Port-Royal contre les violentes attaques du P. Brisacier, Jésuite, et censurer son livre, en déclarant, dans une ordonnance publiée dans toutes les paroisses [3], que ces religieuses « sont pures et innocentes des crimes dont l'auteur a voulu noircir la candeur de leurs bonnes mœurs et offenser leur intégrité et religion [4] » ; tantôt on le voit, sous la pression des Jésuites et de Richelieu, donner son autorisation aux poursuites exercées contre l'abbé de Saint-Cyran, le premier fondateur des doctrines jansénistes en France. Enfin, lorsque cette grande question, qui devait agiter la France pendant deux siècles, fut soumise à la cour de Rome, le prélat, ne sachant quel parti prendre sur des questions fort

[1] *Mémoires du P. Rapin,* t. Ier, p. 305.
[2] 1647. *Ibid.*
[3] 7 janvier 1652.
[4] *Mémoires de Lancelot.*

peu à la portée d'un aussi méchant théologien qu'il l'était, crut se tirer d'abord d'affaire en lançant un premier mandement pour imposer silence aux deux partis. Mais lorsque Innocent X eut condamné les cinq propositions du livre de Jansénius, il s'inclina et dressa un second mandement pour engager ses diocésains à une parfaite et sincère soumission [1].

Un des règlements de François de Gondi nous révèle certains détails fort curieux sur les mœurs du dix-septième siècle. Le nombre des mariages illicites se multipliait de plus en plus. Nombre de fils de famille, les uns sans le consentement de leurs parents, d'autres sans tenir compte des oppositions juridiques, se présentaient avec les fiancées de leur choix devant un curé et des témoins, et se prenaient mutuellement pour époux, « sans approbation ni bénédiction, et sans garder aucune des formalités requises [2] ». Pour couper court à ce grave abus, notre prélat décerna contre les délinquants l'excommunication majeure, ce qui, à une époque de foi, ne laissait pas de faire un grand effet.

Ce qui honore le plus son administration, c'est d'avoir favorisé par tous les moyens la fondation de l'Œuvre des missions de saint Vincent de Paul, et

[1] *Éloges historiques des évêques et archevêques de Paris*, etc., p. 41.

[2] *Ibid.*

d'avoir contribué de toute sa puissance et de tout son crédit à l'établissement des séminaires de Saint-Nicolas du Chardonnet et de Saint-Lazare. Nous verrons bientôt, en étudiant la nature, le caractère et le but de ces importantes fondations, quels éminents services rendit à l'Église François de Gondi.

Nous avons dit les dissentiments profonds qui existaient entre l'oncle et le neveu. Sur ce point, tous les Mémoires du temps sont d'accord. « Le coadjuteur avait un si grand mépris pour l'archevêque, et l'archevêque une jalousie si extraordinaire contre le coadjuteur, dit le P. Rapin, que toutes les mesures de correspondance ou de bienséance étaient rompues entre eux, de sorte que c'était une fort mauvaise recommandation auprès de l'oncle que la considération du neveu pour qui que ce fût [1]. »

« A la régence, dit Tallemant des Réaux, François de Gondi fit son neveu coadjuteur; mais il s'en repentit bientôt et eut une jalousie enragée contre lui. Un jour qu'en descendant de carrosse, il se fut laissé tomber, voulant s'appuyer sur Ménage : — Ah! dit-il, de quoi m'avisai-je aussi de me vouloir appuyer sur un homme qui est à mon coadjuteur! »

Celui-ci habitait le petit archevêché; mais les

[1] *Mémoires du P. Rapin*, t. Ier, p. 407.

affaires du diocèse l'appelant sans cesse à l'archevêché où logeait son oncle, et leurs mutuels griefs s'échauffant de plus en plus, cette vie en commun finit par leur devenir insupportable. François de Gondi, qui, dans sa jeunesse, avait porté l'habit de capucin, et qui avait conservé pour cet ordre une prédilection particulière, s'était fait bâtir, près du couvent des Capucins du faubourg Saint-Jacques, une maison où il cherchait souvent un refuge pour se soustraire aux querelles intestines de l'archevêché. Ce fut dans ce même faubourg, dans la maison de l'Oratoire, que son frère, Emmanuel de Gondi, se dépouillant de toutes ses dignités, vint plus tard embrasser la vie religieuse.

Pendant ces retraites de l'archevêque, son neveu, qui, depuis 1643, était devenu son coadjuteur, ne négligeait rien pour prendre pied dans le diocèse et pour y jeter les assises de son pouvoir futur. Cet homme étrange, qui, pour la postérité, n'a laissé que le souvenir d'un génie turbulent et inquiet, était cependant doué de toutes les qualités d'un excellent organisateur. Avec son rare coup d'œil, il avait compris que la plus grande plaie du clergé de son temps, c'était l'ignorance où il était tombé à la suite des guerres de religion. Qu'imagine-t-il? Une réforme des plus ingénieuses et des plus praticables. « Je continuai à faire dans le diocèse, nous dit-il

dans ses Mémoires, tout ce que la jalousie de mon oncle me permit d'y entreprendre sans le fâcher... J'entrepris d'examiner la capacité de tous les prêtres du diocèse, ce qui était dans la vérité d'une utilité inconcevable. Je fis pour cet effet trois tribunaux, composés de chanoines, de curés et de religieux, qui devaient réduire tous les prêtres en trois classes, dont la première était des capables, que l'on laissait dans l'exercice de leurs fonctions; la seconde, de ceux qui ne l'étaient pas, mais qui le pouvaient devenir; la troisième, de ceux qui ne l'étaient pas et qui ne le pouvaient jamais être. On séparait ceux de ces deux dernières classes : on les interdisait de leurs fonctions, on les mettait dans des maisons distinctes, l'on instruisait les uns et l'on se contentait d'apprendre purement aux autres les règles de la piété. Vous jugez bien que ces établissements devaient être d'une dépense immense; mais l'on m'apportait des sommes considérables de tous côtés. Toutes les bourses des gens de bien s'ouvrirent avec profusion. »

Tout eût réussi sans doute pour le mieux, si la jalousie de Mazarin ne se fût mêlée à celle de l'oncle. Celui-ci, chapitré par le ministre, revint en toute hâte de son faubourg, et, sous le plus frivole prétexte, commanda à son trop habile neveu de ne donner aucune suite à son dessein. Cette jalousie de

l'oncle augmentait à mesure du rôle de plus en plus considérable que jouait sur la scène de la Fronde le coadjuteur, qui en était devenu le chef. L'archevêque avait droit de siéger au Parlement, et, en son absence, ce droit passait sur la tête de son neveu. Lorsque le duc de Beaufort et le coadjuteur furent sommés de se rendre au Palais, pour y répondre à l'accusation du prince de Condé d'avoir tenté de le faire assassiner sur le pont Neuf, la reine écrivit aussitôt à l'archevêque pour le conjurer d'aller prendre sa place dans le Parlement, afin que le coadjuteur ne pût y siéger. Mais le coadjuteur, qui n'était pas homme à lui céder si facilement le pas, inventa le plus bouffon des stratagèmes pour qu'il ne sortît pas du logis. Lui-même a conté de la façon la plus spirituelle cette scène digne du génie de Molière dans le *Malade imaginaire*.

« J'allai, dit-il, vers les trois heures du matin, chercher MM. de Brissac et de Retz, et je les menai aux Capucins du faubourg Saint-Jacques, où M. de Paris avait couché, pour le prier, en corps de famille, de ne point aller au Palais. Mon oncle n'avait point de sens, et le peu qu'il en avait n'était point droit ; il était faible et timide jusqu'à la dernière extrémité ; il était jaloux de moi jusqu'au ridicule. Il avait promis à la Reine qu'il irait prendre sa place ; il ne fut pas en notre pouvoir d'en tirer que

des impertinences et des vanteries : qu'il me défendrait bien mieux que je ne me défendrais moi-même. Et vous remarquerez, s'il vous plaît, que, quoiqu'il causât comme une linotte en particulier, il était toujours muet comme un poisson en public. Je sortis de sa chambre au désespoir... »

Que fait alors le coadjuteur ? Il imagine un vrai tour à la Scapin. Mais, comme il aurait quelque honte à l'avouer, il le met sur le compte d'un autre, qui, s'il n'eût été soufflé par lui, n'eût certes pas eu l'idée de l'inventer.

« Un chirurgien qu'il avait, poursuit Retz, me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmélites, qui étaient tout proche, et il me revint trouver un quart d'heure après, avec de bonnes nouvelles. Il me dit qu'aussitôt que nous étions sortis de la chambre de M. de Paris, il y était entré ; qu'il l'avait beaucoup loué de la fermeté avec laquelle il avait résisté à ses neveux, qui le voulaient enterrer tout vif ; qu'il l'avait exhorté ensuite de se lever en diligence pour aller au Palais ; qu'aussitôt qu'il fut hors du lit, il lui avait demandé d'un ton effaré comme il se portait ; que M. de Paris lui avait répondu qu' « il se portait bien » ; qu'il lui avait dit : « Cela ne se peut, vous avez trop mauvais visage » ; qu'il lui avait tâté le pouls ; qu'il l'avait assuré qu'il avait la fièvre, et d'autant plus à craindre qu'elle

paraissait moins ; que M. de Paris l'avait cru ; qu'il s'était mis au lit, et que tous les rois et toutes les reines ne l'en feraient sortir de quinze jours [1]. »

Beaumarchais a trouvé la scène si comique, qu'il s'en est emparé dans son *Barbier de Séville*, avec cette différence que Bazile, à qui l'on veut persuader qu'il est malade, afin de l'éloigner, entre complaisamment dans ce rôle de malade imaginaire, grâce à l'*argument irrésistible* qu'on lui offre [2], tandis que le trop crédule archevêque ne doute pas qu'il n'ait la fièvre, sans soupçonner le moins du monde qu'il est la dupe de son Esculape et de son coquin de neveu.

On peut juger à quels noirs accès de jalousie il fut en proie à la nouvelle que ce terrible neveu venait de recevoir le chapeau de cardinal, et quelle joie secrète il éprouva lorsqu'il le vit conduire prisonnier à Vincennes ! Pressé vivement par le chapitre et les curés de Paris d'agir avec vigueur auprès de la cour pour sa délivrance, François de Gondi « ne les appuya que très-mollement ». Il se contenta d'ordonner des prières publiques. Les hommes considérables du parti janséniste ne mirent pas moins de zèle à le supplier d'écrire au Pape et aux cardinaux « pour son élargissement, ce qu'il ne fit, dit le P. Ra-

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.*

[2] *Le Barbier de Séville,* acte III, scène IX.

pin, que le plus mollement et le plus faiblement qu'il put, non-seulement parce que son âge et son tempérament ne le rendaient pas fort actif, mais parce que, dans la vérité, personne n'eut tant de satisfaction que lui de la prison de son neveu, et n'eut moins d'empressement pour sa liberté. Les démarches qu'on l'obligea de faire à la cour pour cela ne servirent qu'à faire connaître le peu d'intérêt qu'il y prenait[1]. »

Cependant Mazarin, inquiet de la compassion que montrait le peuple de Paris pour le cardinal captif, prit la résolution, dans la crainte d'un coup de main, de le transférer à Amiens, à Brest ou au Havre. Retz nous apprend lui-même qu'à cette nouvelle il fit le malade et que Mazarin lui expédia un médecin pour voir s'il l'était effectivement. Sur ces entrefaites, mourut l'archevêque de Paris, à la suite d'une violente attaque de gravelle. Cet événement eut lieu le 21 mars 1654, à quatre heures du matin, et à cinq heures, avant que la cour en fût prévenue, le coadjuteur fut proclamé archevêque de Paris par le chapitre de Notre-Dame, qui avait reçu de lui, d'avance, une procuration en due et bonne forme. Jamais Mazarin n'avait été plus habilement joué. Aux mains du cardinal de Retz, l'archevêché

[1] *Mémoires du P. Rapin,* t. II, p. 203.

était une arme redoutable, et désormais, jusqu'à la mort du favori victorieux, le factieux prélat s'en servira avec une opiniâtreté et une habileté sans égales pour le troubler sans relâche et empoisonner son triomphe. C'est à cette nouvelle guerre entre le cardinal-archevêque et le cardinal-ministre que l'on a donné le nom de *Fronde ecclésiastique*. Pendant sept ans, Mazarin, armé de la toute-puissance royale, s'efforce d'arracher le siége de Paris au cardinal fugitif, en employant tour à tour les offres les plus séduisantes et les plus terribles menaces ; il va même jusqu'à lui intenter un procès pour crimes de lèse-majesté, et le fait traquer en tous lieux par sa police secrète ; et, pendant sept ans, Retz, appuyé par la cour de Rome, résiste avec une intrépidité qui ne se dément jamais ; il accable son ennemi de lettres pastorales, de mandements, de pamphlets, et ne se démet de son siége et ne pose les armes qu'après la mort de son ennemi. On sait que les Mémoires de Retz finissent brusquement à l'année 1655, au moment même où il entame le récit de cette lutte acharnée. Jamais depuis lors, cette guerre entre le pouvoir civil et le pouvoir sacerdotal, entre le Louvre et le Vatican, guerre qui fut conduite par les deux plus grands diplomates du dix-septième siècle, n'a été racontée en pleine connaissance de cause et d'une manière digne du sujet. A l'aide de

toutes les pièces du procès, qui, pour la plupart, sont inédites, nous essayerons quelque jour d'accomplir cette tâche. En attendant, nous devons nous borner aujourd'hui à n'étudier, dans la vie du cardinal de Retz, que les épisodes et les parties qui se rattachent à l'histoire de Vincent de Paul, son premier instituteur.

CHAPITRE IV

VINCENT DE PAUL DANS LA MAISON DU GÉNÉRAL DES GALÈRES. — PORTRAITS DE FAMILLE : PHILIPPE-EMMANUEL DE GONDI, SA FEMME MARGUERITE DE SILLY ET LEURS ENFANTS. — VINCENT DE PAUL INSTITUTEUR.

Revenons sur nos pas et rentrons dans le château de Montmirail, où, vers la fin de l'année 1613, comme nous l'avons dit, était venu s'installer le vénérable M. Vincent, pour faire l'éducation des enfants de Philippe-Emmanuel de Gondi, général des galères. Ce seigneur [1], qui était comte de Joigny, marquis des îles d'Or [2], baron de Montmirail, de Dampierre et de Villepreux, était le second fils d'Albert, maréchal de France, et de Claude-Catherine de Clermont, baronne de Retz. A peine avait-il atteint ses dix-sept ans, que son père, du consentement de Henri IV, s'était démis en sa faveur de sa charge de général des galères et de lieutenant général du roi ès mers du Levant [3]. Philippe-Emmanuel était neveu du cardinal de Gondi, évêque de Paris, qui

[1] Il était né à Lyon en 1581.
[2] Ou d'Hyères.
[3] Par lettres patentes du 25 avril 1598.

mourut, comme nous l'avons dit plus haut, en 1616, âgé de quatre-vingt-quatre ans, et frère des deux autres prélats qui lui succédèrent : Henri de Gondi, premier cardinal de Retz, qui occupa le siége épiscopal jusqu'en 1623, et Jean-François de Gondi, qui fut premier archevêque de Paris, depuis cette époque jusqu'en 1654.

Le jeune général des galères, au dire de son parent Corbinelli, l'ami de madame de Sévigné, était « l'homme le mieux fait, le plus adroit et l'un des plus vaillants du royaume ». « Engagé (alors) dans les intrigues et les plaisirs de la cour[1] », suivant le témoignage de son fils, le cardinal de Retz, il s'y faisait remarquer par sa bonne grâce, sa distinction et l'aménité de son caractère et de son esprit. Il soupait souvent en joyeuse compagnie avec les ducs de Guise et de Chevreuse, MM. de Créqui et de Bassompierre; et Tallemant des Réaux nous apprend que ces soupers étaient fort égayés par les railleries qu'ils faisaient l'un de l'autre, sans jamais pousser leurs pointes trop loin[2]. Un fort beau portrait gravé du comte de Joigny, qui figure dans l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*[3], ne

[1] Lettre du cardinal de Retz, imprimée dans la *Vie de la Vénérable Mère Marguerite Acarie* (par Tronson de Chenevières).
[2] *Histoires*, etc., édition Techener, t. III, p. 40.
[3] Par Corbinelli; 2 vol. in-4°, 1705.

dément que sur un point tous ces témoignagnes des contemporains. Sa tête élégante, aux traits finement dessinés, repose sur une fraise à la Henri IV ; tout y respire une grande douceur : les yeux, la bouche légèrement épanouie, le nez qui va s'élargissant un peu à la base ; mais rien n'y rappelle l'extrême audace et l'intrépidité qui éclatent dans les traits fortement accentués de ses deux fils, le duc Pierre et le cardinal de Retz.

S'il faut en croire Corbinelli, le jeune général des galères aurait brillé « sur la scène et sur le Parnasse » ; mais, comme il ne nous donne aucun détail et aucun spécimen de ses talents en ce genre et qu'il n'en reste aucun vestige dans les écrits du temps, il est permis de croire que ses essais poétiques ne méritaient guère de lui survivre.

Il avait épousé, vers 1600, Françoise-Marguerite de Silly, fille aînée d'Antoine de Silly, comte de la Rochepot, damoiseau de Commercy, souverain d'Euville, et de Marie de Lannoy, dame de Folleville.

Madame de Gondi était une femme d'une rare vertu, d'une douceur angélique, d'une fervente piété, qu'elle poussait même au mysticisme et aux derniers scrupules. Toute son âme se lit dans le portrait que nous a laissé de cette beauté frêle et délicate, pudique et timide, l'habile burin de Duflos.

Sur une fraise en éventail, à la Médicis, se détache sa tête charmante, au profil grec d'une grande pureté et d'une remarquable finesse. Ses grands yeux, aux regards vagues, semblent absorbés dans une contemplation céleste. Par son expression et la douceur des lignes, c'est une vraie tête de madone du Pérugin, d'une beauté qui serait irréprochable si les yeux étaient moins séparés l'un de l'autre et le menton un peu moins court. Telle était la mère du cardinal de Retz, en qui ne devaient revivre aucune de ses vertus, ni aucun des traits de son visage.

M. de Gondi, qui avait su estimer à leur juste prix toutes les qualités de sa jeune femme, l'aimait de l'amour le plus tendre, d'un amour qui ne souffrit jamais la moindre distraction, qui ne se démentit jamais, d'un amour si profond, que, lorsqu'il eut le malheur de la perdre, il ne trouva plus de refuge contre sa douleur que dans la vie religieuse.

Trois enfants, trois fils, naquirent de cette union si parfaite : Pierre de Gondi ; Henri, marquis des îles d'Or (ou d'Hyères) ; et Jean-François-Paul, qui devint plus tard le célèbre cardinal de Retz.

Pierre, l'aîné, naquit en 1602 ; il avait donc par conséquent douze ans lorsqu'il fut confié aux soins de Vincent de Paul. Plus tard il épousa, avec dispense du Pape, sa cousine germaine, Catherine de

Gondi, fille de Henri de Gondi, duc de Retz [1], dernier représentant mâle de la branche aînée des Gondi, et de Jeanne de Scépeaux; et ce fut par cette alliance qu'il devint duc de Retz. De sa femme, il n'eut que deux filles : l'aînée, Marie-Catherine, religieuse au Calvaire, et Paule-Françoise-Marguerite de Gondi, duchesse de Lesdiguières, en qui s'éteignit le nom de Gondi [2].

Il ne sera pas sans intérêt de savoir à quels terribles élèves eut affaire Vincent de Paul.

Pierre et son frère Jean-François-Paul, qui devint plus tard le cardinal de Retz, étaient par tempérament, par caractère, comme par la race, de vrais Italiens du quinzième ou du seizième siècle, des Italiens de l'école de Machiavel, les dignes petits-fils de ce maréchal de Retz, qui, par pure politique et non par fanatisme religieux, avait conseillé la Saint-Barthélemy, puis avait embrassé indifféremment la cause de Henri IV, encore huguenot. Vincent de Paul se trouva en présence de deux jeunes démons, dont l'âme était absolument fermée aux idées religieuses : aussi fut-il impuissant à en faire des anges.

[1] Fils de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, et de la princesse Antoinette d'Orléans, fille de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, et de Marie de Bourbon, princesse du sang.

[2] Elle n'eut de son mariage avec François-Emmanuel de Blanchefort, de Bonne, de Créquy, duc de Lesdiguières, pair de France, etc., qu'un fils unique, Jean-François-Paul, mort sans enfant, en 1703.

Pierre de Gondi, dont nous venons de parler, et qui succéda à son père dans la charge de général des galères, lorsque celui-ci entra à l'Oratoire, était un homme d'une rare bravoure et d'une indomptable résolution. Sur ce point, sinon du côté de l'esprit et de l'intrigue, il n'avait rien à envier à son frère, le cardinal de Retz. Au siége de la Rochelle, et fort jeune encore, Pierre se signala dans un combat naval, aux côtés de son père; et dans l'île de Ré, il eut une épaule cassée d'un coup de mousquet et un cheval tué sous lui. Sous Louis XIII, le cardinal de Richelieu l'ayant forcé de se démettre de sa charge de général des galères pour la donner à un de ses neveux, Pierre résolut de tirer vengeance de ce passe-droit. Il entra, avec son frère Jean-François-Paul, dans la conspiration du comte de Soissons, et, se trouvant à Amiens, il proposa au duc d'Orléans d'assassiner Richelieu. Mazarin disait tenir le récit de ce fait de la bouche même de Gaston d'Orléans [1]. Retz, de son côté, raconte dans ses Mémoires que lui-même avait résolu de frapper le cardinal au moment où il dirait la messe, mode d'exécution qu'il avait certainement emprunté à la conspiration des Pazzi [2]. Ce fut la mort mystérieuse

[1] Lettre de Mazarin à la Reine, 10 avril 1651. Recueil de Ravenel.

[2] BAZIN, dans son *Histoire de Louis XIII*, et FEILLET, dans ses

du comte de Soissons [1], à la bataille de la Marfée, qui seule l'empêcha de donner suite à ce criminel et sacrilége dessein.

Plus tard, à la naissance de la Fronde, le coadjuteur, outré du mépris que lui avait témoigné la Reine à la journée des Barricades, envoya secrètement son frère Pierre à Noisy, maison de campagne de l'archevêque de Paris, son oncle, où s'étaient rendus la duchesse de Longueville et le prince de Conti, et c'est là que Pierre, avec la duchesse, forma le premier parti de la Fronde contre Mazarin et la régente [2].

Lors de l'arrestation de son frère le cardinal, Pierre, duc de Retz, écrit au Roi pour lui demander de le rendre à la liberté, et lorsque le cardinal de Retz s'est sauvé du château de Nantes, il court à Belle-Isle pour protéger sa fuite et fait jurer aux habitants de se jeter dans le fort au premier coup de canon [3].

annotations des *Mémoires du cardinal de Retz*, se fondant l'un et l'autre sur le silence de tous les Mémoires du temps sur la complicité du jeune abbé dans cette conjuration, ont contesté la véracité du récit de Retz sur ce point. Nous croyons, au contraire, qu'ayant à se plaindre, autant que son frère Pierre, des mauvais traitements de Richelieu à l'égard de sa famille, et que du tempérament dont il était, tout ce qu'il raconte est parfaitement vrai.

[1] Louis de Bourbon, comte de Soissons, petit-fils de Louis Ier, prince de Condé. Il était cousin germain du père du prince de Condé, père du grand Condé.

[2] *Mémoires de Guy Joly*.

[3] Pierre mourut en Bretagne, à Machecoul, le 20 avril 1676, à l'âge de soixante-quatorze ans.

A ces quelques traits, on peut juger de quelle trempe était le caractère des deux frères, dont le burin de Duflos a su exprimer toute l'audace et toute l'énergie.

Le second fils d'Emmanuel de Gondi, le marquis des Iles-d'Or, était, dès son enfance, destiné par son père à succéder à Jean-François de Gondi, son oncle, l'archevêque de Paris. Tallemant des Réaux, qui connaissait de près la famille, nous dit qu'il était blond, à la différence de ses deux frères, dont le teint bronzé ainsi que les traits rappelaient si bien leur origine florentine. Il nous raconte du petit marquis un mot caractéristique : « Ce garçon disait qu'il voulait être cardinal afin de passer devant son frère : il avait de l'ambition, mais il mourut misérablement à la chasse. Étant tombé de cheval, la jambe engagée dans l'étrier, il fut tué d'un coup de pied par la tête que le cheval lui donna. Ce garçon mort, on changea de pensée, et on destina le chevalier à l'Église [1]. »

Tallemant désigne ainsi Jean-François-Paul, le troisième fils du général des galères. On avait d'abord pensé à faire de celui-ci un chevalier de Malte. Comme il était né pendant un chapitre, il

[1] Tallemant des Réaux, t. IV, chapitre consacré au cardinal de Retz. Le jeune marquis des Iles-d'Or, suivant le P. Batterel, mourut en 1622.

fut chevalier dès le berceau, « de sorte, ajoute Tallemant, qu'il aurait été grand'-croix de bonne heure ».

Les bénéfices du mort, les abbayes de Buzay et de Quimperlé, passèrent aussitôt sur la tête de Jean-François-Paul, et bien que, suivant son propre témoignage, il eût « l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers », son père, dont l'ambition se confondait un peu trop avec la dévotion, le força, bien malgré lui, à devenir homme d'Église, pour que l'archevêché de Paris ne sortît pas de la famille.

Il eût été extrêmement intéressant de savoir, d'après le témoignage du cardinal de Retz lui-même, quelles furent les premières leçons que lui donna Vincent de Paul et quelles impressions lui avait laissées le souvenir du saint homme. Sans aucun doute, il devait entrer dans quelques détails fort curieux sur le séjour du Saint pendant douze années dans la maison de son père. Malheureusement, comme on le sait, les deux cent cinquante premières pages in-quarto des Mémoires autographes de Retz, dans lesquelles il racontait ses folles aventures de jeunesse, ont été déchirées par une main trop scrupuleuse ; et d'un autre manuscrit de ces mêmes Mémoires aujourd'hui disparu, un éditeur de 1719 n'a pu sauver de ce commencement que quelques fragments mutilés. Au point de vue littéraire, c'est une perte à jamais

déplorable et irréparable ; au point de vue historique et biographique, il n'est pas impossible de combler cette lacune. C'est ce que nous tenterons quelque jour, à l'aide de nombreux documents inédits. Pour aujourd'hui, nous devons nous borner à ne parler que des premières études de Retz, sous la direction de Vincent de Paul.

Vincent avait une double mission à remplir auprès de ses élèves : leur enseigner en même temps les premiers éléments des études classiques et ceux de la doctrine chrétienne. La pieuse Marguerite de Silly s'était inquiétée avant tout de cette dernière partie de l'éducation de ses enfants, et c'était dans l'espoir de leur procurer un instituteur à la fois homme de savoir et de piété qu'elle s'était adressée à M. de Bérulle. « Je souhaite bien plus, disait-elle, faire de ceux que Dieu m'a donnés, et qu'il peut me donner encore, des saints dans le ciel que des grands seigneurs sur la terre. » On sait comment furent si mal exaucés les vœux de la sainte femme et ceux de Vincent de Paul.

On a souvent prétendu que Jean-François-Paul de Gondi était trop jeune pour avoir pu tirer quelque fruit des premières leçons religieuses et littéraires de son vénérable instituteur. C'est là, selon nous, une opinion assez mal fondée, au moins en ce qui touche les études classiques.

M. Vincent entra chez les Gondi au moment même de la naissance du futur cardinal, et ne quitta leur maison qu'au bout de douze années. Il est donc tout naturel de supposer qu'un esprit aussi vif, aussi alerte, aussi précoce que celui de Retz, poussa assez loin ses études latines sous un maître qui connaissait fort bien cette langue, pour l'avoir longtemps étudiée et enseignée à des fils de famille. Voici, à l'appui de notre opinion, un document imprimé, fort curieux, dont les historiens de saint Vincent de Paul ont ignoré l'existence ou n'ont pas tiré parti. Nous l'empruntons aux *Éloges historiques des évêques et archevêques de Paris, depuis environ un siècle*, etc., par Étienne Algay de Martignac [1] : « Vincent de Paul, qui fut ensuite supérieur général des Missions de Saint-Lazare, dit l'auteur dans le chapitre qu'il consacre au cardinal de Retz, Vincent de Paul l'instruisit dans ses études, *où il fit un merveilleux progrès*. Il pouvait dire, avec le Psalmiste, qu'il en savait plus que ses maîtres, ayant appris jusqu'à sept langues avec beaucoup de facilité, l'hébreu, le grec, le latin, l'italien, l'espagnol, l'allemand et le français qu'il parlait avec

[1] Paris, in-4°, 1698. Cet ouvrage renferme de magnifiques portraits de plusieurs prélats de la famille de Gondi, portraits gravés par Duflos, et que Corbinelli a reproduits de nouveau dans son *Histoire généalogique de la maison de Gondi*, qui fut par lui publiée, en 2 vol. in-4°, en 1705.

politesse... Il fut reçu docteur par la Sorbonne avec beaucoup d'applaudissements. » En ce qui touche le français, l'éloge, on en conviendra, n'a rien d'exagéré. Quant aux autres langues, voici ce qu'on en peut dire d'après d'autres témoignages : l'italien était pour Retz comme une seconde langue naturelle que l'on n'avait cessé de parler dans sa famille; il reste de lui plusieurs lettres latines, dignes des cardinaux Bembo et Sadolet; il savait si bien le grec, qu'au sein de la congrégation *dell' Indice,* dont il faisait partie, il traduisit couramment un livre écrit en grec moderne, que l'on soupçonnait entaché d'hérésie et auquel n'avaient rien pu comprendre les autres cardinaux. Enfin, vers les derniers temps de sa vie, d'après le témoignage de son amie madame de Sévigné, il lisait son bréviaire dans le texte hébreu. Mais n'oublions pas de dire que, de toutes ces langues, il ne devait à son premier instituteur que la connaissance du latin et peut-être aussi un peu celle du grec.

Quant aux leçons de doctrine et de morale chrétienne qu'il reçut de lui, on sait, d'après ses propres aveux, le peu de profit qu'il en tira, soit à cette époque, soit plus tard dans ses trop fameuses retraites à Saint-Lazare. Ne serait-ce pas aller à contre-sens de la vérité et même de toute vraisemblance que de vouloir faire *un chrétien malgré lui* de cet homme

qui a dit de lui-même « qu'il avait l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers » ? Cette âme resta toujours fermée aux choses de la religion, et ne fut jamais hantée et possédée que par les intérêts du monde et par les ambitions de la politique. Rien, au surplus, ne doit nous étonner sur un tel état d'esprit. A la suite des guerres de religion, le nombre des incrédules et des indifférents était bien plus considérable qu'on ne pourrait le supposer. Il suffit, pour en être convaincu, de se rappeler les prodigieux efforts qui furent tentés par les Bérulle, les Olier, par Vincent de Paul et d'autres hommes apostoliques, pour ramener au bercail tant d'âmes dévoyées. L'esprit du jeune Retz, uniquement ouvert de bonne heure à des ambitions de famille, resta sourd aux pieuses exhortations de son instituteur. Déjà, sans aucun doute, se manifestait en lui ce caractère altier et intraitable qui éclata bientôt plus terrible sur les bancs du collége de Clermont, et que les Jésuites furent aussi impuissants à dompter que Vincent de Paul. Vincent n'eut pas plus de prise sur lui que n'en eut Savonarole sur Machiavel. Que de fois il fut mis à de rudes épreuves par l'indiscipline de ses trois turbulents élèves ! Vincent était né avec un tempérament bilieux et prompt aux impatiences. On a dit de lui « qu'il était naturellement triste et mélancolique, et qu'il lui

fallait tous les efforts de la vertu pour ôter à ses traits quelque chose d'un peu dur et de revêche[1] ». Les incartades des jeunes Gondi ne devaient pas peu contribuer à lui refrogner le visage. Nous avons de lui sur ce point un curieux témoignage qu'il a donné pendant son séjour même dans leur famille : « Je m'adressai à Notre-Seigneur, écrivait-il en 1621, et le priai instamment de me changer cette humeur sèche et rebutante, et de me donner un esprit doux et bénin[2]. Et, par la grâce de Notre-Seigneur, avec un peu d'attention que j'ai faite de réprimer les bouillons de la nature, j'ai un peu quitté de mon humeur noire. » Il avait trouvé moyen de se corriger, de s'adoucir, où d'autres n'auraient pu que s'aigrir et s'exaspérer de plus en plus.

Il existe un remarquable portrait de Vincent de Paul, gravé par un célèbre artiste du dix-septième siècle, Van Schuppen, d'après le tableau original de Simon François, et qui a été fort habilement reproduit par l'héliogravure dans l'ouvrage de M. Loth. Ce portrait mérite d'autant plus notre attention, que l'original fut peint *ad vivum,* et voici dans quelles circontances. On sait quelle résistance inflexible opposait Vincent aux prières de ses disciples et de quelques pieuses femmes du monde lorsqu'ils le suppliaient de

[1] M. l'abbé Maynard.
[2] Vincent de Paul ne sortit de chez les Gondi qu'en 1625.

se laisser peindre. « Moi, misérable! moi, néant! » s'écriait-il en se couvrant la face des deux mains, à chaque proposition qu'on lui faisait de poser devant un artiste. Les prêtres de Saint-Lazare, ne pouvant triompher de ses refus, usèrent d'une sainte fraude. Ils firent entrer secrètement dans leur maison Simon François et le gardèrent longtemps, de telle façon que, sans être vu et pouvant contempler tout à loisir son modèle, il put exécuter un chef-d'œuvre. Lorsque l'on examine le portrait gravé de Van Schuppen, qui le reproduit à merveille, à première vue apparaît un visage de paysan, aux traits grossiers et rustiques, un nez énorme qui va s'élargissant à la base, une bouche trop fendue, un menton trop court, caché sous une barbe drue et grisonnante, des oreilles trop épanouies, en un mot, l'image de la laideur la plus accusée. Mais, après un examen plus attentif, on aperçoit un front large et intelligent, des yeux d'une vivacité et d'une douceur singulières, et sur cette physionomie affable et souriante, une si grande beauté morale, qu'elle vous fait entièrement oublier la laideur physique.

Nous avons montré le précepteur au milieu de ses élèves, coin de tableau un peu trop négligé par ses historiens. Essayons de le peindre dans ses relations avec M. et madame de Gondi, et préparant avec eux ses premières œuvres. Il com-

mença par se tracer à leur égard une règle de conduite excellente et qu'il se plaisait à rappeler plus tard dans ses conférences de Saint-Lazare, afin qu'elle pût servir d'exemple aux prêtres placés sous sa direction. Par une fiction ingénieuse, et pour que tout fût irréprochable dans ses paroles et ses actions, il transforma en sanctuaire le château de Montmirail; il se proposa d'honorer Jésus-Christ lui-même dans la personne de M. de Gondi, la Sainte Vierge dans celle de sa femme, « et les disciples du Sauveur en celle des ses enfants, des officiers et des domestiques ». C'était, suivant lui, en ne perdant jamais de vue cette manière d'envisager son prochain, qu'il devenait aisé à tout chrétien d'accomplir les devoirs les plus difficiles. Par discrétion et modestie, il ne se présentait jamais chez M. et madame de Gondi sans qu'ils l'eussent fait appeler, et ne se mêlait de son propre mouvement que de ce qui touchait à sa charge de précepteur. « Hors le temps consacré à l'éducation de ses élèves et à des œuvres de charité, dit un de ses anciens biographes, il ne quittait pas sa chambre : elle était pour lui une véritable cellule, et malgré la multitude des allants et venants dans le brillant hôtel de Gondi, il avait su s'y créer une solitude profonde. » La charité seule le tirait de sa retraite, pour visiter et soigner les paysans malades, pour

les consoler, pour régler à l'amiable leurs différends, pour leur enseigner la doctrine chrétienne, alors très-obscurcie dans les campagnes.

Malgré le profond respect dont il entourait le général des galères, il ne craignait pas, à l'occasion, de lui donner de sages et fermes conseils, mais avec tous les ménagements que lui dictait sa bienveillante charité. Peu de temps après l'entrée de Vincent dans sa maison, Philippe-Emmanuel reçut un outrage d'un seigneur de la cour, et l'appela sur le terrain. Mais avant de s'y rendre, il entra dans la chapelle de son hôtel, entendit dévotement la messe, et par un trait de dévotion assez bizarre, il recommanda à Dieu l'issue de son duel et le salut de son âme. Vincent, qui disait la messe et qui était instruit du dessein du général, adressa à Dieu une prière toute contraire et le supplia d'empêcher le duel. Dès qu'il se vit seul dans la chapelle avec M. de Gondi, il courut se jeter à ses pieds : « Souffrez, monseigneur, lui dit-il, que je vous dise un mot en toute humilité. Je sais de bonne part que vous avez dessein de vous aller battre en duel, mais je vous déclare de la part de mon Sauveur, que je viens de vous montrer et que vous venez d'adorer, que si vous ne quittez ce mauvais dessein, il exercera sa justice sur vous et sur toute votre postérité. »

Le général des galères, dont le courage ne saurait faire l'ombre d'un doute, fut si touché, si frappé et peut-être si effrayé pour les siens des paroles menaçantes de Vincent, qu'il se jeta lui-même à ses pieds, en lui déclarant qu'il laissait à Dieu le soin de sa vengeance.

Plus tard, Vincent de Paul se plaisait à raconter, à Saint-Lazare, dans une conférence où ne se trouvaient que trois personnes, la victoire qu'il avait remportée alors sur le général des galères. Lorsqu'il devint un des hommes les plus considérables du clergé, il usa de toute son influence afin que l'Église prêtât tout son concours à l'autorité royale pour la répression des duels.

La nouvelle de cette affaire ne pouvait manquer d'arriver aux oreilles de madame de Gondi, et le service que venait de rendre à son mari et à sa famille Vincent de Paul dut augmenter singulièrement la profonde estime qu'elle avait pour ses vertus. Elle pensa dès lors qu'elle ne pourrait choisir un plus sage, un plus saint directeur que lui, et dans la crainte que son humilité n'opposât quelque résistance, elle pria M. de Bérulle de lui imposer cette nouvelle tâche. Vincent, sur un mot de M. de Bérulle, qu'il écoutait comme un oracle, s'empressa d'obéir. A partir de ce moment, entre madame de Gondi et son nouveau directeur, ce fut comme une

émulation pour le bien. Sous l'inspiration de Vincent, elle répandait, surtout dans ses domaines, d'abondantes aumônes; elle visitait les malades et se faisait une joie et un honneur de les servir de ses propres mains. Afin que la justice fût scrupuleusement rendue dans ses terres, elle avait soin, en l'absence de son mari, de ne choisir que des officiers d'une probité à toute épreuve; elle devint la consolation des veuves, une seconde mère pour les orphelins. D'une santé frêle et délicate, elle fut bientôt à bout de forces et tomba gravement malade dans un village où elle fut obligée de garder le lit. Grâce aux prompts secours que lui fit donner M. Vincent, elle fut bientôt sur pied; mais à partir de cette époque, elle ne traîna plus qu'une vie languissante. Vincent la secondait avec tant d'activité dans ses courses à pied, à travers les campagnes, que lui aussi faillit succomber sous le poids de tant de fatigues. Il fut atteint d'une dangereuse maladie et n'y échappa que grâce à sa robuste constitution. Mais ses jambes, si cruellement éprouvées par sa captivité de Tunis, gardèrent de cette maladie une douloureuse enflure, qui, suivant son expression, lui servit d'horloge jusqu'à son dernier soupir.

CHAPITRE V

VINCENT DE PAUL ET MADAME DE GONDI AU CHATEAU DE FOLLEVILLE. — NAISSANCE DE L'OEUVRE DES MISSIONS. — SORTIE DE VINCENT DE LA MAISON DE GONDI. — VINCENT, CURÉ DE CHATILLON-LEZ-DOMBES.

Au commencement de l'année 1617, la famille de Gondi se trouvait réunie dans son château de Folleville, au diocèse d'Amiens, lorsque M. Vincent fut appelé dans un village des alentours, à Gannes, pour y entendre la confession d'un paysan dangereusement malade. Bien que ce paysan passât dans son village pour un homme de bien, il avait sur la conscience certains méfaits dont il n'avait jamais voulu faire l'aveu au tribunal de la pénitence. Vincent interroge le malade, sonde délicatement ses plaies et l'amène à consentir à une confession générale. Le coupable, délivré du poids de ses remords, n'hésite pas à proclamer hautement avant sa mort le service que vient de lui rendre M. Vincent. « Madame, dit-il en présence de nombreux témoins à la comtesse de Joigny, j'étais damné si je n'eusse fait une confession générale, à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais pas osé me confesser. »

Cette révélation fut un éclair pour l'âme pieuse de madame de Gondi. « Ah! monsieur, s'écria-t-elle en se tournant vers Vincent de Paul, que venons-nous d'entendre? Qu'il est à craindre qu'il en soit ainsi de ces pauvres gens! Ah! si cet homme, qui passait pour un homme de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres qui vivent plus mal? Ah! monsieur Vincent, que d'âmes se perdent! Quel remède à cela? »

Ce remède, madame de Gondi l'eut bientôt découvert. Elle pria Vincent de faire un sermon, dans l'église de Folleville, sur la confession générale, sur son importance, sur les fruits qu'elle doit porter, et, pour cette prédication, elle eut l'ingénieuse idée de choisir le 25 janvier, jour de la conversion de saint Paul.

Le sermon eut un tel succès, que Vincent, longtemps après, aimait à en rappeler le souvenir, et il en faisait remonter tout l'honneur à l'inspiration de madame de Gondi. « Dieu eut tant d'égards, disait-il, à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eussent empêché le fruit de cette action), qu'il donna la bénédiction à mon discours. » Encouragé par ce coup d'essai, il fit d'autres instructions aux habitants de Folleville, et ils vinrent en si grande foule, que la générale des galères fut obligée d'appeler deux

Pères Jésuites d'Amiens, pour lui venir en aide. « Et voilà, disait Vincent à la fin de son récit, le premier sermon de la Mission et le succès que Dieu lui donna le jour de la Conversion de saint Paul : ce que Dieu ne fit pas sans dessein un tel jour. »

Telle fut la première conception, la première idée de cette œuvre, qui ne fut fondée d'une manière stable et durable que sept ans après, par ce même Vincent de Paul et les Gondi, ses amis et ses protecteurs.

En attendant, son humilité commençait à s'alarmer du respect et de la vénération dont il devenait chaque jour l'objet. On le traitait comme un saint, lui qui ne se traitait que de *misérable*. Madame de Gondi l'avait pris en si grande affection, qu'elle ne pouvait plus se passer de lui, soit à la ville, soit à la campagne. L'âme inquiète et troublée par de continuels scrupules, par des peines intérieures, par la crainte de la damnation, c'était à ce seul médecin qu'elle voulait ouvrir son cœur malade, de lui seul qu'elle attendait sa guérison, le repos et la confiance dans son salut. Vincent s'effraya d'être ainsi l'objet d'un attachement exclusif qui lui semblait une faiblesse, et d'un culte qu'il croyait mériter si peu. Il essaya de guérir de ses terreurs madame de Gondi et la força de s'adresser à un autre confesseur. Elle obéit, mais elle ne pouvait se résigner à une autre

direction que la sienne : elle avait découvert tout ce qu'il y avait en lui de sainteté, et elle se sentait attirée invinciblement vers lui. Vincent crut que le meilleur service à lui rendre, c'était de la quitter.

D'autres motifs le poussaient au départ, et sans doute en première ligne l'indocilité et l'incorrigible turbulence de ses trois élèves. Il avait, d'autre part, espéré trouver la paix sous le toit des Gondi, et d'ardentes passions politiques y avaient fait invasion. Au commencement de cette année 1617 [1], le maréchal d'Ancre venait d'être assassiné, et bientôt sa femme, Léonora Galigaï, devait, en place de Grève, expier « l'ascendant de son esprit supérieur sur l'âme faible de Marie de Médicis » . La Reine mère elle-même venait d'être reléguée à Blois, et les Gondi, comme elle Florentins d'origine et quelque peu ses alliés, lui étaient restés fidèles jusque dans sa disgrâce. Richelieu ne leur pardonna jamais ces sympathies qu'une âme moins oublieuse et moins politique que la sienne se fût fait un devoir de partager. Il en vint même à considérer comme des ennemis tous ceux qui avaient embrassé la cause de son ancienne bienfaitrice.

Si plus tard, pendant la Fronde, Vincent, dans

[1] 24 avril.

une certaine mesure, embrassa certaines opinions politiques des Gondi, cette famille frondeuse de race et de tempérament, si même il eut le courage d'adresser à Mazarin de nobles et fermes remontrances, il est vrai de dire aussi qu'il ne pensait pas qu'il fût permis d'aller plus loin, et qu'au fond de son âme il détestait sincèrement les factions et les séditions.

Aussi eut-il hâte d'aller chercher la paix dans un asile moins troublé que la maison des Gondi, afin de pouvoir s'y livrer tout à loisir à ses projets de bonnes œuvres. Toutefois, comme il n'était entré chez eux que d'après les conseils de M. de Bérulle, il ne voulut pas en sortir avant de l'avoir consulté. Sans entrer, par un sentiment de discrétion, dans les secrets motifs de son dessein, il se contenta de lui dire qu'il se sentait intérieurement pressé par une voix d'en haut d'aller au fond d'une province lointaine pour s'y vouer à l'instruction et au service des pauvres gens de la campagne. M. de Bérulle, plein de confiance dans la sagesse et le zèle de son ami, céda à sa prière, sans consulter la famille de Gondi. Une cure, d'un revenu plus que modeste, et presque abandonnée, était vacante à Châtillon-lez-Dombes, dans l'ancienne Bresse, et les chanoines de Lyon, de qui elle dépendait, s'étaient adressés à M. de Bérulle pour qu'il leur envoyât un prêtre de son

choix. Bérulle ne pouvait mieux faire que de leur offrir Vincent.

Afin, sans doute, de se soustraire à des larmes et à des supplications auxquelles il ne se serait peut-être pas senti la force de résister, Vincent se sépara de ses hôtes en prétextant un petit voyage, et il quitta Paris pour se rendre à Châtillon. C'était vers la fin de juillet 1617. Le 1[er] août suivant, il prenait possession de sa cure. A peine installé, il écrivit au général des galères, alors appelé en Provence par ses fonctions, pour le prier d'agréer ses excuses sur cette retraite soudaine, qu'il motivait sur sa prétendue incapacité de remplir plus longtemps avec fruit sa charge de précepteur.

On pourra juger par les lettres qui suivent du profond chagrin qu'éprouvèrent M. et madame de Gondi du départ de Vincent, et quel tendre respect ils lui gardaient au fond de leur cœur. « Je suis au désespoir, écrivait à sa femme le général des galères, au mois de septembre de cette même année, d'une lettre que m'a écrite M. Vincent, et que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait point encore quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre. Je suis extrêmement étonné de ce qu'il ne vous a rien dit de sa résolution, et que vous n'en ayez point eu d'avis. Je vous prie de faire en sorte, par tous moyens, que nous ne le perdions pas. Car quand le

sujet qu'il prend (son incapacité prétendue) serait véritable, il ne me serait d'aucune considération, n'en ayant point de plus forte que celle de mon salut et de mes enfants, à quoi je sais qu'il pourra un jour beaucoup aider, et aux résolutions que je souhaite plus que jamais pouvoir prendre, et dont je vous ai bien souvent parlé[1]. Je ne lui ai point encore fait de réponse, et j'attendrai de vos nouvelles auparavant. Jugez si l'entremise de ma sœur de Ragny[2], qui n'est pas loin de lui, sera à propos; mais je crois qu'il n'y aura rien de plus puissant que M. de Bérulle. Dites-lui que, quand bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui ; mais qu'en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, où il vivra comme il voudra, et moi, un jour, en homme de bien, si cet homme-là reste avec moi[3]. »

M. de Gondi, comme nous l'atteste son fils le cardinal de Retz, vécut longtemps en homme du monde, même assez indifférent. Nous ne doutons point que

[1] Fort probablement d'en finir avec une vie un peu dissipée, et de pratiquer un peu mieux ses devoirs religieux.

[2] Hippolyte de Gondi, mariée le 18 janvier 1607 à Léonor de la Magdelaine, marquis de Ragny. (*Histoire généalogique de la maison de Gondi.*)

[3] Cette lettre a été donnée par les historiens de Vincent de Paul d'après un manuscrit de l'Oratoire. C'est Abelly qui l'a publiée le premier.

le profond changement qui s'opéra plus tard dans son esprit n'ait eu aussi bien pour cause les exemples de M. Vincent que les singulières prédictions de Marguerite Acarie, religieuse carmélite, amie de sa famille et dont nous parlerons bientôt.

Bien plus grande encore fut la désolation de madame de Gondi, lorsqu'elle reçut la lettre de son mari qui renfermait celle du saint homme. « Je ne l'aurais jamais pensé, disait-elle à une amie dans sa profonde tristesse[1]. M. Vincent s'était montré si charitable envers mon âme que je ne pouvais soupçonner qu'il dût m'abandonner de la sorte. Mais, Dieu soit loué, je ne l'accuse de rien, tant s'en faut; je crois qu'il n'a rien fait que par une spéciale providence de Dieu et touché de son saint amour. Mais, en vérité, son éloignement est bien étrange, et je confesse n'y voir goutte. Il sait le besoin que j'ai de sa conduite et les affaires que j'ai à lui communiquer; les peines d'esprit et de corps que j'ai souffertes, faute d'assistance; le bien que je désire faire en mes villages et qu'il m'est impossible d'entreprendre sans son conseil. Bref, je vois mon âme en un très-pitoyable état. » Et mettant sous les yeux de son amie la lettre de son mari, elle ajoutait :

[1] M. Fournier tenait le récit de cette conversation de la bouche même de Vincent de Paul, qui l'avait recueillie de madame de Gondi, à sa rentrée dans sa maison.

« Vous voyez avec quel ressentiment (peine) M. le général m'en a écrit. Je vois même que mes enfants dépérissent tous les jours; que le bien qu'il faisait en ma maison et à sept ou huit mille âmes qui sont en mes terres ne se fera plus. Quoi! ces âmes ne sont-elles pas aussi bien rachetées du sang précieux de Notre-Seigneur que celles de Bresse? Ne lui sont-elles pas aussi chères? De vrai, je ne sais comment M. Vincent l'entend; mais je sais bien qu'il me semble que je ne dois rien négliger pour le ravoir. Il ne cherche que la plus grande gloire de Dieu, et je ne le désire pas contre sa sainte volonté; mais je le supplie de tout mon cœur de me le redonner; j'en prie sa sainte mère et je les en prierais encore plus fortement si mon intérêt particulier n'y était pas mêlé avec celui de M. le général, de mes enfants, de ma famille et de mes sujets[1] ! »

Telle était l'impression profonde qu'avait laissée dans l'âme de madame de Gondi le souvenir des vertus de M. Vincent. Pendant plusieurs jours, inconsolable de son départ, elle resta anéantie dans sa douleur, sans pouvoir prendre de nourriture et de repos. Elle se demandait avec inquiétude si, en cédant à son désir de le ramener sous son toit, ainsi qu'elle en avait reçu l'ordre de son mari, elle n'irait

[1] Abelly, p. 39 et 40.

pas contre la volonté du ciel. Elle pria avec ferveur, elle demanda des prières aux principales communautés religieuses de Paris, puis elle alla confesser ses peines au P. de Bérulle et le supplia d'user de toute son influence pour lui rendre le sage instituteur de ses enfants, le saint directeur de qui seul elle espérait le salut de son âme. Le P. de Bérulle, touché de son désespoir et de la justice de sa demande, la consola, la rassura et lui promit d'intervenir auprès de son ami.

A la suite de cette entrevue, qui lui avait rendu un peu de calme, de confiance et d'espoir, madame de Gondi envoya à M. Vincent le billet du général des galères et lui écrivit elle-même plusieurs lettres qu'elle eut soin préalablement de montrer au P. de Bérulle. En voici une surtout qui nous découvre encore mieux tout ce qu'il y avait de tendre piété, de désolation, d'éloquence émue, de délicatesse touchante dans cette âme chrétienne : « Je n'avais pas tort de craindre de perdre votre assistance, comme je vous ai témoigné tant de fois, puisqu'en effet je l'ai perdue. L'angoisse où j'en suis m'est insupportable sans une grâce de Dieu tout extraordinaire, que je ne mérite pas. Si ce n'était que pour un temps, je n'aurais pas tant de peine; mais quand je regarde toutes les occasions où j'aurai besoin d'être assistée, par direction et par conseil, soit en

la mort, soit en la vie, mes douleurs se renouvellent. Jugez donc si mon esprit et mon corps peuvent longtemps porter ces peines. Je suis en état de ne rechercher ni recevoir assistance d'ailleurs, parce que vous savez bien que je n'ai pas la liberté pour les besoins de mon âme avec beaucoup de gens. M. de Bérulle m'a promis de vous écrire, et j'invoque Dieu et la Sainte Vierge de vous redonner à notre maison, pour le salut de toute notre famille et de beaucoup d'autres, vers qui vous pourrez exercer votre charité. Je vous supplie encore une fois, pratiquez-la envers nous, pour l'amour que vous portez à Notre-Seigneur, à la volonté duquel je me remets en cette occasion, bien qu'avec grande crainte de ne pouvoir persévérer. Si, après cela, vous me refusez, je vous chargerai devant Dieu de tout ce qui m'arrivera et de tout le bien que je manquerai à faire, faute d'être aidée. Vous me mettrez en hasard d'être en des lieux bien souvent privée des sacrements, pour les grandes peines qui m'y arrivent et le peu de gens qui sont capables de m'y assister. Vous voyez que M. le général a le même désir que moi, que Dieu seul lui donne par sa miséricorde. Ne résistez pas au bien que vous pouvez faire, aidant à son salut, puisqu'il est pour aider un jour au salut de beaucoup d'autres. Je sais que ma vie ne servant qu'à offenser Dieu, il n'est pas dangereux de la mettre en hasard;

mais mon âme doit être assistée à la mort. Souvenez-vous de l'appréhension où vous m'avez vue en ma dernière maladie, en un village. Je suis pour arriver en un pire état; et la seule peur de cela me ferait tant de mal que je ne sais si, sans grande disposition précédente, elle ne me ferait pas mourir[1]. »

Une telle lettre ne pouvait laisser insensible le cœur de Vincent, car nul ne savait apprécier mieux que lui les éminentes qualités et les vertus de madame de Gondi[2]. On dit qu'après l'avoir lue, il tomba à genoux et pria pour se défendre contre l'attendrissement qu'elle lui causait et pour demander à Dieu la force de poursuivre la tâche qu'il avait entreprise. Il répondit à la générale en lui donnant toutes les consolations que pouvait lui inspirer son excellent cœur, et en la suppliant de se résigner aux volontés de la Providence.

[1] Abelly, ou plutôt M. Fournier, qui a publié pour la première fois cette lettre (p. 41 de l'édition in-4°), la tenait sans aucun doute de Vincent de Paul lui-même, ou bien elle fut trouvée à Saint-Lazare, dans ses papiers, après sa mort.

[2] Vincent, de longues années après, dans ses instructions prononcées à Saint-Lazare, aimait à rappeler les vertus de madame de Gondi, et surtout sa charité et son indulgence à couvrir les fautes du prochain. « Il louait souvent cette vertu, dit Abelly, en la personne de madame la générale des galères, laquelle, par une tendresse et pureté de conscience, ne parlait jamais et ne pouvait souffrir qu'en sa présence on s'entretînt des défauts d'autrui. » (Livre III, chap. IX, p. 104.)

CHAPITRE VI

VINCENT DE PAUL A CHATILLON-LEZ-DOMBES. — PREMIER ÉTABLISSEMENT D'UNE ASSOCIATION DE SERVANTES POUR LES PAUVRES. — RENTRÉE DE VINCENT CHEZ LES GONDI. — MISSIONS DANS LEURS DOMAINES. — FONDATION DE L'OEUVRE DES FORÇATS. — VINCENT DE PAUL AUMÔNIER ROYAL DES GALÈRES.

En arrivant à Châtillon-lez-Dombes, Vincent trouva le presbytère en ruine, l'église à peu près déserte et une population devenue à moitié calviniste. Il se mit aussitôt à l'œuvre, rétablit le service religieux, les catéchismes, les instructions; il prêcha avec tant d'onction et de douceur, qu'il ramena au bercail une foule d'hérétiques, et aussi de catholiques qui vivaient dans le plus grand désordre. Le thème le plus habituel de ses sermons, c'est la charité. Avant tout, c'est par l'enseignement et la pratique de la charité qu'il touche et entraîne les cœurs les plus endurcis. A sa voix s'opèrent de nombreuses conversions, non-seulement dans les rangs du peuple, mais parmi la noblesse de la contrée. Deux femmes de qualité, un peu trop connues dans le pays par le scandale de leurs galanteries, renoncent

à leur vie mondaine pour se vouer au service des pauvres ; un grand seigneur voisin, le comte de Rougemont, aussi renommé par ses duels que par la licence de ses mœurs, brise son épée, transforme son château en hospice, se met à la tête de ses domestiques pour servir les malades de ses propres mains, et leur lègue tout ce qu'il possède. Il en est de même d'un jeune et riche protestant, M. Beynier, chez qui, faute de presbytère, logeait Vincent. Entraîné par le sublime exemple de son hôte, qui se privait même du nécessaire, il se réduit lui-même à la mendicité, à force de donner aux misérables.

Ce fut pendant son séjour à Châtillon que Vincent fonda le premier établissement d'une association de servantes des pauvres, recrutées parmi les dames les plus zélées et les plus riches, premier modèle des confréries qui se répandirent bientôt dans toute la France, première conception de l'admirable institut des Filles de la Charité. Il leur donna des règles qu'il fit approuver par l'autorité diocésaine, règles qui portent le sceau de ce bon sens pratique, de ce caractère de vitalité et de durée dont sont empreintes toutes ses œuvres. Plus tard, grâce à ce premier essai, la petite ville de Châtillon put résister à deux fléaux successifs, la famine et la peste. Il avait suffi de moins de six mois au nouveau curé pour opérer tous ces changements, pour régénérer cette

contrée, pour jeter les fondements d'une œuvre impérissable qui allait bientôt s'étendre à tout le royaume.

Pendant ce temps-là, madame de Gondi, loin de se décourager des refus de Vincent, n'avait cessé de le supplier de rentrer dans sa maison. Voyant que toutes ses prières n'étaient pas exaucées, elle tenta un dernier assaut, en réunissant toutes les forces dont elle pouvait disposer. Elle obtint des lettres du général des galères, de son beau-frère Henri de Gondi, évêque de Paris, du P. de Bérulle ; elle en dicta à ses enfants, elle en écrivit une de sa main ; mais au lieu de les envoyer par la poste, elle choisit pour messager ce M. de Fresne, qui avait introduit autrefois Vincent auprès de la reine Marguerite, et que Vincent lui-même, plein de confiance en son savoir et son intégrité, avait donné pour secrétaire aux Gondi. Cet homme d'esprit, de cœur et de bien, s'acquitta de sa mission avec tant de délicatesse et de prudence, il démontra si bien au saint homme tout le bien qu'il pourrait faire chez les Gondi et avec la protection des Gondi, qu'il finit par entraîner Vincent et qu'il emporta de lui deux lettres pour le général et pour sa femme. Peu de jours après, le 15 octobre, Vincent recevait du général des galères cette réponse : « J'ai reçu depuis deux jours celle que vous m'avez écrite... où je vois la résolution que

vous avez prise de faire un petit voyage à Paris sur la fin de novembre, dont je me réjouis extrêmement, espérant de vous y voir en ce temps-là, et que vous accorderez à mes prières, et aux conseils de tous vos bons amis, le bien que je désire de vous. Je ne vous en dirai pas davantage, puisque vous avez vu la lettre que j'écris à ma femme. Je vous prie seulement de considérer qu'il semble que Dieu veut que, par votre moyen, le père et les enfants soient gens de bien. »

Nous ne dirons rien de la profonde tristesse des habitants de Châtillon lorsqu'il fallut se séparer de leur curé. Leur désolation ne fut comparable qu'à celle des habitants de Clichy. Ils ne parlaient de lui « que comme d'un saint ».

Le 23 décembre, jour de son arrivée à Paris, Vincent eut une entrevue avec M. de Bérulle, son guide spirituel, et le lendemain, jour de Noël, il rentrait dans la maison de Gondi, pour ne plus la quitter qu'au bout de huit ans, après avoir fondé, grâce à elle, sa grande œuvre des Missions et celle des galères. On peut mesurer la joie qu'eut à le revoir la famille de Gondi (surtout la générale) au chagrin qu'elle avait eu de le perdre. Cette fois, madame de Gondi, dont la santé délicate était si fort éprouvée et qui avait déjà quelques pressentiments de sa fin prochaine, fit solennellement promettre à M. Vincent de ne plus l'abandonner et de l'assister lui-même à son

lit de mort. Nous verrons comment il resta fidèle à cette promesse.

Plusieurs des historiens de Vincent de Paul ont prétendu que, depuis sa rentrée chez les Gondi, il ne fut plus chargé de l'éducation des enfants ; mais à l'appui de cette opinion, ils ne donnent aucune preuve. L'insistance que met M. de Gondi dans ses lettres à Vincent pour qu'il continue cette tâche, pour que de ses trois fils il fasse des « gens de bien », ne permet pas d'admettre qu'il soit resté sourd à cette prière. Peut-être, afin d'avoir plus de temps et de liberté pour vaquer à son œuvre des Missions, eut-il soin de prendre pour auxiliaire dans sa fonction d'instituteur quelque prêtre d'élite. Mais ce qui nous semble hors de doute, c'est qu'il ne renonça jamais à la direction des études de ses élèves, surtout à celle de l'enseignement de la morale chrétienne, auquel la famille attachait tant de prix.

Peu de jours après sa rentrée, c'est-à-dire au commencement de l'année 1618, Vincent se mit à l'œuvre pour organiser de nouvelles missions dans les domaines des Gondi, et même en d'autres lieux. Entraînés par la chaleur de son zèle et de ses exhortations, des hommes de mérite, MM. Cocqueret, docteur du collége de Navarre, Berger et Gontière, conseillers clercs au parlement de Paris, et plusieurs autres prêtres éminents, se mirent sous sa conduite

pour exercer cet humble ministère. Vincent commença par Villepreux, bourg et terre des Gondi, à cinq lieues de Paris, et, suivi de ses compagnons et de la générale, il y obtint le même succès que dans ses précédentes missions. Il y établit la seconde association de charité du royaume, et lui donna un règlement semblable à celui de Châtillon-lez-Dombes, règlement qui fut approuvé par Henri de Gondi, cardinal de Retz, dernier évêque de Paris, le 23 février 1618. « A l'exemple des saintes femmes qui secondaient les apôtres, madame de Gondi, cette femme admirable, entraînée par l'exemple de son directeur, et enflammée d'ardeur pour le salut des âmes qu'elle croyait lui avoir été confiées, puisqu'elles habitaient ses terres, préparait partout les voies aux nouveaux apôtres, par ses aumônes et ses bienfaits, et repassait sur toutes leurs traces, pour achever leur œuvre. Malgré la faiblesse de sa santé et ses continuelles maladies, elle allait de chaumière en chaumière, visitant les malades, consolant les affligés, terminant les procès, apaisant les dissensions ; elle instruisait les ignorants, disposait les pécheurs aux sacrements ; en un mot, de tous les collaborateurs de Vincent, nul ne réalisait mieux l'idéal du missionnaire [1]. »

[1] M. l'abbé Maynard, t. I, p. 182-183.

La mission de Montmirail fut signalée par la conversion de trois calvinistes des environs. Afin d'épargner à Vincent des courses dans la campagne, madame de Gondi les logea dans son château. Il leur fit des conférences de deux heures par jour, exposant avec simplicité, et sans entrer dans des disputes d'école, les dogmes de l'Église, écoutant leurs objections, les résolvant « avec cette netteté et cette précision qui étaient le caractère de son rare bon sens », et au bout d'une semaine, deux d'entre eux abjurèrent et firent entre ses mains profession de la foi catholique. Quant au troisième, le saint homme, malgré toute la science et la douceur de son argumentation, ne put vaincre sa résistance. Il était cependant un point sur lequel le protestant ne lui semblait pas avoir tout à fait tort, en faisant de l'ignorance des peuples à cette époque et du peu de zèle de certains prêtres un argument contre l'Église romaine. Cette objection fut pour lui comme un éclair et lui fit comprendre à quel point serait utile une telle réforme dans le clergé, un tel enseignement dans les campagnes. A cette critique, il n'y avait à faire qu'une réponse « effective et vivante », qu'à propager l'œuvre des missions, que Vincent méditait depuis deux années. Il redouble de zèle, et l'année suivante, 1620, il revient à Montmirail avec quelques prêtres et quelques religieux, doués d'un

vrai talent pour la chaire, et parmi lesquels on peut citer M. Féron, bachelier en théologie, plus tard docteur de Sorbonne, puis archidiacre de Chartres, et M. Duchesne, docteur de la même Faculté et archidiacre de Beauvais. Vincent et ses compagnons obtinrent un si grand succès à Montmirail et dans toutes les paroisses voisines, par leurs instructions et leur prédication, ainsi que par leurs bonnes œuvres, que, cette fois, l'opiniâtre calviniste finit par se rendre et voulut abjurer entre les mains de Vincent. « A partir de ce jour, la mission était fondée dans l'âme du saint prêtre. » Il comprit de plus en plus la nécessité de créer une compagnie spécialement vouée au service des habitants de la campagne. « Messieurs, dit-il à ses compagnons, quel bonheur à nous missionnaires de vérifier la conduite du Saint-Esprit sur son Église, en travaillant, comme nous faisons, à l'instruction et sanctification des pauvres [1] ! »

Un autre champ s'ouvrit bientôt à son infatigable charité. Le général des galères avait sous sa dépendance et sous sa juridiction, non-seulement les forçats attachés aux bancs de ses navires, mais encore ceux qui, sous le coup d'une condamnation, attendaient à la Conciergerie et dans d'autres

[1] *Saint Vincent de Paul,* etc., par M. l'abbé Maynard, t. I, p. 187.

prisons l'ordre du départ. Un homme tel que Vincent ne pouvait manquer de s'enquérir du sort et de l'état physique et moral de ces misérables. Il voulut voir de ses propres yeux, et il descendit dans leurs cachots. Ce qu'il y vit dépassa tout ce que ses yeux, dans les hôpitaux, avaient jusque-là contemplé de plus hideux parmi les misères humaines. Dans d'étroits cachots, profonds, infects, ténébreux, il aperçut croupissant dans la fange, rongés de vermine, couverts de haillons, des malheureux mourant de faim, exténués, accablés sous le poids des chaînes rivées à leur ceinture et à la muraille, abandonnés de Dieu et des hommes, sans consolation, sans assistance spirituelle, des êtres farouches n'ayant plus d'autre sentiment dans le cœur que la haine et le désir de la vengeance. A cette vue, le cœur de Vincent, loin de tressaillir d'horreur, s'ouvrit à une immense pitié, et ses larmes coulèrent.

En sortant de la Conciergerie, il court chez le général des galères, lui peint en quelques mots émus et brefs l'affreux état d'abandon dans lequel se trouvent le corps et l'âme de ces malheureux; il lui rappelle qu'ils sont sous sa dépendance, qu'il est de sa charité et de son devoir de les secourir, de ne pas les laisser plus longtemps sans secours et sans consolation. En même temps

il lui expose un plan très-praticable pour porter remède à tant de maux. M. de Gondi, partageant son émotion, s'empresse d'adopter ce projet. Aussitôt Vincent loue une vaste maison dans le faubourg Saint-Honoré, près de l'église Saint-Roch, la fait disposer en toute hâte, et y fait tranporter tous les forçats dispersés dans les prisons de Paris. Songeant d'abord au plus pressé, c'est-à-dire à pourvoir à leurs vêtements et à leur subsistance, il s'adresse à Henri de Gondi, l'évêque de Paris, pour obtenir les premières ressources. Le prélat s'empresse de prendre sous sa protection cette œuvre naissante, et, par un mandement en date du 1er juin 1618, il enjoint aux curés et aux prédicateurs de la ville d'exhorter les fidèles à favoriser de tous leurs efforts cette grande et sainte entreprise. Aussitôt de nombreux visiteurs, parmi lesquels des gens et des dames de qualité, se rendent à la maison des forçats et y répandent d'abondantes aumônes [1]. Non content d'avoir mis à l'abri des premiers besoins ses malheureux forçats, Vincent leur rend de fréquentes visites, les console, les interroge avec douceur, les instruit, les dispose à faire des confessions générales, leur administre les sacrements. Quelquefois même, pour mieux étudier leurs misères, leur

[1] Une estampe du temps, reproduite dans le livre de M. Loth, représente cette scène.

rendre plus de services, leur donner plus de consolations, il vient séjourner parmi eux. Oublieux de lui-même, de sa propre conservation, il s'enferme avec eux, au moment même où règnent des maladies contagieuses; il se donne entièrement à eux. S'il est rappelé par ses occupations chez les Gondi ou par ses missions, il se fait remplacer auprès de ses forçats par deux vertueux ecclésiastiques, ses deux lieutenants, M. Belin, chapelain du château des Gondi à Villepreux, et Antoine Portail, son premier disciple, qui s'est donné à lui depuis plusieurs années et qui restera attaché à sa personne jusqu'en 1660, où la mort du saint pourra seule les séparer. Il est facile de se rendre compte de l'empire absolu, de l'ascendant suprême que prit peu à peu Vincent sur ces âmes implacables. Par sa patience, par sa douceur, par sa charité, par ses paternelles exhortations, il accomplit de vrais miracles. Bientôt à la fureur succéda la patience; au désespoir, la résignation; aux jurons, la prière; au désir de la vengeance, le repentir. Celui qui les avait tirés de leur enfer leur apparaissait comme un ange de miséricorde; et ces yeux qui n'avaient jamais pleuré arrosaient ses mains de leurs larmes. Ces changements prodigieux accomplis en si peu de temps par un humble prêtre, pauvre et sans ressource, devinrent, pendant quelques semaines, l'unique entretien de la cour et de la ville.

Le nom de ce charmeur de tigres, inconnu la veille, courut dans toutes les bouches, et les légendes commencèrent à naître sous ses pas. Emmanuel de Gondi, plus heureux que surpris de ces résultats, s'empressa d'en parler à Louis XIII, et lui fit un tel éloge de Vincent, de son zèle et de sa capacité, que ce prince créa pour lui la charge d'aumônier royal et général des galères de France.

Voici en quels termes est conçu ce brevet :

« Aujourd'hui huitième février 1619, le Roi étant à Paris, sur ce que le sieur comte de Joigny, général des galères de France, a remontré à Sa Majesté qu'il serait nécessaire pour le bien et soulagement des forçats, étant et qui seront ci-après ès dites galères, de faire élection de quelque personne ecclésiastique de probité et suffisance connue, pour le pourvoir de la charge d'aumônier réal, qui ait égard et supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères, Sadite Majesté, ayant compassion desdits forçats, et désirant qu'ils profitent spirituellement de leurs peines corporelles, a accordé et fait don de ladite charge d'aumônier réal à M. Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, sur le témoignage que ledit sieur comte de Joigny a rendu de ses bonnes mœurs, piété et intégrité de vie, pour tenir et exercer ladite charge aux gages de six cents livres par an, et aux mêmes honneurs et droits dont jouissent les

autres officiers de la marine du Levant ; voulant Sa Majesté que ledit de Paul, en ladite qualité d'aumônier réal, ait dorénavant égard et supériorité sur tous les autres aumôniers desdites galères, et qu'en cette qualité, il soit couché et employé sur l'état de ses galères, en vertu du présent brevet qu'Elle a voulu signer de sa main et être contre-signé par moi, conseiller en son conseil d'État et secrétaire de ses commandements. Signé : Louis. Et plus bas : *Phélippeaux.* » Le 12 février suivant, l'aumônier en chef prêtait serment, en cette qualité, entre les mains « de Mgr le comte de Joigny, lieutenant général pour Sa Majesté ès mers du Levant ».

CHAPITRE VII

VOYAGE DE VINCENT DE PAUL A MARSEILLE. — LA LÉGENDE DU FORÇAT. — EXPLOITS DU GÉNÉRAL DES GALÈRES DEVANT LA ROCHELLE. — MORT DE SON SECOND FILS ET DE SON FRÈRE, HENRI DE GONDI, ÉVÊQUE DE PARIS.

Il semblerait naturel de croire que Vincent de Paul, dès qu'il fut investi de sa nouvelle fonction d'aumônier général, partit sur-le-champ pour Marseille et pour Toulon, où stationnaient les galères, afin de tout voir de ses propres yeux et d'introduire sur-le-champ des réformes dans l'effroyable régime auquel étaient soumis les forçats. Cependant ce ne fut que trois ans après, d'après ses historiens, qu'il entreprit cette mission, qui fut sans doute retardée, pendant tout ce temps-là, par la multiplicité de ses occupations charitables.

Sur cette première mission à Marseille, remontons à la source, interrogeons le premier historien et l'ami de Vincent, M. Fournier (sous le nom d'Abelly), dont le témoignage nous offre le plus de garantie. Arrivé à ce point de notre récit, nous demandons au lecteur la permission de citer textuellement

Abelly, ce qui nous paraît indispensable pour résoudre une question fort controversée, celle de l'épisode du forçat que Vincent de Paul aurait délivré pour se mettre à sa place.

« Ce nouvel office (d'aumônier général des galères) [1], dit-il, obligea M. Vincent de faire un voyage à Marseille, en l'année 1622 [2], pour y visiter les galères, et connaître par lui-même les nécessités et indigences des pauvres forçats, pour y pourvoir et pour les soulager autant qu'il lui serait possible. Étant arrivé en ce lieu, il vit un spectacle le plus pitoyable qu'on puisse s'imaginer, des criminels doublement misérables, plus chargés du poids insupportable de leurs péchés que de la pesanteur de leurs chaînes, accablés de misères et de peines, qui leur ôtaient le soin et la pensée de leur salut, et les portaient incessamment au blasphème et au désespoir. C'était une vraie image de l'enfer, où l'on n'entendait parler de Dieu que pour le renier et le déshonorer, et où la mauvaise disposition de ces

[1] *Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la Mission*, etc., par Abelly, évêque de Rodez. Édition in-4°. Paris, 1664. Liv. I, ch, xiv, p. 58 et 59. Nous avons dit dans notre Avant-Propos que le véritable auteur de cette *Vie* était M. Fournier, et qu'Abelly n'a fait que lui prêter son nom.

[2] Il est certain que les galères étaient en station à Marseille au commencement de cette année, jusqu'au mois d'août où elles se rendirent à la Rochelle pour attaquer la flotte des protestants.

misérables enchaînés rendait toutes leurs souffrances inutiles et sans fruit. Étant donc touché d'un sentiment de compassion envers ces pauvres forçats, il se mit en devoir de les consoler et assister le mieux qu'il lui fut possible : et surtout il employa tout ce que sa charité lui put suggérer pour adoucir leurs esprits et les rendre, par ce moyen, susceptibles du bien qu'il désirait procurer à leurs âmes. Pour cet effet, il écoutait leurs plaintes avec grande patience, il compatissait à leurs peines, il les embrassait, il baisait leurs chaînes, et s'employait, autant qu'il pouvait, par prières et remontrances envers les comites et autres officiers, à ce qu'ils fussent traités plus humainement, s'insinuant ainsi dans leurs cœurs pour les gagner plus facilement à Dieu[1]... Or, ce fut le désir d'assister et servir ces pauvres forçats, et procurer qu'ils fussent du nombre de ces pécheurs pénitents qui réjouissent le ciel, qui lui fit accepter cette charge d'aumônier royal, afin qu'ayant juridiction sur eux et vue sur les autres aumôniers des galères, il eût aussi plus de moyen de réussir dans ce pieux dessein, qui était très-digne de la charité très-ardente qui brûlait dans son cœur, et qui lui faisait embrasser avec tant d'affection toutes les occasions de procurer, en quelqne manière que ce

[1] Suivent quelques lignes que nous supprimons et qui ne se rapportent en rien à cette première mission à Marseille.

fût, le salut et la sanctification des âmes, et particulièrement de celles qu'il voyait les plus abandonnées. Après avoir demeuré quelque temps à Marseille, il fut obligé de revenir à Paris... »

D'après le récit d'Abelly, comme on le voit, Vincent de Paul arrive à Marseille, ostensiblement, en sa qualité d'aumônier général des galères; il visite les forçats, et fait même des *remontrances* aux *comites* [1] et autres officiers du bord, afin qu'ils fussent traités avec plus d'humanité. Abelly ne dit pas un mot de la légende du forçat que Vincent aurait alors délivré pour se mettre à sa place, car comment admettre que les officiers de la galère eussent consenti à charger de fers l'aumônier général, ou que celui-ci ayant usé d'une pieuse fraude pour remplacer le galérien, ils ne l'eussent pas reconnu?

Ce n'est qu'à la fin de son volume [2] qu'Abelly raconte pour la première fois cette légende, et sans lui assigner aucun lieu, aucune date précise. Voici comment il s'exprime : « M. Vincent, longtemps avant l'institution de sa congrégation [3], fit une action de charité toute pareille à celle qui est rap-

[1] Le *comite*, ou chef de la chiourme, était principalement chargé de la manœuvre de la galère et se tenait debout à la poupe près du capitaine pour recevoir ses ordres.

[2] Liv. III, ch. XI, p. 114 et 115.

[3] Des prêtres de la Mission.

portée de saint Paulin, lequel se vendit lui-même pour racheter de l'esclavage le fils d'une pauvre veuve, car ayant un jour trouvé sur les galères un forçat, qui avait été contraint par ce malheur d'abandonner sa femme et ses enfants dans une grande pauvreté, il fut tellement touché de compassion du misérable état où ils étaient réduits, qu'il se résolut de chercher et d'employer tous les moyens qu'il pourrait pour les consoler et soulager, et comme il n'en voyait aucun, il fut intérieurement poussé, par un mouvement extraordinaire de charité, de se mettre lui-même à la place de ce pauvre homme, pour lui donner moyen, en le tirant de cette captivité, d'aller assister sa famille affligée. Il fit donc en sorte, par les adresses que sa charité lui suggéra, de faire agréer cet échange à ceux de qui cette affaire dépendait, et s'étant mis volontairement dans cet état de captivité, il y fut attaché de la même chaîne que ce pauvre homme, duquel il avait procuré la liberté; mais au bout de quelque temps, la vertu singulière de ce charitable libérateur ayant été reconnue dans cette rude épreuve, il en fut retiré. Plusieurs ont pensé depuis, non sans apparence de vérité, que l'enflure de ses pieds lui était venue du poids et de l'incommodité de cette chaîne, que l'on attache au pied des forçats. Et un prêtre de sa congrégation ayant pris de là, un jour, occasion de lui

demander si ce que l'on disait de lui était véritable, qu'il s'était mis autrefois en la place d'un forçat, il détourna ce discours en souriant, sans donner aucune réponse à sa demande. »

Mais, ajoute Abelly, en jetant lui-même quelques doutes sur son propre récit, « quoique cette action de charité soit fort admirable, nous pouvons dire néanmoins, *par des témoignages encore plus assurés,* que M. Vincent a fait quelque chose plus avantageuse à la gloire de Dieu, employant son temps, ses soins, ses biens et sa vie, comme il l'a fait, pour le service de tous les forçats, *que d'avoir engagé sa liberté pour un seul,* car connaissant par sa propre expérience leurs misères et leurs besoins, il leur a procuré des secours temporels et spirituels, en santé et en maladie, pour le présent et pour l'avenir, plus grands et plus étendus incomparablement qu'il n'aurait pu faire, s'il était toujours demeuré attaché avec eux » .

Notez tout ce qu'il y a de vague et d'incertain dans ce récit. Abelly ne dit ni en quelle année ni en quel lieu le fait se passa, si Vincent était ou non chez les Gondi, s'il était ou n'était pas encore aumônier général des galères. Qu'il le fût ou non, la grâce, la mise en liberté d'un forçat ne dépendait que du Roi seul, et Vincent, de sa propre autorité, même avec le consentement des officiers de la galère, ne

pouvait en délivrer aucun. Si une évasion avait lieu, on coupait le nez et les oreilles au condamné qui était repris, et l'officier ou le garde-chiourme, coupable de connivence, était pendu. Or, entre une évasion et la substitution d'un autre homme à la place du forçat qui s'évadait, il n'y avait aucune différence : le délit commis était le même, puisque, d'une manière ou de l'autre, c'était un coupable que l'on avait soustrait au châtiment. Les officiers et les comites des galères étaient sous les ordres d'un haut fonctionnaire, d'un intendant de marine, qui lui-même n'avait aucun droit de délivrer un galérien avant l'expiration de sa peine. Parmi les devoirs que Vincent imposait aux prêtres sous sa direction, il exigeait d'eux rigoureusement qu'ils ne quittassent jamais leur soutane, qu'ils ne portassent pas même une soutanelle. Dès lors, comment supposer qu'un homme intègre comme lui ait pu quitter son costume de prêtre, pour faire agréer la substitution à l'aide d'un déguisement? Et s'il l'eût gardé, comment croire que les officiers du bord eussent osé permettre à un ecclésiastique de ramer parmi les deux cent cinquante forçats formant l'équipage d'une seule galère, sans avoir souci des insultes et des blasphèmes auxquels ils l'auraient exposé?

Nous venons de montrer la première forme donnée à la légende par Abelly; étudions les principales

transformations qu'elle a subies après lui. Voici comment elle est profondément modifiée par Collet, environ cent ans après la mort de Vincent de Paul. Collet, afin de lui donner plus de corps et de tourner quelques-unes des difficultés que nous venons de soulever et qui se présentaient naturellement à son esprit, suppose, sans s'appuyer sur la moindre preuve, sans fournir le moindre témoignage contemporain du fait qu'il avance, que le saint visita les galères en 1622, alors qu'il était aumônier général, mais qu'il eut soin de garder l'*incognito*. C'est sur cette invention, dont il est le premier auteur, qu'il construit tout son récit afin de lui donner plus de vraisemblance. Il ne se dissimule pas, cependant, que ce fait est rejeté *par des personnes également pleines de lumières et de respect pour la mémoire de saint Vincent, qui le regardent comme impossible* (ce sont ses propres expressions), mais il ne s'étudie pas moins à le présenter lui-même d'une manière ingénieuse, afin de lui donner quelque crédit.

En regard des premières lignes de son récit, dans lesquelles il déclare que l'aumônier général des galères arriva à Marseille *incognito,* Collet semble s'appuyer sur le témoignage d'Abelly pour prouver cette circonstance[1]. Or, comme nous l'avons vu,

[1] Abelly, liv. III, p. 114.

Abelly dit tout le contraire, puisqu'il déclare que Vincent, arrivé à Marseille, garda son caractère officiel et agit ostensiblement en cette qualité[1]. Collet ne s'appuie donc absolument sur aucune autorité pour établir son système de l'*incognito*. Écoutons son récit :

« *Il paraît* par ce que nous allons dire, que Vincent ne voulut pas se faire connaître en arrivant à Marseille. Par là, non-seulement il évitait les honneurs attachés à sa dignité d'aumônier général, mais il prenait encore le moyen le plus sûr de se mettre parfaitement au fait de l'état des choses. *Ainsi,* il avait ses raisons pour garder l'*incognito,* et peut-être que la Providence avait les siennes. En effet, des personnes dignes de foi ont déposé que le saint prêtre, allant de côté et d'autre, aperçut un forçat, qui, touché plus que les autres du malheur de sa condition, la souffrait aussi avec plus d'impatience, et qui surtout était inconsolable de ce que son absence réduisait sa femme et ses enfants à la dernière misère. Vincent fut effrayé du danger auquel était exposé un homme qui succombait sous le poids de sa disgrâce *et qui était peut-être plus malheureux que coupable.* Il examina pendant quelques moments comment il pourrait s'y prendre pour adoucir l'amer-

[1] Abell, liv. III, p. 114.

tume de son sort. Son imagination, toute féconde qu'elle était en expédients, ne lui en fournit aucun qui le contentât. Alors, saisi et comme emporté par un mouvement de la plus ardente charité, il conjura l'officier qui veillait sur ce canton de trouver bon qu'il prît la place de ce forçat. Dieu permit que l'échange fût accepté, et Vincent fut chargé de la même chaîne que portait celui dont il procurait la liberté. On ajoute, *et la bonne foi m'engage à avertir que cette circonstance n'est appuyée que sur le témoignage d'un seul homme;* on ajoute, dis-je, que le saint, qui apparemment avait bien pris ses mesures pour n'être pas reconnu, ne le fut effectivement que quelques semaines après, et qu'il ne l'eût peut-être pas été de sitôt, si la comtesse de Joigny, étonnée de ne point recevoir de ses nouvelles, n'eût fait faire des recherches auxquelles il était difficile qu'il échappât. On le découvrit enfin, et l'on convint que depuis le temps de saint Paulin, qui se vendit lui-même pour racheter le fils d'une veuve, il ne s'était peut-être pas vu d'exemple d'une charité plus surprenante et plus héroïque. » Collet ajoute plus loin[1] : « L'action extraordinaire dont nous parlons était si connue dans toute la ville de Marseille, que le supérieur des prêtres de la Mission qui y furent

[1] P. 103.

établis *plus de vingt ans après,* témoigne l'y avoir apprise de plusieurs personnes. Je la trouve encore attestée dans un ancien manuscrit par le sieur Dominique Beyrie, parent de notre saint, lequel, s'étant trouvé en Provence quelques années après que Vincent en fut sorti, en fut informé par un ecclésiastique, qui lui parla aussi de l'esclavage du serviteur de Dieu en Barbarie, etc. [1]. »

Ainsi donc l'*incognito* est une invention de Collet, dont la plupart de ses imitateurs ont fait usage pour donner quelque vraisemblance à la pieuse légende. Quant aux « *personnes dignes de foi* qui *ont déposé* » pour affirmer que la substitution de Vincent au forçat avait eu lieu, non-seulement il ne nous dit pas si ce sont des témoins oculaires, mais il ne cite ni leur nom, ni l'époque, ni le lieu, et par conséquent leur témoignage n'est d'aucune valeur. Lorsque Collet ajoute que Vincent examina comment il pourrait s'y prendre pour adoucir le sort du forçat, et que sa féconde imagination ne découvrit aucun expédient, il montre un peu trop de confiance dans la crédulité de ses lecteurs. Il oublie que Vincent est aumônier général des galères, qu'il est l'hôte et l'ami du général des galères, que si le forçat est victime d'une erreur judiciaire, ou seulement coupable d'une

[1] Manuscrit intitulé : *Généalogie,* etc., p. 14, feuillet 8.

peccadille, rien n'est plus facile à Vincent que de dire un mot, que d'écrire une ligne à Emmanuel de Gondi, pour obtenir la grâce de cet homme. Il suppose que l'esprit ingénieux de Vincent ne peut découvrir ce moyen bien simple de lever la difficulté. Vincent est venu à Marseille pour étudier de près toutes les misères des forçats, au moins au nombre de deux mille cinq cents à trois mille, et au lieu de mettre aussitôt tout en œuvre pour les secourir, pour introduire de promptes et utiles réformes dans l'affreux régime auquel ils sont soumis, de propos délibéré, lui si prudent et si sage, il se réduit à l'impuissance, il se met à la chaîne, oublieux du sort de tous les forçats, pour ne s'intéresser qu'à un seul forçat? Et pour que la substitution ait lieu, comment s'y prend-il? Il propose à un officier de la galère de violer les lois, de commettre une action doublement coupable, de mettre un innocent, un prêtre, à la place d'un homme légalement condamné, et de s'exposer lui-même pour ce fait à la potence. Et l'officier, qui sait mieux que personne à quel supplice il est réservé, s'il consent à l'évasion d'un forçat qui n'est pas gracié, l'officier se prête complaisamment à cette substitution.

Quant au fait que Vincent n'aurait été reconnu que quelques semaines après, et lorsque madame de

Gondi, inquiète de sa disparition, aurait ordonné des recherches, Collet, ainsi que nous l'avons vu, déclare que cette circonstance ne repose que sur le témoignage d'*un seul homme,* et encore ne le nomme-t-il pas. Par là même, il nous donne la mesure du peu de fondement qu'elle présente, et notez qu'après cent ans depuis la mort de Vincent, il est le premier qui donne ces nouveaux détails.

En bonne critique, que vaut aussi le témoignage d'autres personnes, non moins anonymes, qui, vingt ans après l'époque de 1622, assignée à la légende, attestent au supérieur des prêtres de la Mission à Marseille que le fait est authentique? Collet n'ose affirmer que c'étaient des témoins oculaires, car avec quel soin, quel empressement n'eût-on pas fait connaître leurs noms? Il en est de même du récit de Beyrie. Ce n'est pas de son parent, de M. Vincent lui-même que Beyrie tient le fait, car, en ce cas-là, il n'y aurait qu'à s'incliner. Il ne l'apprend que *plusieurs années après,* d'un ecclésiastique dont il ne fait pas connaître le nom. Collet, d'ailleurs, était si peu convaincu lui-même de la parfaite certitude de ce qu'il essayait de prouver, qu'il finit par dire en terminant sa thèse : « Je prie le lecteur de me pardonner cette digression : elle lui fera du moins sentir *que je ne donnerai jamais comme absolu-*

ment certain ce qui me paraîtra souffrir de la difficulté[1]. »

Depuis Collet, d'autres particularités ont été encore ajoutées à la légende. Ainsi, par exemple, je vois dans une excellente histoire du saint, qu'il se précipita sur les fers du forçat, qu'il les baisa, les détacha et se les posa lui-même au pied, et le savant biographe oublie que ces fers pesaient cinquante kilogrammes, qu'ils étaient rivés, et que par conséquent ils ne se détachaient pas aussi facilement que des jarretières.

Ce qui prouve une fois de plus que ce trait de charité excessive, attribué au saint, n'était qu'un bruit populaire, c'est le silence absolu que garde sur ce point Antoine de Ruffi, l'annaliste de la ville de Marseille, qui était contemporain de Vincent de Paul, et qui écrivait en 1640. Dans son histoire imprimée des généraux des galères, où il entre dans les plus minutieux détails sur le nombre des Turcs, captifs sur les galères, qui se convertissent au christianisme, et sur des faits de peu d'importance, non-seulement il ne dit pas un mot de l'épisode du forçat qui aurait été délivré par Vincent, mais il ne parle pas même des voyages du saint à Marseille, en 1622 et 1633, tandis qu'il raconte, sans en oublier un

[1] Édition in-4° de 1748, t. I, p. 103.

seul, tous les faits et gestes d'Emmanuel de Gondi. Comment Ruffi, homme d'une sincère piété, aurait-il pu négliger de signaler une action aussi extraordinaire? Son silence est donc une nouvelle preuve de l'invraisemblance de l'anecdote.

Ajoutons que plusieurs biographes de Vincent l'ont tenue pour apocryphe en la passant eux-mêmes sous silence. Nous citerons entre autres : Dominique Acami, prêtre de l'Oratoire de Rome, qui a écrit en italien une vie du saint d'après Abelly[1], et un abrégé assez étendu de cette même histoire, qui parut en 1729, et qui par conséquent précéda le livre de Collet[2].

Au commencement de notre siècle, M. de Boulogne, évêque de Troyes, dans un panégyrique du saint, composé en 1789, et qui ne fut prononcé pour la première fois qu'en 1800, lors du rétablissement des Filles de la Charité, prononçait ces paroles : « Nous ne dirons point ici que Vincent ait porté les chaînes d'un forçat qu'il voulait rendre à sa famille. Pourquoi des *faits douteux* dans un discours

[1] Rome, in-4°, 1677.

[2] Capefigue, dans sa *Vie de saint Vincent de Paul* (1 vol. in-8°, Paris, 1827), est de la même opinion : « On a rapporté, dit-il p. 31, sans en avoir des preuves, une action de bienfaisance de saint Vincent à l'égard d'un forçat dont il prit les chaînes. Comme l'histoire que je trace est fondée sur des monuments incontestables, j'ai relégué dans les conjectures et les bruits populaires cette action, qui n'est pas bien prouvée. »

où l'orateur succombe sous le poids des merveilles authentiques et où, pour être éloquent, il n'a besoin que d'être vrai? » Et dans une note de son panégyrique imprimé : « Le fait que l'abbé Maury s'est tant plu à faire valoir, dans son panégyrique de saint Vincent de Paul, *est plus qu'invraisemblable, il est moralement impossible,* et dans la supposition même que le saint prêtre eût voulu pousser à ce point une humanité exagérée, il n'en aurait pas été le maître, tout aumônier général des galères qu'il était.»

A l'appui de cette opinion, il a paru à Marseille, il y a quelques années, une étude critique fort concluante à plusieurs points de vue[1].

Enfin, voici ce qu'on lit dans la bulle de canonisation donnée par Clément XII, le 16 juin 1737 : « *On raconte* que Vincent, à l'exemple de Raymond Nonné, se dévoua à la chaîne, qu'ayant vu *un de ses compagnons d'esclavage* misérablement accablé sous le poids pesant de ses fers, et n'ayant rien à donner pour soulager les angoisses de ce malheureux, il se livra lui-même aux liens de la servitude pour le racheter de la captivité, aux dépens de son propre corps. »

[1] *D'une erreur historique à propos de saint Vincent de Paul et de son voyage à Marseille en* 1622, par Casimir Bousquet, membre correspondant de plusieurs académies et sociétés savantes de Paris et de la province. Paris, Poulet-Malassis, 1861, in-18 de 49 pages.

Cinq prêtres et religieux, lors du procès de la canonisation, parlèrent du trait de dévouement attribué à Vincent de Paul, mais ce fut en termes si vagues, si peu probants, que le Pape, avec une sage et prudente circonspection, ne crut pas devoir le donner lui-même comme authentique, et qu'il se servit d'une expression dubitative : *narrant, on raconte.*

On remarquera de plus que le Pape n'est nullement d'accord avec Collet et les biographes qui placent le fait soit à Marseille, soit à Toulon. N'est-il pas évident que, d'après ces mots de la bulle : *ayant vu un de ses compagnons d'esclavage,* il n'entend parler que de la captivité de Vincent à Tunis? Et ici encore se présente une difficulté insoluble. Comment, esclave lui-même pendant tout son séjour en Afrique, Vincent aurait-il pu disposer de sa personne pour rendre la liberté à un autre esclave en se mettant en son lieu et place?

Si le Pape admet que le fait a pu se passer en Barbarie, c'est qu'il a considéré comme impossible qu'il ait pu avoir lieu sur les galères de France, et par les termes dont il se sert, il exclut toutes les suppositions et les prétendues preuves alléguées sur ce point[1].

[1] Il est dit dans le préambule du *Memoriale* du procès que les

Cette légende de la vie du saint nous a paru trop intéressante pour ne pas éveiller toute notre attention et pour qu'il nous fût permis de la passer sous silence. Le lecteur voudra bien nous pardonner la longueur de cette digression, si nous sommes parvenu à démontrer qu'elle n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques historiens trop crédules ou trop portés à embellir la vérité.

Ce voyage de Vincent de Paul à Marseille, qui, pendant cette année 1622, ne peut avoir eu lieu qu'avant le mois d'août, nous amène tout naturellement à parler des glorieuses expéditions maritimes du général des galères pendant cette même année et pendant les années précédentes. Notons en passant qu'en 1600, il avait été chargé par Henri IV de faire construire dans ce port six nouvelles galères, afin de pouvoir protéger nos navires marchands contre les corsaires barbaresques [1]. De ses courses dans la Méditerranée à cette époque, il n'est resté aucune trace, et ce n'est que vingt ans après que nous appre-

plaies que Vincent avait aux jambes et que l'on attribuait à sa captivité volontaire, l'affligèrent pendant quarante-cinq ans, ce qui fait remonter cet événement à 1615, puisque le saint mourut en 1660. Mais alors comment pourrait-on supposer que Vincent, qui était chez les Gondi, n'eût pas usé sur-le-champ de toute son influence sur le général des galères pour améliorer le sort des forçats, et qu'il ait attendu sept ans, jusqu'en 1622, pour réformer le régime qui leur était appliqué?

[1] *Histoire de Marseille,* par Ruffi, t. II, liv. XIV, p. 356.

nons par le *Mercure français*[1] le rôle important qu'il joua le long des côtes de l'Algérie. Le 22 juin 1620, à la tête de sept galères bien armées et bien équipées, il partit de Marseille, et le 22 juillet, en vue d'Oran, il découvrit deux vaisseaux de corsaires auxquels il fit donner la chasse. Il les fit « canonner si furieusement, dit le *Mercure français* (dont nous donnons quelques fragments dignes d'être cités), qu'ils furent tous deux pris. C'étaient deux navires d'Alger, de six à sept mille quintaux de portée, chacun d'eux ayant dix-sept pièces de canon et bien armés en guerre. » Leur équipage se composait de cent cinquante Turcs et de quarante chrétiens de diverses nations enchaînés aux bancs des deux galères. Il va sans dire que les chrétiens furent délivrés, et que l'on appliqua aux Turcs la peine du talion en les envoyant ramer sur les galères de Marseille. Cet exploit accompli, M. de Gondi se dirigea vers Alger et prit un brigantin. Ses galères, « s'étant remises en mer, découvrirent un grand vaisseau de portée de douze mille quintaux et le poursuivirent et à voiles et à rames. Le fameux corsaire d'Alger Soliman Rais était dedans, avec quarante canons et deux cents soldats, lequel, se voyant attaqué sur les deux heures de nuit, et furieusement canonné par les

[1] T. VI, année 1620, p. 470 à 472.

galères françaises, s'échappa d'elles à la faveur du vent; mais, se voyant encore le lendemain poursuivi, il alla donner en terre, et craignant de tomber vif entre les mains des chrétiens, il sortit de son vaisseau, et tous les Turcs qui étaient dedans, puis il mit le feu aux munitions et le fit sauter tout en l'air, tellement qu'il n'en resta. que la carcasse sur le rivage. »

Un autre vaisseau de pirates ayant aperçu les galères « qui allaient vers Alger », essaya de gagner la côte pour sauver son équipage et ses objets les plus précieux ; mais avant que les pirates eussent le temps d'y mettre le feu, M. de Gondi s'en empara, et après en avoir retiré l'artillerie et les munitions, il le fit couler. Un vent violent ayant obligé sa petite flotte à chercher un refuge à Majorque, puis à Barcelone, dès qu'elle put reprendre la mer, elle découvrit un corsaire turc qui donnait la chasse à deux barques de Lisbonne, et elle le poursuivit si vivement à son tour, que le corsaire alla se jeter sur les côtes de Catalogne. Tout son équipage fut pris par les Catalans, mais fut rendu aux Français par le vice-roi, et M. de Gondi rentra à Marseille avec sept galères et quatre vaisseaux algériens, après en avoir brûlé un cinquième et coulé un autre à fond.

M. de Gondi fit plusieurs autres expéditions,

mais la plus mémorable de toutes fut celle contre les Rochelois en 1622. Ils avaient mis en mer une flotte de cinquante-six vaisseaux qui s'était rendue maîtresse de l'Océan et qui faisait tous les jours des prises considérables. Elle était commandée par Guiton, le maire de la Rochelle, qui avait pris le titre d'amiral, et par Jacques Zauneau, qui s'était improvisé vice-amiral. Louis XIII, de son côté, en forma une dont il donna le commandement au duc de Guise. M. de Gondi, qui devait combattre sous lui, reçut ordre de passer le détroit de Gibraltar avec une escadre de dix galères. Il vint toucher à Bordeaux [1] et se dirigea vers l'embouchure de la Loire, où était mouillée la flotte du Roi.

Nous empruntons les détails suivants au *Mercure français* et surtout à une lettre inédite de Guillaume de Montolieu, capitaine de la galère patronne, qu'il écrivait à son fils, le chevalier de Montolieu, le 4 novembre 1622, après la signature de la paix [2].

[1] Les historiens de Vincent de Paul ont prétendu que pendant cette année 1622, il fit une mission à Bordeaux, sur les galères; mais, comme on le voit, le fait n'est pas vraisemblable, puisqu'elles y séjournèrent à peine.

[2] Le R. P. Batterel, qui avait l'original entre les mains, et qui n'indique pas à quelles archives il appartenait, en a donné une analyse détaillée dans ses *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire*, t. III, in-4°, faisant partie des manuscrits de la Bibliothèque de l'Oratoire. C'est dans ce volume que se trouve la *Vie* (inédite) *du P. Philippe-Emmanuel de Gondi*, p. 168 et suiv.

Après avoir tenu conseil à Nantes avec l'amiral, le général des galères quitta le port de Morbihan et vint mouiller à la rade d'Olonne, le 25 octobre. Le lendemain 26, en vue de l'île de Ré, il aperçut la flotte des Rochelois, « au nombre de soixante gros vaisseaux bien équipés d'artillerie et de gens de guerre, munis de quantité de feux d'artifice, outre trois autres vaisseaux nommés les *dragons,* pleins de poix, de goudron, de soufre, qu'ils menaient avec eux, à dessein d'y mettre le feu au fort du combat et de les accrocher à notre admirante (vaisseau amiral) ou à nos autres galions[1] ». Comme il régnait un grand calme, qui ne permettait pas à la flotte du duc de Guise, composée de vingt-cinq vaisseaux à voiles, sans compter l'arrière-garde de huit vaisseaux, de s'avancer, le comte de Joigny reçut l'ordre de reconnaître et de harceler l'ennemi. Le 27, l'amiral, impatient de prendre part à l'action, monta sur la galère *réale,* commandée par le général, et, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures, ils canonnèrent l'ennemi et lui livrèrent « une

[1] Lettre de Guillaume de Montolieu. La relation du *Mercure français,* toute favorable au duc de Guise, avoue cependant que dans les trois grands combats qui furent livrés, le calme qui régnait presque constamment, empêcha les navires à voiles de la flotte de l'amiral de prendre la plus grande part à ces actions, et que les trois victoires successives que l'on remporta sur les Rochelois furent dues en partie aux galères, qui purent les joindre de près, et dont la puissante artillerie leur fit le plus grand mal.

attaque furieuse ». Profitant du désordre causé par notre artillerie à la flotte des Rochelois et du vent qui s'élevait, l'amiral se hâta de rejoindre sa flotte, et, monté sur son bord, donna l'ordre d'engager une action générale. « Sur les cinq heures du soir, le feu recommença de part et d'autre plus violent qu'il n'avait été jusqu'à sept heures. Les Rochelois avaient alors le vent favorable; ils s'approchèrent de nos vaisseaux pour y mettre le feu avec leurs *dragons*. M. de Gondi s'aperçut qu'il avait déjà pris à la poupe de notre admirante, et y envoya soudain deux galères pour le secourir. Il s'attacha à l'arrière-garde des ennemis, qu'il continua de pousser rudement avec ses foudroyantes proues. Il y eut aussi un grand feu de mousqueterie. M. le duc de Guise avec son galion se trouvait partout au besoin avec une promptitude incroyable, et combattit comme un lion. Les Rochelois se défendirent en braves gens, mais ils furent si maltraités, que, sans la nuit qui survint pour favoriser leur retraite, il ne fût pas échappé un de leurs vaisseaux en état d'aller porter la nouvelle. Ils en perdirent six des plus gros, qui furent brûlés ou coulés à fond, eurent deux mille hommes tués, sans compter un nombre infini de blessés, au lieu qu'il y eut à peine deux cent cinquante hommes de perte de notre côté. Le champ de bataille nous demeura toute la nuit. M. le général témoigna un

courage fort mâle en cette occasion, et parut plein de valeur et de générosité au milieu de ses officiers. Le duc de Guise se loua hautement de lui et de ses galères, leur attribuant la meilleure part à l'honneur de cette victoire, et en écrivit au Roi en termes avantageux[1]. »

Pendant la nuit, l'ennemi s'était réfugié dans un long canal, près de Saint-Martin (île de Ré), ayant mis entre lui et notre flotte un banc de sable inabordable. Vers les neuf heures du matin (28), M. de Gondi alla de nouveau l'attaquer en faisant pleuvoir sur lui une grêle de boulets, espérant l'entraîner à une troisième action ; mais les Rochelois « le laissèrent tirer sans quitter leur fort[2] ». « Il se jeta alors sur deux de leurs gros vaisseaux (dont l'un était leur vice-amiral) qu'il trouva écartés du gros de la flotte qu'ils allaient joindre, et les cribla tellement de coups de canon qu'il ne resta sur l'un que dix hommes en vie de trois cents qu'il y avait, et qu'ils allèrent tous deux échouer à leur vue[3]. »

« Enfin, le 29, dit la relation inédite de Monto-

[1] Lettre de Montolieu.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.* Ce fait est confirmé par le *Mercure français,* t. VIII, p. 864. Ce vaisseau se nommait le *Saint-Louis*. Les galères, dit le *Mercure,* « le battirent à coups de canon avec une telle furie, qu'elles le brisèrent entièrement, le firent échouer sur les bancs de Ré, et lui tuèrent plus de deux cents hommes ».

lieu, le duc de Guise, plein de regret de ce que le calme, qui continuait, ne lui permettait pas d'avancer avec ses vaisseaux, monta une seconde fois sur la *réale* avec M. le général pour aller voir la contenance de l'ennemi, et ce ne fut pas sans les incommoder encore pendant deux heures par de furieuses décharges, ni sans coup férir de leur part, car ils se défendirent courageusement comme un sanglier auprès d'un arbre, sans vouloir quitter leur poste. Il se tira bien en ces trois ou quatre actions plus de six mille coups de canon de part et d'autre. Aussi le bras de mer qui est entre Saint-Martin et la pointe de l'Éguillon demeura, pendant trois jours, couvert de débris de mâts, d'affûts, de cordages, la plupart ensanglantés, que la marée de ces îles faisait flotter à la vue des deux armées [1]. »

Le lendemain, 30 octobre, la paix était signée entre les Rochelois et M. de Guise, et Guiton, leur amiral, déposait à ses pieds son pavillon [2]. Ainsi finit cette expédition, qui faisait tant d'honneur au général des galères et qui le met au rang de nos plus intrépides marins. Les flatteurs du duc de Guise lui

[1] Lettre de Montolieu. Le *Mercure français* dit que « la plus grande perte des vaisseaux et les brisements de mâts ont été faits par les galères ». (T. VIII, p. 866.)

[2] Les galères de M. de Gondi allèrent hiverner à Tonné-Charente. (*Mercure français.*)

en avaient attribué tout le succès ; un document inédit, dont le *Mercure français* nous garantit l'authenticité et la véracité, nous permet d'en restituer la plus grande partie à Emmanuel de Gondi. Le courage invincible dont il fit preuve avec tant d'éclat est d'autant plus digne d'éloges, qu'il venait d'éprouver deux pertes cruelles.

Son frère Henri de Gondi, le chef du conseil, l'évêque de Paris, venait de succomber au mois d'août de cette même année, et quelques semaines après, un tragique accident lui enlevait son second fils, le marquis des Iles-d'Or. Ce jeune homme, de grande espérance, était destiné à l'Église, à monter un jour sur le siége épiscopal de Paris. Nous avons vu plus haut comment, désarçonné à la chasse, il fut tué d'un coup de pied de cheval à la tête. On peut se faire une idée de la désolation de madame de Gondi, de cette mère si tendre pour ses enfants, et l'on doit croire que l'excellent M. Vincent, qui était alors auprès d'elle, mit tout en œuvre pour lui faire supporter avec résignation ce coup affreux. Ce fatal événement eut des suites terribles et pour l'Église et pour l'État, puisque ce fut le troisième frère du défunt, le futur cardinal de Retz, qui fut appelé à lui succéder dans une carrière pour laquelle il était si peu né et dont il était si peu digne. M. de Gondi demanda pour ce troisième fils à la reine Marie de

Médicis les deux abbayes dont le jeune marquis avait été titulaire, et le maréchal de Schomberg, qui avait épousé en premières noces une fille de madame de Maignelais, sœur du général des galères, appuya vivement cette demande auprès du cardinal de Richelieu. Voici la lettre inédite qu'il lui écrivit peu de jours après le second et douloureux événement qui venait de frapper la famille de Gondi :

« Je ne doute point que vous ne soyez touché lorsque vous saurez qu'en suite de la première affliction[1] du général des galères, Dieu a voulu, par le plus étrange accident du monde[2], lui en envoyer coup sur coup un deuxième non moins sensible, en lui ôtant celui de ses enfants pour lequel il vous avait plu vous employer auprès de la Reine mère pour lui faire avoir les abbayes de Buzay et de Quimperlé. Je vous supplie donc, avec tout ce qui reste de cette maison, de continuer pour un des autres fils de M. le général les mêmes offices que vous aviez rendus à celui-ci. »

Cette lettre est datée du 23 septembre 1622, et cette date ne laisse pas d'avoir son prix, car elle nous apprend pour la première fois, d'une manière certaine, ce que l'on ignorait jusqu'à présent, à

[1] La mort de son frère, le cardinal de Retz, évêque de Paris.
[2] La mort violente du petit marquis des Iles-d'Or.

quelle époque précise le futur cardinal de Retz fut condamné par ses parents à renoncer à la carrière des armes, à laquelle il se croyait appelé, pour embrasser la vie ecclésiastique, pour laquelle il ne se sentait aucune vocation. Il avait alors neuf ans accomplis, et, dès cet âge, avec son esprit éveillé et précoce, ce ne fut pas sans doute sans chagrin et sans révolte qu'il se vit enlever sa petite épée de chevalier de Malte pour endosser une soutane. A mesure qu'il avança en âge, il se révolta de plus en plus contre la violence qui lui était faite, contre cette vocation forcée, et dans nombre de passages de ses Mémoires, il nous a raconté tous les scandales, les expédients et les ruses qu'il mit en œuvre pour s'y soustraire. Il pourra sembler étrange qu'un aussi bon père que l'était M. de Gondi ait ainsi disposé de la carrière de ses enfants. Voici quelle explication donne de sa conduite ce fils qui eut tant à s'en plaindre : « Je ne crois pas qu'il y ait eu au monde un meilleur cœur que celui de mon père, et je puis dire que sa trempe était celle de la vertu. Cependant et mes duels et mes galanteries ne l'empêchèrent pas de faire tous ses efforts pour attacher à l'Église l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers. La prédilection pour son aîné et la vue de l'archevêché de Paris qui était dans sa maison produisirent cet effet-là. Il ne le crut pas et ne le senti

pas lui-même. Je jurerais qu'il aurait lui-même juré dans le plus intérieur de son cœur qu'il n'avait en cela d'autre mouvement que celui qui lui était inspiré par l'appréhension des périls auxquels la profession contraire aurait exposé mon âme. »

CHAPITRE VIII

LA MARQUISE DE MAIGNELAIS[1], SOEUR D'EMMANUEL DE GONDI. — FONDATION DE L'ŒUVRE DES MISSIONS PAR LE GÉNÉRAL DES GALÈRES ET PAR SA FEMME.

Dans cette famille des Gondi, où, par un étrange contraste, on voit éclater tous les vices et régner les plus grandes vertus, il est une noble et sainte figure que nous ne pouvons passer sous silence, celle de Marguerite de Gondi, marquise de Maignelais, qui consacra soixante ans de sa vie « aux œuvres de la plus délicate et de la plus héroïque charité[2] ».

Nous devons d'autant moins l'oublier qu'à une heure décisive, elle exerça une grande influence sur son frère Emmanuel de Gondi, le général des galères, qu'elle fut une des principales bienfaitrices de Vincent de Paul, et qu'elle contribua puissamment, elle aussi, à fonder l'œuvre des Missions. Aujourd'hui le nom de la marquise n'est connu de nous que par

[1] Le nom de la marquise a été écrit de cinq ou six manières différentes par les contemporains. Nous adoptons l'orthographe dont s'est servi dans ses *Mémoires* le cardinal de Retz, neveu de madame de Maignelais.

[2] *Le P. de Bérulle et les Carmélites*, par l'abbé HOUSSAYE. Un vol. in-8°, E. Plon et Cie.

les Mémoires de son neveu le cardinal de Retz. De son temps, il n'en était pas de plus célèbre dans les annales de la bienfaisance. Son oraison funèbre fut prononcée par le P. Senault, de l'Oratoire [1], et son histoire fut publiée peu d'années après sa mort [2].

A peine sortie de l'enfance, elle fut dame d'honneur de Catherine de Médicis. A l'âge de dix-sept ans, elle épousa (en 1588) Florimond d'Halwin, marquis de Maignelais, gentilhomme d'un mérite accompli, qu'elle aimait de la plus vive tendresse. Le marquis était gouverneur de la Fère pour le parti de la Ligue; mais comme on le soupçonnait, non sans raison, d'être tout dévoué à la cause de Henri de Navarre, le duc de Mayenne, dans la crainte qu'il ne lui livrât la place, le fit traîtreu-

[1] *Oraison funèbre de haute et puissante dame Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay, prononcée en présence de Monseigneur l'archevêque de Corinthe, coadjuteur de Paris, célébrant pontificalement dans l'église des Prêtres de l'Oratoire de Jésus.* A Paris, chez la veuve Jean Camusat; 1650. In-4° de 88 pages. Par le P. SENAULT, de l'Oratoire.

[2] *La Vie admirable de très-haute, très-puissante, très-illustre et très-vertueuse dame Charlotte-Marguerite de Gondi, marquise de Maignelay* (par le P. M. DE BAUDUEN). A Paris, chez la veuve Nicolas Buon. 1666, in-16.

On pourra consulter encore le *Testament de madame la marquise de Maignelay*, à Paris, chez M. Le Prest, 1659, in-4° de 28 pages; l'*Histoire généalogique de la maison de Gondi*, par CORBINELLI; *le P. de Bérulle et les Carmélites*, par l'abbé HOUSSAYE; l'éloge en latin et en français de S. Rousse, docteur de Sorbonne et curé de Saint-Roch, Paris, in-4°, 1650; et Jean LABARDE, *De rebus Gallicis historiarum libri decem*, etc. Paris, in-4°, 1671.

sement assassiner. On peut juger de l'extrême désespoir de madame de Maignelais, veuve après trois ans de mariage. Il lui restait deux enfants, un fils et une fille. Dès que le petit marquis fut en âge de parler, il disait quelquefois à sa mère : « Bonne maman, quand je serai grand, je saurai bien trouver ceux qui ont tué bon papa et les punir comme ils le méritent [1]. » Bientôt une mort aussi soudaine que celle du père enleva l'enfant à la marquise. Éperdue de douleur, elle alla se jeter dans les bras de ses deux sœurs, Louise de Gondi, prieure du monastère de Poissy, et Jeanne, religieuse dans le même couvent, qui devait succéder plus tard à son aînée. C'étaient deux femmes d'une vertu et d'une piété profondes. Dans leur monastère, uniquement ouvert à des filles de qualité, qui traînaient à leur suite toutes les passions du monde, elles s'efforçaient, mais en vain, d'introduire, à travers mille oppositions et mille obstacles, une sévère réforme.

Madame de Maignelais puisa dans ces cœurs pieux, tendres et dévoués, la force de ne pas succomber à sa douleur, et même une résignation parfaite aux décrets de la Providence. A partir de ce moment, elle abandonna le monde et se voua tout entière à la retraite et à des œuvres de charité. Cette jeune

[1] Nous citons textuellement cette phrase, empruntée à la *Vie de la marquise de Maignelay*, etc.

femme, belle, spirituelle, charmante, quitta ses somptueux vêtements de soie et de velours, pour ne porter que des robes de laine, de couleur grise ou violette; elle prit « une coiffe qui lui couvrait la plus grande partie de la tête, avec un rabat fort simple »; « une croix de Saint-Francois » remplaça « sa croix de diamants ». Elle bannit de sa maison toute espèce de luxe, de délicatesse et de superfluité. « Elle se défit de tout ce grand équipage ordinaire aux femmes de condition », qui se composait d'une multitude de gentilshommes, de pages, d'écuyers, de valets de chambre, de mulets, de chevaux. Elle ne garda qu'un seul carrosse, qu'elle fit tendre de laine grossière; elle voulait même s'en défaire aussi, et elle ne consentit à le garder que parce qu'on lui fit comprendre « qu'elle se mettrait dans l'impuissance d'aller visiter les prisonniers et les malades à l'Hôtel-Dieu ». Elle vendit « sa vaisselle d'or et d'argent, ses bagues, ses pierreries, tout ce qu'elle avait de plus précieux »; elle ne garda pas même un miroir. Tout dans sa maison ne respira plus que l'humilité, ses meubles, son service, ses domestiques. « Elle n'invitait à sa table que les pauvres, qui étaient les premiers servis et les plus considérés[1]. » On n'entendait jamais sortir de sa

[1] *Vie de la marquise de Maignelay*, etc., passim.

bouche un mot de commandement, même lorsqu'elle s'adressait à ses domestiques. Partout elle choisissait le dernier rang, à sa table comme à l'église, où, pour communier, elle aimait à se confondre avec les gens du peuple.

Elle avait une fortune immense pour l'époque, cent cinquante mille livres de rente. De ses revenus, elle faisait trois parts : la première pour les religieux et les prêtres dans le besoin ; la seconde pour les pauvres ; la troisième, la plus modeste, pour l'entretien de sa maison. Elle était ravie de se priver du nécessaire pour donner un peu d'aisance aux malheureux.

Elle consacrait une partie de son temps à visiter les malades et les prisonniers. Sans crainte des maladies contagieuses, elle parcourait les salles de l'Hôtel-Dieu, consolant les uns, exhortant les autres à souffrir, et répandant autour d'elle d'abondantes aumônes. Y trouvait-elle des jeunes filles convalescentes, sans parents ou abandonnées, quelque déguenillées et crasseuses qu'elles fussent, la sainte femme, qui n'avait gardé pour tout luxe qu'une extrême propreté, bravait tous les dégoûts, les emmenait dans son carrosse, en prenait soin comme de ses propres enfants, les faisaient vêtir, instruire, leur apprenait à gagner leur vie, et, suivant leur vocation, les mariait en leur donnant une dot, ou les faisait entrer dans quelque couvent.

Il ne se passait pas de semaine qu'elle ne descendît dans les cachots les plus sombres et les plus infects, pour y consoler les plus grands criminels, « qui avaient les fers aux pieds et aux mains ». Elle leur parlait avec douceur, cherchait à gagner leur confiance, les invitait à se repentir, à se confier en la miséricorde de Dieu, et leur donnait quelques pièces d'argent pour soulager leur dénûment. Il arrivait souvent que plusieurs de ces misérables, qui ne la connaissaient pas, l'accablaient d'injures; mais elle, toujours douce, humble et patiente, ne voulait pas qu'on leur imposât silence, ni qu'on leur apprît qui elle était [1]; elle redoublait ses aumônes, et ces cœurs endurcis finissaient par se laisser vaincre, par céder à ses prières, et par lui demander pardon. Par un sentiment plein de délicatesse, elle ne s'informait jamais du crime qu'ils avaient commis, et compatissait à leurs peines avec une bonté si touchante, qu'elle les quittait rarement sans qu'ils eussent témoigné quelque repentir.

Souvent la reine Marie de Médicis envoyait à la marquise de fortes sommes afin de délivrer des prisonniers pour dettes, et celle-ci, en les distribuant, ne manquait jamais de leur dire à quelle main ils devaient leur délivrance. Henri IV avait aussi en

[1] *Vie de la marquise de Maignelay*, etc.

grande estime madame de Maignelais, bien qu'elle eût été autrefois ligueuse, et ne la désignait que par ces mots : *ma sage marquise.*

Madame de Maignelais s'imposait une tâche bien plus pénible et bien plus douloureuse encore que toutes les autres : c'était d'assister les condamnés à mort. Il est impossible de lire sans attendrissement ce que nous raconte de cette admirable femme son biographe [1] : « Après les avoir exhortés à bien mourir et priés humblement, pour l'amour de Jésus-Christ, de prendre la mort en patience », elle ajoutait : « Or sus, mon cher ami, afin que vous alliez à Dieu avec plus de repos, avez-vous quelque proche parent à qui je puisse servir? Je le ferai de très-bon cœur. » — « Ils lui recommandaient, l'un, sa pauvre femme; l'autre, ses pauvres enfants; un autre, son père et sa mère. Elle prenait les noms par écrit , et le lieu de leur demeure, et ne manquait pas de les envoyer visiter et de les secourir selon leurs besoins. »

« Il se trouva un jour, parmi les autres, un laboureur condamné à mort. Il tenait quelque quart d'écu qu'il cachait dans sa main liée; il le lui donna, la priant de faire dire quelque messe de Notre-Dame. Notre sainte marquise lui dit : — Je vous en ferai

[1] *Vie de la marquise de Maignelay.*

dire de bon cœur selon votre désir, et y satisferai; mais, pour votre argent, je le donnerai à votre pauvre femme, et en aurai soin tant qu'elle vivra. » A ce seul trait on peut juger de toute la délicatesse, de toute la bonté de son cœur.

Sans compter ses fréquentes visites dans les prisons et à l'Hôtel-Dieu, elle avait pris à sa charge nombre de ménages dans la gêne, d'honnêtes veuves dans la détresse, de vieillards hors d'état de travailler. « Elle leur donnait un ordinaire réglé, qui ne manquait jamais » ; elle payait leurs loyers, et, s'ils étaient malades, leur fournissait tous les médicaments. Elle avait ouvert sa maison à une foule de gens de la petite noblesse et de la bourgeoisie, que la guerre avait réduits à la mendicité. Ces pauvres honteux, dit son biographe, « entraient chez elle par la porte de la charité, et sa compassion les y conservait avec autant de tendresse que si elle eût été leur mère ». La marquise « les entretenait honnêtement selon leur condition et l'emploi de chacun, et les nourrissait abondamment du service de sa table, où elle se mortifiait souvent du néces saire pour les gratifier. Elle se donnait la peine de les instruire, de les catéchiser, et pas un ne sortait de chez elle que ceux qui ne voulaient pas vivre vertueusement, ou bien entrer en religion, ou s'établir dans le mariage; à qui elle donnait des dots et des

récompenses, de sorte que tous ses biens étaient employés aux pauvres. »

Il est facile de s'imaginer à quel point la marquise était adorée et vénérée par tout ce qu'il y avait dans Paris de pauvres honteux, sans parler des mendiants de profession. On sait comment son neveu, le futur cardinal de Retz, qui cherchait par tous les moyens à recruter des partisans, en prévision du rôle de tribun qu'il entendait jouer plus tard, abusa indignement de la confiance et de la religion de la pieuse femme, afin de se mettre en contact avec tous ces déclassés, sachant à merveille tout le parti qu'on en peut tirer en temps de révolution. La page de ses Mémoires dans laquelle il parle de sa conduite à l'égard de sa tante est trop curieuse pour que nous ne la remettions pas sous les yeux du lecteur : « M. le comte (de Soissons), dit-il, m'avait fait toucher douze mille écus par les mains de Duneau, l'un de ses serviteurs, sous je ne sais quel prétexte. Je les portai à ma tante de Maignelais, en lui disant que c'était une restitution qui m'avait été confiée par un de mes amis, à sa mort, avec ordre de l'employer moi-même au soulagement des pauvres qui ne mendiaient pas; que, comme j'avais fait serment sur l'Évangile de distribuer moi-même cette somme, je m'en trouvais extrêmement embarrassé, parce que je ne connaissais pas les gens, et que je la sup-

pliais d'en vouloir bien prendre le soin. Elle fut ravie; elle me dit qu'elle le ferait très-volontiers, mais que, comme j'avais promis de faire moi-même cette distribution, elle voulait absolument que j'y fusse présent, et pour demeurer fidèlement dans ma parole, et pour m'accoutumer moi-même aux œuvres de charité. C'était justement ce que je demandais, pour avoir lieu de me faire connaître à tous les nécessiteux de Paris. Je me laissais tous les jours comme traîner par ma tante dans des faubourgs et dans des greniers. Je voyais très-souvent chez elle des gens bien vêtus, et connus même quelquefois, qui venaient à l'aumône secrète. La bonne femme ne manquait presque jamais de leur dire : « Priez « bien pour mon neveu; c'est lui de qui il lui a plu « de se servir pour cette bonne œuvre. » Jugez de l'état où cela me mettait parmi les gens qui sont, sans comparaison, plus considérables que tous les autres dans les émotions populaires! Les riches n'y viennent que par force; les mendiants y nuisent plus qu'ils ne servent, parce que la crainte du pillage les fait appréhender. Ceux qui y peuvent le plus sont les gens qui sont assez pressés dans leurs affaires pour désirer du changement dans les publiques, et dont la pauvreté ne passe toutefois pas jusqu'à la mendicité publique. Je me fis donc connaître de cette sorte de gens, trois ou quatre mois durant, avec une appli-

cation toute particulière, et il n'y avait point d'enfant au coin de leur feu à qui je ne donnasse toujours, en mon particulier, quelque bagatelle. Je connaissais Nanon et Babet. Le voile de madame de Maignelais, qui n'avait jamais fait d'autre vie, couvrait toute chose. Je faisais même un peu le dévot, et j'allais aux conférences de Saint-Lazare (de Vincent de Paul). » Voilà comment le jeune abbé de Gondi se jouait des choses les plus saintes, et comment aussi, avec une habileté qui semble devancer son temps, il savait quels sont les meilleurs moyens pour préparer une révolution.

Mais revenons à madame de Maignelais. Tout le temps qu'elle n'employait pas au service des pauvres et des malades, elle le consacrait à des retraites spirituelles, soit au monastère de Poissy, auprès de ses deux sœurs, soit au couvent des Capucines, ou chez les Carmélites. A Poissy, elle fut révoltée de toutes les délicatesses de la vie mondaine que les religieuses de familles nobles y avaient introduites, et elle vint en aide à la prieure, madame de Gondi, qui jusque-là s'était trouvée impuissante à ramener ses religieuses à une vie plus régulière. La marquise, femme de résolution, remua ciel et terre, la cour, Paris et Rome, et elle fit si bien qu'elle brisa toutes les résistances et que la réforme fut enfin imposée au couvent. Pendant ses retraites, il n'est sorte

d'austérités et d'actes d'humilité auxquels elle ne se livrât. Lorsque cette grande dame se trouvait chez les Capucines, l'un des ordres les plus sévères et les plus pauvres, pour lequel elle avait une singulière prédilection, elle ne voulait parler qu'à genoux aux religieuses, elle leur rendait les services les plus vils, elle balayait la maison, lavait les écuelles, mangeait dans leurs vases de terre. Cette vie d'humiliations et d'austérités, ce jeûne de tous les jours, ce silence perpétuel, tout cela l'attirait invinciblement; son plus grand désir eût été de prendre le voile dans le couvent de ces saintes filles. Mais son oncle, le cardinal de Gondi, M. de Bérulle, son confesseur, et le pape Paul V lui-même, pensant avec raison qu'elle pourrait rendre de plus grands services dans le monde avec son immense fortune, l'obligèrent à ne pas le quitter. Pour l'y fixer sans retour, le cardinal, son oncle, voulait même qu'elle se remariât; il lui proposa les plus belles alliances, mais elle refusa, lui déclarant qu'elle voulait se consacrer uniquement à Dieu. Le Pape, de son côté, ne lui permit d'aller visiter les Capucines que soixante fois par an. La marquise obéit sans murmure, mais désormais elle vécut dans le monde en s'imposant les plus dures pratiques de la vie religieuse, toutes les fois qu'elle ne vaquait pas à ses bonnes œuvres.

Elle habitait l'hôtel de la Trémouille, rue Saint-

Honoré, dont elle fit don aux Capucines, le 12 mai 1623, mais en s'en réservant l'usufruit jusqu'à sa mort. Elle y passait son temps, avec quelques demoiselles de condition, mais sans fortune, et vêtues simplement comme elle, à coudre les habits des pauvres, à prier pendant de longues heures sans carreau sous ses genoux, à mettre à jour une longue correspondance où il n'était uniquement question que des indigents.

Pendant qu'elle menait une vie si austère et si sainte, un nouveau malheur vint l'éprouver. Elle avait marié sa fille au comte de Candale, fils du duc d'Épernon. Bien que mademoiselle de Maignelais fût une personne de mérite et de mœurs irréprochables, M. de Candale, qui était jaloux à l'excès, et qui soupçonnait sa vertu, résolut de la reléguer dans une de ses terres, loin des adorateurs de la cour. Une nuit, il la fait enlever et conduire à Bourges, dans un carrosse escorté par quelques hommes de main. Presque aussitôt avertis de cet acte de violence, MM. de Gondi, les oncles de madame de Candale, s'arment de pied en cap et mettent sur pied une troupe de gentilshommes, pour courir sur ses traces et la délivrer. Mais avant de monter à cheval, ils crurent devoir demander à la marquise son consentement. Madame de Maignelais, dans la crainte qu'il y eût du sang répandu,

et dans l'espoir que Dieu lui ramènerait sa fille saine et sauve, répondit à ses frères par un refus, et ceux-ci, en pestant et maugréant, débridèrent leurs chevaux. La marquise avait cédé à une heureuse inspiration. Au moment où madame de Candale, arrivée à Bourges, descendait de carrosse dans la cour d'une hôtellerie, pour être conduite dans une chambre par ses ravisseurs, elle fut reconnue par une dame, qui, à la vue de ces gens armés et à mine suspecte, soupçonna un enlèvement et courut avertir la justice. Tout fut bientôt tiré au clair, grâce aux explications de madame de Candale, qui fut sur-le-champ mise en liberté, tandis que ses gardiens furent envoyés à Paris sous bonne escorte. A la suite de cet outrage sans nom, madame de Candale obtint sa séparation sans peine, et plus tard, devenue veuve, elle épousa Charles de Schomberg, pair et maréchal de France. Elle mourut sans enfants, en novembre 1641, dix ans avant sa mère, et celle-ci pensa en mourir de chagrin [1].

A partir de ce jour, madame de Maignelais, dont les parents étaient presque aussi riches qu'elle, disposa, avec leur assentiment, de toute sa fortune en

[1] « Ipsa autem, mortua carissima filia, ita eam planxit, ut prope moreretur, ita in Domini servitute processit, ut ejus mortem videretur optasse. » (*Elogium... marchionis de Maignelay*, a Joanne Rousse.)

faveur des pauvres et de quelques établissements religieux[1], parmi lesquels ne fut pas oubliée, comme nous le verrons bientôt, l'œuvre des Missions de Vincent de Paul.

Un des premiers soins de la marquise fut de fonder un asile pour les prostituées repentantes, la maison de Sainte-Marie-Madeleine. Elle y établit seize religieuses, à la tête desquelles elle plaça quatre sœurs de la Visitation, et elle leur assura à toutes, par testament, des pensions à perpétuité. Elle obtint de M. Vincent qu'il serait le directeur de cette maison. Les religieuses apprenaient à ces dévoyées à gagner leur vie, et dès qu'elles s'étaient suffisamment amendées, la marquise prenait soin de les établir.

Nous avons dit qu'elle avait choisi M. de Bérulle pour son confesseur. Elle lui voua une affection qui ne se démentit jamais. Lorsque ce grand et saint homme fut pressé par ses amis de fonder l'Ordre célèbre qui devait rendre tant de services à l'Église, peu confiant dans ses forces, il montra d'abord beaucoup d'hésitation. Madame de Maignelais se jeta à ses pieds pour obtenir son consentement et lui offrit tout l'argent nécessaire[2]. Mais M. de Bérulle

[1] Elle fonda vingt-cinq ou trente monastères. (Le P. Senault.)
[2] Le P. Bourgoing, *Oraison funèbre* citée par le P. Batterel, Vie manuscrite, t. I; *le Père de Bérulle et les Carmélites*, par l'abbé Houssaye.

doutait trop de lui-même pour se rendre à ses instances et à celles de ses amis. La marquise, sans se décourager, alla trouver son frère, Henri de Gondi, l'évêque de Paris, et le supplia d'user de son autorité à l'égard de M. de Bérulle. « C'est l'unique moyen de le soumettre, lui dit-elle ; vous ne devez point hésiter à l'employer. »

« M. de Gondi, universellement respecté pour la pureté de ses mœurs et la sincérité de son zèle, avait à cœur de faire fleurir la piété dans son diocèse[1]. » Il y avait favorisé, comme nous l'avons dit, l'établissement de plusieurs monastères ; mais ce qu'il désirait par-dessus tout, c'était la réforme du clergé séculier. M. de Bérulle crut devoir exposer au prélat les raisons qu'il avait de ne pas entreprendre une tâche qui lui semblait trop au-dessus de ses forces. « Mais lorsque M. de Gondi, après les avoir réfutées, lui eut enjoint, au nom de l'obéissance canonique, de se soumettre, M. de Bérulle, sans insister davantage, se jeta aux genoux de son supérieur, lui demanda sa bénédiction, et déclara qu'il était prêt à faire tout ce qu'il lui commandait[2]. » M. de Bérulle le pria seulement de vouloir bien appeler à l'évêché quelques docteurs et quelques religieux, hommes d'expérience et de vertu, afin qu'il pût étudier avec

[1] Tallemant des Réaux lui-même ne dit pas de mal de lui.
[2] *Le P. de Bérulle et les Carmélites*, par l'abbé Houssaye.

eux les meilleurs moyens de faire réussir l'œuvre nouvelle. Dans cette réunion, où se trouvèrent, entre autres, le P. Coton et le docteur Duval, Henri de Gondi, après avoir fait ressortir les grands avantages que retireraient l'Église et l'État de la création du nouvel Ordre, ajouta « qu'il ne connaissait personne qui fût aussi capable que M. de Bérulle de le conduire suivant les règles de la sagesse et de la prudence chrétiennes, car depuis longtemps l'Église de France n'avait point produit une lumière si éclatante, et il serait déplorable de la laisser davantage sous le boisseau. Tous répondirent qu'en donnant son avis, M. de Gondi avait exprimé le leur[1]. » Madame de Maignelais, par une donation en date du 22 août 1629, et qui fut confirmée par son testament, légua à la maison de l'Oratoire du faubourg Saint-Jacques 32,000 livres, somme considérable pour l'époque, et, lorsque son frère Emmanuel de Gondi fut entré dans la maison de Saint-Magloire, du même Ordre, elle lui légua la somme de 30,600 livres, qui, après sa mort, devait revenir à cette dernière maison. Nous verrons bientôt ce qu'elle fit pour l'œuvre des Missions, et en quelle haute estime elle tenait Vincent de Paul, qu'elle voyait fréquemment chez sa belle-sœur, madame de Gondi. Entre

[1] *Le P. de Bérulle et les Carmélites*, par l'abbé Houssaye.

ces deux femmes, si dignes l'une de l'autre, il n'y avait d'autre rivalité que celle du bien. Tandis que l'une favorisait la naissance de l'Oratoire, l'autre, avec son mari et M. Vincent, fondait l'œuvre des Missions.

Dès l'année 1617, madame de Gondi avait offert une somme de 16,000 livres aux Jésuites, puis aux Oratoriens, à la charge par eux de faire de cinq ans en cinq ans des missions dans toutes ses terres. Mais les Pères de la Compagnie de Jésus et ceux de l'Oratoire s'étaient excusés sur le petit nombre de leurs sujets ou sur les règles fondamentales de leur Ordre. Depuis cette époque, madame de Gondi s'était adressée à d'autres Ordres religieux sans plus de succès. Enfin, en 1624, elle conçut la pensée de fonder une maison spéciale de missionnaires, placée sous la direction de M. Vincent et indépendante des autres Ordres religieux. Comme il était en relation avec un grand nombre de docteurs et de vertueux ecclésiastiques appartenant au clergé séculier, qui avaient coopéré avec lui, plus d'une fois, aux missions dans les campagnes, elle pensa qu'il lui serait facile de former avec eux une communauté. Le général des galères trouva le projet excellent et demanda à sa femme de partager avec elle le titre de fondateur du nouvel Ordre. Son frère, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, saisissant

d'un coup d'œil tout le bien que pourrait faire dans son diocèse un tel établissement, se hâta de l'approuver. Il fit plus : voulant coopérer pour sa part à cette œuvre de famille, il offrit, pour loger les nouveaux missionnaires, le collége des Bons-Enfants, situé près de la porte Saint-Victor, et dont le principal, Louis de Tuyard, venait de donner sa démission. Le 1er mars [1], il nomma à cette charge M. Vincent, qui en prit possession par procureur, le 6 du même mois ; mais comme celui-ci s'était obligé à ne pas quitter la maison de Gondi, il choisit pour le remplacer Antoine Portail, son premier disciple [2]. L'archevêque de Paris avait pourvu au couvert ; le général des galères et sa femme se chargèrent du vivre et de l'entretien des prêtres de la nouvelle communauté.

Le 17 avril 1625, par un contrat passé en leur hôtel, rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, ils donnèrent à Vincent de Paul 45,000 livres, dont le revenu devait servir d'abord à la dépense de six ecclésiastiques, d'une piété et d'une capacité reconnues, et dont le choix lui était réservé. Les fondateurs, considérant dans l'acte que les villes sont suffisamment pourvues de prêtres instruits et de

[1] 1624.

[2] On voit par la procuration datée du 2 mars que M. Vincent y prend le titre de licencié en droit canon, qu'il avait obtenu quelque temps auparavant.

zélés religieux, tandis que les habitants des campagnes sont presque entièrement dénués de secours spirituels, ordonnent, en faveur de ceux-ci, que c'est uniquement à les prêcher, à les instruire, à les catéchiser, à les secourir, à les confesser, que doivent se consacrer les missionnaires de M. Vincent. Il leur est interdit de prêcher et d'administrer les sacrements dans toutes les villes où il y aurait un archevêché, un évêché ou un présidial, et ordonné d'accomplir gratuitement tous les devoirs de leurs missions dans les villages, aux dépens de la bourse commune, avec défense expresse d'y recevoir aucune rémunération, aucune somme d'argent, sous quelque prétexte que ce soit. Les missionnaires ne peuvent entrer dans la communauté qu'après avoir renoncé à tous bénéfices, charges et dignités ecclésiastiques, et qu'après avoir fait vœu de se consacrer à l'œuvre des Missions, au moins pendant un certain nombre d'années. Par une clause spéciale du contrat, ils étaient aussi tenus de se rendre tous les cinq ans sur les terres des fondateurs pour y remplir tous les devoirs de la Mission, et ils s'obligeaient à rendre les mêmes offices aux forçats. M. Vincent était choisi pour leur supérieur, et ils devaient « travailler sous sa direction, sa vie durant ». Madame de Gondi, qui n'avait pas oublié le chagrin que lui avait fait éprouver son départ imprévu pour la Dombes, avait eu soin de faire in-

scrire dans le contrat l'article suivant : « Nonobstant laquelle direction toutefois, lesdits seigneur et dame entendent que ledit sieur de Paul fasse sa résidence continuelle et actuelle en leur maison, pour continuer à eux et à leur famille l'assistance spirituelle, qu'il leur a rendue depuis longues années... » Telles étaient les principales clauses de ce contrat, qui fut, pour ainsi dire, l'acte de naissance de cette œuvre, laquelle devait se propager et s'étendre peu à peu dans le monde entier. Toutes les règles fondamentales du célèbre institut y sont contenues en germe, et il est manifeste qu'elles n'ont pu être dictées ou inspirées que par l'esprit aussi pratique que charitable de Vincent de Paul.

Ajoutons que, par son testament, la marquise de Maignelais faisait un legs, considérable pour l'époque, au vénérable directeur de sa sœur, madame de Gondi, à M. Vincent, qu'elle avait vu si souvent chez elle et de si près, et dont elle avait su apprécier comme elle toute la sainteté : « Je lègue aux prêtres de la Mission la somme de 18,000 livres de principal, faisant 1,000 livres par an, à moi appartenant par un contrat de constitution fait à mon profit par M. le duc de Saint-Simon et M. Joly, secrétaire du Roi ; ledit contrat passé par-devant Ogier et Laisné, notaires, le 19e avril 1639, pour être ladite rente employée à la nourriture des *Ordinands*, durant le

temps que, pour leur instruction, ils se retirent, aux Quatre-Temps de l'année, chez lesdits prêtres de la Mission établis à Saint-Lazare, au faubourg Saint-Denis, et ce, suivant l'ordre établi par M. l'archevêque de Paris[1]. »

Entre la marquise et Vincent de Paul, il y avait une grande similitude, sauf quelques nuances, dans leur manière simple d'entendre et d'interpréter l'esprit du christianisme. Esprits judicieux et sages, ils laissaient les mystiques de leur temps se livrer aux extases, aux visions, « aux illuminations internes », « aux révélations des mystères les plus secrets », « aux élévations d'esprit extraordinaires », « à la vie unitive, éminente, suréminente ». Pour eux, ils fermaient la porte à toutes ces nouveautés « qui laissaient les âmes dans l'agitation et les pauvres dans l'indigence[2] », et ils se vouaient tout entiers à la pratique des bonnes œuvres. Il était un point cependant sur lequel ils différaient l'un de l'autre : madame de Maignelais, sans être janséniste déclarée, comme la plupart des membres de sa famille, avait cependant un penchant très-marqué pour les jansénistes et des préventions contre les Jésuites. Dans

[1] Nous n'avons trouvé la mention de ce legs dans aucune histoire de saint Vincent de Paul, et c'est à une pièce fort rare que nous l'empruntons, au testament imprimé de madame de Maignelais.

[2] *Vie de la marquise de Maignelay.*

une visite qu'elle fit à Port-Royal (en 1628), à la suite de la reine Marie de Médicis, elle appuya fortement auprès de cette princesse la Mère Angélique, supérieure du monastère, qui demandait, en faveur de Port-Royal, le rétablissement du droit d'élection des abbesses[1]. Vincent, au contraire, comme nous le dirons bientôt, tout en partageant la morale austère des solitaires de Port-Royal, s'éleva toujours avec force contre l'esprit sombre et étroit avec lequel ils envisageaient le christianisme.

[1] LANCELOT, *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran.*

CHAPITRE IX

DÉMÊLÉ DU GÉNÉRAL DES GALÈRES AVEC LE GOUVERNEUR DE TOULON. — SINGULIÈRE PRÉDICTION DE LA SOEUR MARGUERITE DU SAINT-SACREMENT, ATTESTÉE PAR LE CARDINAL DE RETZ. — MORT DE MADAME DE GONDI. — — VINCENT DE PAUL. — DOULEUR DU GÉNÉRAL DES GALÈRES. — SON ENTRÉE A L'ORATOIRE.

Peu de temps après avoir fondé l'œuvre des Missions, Emmanuel de Gondi se rendit à Toulon, où l'appelaient ses fonctions de général des galères. A peine arrivé, il eut, avec le gouverneur de la ville, M. de Saint-Cannat, fils du marquis de Soliers, de la famille de Forbin d'Oppède, un fâcheux démêlé, qui faillit avoir les suites les plus graves. Le *Mercure français* est muet sur cette affaire, qui fut sans doute étouffée par ordre de la cour; mais nous en avons découvert un récit détaillé dans les Mémoires inédits du P. Batterel, de l'Oratoire, qui lui-même l'avait tiré des manuscrits d'un conseiller au parlement d'Aix, le célèbre Claude de Peiresc, le Mécène et l'ami de la plupart des savants et des littérateurs de son temps. Le général, au retour d'une prome-

nade en mer[1] qu'il avait faite à bord de la galère royale, escortée de la *Guisarde,* fut très-surpris de ne pas être salué, comme d'usage, par le canon de la ville, et il apprit bientôt que le gouverneur, afin d'empêcher que cet honneur lui fût rendu, avait mis sous clef les poudres et les munitions. Sur ces entrefaites, M. de Saint-Cannat alla rendre visite au général des galères; mais, dans la crainte de quelque représaille, il se fit accompagner de trois ou quatre gardes, revêtus de hoquetons et armés de carabines, qui l'escortèrent jusqu'à la porte de la chambre de M. de Gondi. Le général se plaignit amèrement de ce procédé au commandeur de Forbin, père du gouverneur, prétendant que son fils non-seulement n'avait pas le droit de se présenter chez lui avec une escorte en armes, mais encore de passer en cet équipage devant l'étendard de la galère royale. « Ils répondirent à cette démarche, le père assez froidement, et le fils d'une manière assez sèche, disant qu'il pourrait bien s'abstenir d'aller davantage chez lui, puisqu'il ne voulait pas lui passer des gardes, mais que de ne se pas montrer avec eux devant la galère royale, il n'en ferait rien. Et en effet, il affecta de s'y aller promener, et de dire ensuite, dans une compagnie de dames, devant M. le général, qu'il venait de faire un tour dans le port et qu'il y

[1] Le 16 juin 1625.

faisait bien chaud. Sur quoi, M. de Gondi reprit assez haut que s'il y repassait le lendemain, il y ferait encore plus chaud pour lui[1]. »

Pour seconde réponse à cette bravade, le général fit saisir par les gens de ses galères un hoqueton qui se promenait par la ville, le fit dépouiller de sa casaque et donna ordre de la jeter à la mer. Le gouverneur, cruellement ulcéré de cet affront, « manda chez lui les consuls et leur commanda de faire armer les quartiers pour empêcher, disait-il, que l'autorité du Roi ne fût violée en sa personne, et, de son côté, M. de Gondi, ayant su ce qui se tramait, donna ordre à ses galères de tourner leurs proues contre la ville », afin de faire feu au premier signal. Les consuls, épouvantés de la tournure que prenait l'affaire, accoururent aussitôt auprès de M. de Gondi, en l'assurant qu'ils avaient refusé d'obéir aux injonctions du gouverneur, auquel, disaient-ils, ils avaient déclaré « que, s'il s'agissait du service du Roi, ils ne balanceraient pas un moment, mais que, pour venger une querelle particulière entre deux personnes qui leur étaient également respectables, ils ne voulaient pas en venir aux armes et mettre toute la ville en combustion. M. de Gondi fit aussitôt retourner les proues à l'ordinaire[2]. »

[1] *Mémoires manuscrits* du P. Batterel.
[2] *Ibid.*

Peu après cet incident, le gouverneur se rendit à sa terre de Soliers, à deux lieues de Toulon, et peu de jours après il dit à un gentilhomme, qui répéta ce propos à M. de Gondi, « qu'il s'étonnait fort qu'on se tînt ainsi à la ville, pendant qu'on devait savoir que lui était à la campagne[1] ». Le général, prenant ces paroles pour un défi, se dirigea secrètement vers Soliers, et chargea un paysan du lieu d'aller dire de sa part à M. de Saint-Cannat « qu'il avait trouvé M. de Gondi à la chasse, et que s'il voulait être de la partie, il aurait sa part du plaisir ». Cependant, quelques officiers des galères, amis du général, inquiets de son absence, et soupçonnant qu'il était allé provoquer M. de Saint-Cannat, se rendirent en toute hâte à Soliers, et, à force d'instances et de prières, l'obligèrent à retourner à Toulon. Arrivé près de la porte de la ville, M. de Gondi pria ses officiers de ne pas l'accompagner plus loin et se présenta seul, suivi d'un de ses amis et de quelques valets de pied. A sa vue, les soldats du corps de garde « sautent aux armes » et, la pique à la main, l'attendent sans le saluer. M. de Gondi, soupçonnant un complot et croyant sa vie en danger, met l'épée à la main et se jette sur le premier soldat à sa portée. Le soldat riposte de sa pique, mais un

[1] *Mémoires manuscrits* du P. Batterel, 24 juin.

grand laquais qui se précipita entre eux reçut le coup et fut blessé à la main. Le général, furieux, frappe deux autres soldats de son épée. Aussitôt, on ferme les portes et les ravelins, et c'en était fait peut-être de lui et de son escorte, si les consuls, avertis sur-le-champ par le bruit de « cette émotion », ne l'eussent délivré et mis en sûreté dans les rangs de la garde bourgeoise. A la nouvelle de cette rencontre, M. de Saint-Cannat monte à cheval et, suivi de cent vingt de ses vassaux et de ses serviteurs, armés à l'aventure, se rend droit à Toulon, « pour augmenter l'émeute qui n'était déjà que trop grande ». « Mais, à la prière des consuls, son oncle, M. l'évêque, fut aussitôt au-devant de lui, et l'ayant trouvé en chemin, le ramena à son château de Soliers, jusqu'à ce que, par l'entremise de personnes de poids, on eût vu s'il y avait quelque voie d'accommodement, à l'amiable, de ce différend[1]. »

La relation manuscrite de ce démêlé de M. de Gondi avec le gouverneur de Toulon ayant été écrite avant qu'il fût terminé[2], on ignore quelle en fut l'issue. Il est plus que probable que Richelieu donna ordre aux deux adversaires de remettre l'épée au fourreau, sous peine de mort, et, comme on le sait,

[1] *Mémoires manuscrits* du P. BATTEREL.

[2] C'est ce que dit dans ses *Mémoires* le P. Batterel.

ce n'était pas impunément qu'on désobéissait au terrible cardinal.

Lorsque le bruit de cette querelle parvint aux oreilles de la marquise de Maignelais, la sainte femme, craignant qu'elle ne se terminât par un duel, courut consulter une Sœur carmélite, prieure du couvent de la rue Chapon, en qui elle avait mis toute sa confiance. C'était la Sœur Marguerite du Saint-Sacrement[1]. Madame de Maignelais lui confia ses angoisses. « L'affliction de la prieure, dit l'abbé Houssaye[2], fut extraordinaire. Depuis ce jour jusqu'à celui où elle sut que le différend était apaisé, elle n'eut plus de repos. Jeûnes, macérations, prières, veilles prolongées, elle n'épargna rien. Elle s'offrait comme une victime à la justice de Dieu, pour obtenir la grâce et le salut du général des galères. Une de ses sœurs la surprit répandant un torrent de larmes et s'écriant en proie à la plus profonde peine : « Mon Dieu, ayez pitié de cette pauvre âme, ne la « perdez pas; usez de votre miséricorde, pardon- « nez-lui, mon Dieu; touchez son cœur! châtiez- « moi, mon Dieu, car je suis une misérable; frap- « pez sur moi et lui pardonnez!... » Cette ardente

[1] *La Vie de la Vénérable Mère Marguerite-Marie, dite du Saint-Sacrement*, écrite par M. T. D. C. (Tronçon de Chenevière.) Paris, Vuarin, 1689, in-8°, ch. XIV, p. 70.

[2] Dans son beau livre sur le *Cardinal de Bérulle et Richelieu.*

prière fut entendue, et M. de Gondi ne se battit pas [1]. »

A ce récit, le P. Batterel ajoute les curieux détails qui suivent [2] : « M. de Gondi sortit heureusement de cette fâcheuse affaire, et les desseins de miséricorde de Dieu sur lui commencèrent à s'accomplir de la manière et avec toutes les circonstances qu'il lui avait fait prédire. » En effet, « et sa conversion, et sa retraite dans l'Oratoire, et son sacerdoce, avec le temps et la cause de tout cela, lui avaient été révélés par la Sœur Marguerite, même du vivant de sa femme [3] », et une année à peine avant sa mort. « Et je ne crains point, ajoute le P. Batterel, en appuyant sur l'accomplissement de cette révélation, d'être tenu pour crédule, en ayant un garant aussi peu suspect de crédulité que l'a été le cardinal de Retz dans toute sa vie. Or, dans un mémoire donné après la mort de son père, pour la *Vie de Sœur Marguerite,* il raconte la chose en ces propres termes [4] :

« Je crois, dit-il, que je pourrais remplir un volume, si je voulais déposer tout ce que j'ai ouï dire

[1] L'abbé Houssaye a tiré ce récit de la *Vie de la Mère Marguerite*, p. 174-175.

[2] Détails puisés en partie dans le même ouvrage que ci-dessus.

[3] La Sœur Marguerite était entrée au couvent de la rue Chapon le 8 avril 1624.

[4] *Vie de la Sœur Marguerite du Saint-Sacrement,* ch. XIV, p. 169.

de la Sœur Marguerite du Saint-Sacrement, religieuse carmélite, à des personnes d'une foi irréprochable. Je me contenterai de rapporter en ce lieu ce que je trouve en ma propre maison, et d'une manière si particulière et si convaincante, qu'il n'y peut avoir, ce me semble, aucun lieu d'en douter. J'ai ouï dire plusieurs fois à feu mon père que, plusieurs années avant qu'il entrât dans la congrégation de l'Oratoire, et dans le temps qu'il était encore engagé dans les intrigues et dans les plaisirs de la cour, il fut pressé par feu ma mère d'aller voir la Mère Marguerite; qu'il y résista longtemps, et que, s'y étant résolu à la fin par pure complaisance, il y trouva feu M. le cardinal de Bérulle, qui n'était encore que supérieur de l'Oratoire, avec lequel il n'avait aucune habitude, et que la Mère Marguerite lui dit en l'abordant ces propres termes : « Voilà, monsieur, le R. P. de Bérulle que vous ne connaissez pas, mais vous le connaîtrez quelque jour. Il sera l'instrument le plus efficace dont Dieu se servira pour votre salut. Vous vous moquez de moi à l'heure qu'il est, mais vous connaîtrez un jour que je vous dis vrai. » J'ai ouï faire ce récit à feu mon père une infinité de fois depuis qu'il a été de l'Oratoire; mais je me souviens de le lui avoir même ouï faire dans mon enfance, longtemps devant qu'il eût la pensée d'y entrer. »

« Les circonstances de la conversion de M. de Gondi, poursuit le P. Batterel, confirment la vérité de ces prédictions, et on les sait de M. Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, qui s'était retiré à Saint-Magloire », dans l'appartement même qu'avait occupé le P. de Gondi en quittant le monde. C'était de sa propre bouche qu'il les avait apprises. « Il lui avait donc raconté qu'ayant été plusieurs fois voir la Sœur Marguerite avec madame sa femme et la marquise de Maignelais, par pure complaisance pour elles, il continua dans la suite de lui faire quelques visites de civilité; que cette sainte fille ayant une fois parlé de la nécessité de vivre chrétiennement au milieu du monde, il avait répondu à la manière de ceux qui y sont engagés par un rang élevé et de grands emplois, c'est-à-dire sur la difficulté de vivre en chrétien parmi tant d'obstacles; que la bonne Mère ne l'en pressa que plus fortement de rompre les liens qu'il reconnaissait être si dangereux; que ne pouvant s'y résoudre, elle lui dit : « Ne vous « obstinez pas davantage, Dieu demeurera le maître; « ce que vous ne voulez pas faire pour lui plaire, il « le fera comme souverain; il ne vous contraindra « point, mais il vous charmera doucement par les « attraits de sa miséricorde, en sorte que votre vo- « lonté se soumettra à ses inspirations; il appellera « madame votre femme hors de ce monde, en un

« tel temps, et, après sa mort, il vous fera entrer « parmi les Pères de l'Oratoire; vous y recevrez les « ordres sacrés, vous y serez prêtre; songez-y sé- « rieusement. »

« Les dispositions où était alors M. de Gondi lui firent ouïr tout cela comme des visions, et regarder ce qu'on lui disait comme étant hors de toute apparence. Il en rit et n'y pensa plus; puis il partit quelques mois après pour Marseille, où il était appelé par les fonctions de sa charge [1]. »

Cette triste prédiction devait trop tôt s'accomplir pour M. de Gondi et pour ses enfants. Sa pieuse et charmante femme, « l'incomparable Françoise de Silly [2] », après une courte maladie occasionnée « par toutes les peines et fatigues que son zèle et sa charité lui avaient fait entreprendre [3] », mourait à Paris, le 22 juin 1625, à l'âge de quarante-deux ans, au moment même où la querelle de son mari avec le gouverneur de Toulon était dans tout son feu. La sainte femme, à son lit de mort, avait vu s'accomplir son vœu le plus cher : elle avait été assistée par celui qu'elle avait prié d'être à ce moment redoutable son

[1] Les mêmes détails se trouvent dans la *Vie de la Mère Marguerite*, etc.

[2] Expression de Corbinelli dans son *Histoire généalogique de la maison de Gondi*.

[3] Abelly, *la Vie du Vénérable saint Vincent de Paul*, etc. Édition in-4°, p. 70.

ange consolateur. Vincent s'était acquitté de son devoir envers sa bienfaitrice avec toute la piété, l'onction, le tendre respect et la profonde reconnaissance que lui inspiraient son généreux cœur et ses sentiments chrétiens. La grande dame, l'alliée des La Rocheguyon, des Laval, des Luxembourg, des Montmorency, avait élu sa sépulture dans le monastère de ces humbles Carmélites de la rue Chapon, auxquelles sa belle-sœur, la marquise de Maignelais, devait plus tard léguer son cœur. Vincent voulut l'y accompagner, présider lui-même à ses funérailles, et, après avoir versé sur sa tombe les dernières larmes et les dernières prières, il partit pour la Provence, où il lui restait à remplir un devoir non moins douloureux. Comment annoncer cette cruelle nouvelle au général des galères? Cet intrépide marin, qui allait si bravement au feu et à l'abordage, comment supporterait-il un coup si terrible? Il n'avait jamais connu qu'un seul amour, qu'une seule femme qui possédât à ses yeux toutes les perfections. Il aimait madame de Gondi de la plus vive, de la plus constante tendresse. Vincent, le pauvre paysan des Landes, avait reçu du ciel et de la nature le don suprême de calmer et de guérir les blessures du cœur. Il dissimula d'abord la cause de sa visite, prépara doucement le général à la triste nouvelle, et ne la lui apprit qu'avec des ménagements infinis.

Cette mort brisait tous les liens qui attachaient au monde M. de Gondi. Vincent partagea son extrême affliction, mêla ses larmes aux siennes, lui raconta dans tous ses détails la sainte mort de sa femme, le supplia de s'incliner docilement sous la main qui le frappait, et le général finit par accepter ce douloureux sacrifice. Vincent, par l'ordre de madame de Gondi, lui remit le testament qu'elle avait fait peu de jours avant sa mort. En témoignage de sa reconnaissance, elle faisait à Vincent un legs, accompagné de ces lignes : « Je supplie M. Vincent, pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa sainte Mère, de ne vouloir jamais quitter la maison de M. le général des galères, ni, après sa mort, nos enfants. Je supplie aussi M. le général de vouloir retenir chez lui M. Vincent et de l'ordonner, après lui, à nos enfants, les priant de se souvenir et de suivre ses saintes instructions, connaissant bien, s'ils le font, l'utilité qu'en recevra leur âme, et la bénédiction qui en arrivera à eux et à toute la famille [1]. » Pour obéir aux dernières volontés de sa femme, M. de Gondi conjura Vincent de ne pas l'abandonnr non plus que ses deux fils. Mais la profonde blessure qu'il avait reçue au cœur était de celles qui ne peuvent se guérir et se cicatriser que dans la soli-

[1] ABELLY, liv. I, ch. XVIII, p. 72.

tude du cloître. Après avoir mis ordre à ses affaires, dans le courant de cette même année, et pourvu à l'éducation de ses enfants, dont le plus jeune, le futur cardinal de Retz, fut placé chez les Jésuites, au collége de Clermont, il se démit, en faveur de l'aîné, de sa charge de général des galères et il entra à l'Oratoire. De son côté, Vincent se retira au collége des Bons-Enfants, libre désormais de se livrer tout entier aux bonnes œuvres que méditait depuis longtemps son génie charitable. En se séparant, les deux amis, qui devaient garder jusqu'à la fin l'un pour l'autre une immuable affection, se promirent mutuellement aide et assistance dans tous les besoins et les épreuves de la vie, et l'un et l'autre se tinrent parole. En effet, de loin ou de près, les Gondi ne cessèrent d'étendre leur puissante protection sur Vincent, et, de son côté, Vincent ne cessa jamais de leur donner, toutes les fois qu'il en trouva l'occasion, les preuves les plus touchantes de sa gratitude.

CHAPITRE X

NOUVELLES MISSIONS SUR LES TERRES DES GONDI. — VINCENT DE PAUL, RETZ ET BOSSUET A SAINT-LAZARE.

Un an après l'entrée de Vincent de Paul au collége des Bons-Enfants, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, approuva l'œuvre des Missions; et le 24 avril 1626, il ratifia toutes les clauses et conditions du contrat qui la fondait, en n'y ajoutant qu'une clause nouvelle, en vertu de laquelle les prêtres de la Mission seraient tenus de n'aller que dans les lieux qui leur seraient assignés par l'archevêque, et de lui rendre compte, à leur retour, « de ce qu'ils auraient fait auxdites missions[1] ». L'année suivante, en mai 1627, l'acte de fondation fut revêtu du sceau de l'autorité royale. A la demande du P. de Gondi, Louis XIII accorda des lettres patentes pour l'érection de la Mission. « N'ayant rien tant en considération, y dit le Roi, que les œuvres de semblable piété et de charité, et dûment informé des grands fruits que ces ecclésiastiques ont déjà faits en tous

[1] Archives nationales, ms. 167. Pièce citée par M. l'abbé Maynard.

les lieux où ils ont été en mission, tant au diocèse de Paris qu'ailleurs, etc., agréons l'acte de fondation, permettons aux Missionnaires de se former en congrégation pour vivre en commun et vaquer, du consentement des prélats, aux œuvres de charité, à la charge qu'ils prieront Dieu pour nous et pour nos successeurs, ensemble pour la paix et la tranquillité de l'Église et de cet État. » Louis XIII les autorise à recevoir tous les legs, aumônes et autres dons qui leur pourront être faits, afin, dit-il, « que... ils vaquent d'autant plus facilement à l'instruction gratuite de nos pauvres sujets[1] ». Enfin, par une bulle, en date du 16 janvier 1632, Urbain VIII, approuvant tout ce qui avait été fait jusque-là, érigea en congrégation la compagnie naissante sous le nom de Prêtres de la Mission, et approuva l'élection de Vincent comme supérieur[2].

Le 7 janvier de cette même année, les religieux de Saint-Lazare avaient résigné ce prieuré et l'avaient annexé à perpétuité à la Mission. Le P. de Gondi, de l'Oratoire, garantissait à ces religieux une pension annuelle de cinq cents livres, et, le lendemain de la cession de Saint-Lazare à Vincent et à ses dis-

[1] Archives nationales, ms. 167, original et copie : pièces citées par M. l'abbé Maynard.

[2] Par lettres patentes, en date du 3 septembre 1645, la régente Anne d'Autriche approuva la publication de la bulle.

ciples, l'archevêque de Paris, J. F. de Gondi, accordait le décret d'union de ce prieuré à la nouvelle confrérie. « Un des principaux devoirs de notre charge, disait-il dans cet acte, est de parcourir et d'évangéliser les villages, à l'exemple des saints apôtres et des disciples de Notre-Seigneur. Mais, ne le pouvant par nous-même, rien ne doit nous être plus cher que de choisir des hommes éminents en doctrine et en piété, enflammés du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, à qui nous confiions cet emploi laborieux et presque abandonné de tous. Or Dieu, par sa grande miséricorde, a suscité en nos jours, dans ce royaume de France, maître Vincent de Paul et ses disciples, hommes vraiment apostoliques, très-amateurs de l'humilité chrétienne, qui, par une inspiration toute divine, laissant les habitants des villes, — où ils voient un grand nombre de prêtres, tant séculiers que réguliers, appliqués au service des âmes, — parcourent les divers villages de notre diocèse, et là, cherchant les seuls intérêts de Jésus-Christ... exhortent à la confession générale, recommandent la communion fréquente, instruisent les ignorants, corrigent et détruisent les mauvaises mœurs, établissent, avec notre autorisation, la confrérie de la charité dans toutes les paroisses. »

Nous ne parlerons point du développement pro-

digieux que prit depuis cette époque la nouvelle œuvre : ce serait sortir de notre cadre ; nous devons nous borner à dire en quelques lignes, et d'après la correspondance de Vincent de Paul, quelles furent ses diverses missions sur les terres des Gondi.

Vincent, comme nous l'avons vu, s'était engagé à y faire tous les cinq ans une visite avec ses missionnaires. Il tint bien plus qu'il n'avait promis, car on voit par sa correspondance de 1630 à 1640, dans laquelle se trouve mêlé fréquemment le nom du P. de Gondi, qu'il fit au moins six ou sept missions dans ses domaines.

Il avait choisi comme un de ses plus précieux auxiliaires Louise de Marillac, fille de Louis de Marillac, frère du garde des sceaux et du maréchal de ce nom ; depuis 1625, elle était veuve d'Antoine Le Gras, secrétaire des commandements de Marie de Médicis. Jeune encore, elle avait renoncé au monde pour se vouer tout entière aux bonnes œuvres. Pierre Camus, évêque de Belley, son directeur, la mit entre les mains de Vincent, qui trouva en elle de si nobles et de si généreuses dispositions, qu'il lui confia la direction de plusieurs de ses œuvres charitables. Elle fut, avec lui, la fondatrice des Sœurs de Charité. Il l'envoyait visiter les confréries qu'il avait établies dans les campagnes pour le soulagement des pauvres malades. Il la plaça

ensuite à la tête d'une communauté de filles qu'il avait réunies sur la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, pour la même destination. Mademoiselle Le Gras[1] eut l'idée de les employer au service des malades de l'Hôtel-Dieu, où elles firent le plus grand bien. A leur tête, elle se dévouait aux services les plus vils, consolait les malades, exhortait les moribonds à mourir dans des sentiments religieux. Bientôt cette œuvre des Sœurs de Charité, dont nous aurons à parler plus loin avec plus d'étendue, embrassa les enfants trouvés, les galériens, les aliénés et même les pestiférés. Les filles de Vincent et de mademoiselle Le Gras se répandirent bientôt dans toutes les paroisses de Paris, aux Invalides, aux Incurables, dans les cachots, partout où il y avait des malheureux à secourir. Mademoiselle Le Gras, avec un zèle, une activité, une charité sans égale, suffisait à tout, et employait ses revenus assez modestes à louer des maisons, pour les divers établissements qu'elle fondait avec le concours de Vincent de Paul[2].

Dans la correspondance du saint, que viennent de publier à leur usage les RR. PP. Lazaristes, on trouve un grand nombre de lettres inédites par lui adres-

[1] On ne donnait encore au dix-septième siècle aux femmes ou aux veuves de bourgeois que le nom de *demoiselle*.

[2] Elle mourut à Paris le 15 mars 1660. Une Vie de cette vénérable personne a été donnée par Gobillon, curé de Saint-Laurent, sa paroisse, et par Collet, en 1769.

sées à cette admirable femme, ainsi qu'à d'autres personnes, lettres qui ont pour objet les bonnes œuvres à établir ou à répandre dans les terres de la maison de Gondi. « Mgr le R. P. de Gondi, écrit Vincent au curé de Bergier, ayant vu le grand bien que fait mademoiselle Le Gras, à Montmirail et à Villepreux [1], pour l'instruction des filles, il a désiré procurer le même bien à celles de votre paroisse [2], et a prié cette bonne dame de vous aller voir pour cela, ce que sa charité a agréé... Or, afin que votre peuple soit averti du dessein de Mgr le R. P. de Gondi, vous aurez agréable, s'il vous plaît, de les avertir au prône et de les exciter à ce qu'ils envoient leurs filles au logis de ladite dame, aux heures qu'elle vous proposera; elle est aussi très-entendue au fait de la charité. Je vous supplie, Monsieur, de lui faire voir les femmes de sa confrérie, etc. [3]. »

Le même jour, Vincent disait, dans une lettre à l'adresse de mademoiselle Le Gras : « ...J'écris au P. de Gondi qu'il me semble qu'il est bon que vous alliez commencer au Mesnil [4], et selon que la chose

[1] Petit bourg de huit cents âmes, dans le canton de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

[2] Bergier, petite localité de la Brie, non loin du Mesnil, aujourd'hui Bergères, près Montmirail.

[3] Paris, 2 septembre 1631.

[4] Petite localité de la Brie champenoise, aujourd'hui dans la Marne.

réussira, nous aviserons à autre lieu ; et, si je ne vous en adresse point d'autres, celui de Bergier me semble le plus convenable, puis Loisy[1]. M. Ferrat, bailli des terres, qui se tient à Vertus[2], vous adressera partout. J'écrirai audit sieur Ferrat et à M. le curé du Mesnil ; vous recevrez les lettres vendredi matin, à Montmirail... » Il lui disait dans une autre lettre : « Le R. P. de Gondi m'a écrit l'affection avec laquelle il vous attendait ; j'espère que vous en serez demeurée satisfaite... »

Mais avant que mademoiselle Le Gras mît la main à l'œuvre, Vincent lui donnait le conseil de communiquer à Henri de Fleury, évêque de Châlons, l'objet de sa mission à Montmirail, et de lui obéir en tout et pour tout, soit qu'il lui plût de faire quelques changements dans ses instructions, soit qu'il lui refusât son autorisation de passer outre. « Si Mgr de Châlons, lui disait-il, vous a envoyé querir et qu'il soit proche, il me semble que vous feriez bien de l'aller voir et de lui dire, tout simplement, à la bonne foi, pourquoi le R. P. de Gondi vous a priée de prendre la peine d'aller en Champagne et ce que vous faites[3]. Offrez-vous à retrancher ce qu'il lui plaira de votre procédé, et à tout quitter, s'il l'a

[1] Loisy en Brie, petite localité non loin de Vertus (Marne).
[2] Chef-lieu de canton, près Montmirail (Marne).
[3] Lettre écrite vers le 15 septembre 1631.

agréable ; c'est là l'esprit de Dieu. Je ne trouve de bénédiction qu'en cela. Mgr de Châlons est un saint personnage ; vous devez le regarder comme interprète de la volonté de Dieu au fait qui se présente ; que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose en votre manière de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaît ; s'il trouve bon que vous en reveniez, faites-le tranquillement et gaiement, puisque vous faites la volonté de Dieu. Que s'il est éloigné et vous laisse faire, continuez, s'il vous plaît, à enseigner les jeunes filles ; que s'il s'y rencontre des femmes, à la bonne heure, mais ne faites dire au prône qu'elles le fassent s'il vous plaît, mais seulement que vous pourrez faire avertir les Sœurs de Charité (la confrérie de la Charité) de vous voir toutes ensemble. Honorez en ce procédé l'humilité du Fils de Dieu dans le sien… »

Pendant que mademoiselle Le Gras se dévouait à ces œuvres pieuses, son oncle le maréchal de Marillac était en prison, en attendant qu'il portât sa tête sur l'échafaud, et sa femme[1] venait de mourir de douleur[2]. Voici en quels termes Vincent annonçait à mademoiselle Le Gras cette triste nouvelle et prenait part à son chagrin : « Madame la maréchale de Marillac est allée recevoir au ciel la récompense

[1] Catherine de Médicis, fille de Cosme et de Diane, comtesse de Bordi. Le maréchal l'avait épousée le 20 décembre 1607.

[2] 14 septembre 1631.

de ses travaux. Or sus, ceci vous attendrira ; mais quoi ! Notre-Seigneur l'ayant voulu ainsi, il faut adorer sa providence et travailler à vous conformer, en toutes choses, à son saint vouloir... Le Fils de Dieu pleura le Lazare... Mais comment vous portez-vous ? Cet air subtil ne vous incommode-t-il point ?... Quand irez-vous en Champagne ?... » L'exercice de la charité était, pour le saint, dans les plus grandes afflictions, le plus sûr remède, et c'était celui qu'il conseillait à son amie. « Or sus, où êtes-vous à présent ? lui écrivait-il peu de jours après[1]. Que fait Notre-Seigneur de vous ? L'on m'a dit que l'on a trouvé le P. de Gondi sur le chemin de Champagne. J'estime que vous y êtes aussi. » Mademoiselle Le Gras se trouvait en effet au Mesnil, près de Montmirail ; mais comme le nom de Marillac n'était pas en odeur de sainteté auprès de Richelieu, le timide évêque de Châlons, qui craignait sans doute d'attirer la foudre sur sa tête, refusa à la nièce du maréchal l'autorisation d'instruire les jeunes filles dans son diocèse. Voici la belle lettre qu'adressa Vincent à la sainte femme pour la consoler :

« J'ai fait voir votre lettre au P. de Gondi, celle de Mgr de Châlons à vous, et la vôtre à lui[2]. Or, toutes choses pesées et considérées, et à son grand

[1] Paris, 12 octobre 1631.
[2] Paris, 31 octobre 1631.

regret, il est d'avis que vous obéissiez à Mgr de Châlons, pour ce qu'il estime que Dieu le veut ainsi, puisque c'est par l'ordre de celui qui est l'interprète de sa volonté au lieu où vous êtes. Or, telle étant la volonté de Dieu, venez vous-en, s'il vous plaît; vous ne laisserez pas d'avoir la récompense que vous auriez, si vous aviez instruit toutes les filles de ce quartier-là. Oh! que vous êtes heureuse de ce que vous avez rapport au Fils de Dieu, d'avoir été comme lui obligée de vous retirer d'une province où, Dieu merci, vous ne faisiez pas de mal! Le R. P. de Gondi vous remerciera ici de la peine que vous avez prise, et vous témoignera le sentiment qu'il en a; et, moi, je vous prie de ne pas entrer dans l'opinion que cela s'est fait par votre faute. Non, ce n'est pas cela, mais une pure disposition de Dieu pour sa plus grande gloire et pour le plus grand bien de votre âme. Ce qui davantage est relevé dans la vie de saint Louis, c'est la tranquillité avec laquelle il s'en revint de la Terre sainte, sans avoir réussi selon son dessein; et peut-être que vous n'aurez jamais occasion en laquelle vous puissiez plus donner à Dieu qu'en celle-ci. Usez-en donc selon la mesure de la grâce que Notre-Seigneur a toujours fait paraître en vous... »

Quelques années plus tard, M. de Châlons leva son interdiction au sujet de mademoiselle Le Gras;

c'est ce que nous apprend une lettre de Vincent[1] : « Mademoiselle, le R. P. de Gondi me mande que je l'aille trouver à Montmirail en diligence ; cela m'empêchera peut-être d'avoir l'honneur de vous voir, parce que je partirai demain au matin. Votre cœur vous en dit-il d'y venir, mademoiselle? Si cela est, il faudrait partir mercredi prochain par le coche de Châlons en Champagne, qui loge au *Cardinal,* vis-à-vis de Saint-Nicolas des Champs, et nous aurons ainsi le plaisir de vous voir à Montmirail. »

En 1633, Vincent annonçait au lieutenant de Ganes, en Picardie, l'envoi de six missionnaires, qui devaient prêcher sur les terres de M. de Gondi, et il le priait de leur venir en aide. Dans cette lettre, Vincent, non sans émotion, rappelait le souvenir de madame de Gondi : « Monsieur, voici le temps auquel nous sommes obligés d'aller travailler en vos terres de Picardie : le R. P. de Gondi a trouvé bon que nous ayons différé jusqu'à présent. Voici donc six ecclésiastiques de notre petite compagnie qui s'en vont pour travailler ; je vous les recommande et je vous supplie de leur fournir de l'argent, s'ils en ont besoin, et je vous le rendrai et le livrerai à celui que vous me manderez. Je revins avant-hier au soir de Villepreux où j'étais allé voir madame la générale

[1] 1638.

(des galères, femme de Pierre, duc de Retz, frère du cardinal de Retz), qui est une des plus accomplies que j'aie vues de son âge. J'espère qu'elle suivra les exemples de notre bonne feu madame (madame de Gondi, morte en 1625). L'on m'a assuré que M. le duc de Chaulnes (frère du connétable de Luynes et gouverneur de Picardie) a promis à M. le général de tenir la main à ce que ses terres soient exemptes de gens d'armes ; la nouvelle qualité qu'il va avoir de duc de Retz n'y nuira pas[1]... »

Un prêtre de la Mission, M. de la Salle, se trouvant au Mesnil, en Champagne, avait cru devoir refuser une libéralité de M. de Gondi. Vincent leva ses scrupules, en lui donnant en même temps des instructions au sujet des aumônes que les missionnaires pouvaient ou ne pouvaient pas recevoir dans l'exercice de leurs travaux. « Monsieur, il n'y a point de difficulté à recevoir la charité de Mgr le R. P. de Gondi. Si déjà vous l'avez refusée, faites-en vos excuses à M. Ferrat. C'est notre fondateur ; nous n'avons pas le droit de refuser ce qu'il nous donne pour l'amour de Dieu, non plus que de quelque autre qui ne serait pas du lieu où l'on ferait la mission. Saint Paul en usait ainsi, et ne prenait jamais au lieu où il travaillait ; mais il prenait des autres

[1] 19 décembre 1633.

Églises pour travailler aux nouvelles, lorsque l'ouvrage de ses mains ne suffisait pas[1]. »

Nous pourrions citer encore nombre d'autres lettres qui roulent sur les missions des prêtres de Vincent de Paul dans les terres de Gondi. Mais celles que nous avons reproduites suffiront pour montrer avec quel zèle et quel empressement il s'efforçait de témoigner sa gratitude à ses bienfaiteurs.

Il en est une cependant que nous ne pouvons omettre et qui concerne une fondation très-utile faite à Saint-Lazare, à la demande de son supérieur, par l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi. Nous voulons parler des retraites instituées à Saint-Lazare pour les prêtres qui se préparaient aux divers degrés de l'ordination. « Monsieur, écrivait Vincent, en 1632, à une personne anonyme, Mgr l'archevêque de Paris, conformément à la pratique ancienne de l'Église, en laquelle les évêques faisaient instruire chez eux, durant plusieurs jours, ceux qui désiraient être promus aux ordres, a ordonné que dorénavant ceux de son diocèse qui auront ce désir se retireront, dix jours avant chaque ordre, chez les prêtres de la Mission, pour y faire une retraite spirituelle, s'exercer à la méditation si nécessaire aux ecclésiastiques, faire une confession générale de toute leur vie passée,

[1] Paris, 11 novembre 1631.

faire une répétition de la théologie morale, et particulièrement de celle qui regarde l'usage des sacrements; apprendre à bien faire les cérémonies de toutes les fonctions des ordres, et enfin s'instruire de toutes les autres choses nécessaires aux ecclésiastiques. Ils sont logés et nourris pendant ce temps-là, et il en résulte un tel fruit par la grâce de Dieu, qu'on a vu que tous ceux qui font ces exercices mènent ensuite une vie vraiment ecclésiastique, et même la plupart d'entre eux s'appliquent d'une manière toute particulière aux œuvres de piété, ce qui commence à être manifeste au public[1]. »

Tout ce qu'il y eut de plus éminent, de plus illustre dans le clergé de France, pendant nombre d'années, passa par ce pieux sanctuaire, et se fit gloire d'être admis au sacerdoce sous les auspices de son vénérable supérieur. Ce fut là qu'Armand de Rancé, subitement converti, comme Paul sur le chemin de Damas, vint, en 1648, chercher un refuge contre les amères déceptions du monde, avant de recevoir les ordres mineurs[2]; là que le plus grand orateur sacré des temps modernes, que Bossuet vint se préparer à la prêtrise sous la direction

[1] L'ordonnance de l'archevêque sur les ordinands est du 21 février 1631.

[2] *Lettres d'Armand le Bouthillier de Rancé,* publiées par Gonod, 1846, in-8°, p. 21.

de Vincent, dont la sagacité ne fut pas trompée, en annonçant ses hautes destinées[1]. Il serait impossible de dire tout ce que les ordinands, dans cette maison de Saint-Lazare, trouvaient de bonté, de dévouement, d'empressement à les accueillir, à les servir, à subvenir à tous leurs besoins. « A tant de savants bacheliers qui nous viennent ou de Sorbonne ou de Navarre, nous ne saurions rien apprendre, disait Vincent dans un excès d'humilité; ne pouvant donc rencontrer ici la science, qu'ils y trouvent du moins la vertu[2]. » Ils l'y trouvaient, et au plus haut degré qu'elle se soit jamais rencontrée parmi les hommes, et aussi la science, quoi qu'en pût dire sa modestie. Il avait soin, en effet, aux approches des ordinations, d'appeler à Saint-Lazare les prêtres les plus doctes, les plus pieux, qui « prodiguaient aux ordinands les inépuisables trésors de leur foi, de leur charité, de leur savoir, de leur expérience[3] ». Et ces instructions, qu'étaient-elles, auprès des entretiens solides, affectueux de Vincent, de ces pathétiques allocutions, dont ses fidèles disciples ont recueilli, à son insu, de si précieux fragments, qui nous émeuvent encore et nous attendrissent sans que nous puissions

[1] A Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. I, p. 163 et suivantes.
[2] Collet, liv. IV.
[3] Floquet.

nous en défendre? Qu'on juge par là de l'effet que devait produire sur les contemporains sa parole simple, naïve, dénuée de tout artifice, cette irrésistible éloquence du cœur, qui parlait uniquement au cœur.

Bossuet, au déclin de l'âge, se souvenait encore avec émotion, avec respect, du vénérable supérieur de Saint-Lazare et de l'influence profonde qu'il avait exercée sur sa carrière apostolique. Voici ce que pensait de l'éloquence de Vincent celui qui fut l'éloquence même : « Nous avons eu l'avantage, — écrivait-il à Clément XI au moment où se préparait la canonisation, — de connaître Vincent de Paul dès nos plus jeunes années. Ses pieux entretiens et ses sages conseils n'ont pas peu contribué à nous inspirer du goût pour la vraie et solide piété, et de l'amour pour la discipline ecclésiastique. Dans cet âge avancé où nous sommes, nous ne pouvons nous en rappeler le souvenir sans une extrême joie. Élevé au sacerdoce, nous eûmes le bonheur d'être associé à cette compagnie de vertueux ecclésiastiques qui s'assemblaient toutes les semaines pour conférer ensemble des choses de Dieu. Vincent fut l'auteur de ces saintes assemblées, il en était l'âme. Jamais il n'y parlait, que chacun de nous ne l'écoutât avec une insatiable avidité, et ne sentît en son cœur que Vincent était un de ces hommes dont l'Apôtre a dit :

« Si quelqu'un parle, qu'il paraisse que Dieu parle « par sa bouche... » Il nous a été donné de jouir de lui à loisir dans le Seigneur, d'étudier de près ses vertus, surtout cette charité sincère et vraiment apostolique, cette gravité, cette prudence jointe à une admirable simplicité, ce zèle ardent pour le rétablissement de la discipline ecclésiastique et pour le salut des âmes, cette force et cette constance invincible avec laquelle il s'élevait contre tout ce qui pouvait corrompre, ou la pureté de la foi, ou l'innocence des mœurs [1]. »

Ce fut aussi à Saint-Lazare que Jean-François-Paul de Gondi, le célèbre cardinal de Retz, vint se préparer à l'ordination. Mais quel contraste entre lui et Bossuet! quelle profonde différence dans leur manière de comprendre et de pratiquer les enseignements d'un tel maître! quel abîme entre ces deux âmes au point de vue moral et religieux!

Mais avant d'entrer avec Paul de Gondi dans cette sainte retraite, dont il profita si mal, parlons en quelques mots, et d'après de nouveaux documents, de ses premiers pas dans la carrière ecclésiastique. Dès l'âge de quatorze ans et quelques mois, il avait été reçu chanoine de Notre-Dame de Paris, dans le chapitre tenu le 31 décembre 1627 [2]. Déjà depuis

[1] L'original est en latin et porte la date du 2 août 1702 (Meaux).
[2] En 1631, il soutint sa thèse pour le baccalauréat ès arts au

plusieurs années, à la suite de la mort tragique de son jeune frère, le marquis des Iles-d'Or, que l'on avait destiné, comme nous l'avons vu, au siége de Paris, Jean-François-Paul avait dû lui succéder dans cette carrière, et son père, comme nous l'avons vu plus haut, avait obtenu pour lui les abbayes de Buzay et de Quimperlé, qui avaient appartenu à son frère défunt. Ces deux abbayes valaient environ dix-huit mille livres de rente. Celle de Buzay était située près de Machecoul, dans le pays de Retz, appartenant à la famille de Gondi, et faisait partie du diocèse de Nantes. A partir de ce moment, on donna au jeune Retz le nom d'abbé de Buzay, qu'il conserva, du moins officiellement dans les actes publics, jusqu'au jour où il fut nommé coadjuteur de Paris [1].

Dans le monde, il avait pris le nom d'abbé de Retz.

L'histoire de son entrée définitive et irrévocable dans la vie ecclésiastique est trop caractéristique pour que nous n'en disions pas quelques mots. Jusqu'à l'âge de près de trente ans, l'abbé de Retz,

collége de Clermont. Il en existe un exemplaire imprimé à la Bibliothèque Mazarine.

[1] A la date du 25 juin 1643, c'est-à-dire au commencement de l'année même où il fut appelé à la coadjutorerie, il est encore désigné dans les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris sous le nom de « *Buzé Gondy* ». Tallemant des Réaux prétend que « ce nom de Buzay approchant un peu trop de *buse* », le jeune chanoine « se fit appeler l'abbé de Retz »

dans l'espoir qu'il pourrait trouver quelque bonne occasion ou quelque honnête prétexte de se dérober à cette profession, pour laquelle il se sentait une invincible répugnance, avait évité avec le plus grand soin d'entrer même dans les ordres mineurs ; même à la veille d'être nommé coadjuteur, au commencement de 1643, il n'était pas encore sous-diacre, ainsi que l'attestent les registres du chapitre de Notre-Dame [1]. On y voit, en effet, qu'il n'est désigné que comme simple clerc, et l'on conviendra, en se plaçant à ce nouveau point de vue, que ses duels et ses aventures galantes à cette époque perdent singulièrement de la portée de leur scandale. Lui-même a fait l'aveu qu'il n'avait recherché tout cet éclat que pour se fermer la carrière ecclésiastique, que pour détourner son père de l'inflexible résolution qu'il avait prise de l'y faire entrer.

Il avait espéré aussi, à la suite de quelque révolution politique occasionnée par l'assassinat de Richelieu, pouvoir se débarrasser de sa soutane et rentrer dans le monde. C'est dans cette vue et dans cet espoir qu'il avait fait partie, ainsi que son frère le duc de Retz, de la conspiration formée par le comte de Soissons contre la vie du cardinal, et qu'il s'était même engagé, comme il le déclare lui-même,

[1] *Registres des délibérations du chapitre de Notre-Dame de Paris*, Archives nationales, LL. 295, p. 278 : 1er janvier 1643.

à le frapper de sa main au pied de l'autel. Retz, dans ses Mémoires, est entré dans les détails les plus circonstanciés sur sa participation au complot, et bien que son récit ait paru suspect à plusieurs critiques, une lettre de Mazarin à la Reine ne permet guère de révoquer en doute sa complicité [1].

« La mort de M. le comte (de Soissons), dit Retz dans ses Mémoires, me fixa dans ma profession, parce que je crus qu'il n'y avait plus rien de considérable à faire, et que je me croyais *trop âgé pour en sortir par quelque chose qui ne fût pas considérable.* De plus, la santé de M. le cardinal s'affaiblissait, et l'archevêché de Paris commençait à flatter mon ambition. Je me résolus donc, non pas seulement à suivre, mais encore à fixer ma profession. Tout m'y portait... » Ici Retz, avec un laisser-aller surprenant, nous raconte deux déconvenues qu'il eut à essuyer dans ses aventures galantes, et qui le confirmèrent de plus en plus dans sa résolution d'entrer définitivement dans la carrière ecclésiastique [2]. « La vérité est, ajoute-t-il, que j'en devins plus ré-

[1] 10 avril 1651, dans *Ravenel.* Mazarin dit que le duc de Retz, frère du coadjuteur, proposa au duc d'Orléans l'assassinat de Richelieu à Amiens, et il ajoute que c'est de la bouche même de Gaston qu'il tient ce fait. Il serait donc bien difficile de croire que le jeune abbé ne fût pas entré dans ce complot dont son frère aîné conçut l'un des premiers la pensée.

[2] Voyez les *Mémoires du cardinal de Retz,* édition Hachette, t. I, p. 176 et suivantes.

glé, au moins pour l'apparence. Je vécus fort retiré, je ne laissai plus rien de problématique pour le choix de ma profession ; j'étudiai beaucoup, je pris habitude avec soin avec tout ce qu'il y avait de gens de science et de piété ; je fis presque de mon logis une académie ; je commençai à ménager, sans affectation, les chanoines et les curés, que je trouvais très-naturellement chez mon oncle [1]. Je ne faisais pas le dévot, parce que je ne me pouvais assurer que je pusse durer à le contrefaire ; mais j'estimais beaucoup les dévots ; et à leur égard, c'est un des plus grands points de la piété. J'accommodai même mes plaisirs au reste de ma pratique [2]. Enfin ma conduite me réussit au point qu'en vérité je fus fort à la mode parmi les gens de ma profession, et que les dévots mêmes disaient, après M. Vincent, qui m'avait appliqué ce mot de l'Évangile : que je n'avais pas assez de piété, mais que je n'étais pas trop éloigné du royaume de Dieu. »

Richelieu, qui savait à quoi s'en tenir sur le caractère factieux du jeune abbé, qui, en lisant le manuscrit de sa *Conjuration de Fiesque*, s'était écrié : « Voilà un dangereux esprit ! » Richelieu, qui pouvait fort bien avoir appris de la bouche de Gas-

[1] Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris.

[2] Voyez les *Mémoires du cardinal de Retz*, édition Hachette, t. I, p. 179 et 180.

ton, comme Mazarin l'apprit plus tard de ce prince, que Pierre de Gondi, duc de Retz, frère aîné de l'abbé, avait trempé dans le complot ourdi contre sa vie par le comte de Soissons, et qui même peut-être n'ignorait pas que Jean-François-Paul était leur complice, s'était toujours refusé à nommer celui-ci coadjuteur de Paris. Mais après la mort du redoutable ministre et après celle du Roi, tout changea de face pour le jeune abbé. Le P. de Gondi, qui était rentré en faveur auprès de la Reine, quitta un jour sa retraite de l'Oratoire, et suivi de sa sœur la marquise de Maignelais, il se rendit auprès de cette princesse, et obtint d'elle sans peine la coadjutorerie pour son fils[1]. L'abbé de Retz reçut ses bulles la veille de la Toussaint, et le lendemain, à Saint-Germain en Grève, il monta en chaire pour y commencer des sermons sur l'Avent[2].

Une fois nommé coadjuteur de Paris, avec désignation à l'archevêché lorsqu'il viendrait à vaquer, Retz n'hésita pas à entrer dans la prêtrise, et voici de quelle abominable façon, et de son propre aveu, il s'y prépara auprès de son ancien et vénérable instituteur, Vincent de Paul.

[1] Vers le 13 juin 1643, ou un peu auparavant. Les bulles furent expédiées à Rome le 13 octobre de la même année.

[2] Il commença à prêcher l'Avent le jour de la Toussaint, 1er novembre 1648.

« Comme j'étais obligé, dit-il, de prendre les Ordres[1], je fis une retraite à Saint-Lazare, où je donnai à l'extérieur toutes les apparences ordinaires. L'occupation de mon intérieur fut une grande et profonde réflexion sur la manière que je devais prendre pour ma conduite. Elle était très-difficile. Je trouvais l'archevêché de Paris dégradé, à l'égard du monde, par les bassesses de mon oncle, et désolé, à l'égard de Dieu, par sa négligence et son incapacité. Je prévoyais des oppositions infinies à son rétablissement ; et je n'étais pas si aveuglé, que je ne connusse que la plus grande et la plus insurmontable était dans moi-même. Je n'ignorais pas de quelle nécessité est la règle des mœurs à un évêque[2]..... et je sentais en même temps que je n'en étais pas capable, et que tous les obstacles et de conscience et de gloire que j'opposerais au déréglement ne seraient que des digues fort mal assurées. Je pris, après six jours de réflexion, le parti *de faire le mal par dessein, ce qui est sans comparaison le plus criminel*[3] devant Dieu, mais ce qui est sans doute le plus sage devant le monde : et parce que, en le faisant ainsi, l'on y met toujours des préalables,

[1] *Mémoires de Retz,* édition Hachette, t. I, p. 216 et suivantes.
[2] Voyez les *Mémoires de Retz,* édition Hachette, p. 216 et suivantes.
[3] Ce membre de phrase est souligné dans le manuscrit original.

qui en couvrent une partie; et parce que l'on évite, par ce moyen, le plus dangereux ridicule qui se puisse rencontrer dans notre profession, qui est celui de mêler à contre-temps le péché dans la dévotion.

« Voilà la sainte disposition avec laquelle je sortis de Saint-Lazare. Elle ne fut pourtant pas de tout point mauvaise; car je pris une ferme résolution de remplir exactement tous les devoirs de ma profession, et d'être aussi homme de bien pour le salut des autres que je pourrais être méchant pour moi-même. »

A première vue, on reste confondu par le cynisme de tels aveux, par cette absence si complète de sens moral, par ce parti pris d'hypocrisie et de méchanceté noire, et involontairement on se rappelle le mot de Satan dans le *Paradis perdu : Faire le mal sera notre volupté*[1]! De la part d'un prêtre, qui serait entré volontairement et sans la moindre contrainte dans la vie sacerdotale, de si abominables résolutions seraient à coup sûr sans excuse et ne sauraient être condamnées trop sévèrement; mais ce qui en atténue singulièrement l'énormité, c'est, ne l'oublions pas, que Retz avait été victime d'une vocation forcée, qu'il n'était devenu prêtre que malgré

[1] Chant Ier, vers 60, cité par Alph. FEILLET, dans ses notes des *Mémoires du cardinal de Retz*, t. I, p. 217, note 5.

lui, et que le soin qu'il prit à cacher ses désordres était en définitive un dernier hommage qu'il rendait à la vertu.

L'habile démon joua d'abord si bien son rôle, que tout le monde en fut sous le charme, y compris Messieurs de Port-Royal. Noble et trop confiant Vincent de Paul! Lui aussi se laissa prendre comme les autres aux airs dévots de l'abbé de Buzay. Voici un fragment d'une lettre inédite [1] qu'il écrivait au P. de Gondi sur cette dernière retraite de l'abbé et sur sa première messe : « ...Le reclus est travaillé d'un mal de dents ; mais il n'a rien à craindre, Dieu merci. M. Salmon est en cette ville ; l'on tient qu'on l'a fait venir exprès pour tenir compagnie à M. de Buzet [2], lequel a célébré la sainte messe le jour de Pâques, avec grande dévotion... Je me propose de vous aller voir au plus tôt, Dieu aidant. Je ne puis vous exprimer, Monseigneur, combien cette bénite occasion me tarde, etc. [3]. »

[1] Elle figure dans la correspondance du saint, publiée par les RR. PP. Lazaristes.

[2] Nous avons vu le nom de *Buzay* écrit dans les documents du temps de trois manières différentes : l'orthographe, surtout celle des noms propres, n'était pas encore fixée au dix-septième siècle. La lettre dont fait partie le fragment que nous publions ne porte pas de date, et on lui a assigné celle de 1659 ; mais elle ne peut appartenir qu'à l'année 1644, un peu après Pâques.

[3] Le 19 octobre de la même année, Retz reçut solennellement le bonnet de docteur en théologie de la maison de Sorbonne.

CHAPITRE XI

LE P. DE GONDI A L'ORATOIRE. — LETTRE INÉDITE DU CARDINAL SPADA. — FONDATIONS FAITES A L'ORATOIRE PAR LE P. DE GONDI ET MADAME DE MAIGNELAIS. — LE P. DE GONDI ET LES CARMÉLITES. — LE P. DE GONDI, VINCENT DE PAUL ET LES JANSÉNISTES. — LE CARDINAL DE RICHELIEU ET LES GONDI. — MADAME DU FARGIS. — LETTRE INÉDITE DU CARDINAL DE BÉRULLE.

Nous avons dit plus haut comment le général des galères, averti par Vincent de Paul du coup irréparable qui venait de le frapper dans la personne de sa femme, avait pris la résolution de se consacrer à Dieu. « Son amour, dit l'abbé Houssaye dans une page éloquente[1], était de ceux qui ne se jurent pas deux fois. Se donner à Jésus-Christ, c'était se montrer doublement fidèle à la compagne dont il pleurait la mort. Les paroles prophétiques de la Mère Marguerite du Saint-Sacrement lui revinrent en mémoire, et il ne songea plus qu'à les réaliser... Il vint se présenter au P. de Bérulle, pour en obtenir la grâce d'entrer à l'Oratoire. Le prudent supérieur, craignant qu'une réso-

[1] *Le Cardinal de Bérulle et Richelieu.*

lution si grave, prise sous le coup d'une violente douleur, n'eût pas été suffisamment mûrie, ne s'empressa pas d'ouvrir à M. de Gondi les portes de la congrégation. Il l'éprouva sérieusement et longuement; mais enfin, ayant reconnu à sa soumission et à sa persévérance que sa vocation venait de Dieu, il le reçut, non toutefois sans l'avertir que Jésus-Christ « lui ferait part de sa croix et qu'il lui fau-« drait endurer de grandes persécutions avant que « de participer à sa gloire. »

Le 6 avril 1627, M. de Gondi prit la soutane. Cet événement fit le plus grand bruit dans le monde. Le cardinal Bentivoglio, qui fut averti, quelques semaines à l'avance, de l'irrévocable résolution de M. de Gondi, écrivit aussitôt au R. P. de Bérulle, supérieur de l'Oratoire : « Je me réjouis avec vous de l'acquisition que vous venez de faire en la personne du général des galères. Ce peut être un grand triomphe pour la congrégation [1]. »

A la mort du cardinal de Bérulle, arrivée le 2 octobre 1629, s'il fallait en croire le témoignage de l'un de ses historiographes de l'Oratoire [2], il fut

[1] « Io mi rallegro con lei del nuovo acquisto del generale delle galere. Gran trionfo puo essere questo per la congregazione. » (5 mars 1627. — Arch. nat., ms. 216, liasse G, n° 40, autographe.)

[2] E. Cloiseault, *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire*, manuscrit in-4°, appartenant à la Bibliothèque des Pères de l'Oratoire, t. Ier.

question de lui donner le P. de Gondi pour successeur. Mais c'est une pure hypothèse, car le P. Batterel, qui avait entre les mains les procès-verbaux de cette élection, déclare qu'il n'y était fait aucune mention de M. de Gondi. Ce qui est plus certain, c'est que Rome eut sérieusement la pensée de faire tomber sur sa tête le chapeau de M. de Bérulle. On en trouve la preuve dans une lettre inédite du cardinal Spada, tout-puissant alors à la cour de Rome, lettre écrite par lui, le 11 novembre 1629, au P. Bertin, de l'Oratoire : « Je me sens obligé de vous dire, lui mandait-il, que je voudrais qu'on s'appliquât parmi vous à cultiver la personne du P. de Gondi et à la faire valoir, mais sans affectation, en toute occasion qui se présentera. Je ne manquerai pas, de mon côté, de faire considérer à M. le cardinal Barberin que c'est un sujet à porter dans quelque temps à la dignité que possédait M. le cardinal de Bérulle; et que ceci serve d'avis à Votre Révérence pour m'avertir, à ce sujet-là, de tout ce qu'elle jugera utile de me faire savoir pour y réussir [1]. » Mais l'éloignement qu'avait le cardinal de Richelieu pour cette famille italienne qui lui portait ombrage, et plus encore celui du P. de Gondi pour tous les honneurs, firent avorter ce projet [2].

[1] Manuscrits de Cloiseault et du P. Batterel.
[2] *Ibidem.*

Dans sa nouvelle retraite de Saint-Magloire, où il s'était fait bâtir un petit pavillon qui portait encore son nom au siècle dernier, M. de Gondi n'aspirait qu'à se cacher et à vivre inconnu dans l'obscurité la plus profonde. Il ne pouvait souffrir qu'on lui parlât de la haute position qu'il avait occupée autrefois, ni des dignités que possédaient encore plusieurs membres de sa famille. Indifférent aux nouvelles comme aux maximes du monde, vivant dans le plus parfait mépris des honneurs, fuyant toute distinction, le premier à s'humilier, il n'avait trouvé d'apaisement à sa douleur que dans la prière et les austérités de la vie religieuse. « Charitable envers le prochain, sévère à lui-même, il était fidèle aux moindres usages, avec une attention de novice, jeûnant rigoureusement deux ou trois fois la semaine, portant souvent le cilice et la haire, exerçant tous les jours quelque mortification sur son corps, enfin menant une vie qui tenait plus du ciel que de la terre[1]. » « Il disait la messe avec un recueillement, un air de piété et de religion qui charmaient tous les assistants, et faisaient qu'on était ravi d'entendre la sienne. Une de ses pratiques était de se la faire servir par un pauvre que ses domestiques lui choisissaient, et de lui faire ensuite, de

[1] Mémoires manuscrits du P. Batterel.

retour à la sacristie, une forte aumône[1]. » Qui ne reconnaîtrait dans cet amour pour les pauvres l'influence de Vincent de Paul ? Malgré toutes ces austérités, l'illustre pénitent, loin de prendre un air triste et chagrin, avait gardé toute sa gaieté et son aménité d'homme du monde. « Il avait l'air d'un homme de qualité, dit Cloiseault, et son abord avait quelque chose de fier et de guerrier ; mais quand on lui parlait, on trouvait un homme plein d'humilité, de douceur, de piété et de charité. »

L'Oratoire ne fut pas longtemps à se ressentir dans son indigence des libéralités du P. de Gondi et de celles de sa sœur madame de Maignelais. La marquise, qui pendant sa vie avait donné aux pauvres et à divers établissements religieux quatre cent mille écus, c'est-à-dire un million deux cent mille francs, leur légua plus tard, par son testament, une somme de quatre cent mille livres. Son frère, dont elle suivait docilement les conseils, eut une très-grande part dans ces prodigieuses largesses. A peine fut-il entré à Saint-Magloire, qu'il promit aux Oratoriens, par acte sous seing privé, une somme de soixante-quatre mille livres pour la fondation d'une maison d'institution, devenue nécessaire pour l'Oratoire. Le revenu de cette somme, qui, au taux de

[2] *Mémoires manuscrits du* P. BATTEREL, et *Histoire généalogique de la maison de Gondi,* par CORBINELLI.

l'intérêt d'alors, était de quatre mille livres, fut destiné à l'entretien de douze confrères et d'un directeur. Il disait dans cet acte, portant la date du 29 août 1629, que, « touché de la grâce que Dieu lui avait faite d'entrer à l'Oratoire, et considérant que son frère le cardinal de Retz, et sa sœur, la marquise de Maignelais, avaient le plus contribué à son établissement, l'un par son crédit, l'autre de ses biens, comme en étant la principale et première fondatrice, il croyait devoir à son tour disposer d'une partie de sa fortune au progrès et à l'accroissement de cette congrégation ». Vingt ans après, la marquise de Maignelais, qui avait signé cette donation de son frère, remit aux Oratoriens soixante-six mille livres, chiffre qui dépassait la somme promise [1].

Le P. de Gondi, en compagnie de la marquise sa sœur, visitait souvent ses voisines les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, et surtout la Mère Marguerite du Saint-Sacrement, qui lui avait prédit son entrée à l'Oratoire. C'était une personne de naissance [2] et de grand mérite, à qui les contemporains

[1] Elle donna ces soixante-six mille livres pour la construction de l'Oratoire, lorsque ces Pères transférèrent leur monastère de la rue Saint-Jacques dans le voisinage du Louvre. (*Gallia christiana*, t. VII, p. 171.)

[2] Elle était fille de Pierre Acarie, vicomte de Villemor, seigneur de Montberault, conseiller et maître ordinaire en la chambre des

attribuaient le don de prophétie. Comme une autre Débora, elle avait prédit à M. de Bérulle la prise de la Rochelle, au temps même où les extrêmes difficultés de l'entreprise semblaient en rendre le succès impossible. M. de Gondi avait pour elle la plus tendre vénération. Avant de quitter le monde, il avait entretenu avec elle une correspondance dans laquelle elle ne cessait de l'exhorter à se convertir. Lorsqu'il fut entré à l'Oratoire, la correspondance fut reprise, et au milieu des cruelles épreuves qu'il eut à traverser sous Richelieu et Mazarin, comme nous le dirons bientôt, les sages conseils et les consolations qu'elle lui donna lui furent d'un puissant secours. La mort de la sainte Carmélite lui causa un profond chagrin [1]. Voici la lettre qu'à cette occasion, il écrivait à la Révérende Mère Louise de la Trinité, prieure du couvent des Carmélites, en réponse à une lettre dans laquelle elle lui demandait des détails circonstanciés sur certaines actions surnaturelles de la défunte, sur les qualités miraculeuses dont on la croyait douée :

« Dieu sait, disait M. de Gondi à la prieure, avec quelle douleur j'ai appris la mauvaise nouvelle, que

comptes de Paris, et de mademoiselle Barbe Aurillot, fille de Nicolas Aurillot, seigneur de Champlâtreux, également conseiller, et maître ordinaire en la même chambre des comptes. Elle mourut à l'âge de soixante-dix ans.

[1] Elle mourut le 18 mai 1660.

vous me confirmez, de la meilleure et de la plus chère amie que j'eusse en la terre. Et, bien que je la croie puissante dans le ciel, je ne saurais y penser sans larmes, quoique d'ailleurs je veuille bien me conformer à tout ce qui plaît à Dieu. C'est ce que je vous en dirai présentement, prenant du temps pour mieux penser à ce que vous désirez de moi sur ce sujet, ce qui est assez difficile, cette grande servante de Dieu ayant toujours pris beaucoup de peine à cacher ses vertus et ses grâces extraordinaires par des actions qui en pouvaient voiler la sainteté, et particulièrement de moi dont elle se croyait observée. Je ne puis croire que Dieu ne manifeste et n'exalte maintenant son incomparable humilité, et que par ses prières vous n'ayez encore augmentation de grâces et de bénédictions dans votre maison, etc. [1]. »

M. de Gondi, avant même qu'il fût entré en religion, et alors qu'il vivait encore dans la plus grande insouciance des choses du ciel, était si profondément convaincu de la sainteté de la Sœur Marguerite, qu'un jour se trouvant en danger dans une tempête, il l'invoqua pour qu'elle vînt à son secours. Échappé à la mort, comme par miracle, l'intrépide marin disait hautement qu'il ne doutait pas d'avoir été

[1] Lettre du 2 juin 1660.

sauvé par son intercession. La prieure insista pour que M. de Gondi lui donnât quelques renseignements plus précis sur ce don des miracles qu'il attribuait à la Sœur Marguerite. N'osant prendre sur lui de la satisfaire, du moins par écrit, il lui adressa la lettre suivante :

« Je ne puis oublier le petit couvent des Carmélites, y ayant des gages trop précieux[1] pour ne m'en pas ressouvenir avec toute la vénération, l'affection et l'obligation que je dois. Je procurerai toujours d'en donner des marques par mes services très-humbles, lorsque les occasions m'en seront offertes Je vous supplie de le croire et d'en assurer de ma part votre sainte communauté, que je souhaiterais bien de revoir encore avant que de mourir, afin de nous consoler tous ensemble de la privation de cette bienheureuse Mère, que j'ai toujours honorée en la terre et que je révère maintenant dans le ciel avec plus de sujet que je ne puis écrire; ce qui se pourrait mieux expliquer de bouche, quoiqu'elle ait toujours pris grand soin, par une humilité sans pareille, à mon avis, de me détourner de toutes choses remarquables. Ainsi, il faudra attendre en patience qu'il plaise à Dieu d'en manifester davantage que les

[1] Nous avons vu plus haut que madame de Gondi avait été enterrée dans la chapelle des Carmélites de la rue Chapon. C'est sans doute à cette circonstance que fait allusion le P. de Gondi.

hommes n'en peuvent dire. Les personnes qui en ont eu le plus de connaissance, qui étaient madame l'abbesse de Jouarre et ma sœur de Maignelais, sont maintenant dans le ciel avec elle, témoins de sa gloire, que je tiens très-éminente. Son extrême charité y étant toute consommée, j'ai recours à elle pour lui demander son assistance en tous mes besoins, où elle prenait tant de part lorsqu'elle était en ce monde. Je vous supplie d'y joindre vos prières et de me croire, etc.[1]. »

Ces deux lettres, aussi intéressantes que caractéristiques, nous montrent, mieux que tout ce qu'on pourrait dire, jusqu'où pouvait aller la piété de M. de Gondi, et à quel point son âme s'ouvrait à ces croyances au surnaturel auxquelles l'âme de son fils, le cardinal de Retz, était si complétement fermée.

Depuis dix ans, M. de Gondi avait perdu sa sœur, la marquise de Maignelais. Quatre ans avant sa mort, la sainte femme, devenue tout à coup aveugle, loin de s'affliger de ce malheur sans égal, s'en était réjouie et avait dit aux siens en souriant qu'elle aurait moins de distractions dans ses prières. Le seul regret qu'elle avait témoigné était de ne pouvoir plus aller visiter à domicile ses pauvres honteux[2].

[1] Lettre du 8 août 1660. Ces deux lettres figurent, avec d'autres lettres de M. de Gondi, dans la *Vie de la Mère Marguerite Acarie*, etc.
[2] Elle mourut en 1650. Voici ce que dit de la marquise La

Ce n'était point à demi que de telles âmes se donnaient à Dieu.

Le P. Batterel, dans ses Mémoires inédits, nous offre de très-curieux détails, inconnus pour la plupart, sur les relations de l'ancien général des galères avec les jansénistes. « Le P. de Gondi, nous dit-il, faisait ouvertement profession d'être un partisan zélé des disciples et de la doctrine de Saint-Augustin, sans sortir néanmoins des termes de son état. Son tendre attachement et sa prévention pour ce qui venait de son fils, le coadjuteur de Paris, un des grands arcs-boutants du parti, et qui s'était en quelque manière mis à leur tête [1], pouvaient bien y avoir contribué jusqu'à un certain point. Ainsi, sans cesser d'être ami de M. Vincent, il fut toujours attaché à M. l'abbé de Saint-Cyran, et ce fut un de ceux qui supportèrent plus impatiemment sa détention à Vincennes. » « Instruit qu'il était de sa piété et de son mérite, dit Lancelot dans la Vie de cet abbé, tant par lui-même que par l'estime qu'il en avait vu tou-

Barde, un des historiens de la minorité de Louis XIV : « ...In viduitate reliquam exegit vitam, sibi minimam ex amplissimis prædiorum aliorumque bonorum fructibus annuis summam retinuit, reliqua miseris atque egentibus distribuit... » (Labardei *De rebus Gallicis historiarum libri decem,* ab anno 1643, ad annum 1652, in-4°. Parisiis, 1671.)

[1] Voyez notre Mémoire : *Le cardinal de Retz et les Jansénistes,* dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, 3e édition, in-18, t. V, p. 525 à 605. Paris, Hachette, 1867.

jours faire au cardinal de Bérulle, il dit hautement à tous ceux qui lui parlèrent de sa prison, qu'il ne le reconnaîtrait pour criminel que lorsqu'il l'aurait vu condamner par un concile général, et que même il voudrait être bien assuré que ce concile aurait été libre[1]. »

Les Mémoires du P. Batterel renferment sur la même question quelques autres particularités intéressantes dont nous allons donner la substance. Lorsqu'en 1650, M. Singlin, le sévère directeur des Filles de Port-Royal, prêcha dans ce monastère le panégyrique de saint Augustin, son discours, comme nous l'avons dit précédemment, fut déféré à l'archevêque Jean-François de Gondi, qui, sur le rapport qu'on lui en fit, interdit le prédicateur. Le P. de Gondi, à qui M. Singlin alla ouvrir son cœur, surpris et peiné de la décision un peu trop prompte de son frère l'archevêque, engagea M. Singlin à écrire au prélat, qui se trouvait alors dans son abbaye de Saint-Aubin, près d'Angers, en lui déclarant que lui, « P. de Gondi, qui s'était trouvé de ses auditeurs, était prêt à rendre un bon témoignage de la saine doctrine et des excellentes instructions qu'il avait entendues ». Quelques mois après, M. Singlin était rétabli dans sa direction du monastère.

[1] A l'appui de ces paroles, le P. Battarel cite le témoignage du

Dans une assemblée des prêtres de l'Oratoire, tenue aux Vertus, en 1651, le bruit avait couru que le P. Bourgoing, général de l'Ordre, afin d'extirper de sa communauté les premiers germes du jansénisme, qui commençaient à y naître, avait résolu d'y faire prévaloir uniquement les doctrines de saint Thomas sur la grâce, à l'exclusion de celles de saint Augustin. M. de Gondi, qui se trouvait alors dans une de ses terres aux environs de Paris, ayant été averti par quelques-uns de ses confrères, partisans de Jansénius, se rendit en toute hâte aux Vertus, et s'éleva hautement contre ce projet. « On lui témoigna, dit le P. Batterel, qu'on avait de trop grandes obligations et à lui et à sa maison pour vouloir rien faire qui pût lui déplaire. On lui tint parole, et il ne fut rien statué sur cet article de la doctrine. Mais comme son caractère d'esprit sage et modéré avait un égal éloignement » pour les mesures extrêmes et les actes de violence, il tint tête résolûment « à quelques esprits brouillons, qui ne parlaient de rien moins que de déposer le P. Bourgoing dans cette assemblée », et il les empêcha de passer outre.

C'est ici le lieu de parler des relations de Vincent de Paul avec l'abbé de Saint-Cyran, qui fut le pre-

chanoine Hermant, auteur d'une *Histoire manuscrite du jansénisme*, première partie, l. V, ch. III.

mier apôtre du jansénisme en France, et de dire quelle opinion il s'était faite et de l'homme et de sa doctrine. C'était par M. de Bérulle que Vincent avait eu accès auprès de l'austère et pieux abbé, et ce qui est hors de doute, c'est qu'il professait pour sa personne et sa morale sévère le même respect que lui portaient François de Sales et madame de Chantal. Quant aux idées sombres et terribles que s'était faites Saint-Cyran du dogme chrétien, Vincent, loin de les partager, s'y montra constamment hostile. Il n'avait de sympathie que pour le moraliste, que pour le solitaire intérieur, mais que répulsion pour ses doctrines sur le dogme, aussi étroites que l'était sa morale. Et même sur la manière de pratiquer la morale et la vie chrétienne, il régnait entre ces deux grandes âmes de profondes dissidences. Vincent, homme d'une charité toute pratique et incessamment active, témoigna plusieurs fois à Saint-Cyran la peine qu'il éprouvait de le voir vivre ainsi solitaire et inutile aux autres. A quoi Saint-Cyran lui fit cette réponse, qui résume en deux mots leur manière si différente d'interpréter le christianisme : « Qu'il ne lui semblait pas que servir Dieu en secret et adorer sa vérité et sa bonté dans le silence fût mener une vie inutile [1]. »

[1] *Mémoires touchant la vie de M. de Saint-Cyran,* par M. Lancelot, t. II, p. 94, note 1.

Vincent, toujours inflexible sur le chapitre du dogme, était plein de douceur et de mansuétude même pour ceux qui ne partageaient pas ses opinions; et, à propos des protestants comme des jansénistes, il ne cessait de déclarer que les voies de rigueur, pour les ramener, étaient aussi déplorables qu'inutiles. Dès que le cardinal de Richelieu eut fait enfermer à Vincennes Saint-Cyran, comme un hérésiarque dangereux, Vincent de Paul s'empressa de rendre plusieurs visites à M. de Barcos, son neveu, pour lui témoigner tout le chagrin qu'il en éprouvait. « Faites la part de la colère, lui disait-il, et attendez humblement l'assistance de Dieu. » Vincent fut interrogé par M. de Laubardemont, par ordre de l'implacable cardinal, sur les opinions religieuses de Saint-Cyran. En atténuant autant que possible ce qui aurait pu lui être reproché au point de vue du dogme, il fit valoir tout ce qu'il y avait en lui et de mérites et de vertus. Richelieu voulut interroger lui-même Vincent de Paul, et celui-ci lui tint le même langage qu'à Laubardemont. Le cardinal le quitta fort mécontent, en se grattant l'oreille; et, pendant plusieurs années, il laissa inachevé le bâtiment qu'il avait commencé de faire construire à Richelieu pour les prêtres de la Mission. Ce n'est pas que Vincent montrât de la faiblesse pour les doctrines religieuses du prisonnier. Loin de là, il

crut devoir, avant sa détention, lui adresser plusieurs remontrances très-fermes sur ce point, et l'on voit, par plusieurs réponses acerbes de Saint-Cyran, que celui-ci avait fort mal pris ses conseils, ce qui avait jeté entre eux quelque froideur. Lorsque Saint-Cyran fut sur le point de subir son premier interrogatoire, Vincent lui fit donner le sage et prudent conseil « de ne pas se contenter de répondre de vive voix et de laisser dicter ses réponses par le commissaire, mais de les dicter lui-même, de peur qu'on ne changeât ses termes et qu'on n'obscurcît ce qui pourrait servir à sa justification[1] ». Lorsque, après la mort de Richelieu, Louis XIII eut apporté quelque adoucissement à la rigoureuse détention de Saint-Cyran, en attendant qu'il le rendît à la liberté, il fut permis à Vincent de Paul d'aller le visiter à Vincennes et de lui porter quelques consolations. Il ne fut pas moins empressé à lui rendre visite, quelques mois après, pour le féliciter de sa délivrance; et lorsque le pieux abbé mourut à quelque temps de là, Vincent voulut lui rendre un dernier hommage en assistant à ses funérailles. Enfin, en sa qualité de membre du conseil de conscience, il obtint pour M. de Barcos, neveu du défunt, l'abbaye de Saint-Cyran, devenue vacante par la mort de l'oncle.

[1] LANCELOT.

Telle fut la noble conduite de Vincent de Paul à l'égard de l'illustre solitaire, dont il admirait la morale tout en condamnant ses opinions dogmatiques. Il ne faut pas, en effet, se méprendre sur les sentiments de Vincent en ce qui touche les principes essentiels de la morale. Personne ne fut et ne se montra plus hostile que lui à la licence de certains casuistes, et nous avons sur ce point l'irréfragable témoignage d'Abelly lui-même : « Il ne pouvait, dit-il, approuver la morale relâchée, comme il l'a témoigné ouvertement en diverses occasions, ayant toujours recommandé aux siens de s'attacher fortement à la morale vraiment chrétienne, qui est enseignée dans l'Évangile et dans les écrits des saints Pères et Docteurs, louant grandement les prélats et la Sorbonne qui ont condamné ce relâchement[1]. »

Peu d'années après la mort de Vincent de Paul, une polémique des plus vives s'engagea entre Abelly, à propos de la Vie de Vincent, à laquelle il avait prêté son nom, et M. de Barcos, le neveu de Saint-Cyran. Abelly, dans son livre très-consciencieux, écrit à Saint-Lazare, d'après tous les documents originaux qui s'y trouvaient alors, avait soutenu, avec raison et preuves en main, que Vincent s'était toujours montré l'adversaire des doctrines jansé-

[1] ABELLY, liv. II, ch. XII.

nistes, et qu'il n'avait pu par conséquent approuver celle de Saint-Cyran. M. de Barcos soutint le contraire avec une âpreté sans égale et en ne s'appuyant sur aucune preuve de quelque valeur[1]. Abelly lui répondit victorieusement, en lui opposant les actes officiels et la correspondance même de Vincent de Paul. Il explique, de la même manière que nous l'avons fait plus haut, les relations du supérieur de Saint-Lazare avec Duvergier de Hauranne. Quant à la question du jansénisme, son écrit ne peut laisser aucun doute dans l'esprit du lecteur. Abelly cite en entier plusieurs lettres de Vincent contre cette doctrine, entre autres une lettre circulaire qu'il fut chargé d'adresser, en sa qualité de membre du conseil de conscience, à plusieurs évêques dissidents, afin de les engager à se réunir à leurs confrères pour condamner avec eux les erreurs de Jansénius et de ses disciples[2]. Cette remarquable lettre circulaire résout avec une grande force et une grande habileté toutes les objections que pourraient élever les évêques récalcitrants, et elle nous découvre

[1] *Défense de feu M. Vincent de Paul, instituteur et premier supérieur général de la Mission, contre les faux discours du Livre de sa vie publié par M. Abelli, ancien évêque de Rodez, et les impostures de M. des Marets, qu'il fait dans son livre de l'*Hérésie imaginaire, *imprimé à Liége, et quelques autres pièces très-curieuses de M. de Saint-Cyran.* 1672. In-12 de 276 pages, sans nom d'auteur et d'imprimeur. Autre édition in-4°, antérieure à cette date.

[2] Février 1651.

dans Vincent un véritable talent de polémiste[1]. Plus tard, ce fut Vincent qui pressa l'envoi à Rome des députés de la Sorbonne, pour demander à Innocent X la condamnation des cinq propositions extraites de l'*Augustinus;* et lorsque le Pape eut publié contre elles sa célèbre bulle (1653), Vincent se donna un mouvement incroyable pour la faire accepter par tout le clergé de France et même à Port-Royal, où il se rendit en personne. « Et on conçoit très-bien, dit Sainte-Beuve, qui ne parle de Vincent qu'avec un respect plein d'émotion dans son beau livre de *Port-Royal,* on conçoit très-bien au fond que ces doctrines augustiniennes de Jansénius et du livre de la *Fréquente Communion* ne lui allassent pas; elles choquaient en plein et consternaient son catholicisme bien autrement accessible et clément (que celui de Duvergier de Hauranne). Il put dire, en effet, un jour, en se reportant vers le passé, à un prêtre de sa congrégation qu'il voulait préserver de jansénisme : — Sachez, monsieur, que cette nouvelle erreur du jansénisme est une des plus dangereuses qui aient jamais troublé l'Église; et je suis très-particulièrement obligé de bénir Dieu et de le remercier

[1] *La vraye défense des sentiments du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul, etc., touchant quelques opinions de feu M. l'abbé de Saint-Cyran, contre les discours injurieux d'un libelle intitulé : Défense de feu M. Vincent de Paul,* etc., par M. Louis Abelly, ancien évêque de Rodez. In-4° de 35 pages. Paris, 1668.

de ce qu'il n'a pas permis que les premiers et les plus considérables d'entre ceux qui professent cette doctrine, que j'ai connus de près, et qui étaient mes amis, aient pu me persuader leurs sentiments. Je ne vous saurais exprimer la peine qu'ils y ont prise et les raisons qu'ils m'ont proposées pour cela : mais je leur opposais, entre autres choses, l'autorité du concile de Trente, qui leur est manifestement contraire, et voyant qu'ils continuaient toujours, au lieu de leur répondre, je récitais tout bas mon *Credo,* et voilà comme je suis demeuré ferme en la créance catholique[1]. »

Comme Vincent de Paul condamnait avec autant de sévérité les étroites doctrines des jansénistes sur le dogme de la Rédemption que la morale trop relâchée de certains casuistes, les uns et les autres, par représailles, l'ont présenté plus d'une fois comme un homme simple et peu versé dans les matières théologiques. Mais c'est là une accusation absolument dénuée de fondement, car si Vincent ne raffinait pas sur ces questions, personne ne les envisageait, ne les discutait et ne les résolvait, sur tous les points

[1] SAINTE-BEUVE, *Port-Royal,* t. I, p. 508 et suivantes. On pourra consulter aussi avec fruit, sur les relations de Vincent avec Saint-Cyran et ses amis, le remarquable *Mémoire sur les jansénistes et les Jésuites,* par le P. DE MONTÉZON, dans ce même ouvrage de *Port-Royal,* t. I, p. 521 et suivantes.

essentiels, avec plus de justesse, de pénétration et dans leur vrai sens orthodoxe.

Lorsque l'on réfléchit à la condition particulière dans laquelle se trouvait Vincent à l'égard des Gondi, qui favorisaient plus ou moins, les uns en leur qualité d'évêques, les autres comme gens du monde, les nouvelles doctrines des jansénistes, on ne saurait trop admirer la force d'âme qui le rendit inaccessible à leur influence et surtout à celle du général des galères, qui pour lui devait être toute-puissante.

Mais revenons sur nos pas pour rentrer à l'Oratoire, où nous avons laissé le P. de Gondi. C'était une tradition constante parmi les Oratoriens, jusqu'à la fin du siècle dernier, que M. de Bérulle lui avait prédit qu'il aurait à traverser les plus cruelles épreuves.

« Il n'y avait alors aucune apparence de la prédiction, dit le P. Batterel. Cependant l'événement la justifia bientôt. Dieu, qui voulait le purifier pour en faire un saint, lui suscita divers adversaires. Le premier fut le cardinal de Richelieu, qui ne pouvait souffrir la maison de Gondi et prit à tâche, dans la plus haute faveur, de l'humilier en toute occasion, peut-être à cause de son attachement inviolable à la Reine mère dont ils avaient l'honneur d'être parents, puisqu'une fille d'Hélène de Gondi fut mère de

Cosme de Médicis, premier duc de Toscane et grand-ère de l'infortunée Marie de Médicis[1]. »

La vérité est que Richelieu n'avait pas tout à fait tort de se tenir en garde contre ces Italiens. Après la mort du comte de Soissons, comme nous l'avons dit, il eut peut-être la preuve de la complicité des deux fils du général des galères dans le complot ourdi par ce prince contre sa vie.

A une époque antérieure, il avait eu fort à se plaindre des secrètes menées dirigées contre son pouvoir par la sœur cadette de madame de Gondi, par cette madame du Fargis, si connue par ses folles aventures. De son nom de fille, elle s'appelait Madeleine de Silly de la Rochepot. « Son père, Antoine de Silly, dit Tallemant des Réaux, s'étant remarié avec la marquise de Boisy, mère du marquis de Boisy (père du duc de Roannez), elle fit bien des galanteries avec ce jeune homme, qui était dans le même logis qu'elle. Cela fit bien du bruit : on fut forcé de la mettre chez madame de Saint-Paul, de la maison de Caumont, où elle ne fut pas plus sage. » De nouvelles intrigues qu'elle eut, à Amiens, avec M. de Créqui et le comte de Cramail, eurent un tel éclat, que madame de Saint-Paul ne

[1] *Mémoires inédits du P. Batterel.* Il emprunte lui-même ces détails, pour la plupart inconnus jusqu'à présent, à l'*Histoire manuscrite du jansénisme*, par HERMANT, l. VII, chap. XXXVIII.

voulut plus la garder « et que le général des galères fut obligé de la retirer ». « On croira peut-être, ajoute Tallemant, que c'était une fort belle personne : non, elle était marquée de petite vérole; mais elle était fort agréable, vive, pleine d'esprit et la plus galante personne du monde. Elle s'ennuya bientôt chez sa sœur, qui était une dévote, et comme ils étaient à Montmirail, en Champagne, un beau jour elle s'en alla au Charme », prieuré de dames dépendant de Fontevrault. De là, elle chercha un refuge chez les Carmélites du faubourg Saint-Jacques, y fit connaissance avec M. de Bérulle, et comme « elle avait l'esprit fort adroit », en digne tante du cardinal de Retz qu'elle était[1], elle joua si bien le rôle de dévote, que les Sœurs la prirent pour une sainte : madame de Rambouillet y fut trompée comme les autres. Pendant trois ans, Madeleine de Silly eut la précaution de ne faire aucun vœu, donnant toujours pour prétexte qu'elle ne se trouvait pas encore en assez bon état. Au bout de ce temps, son père meurt, lui laissant, ainsi qu'à sa sœur, madame de Gondi, une immense fortune, et elle aussitôt de quitter le couvent, prétendant que sa santé

[1] D'après Tallemant des Réaux, madame de Rambouillet disait que : « madame du Fargis devait être la mère du cardinal de Retz ». Moralement, il lui ressemblait plus en effet qu'à sa vraie mère.

ne lui permettait plus de suivre la règle. « M. du Fargis d'Angennes, cousin germain du marquis de Rambouillet, homme de cœur, d'esprit et de savoir, mais d'une étrange légèreté, l'épouse[1]. » Il est nommé ambassadeur en Espagne, elle le suit. Peu après il est remplacé par son cousin, M. de Rambouillet, et elle revient en France. Le cardinal de Bérulle et les Marillac en parlent à Richelieu, qui, « sur sa bonne réputation », la fait dame d'atour de la Reine. Madame du Fargis s'insinua avec beaucoup d'habileté dans les bonnes grâces de madame d'Aiguillon, la nièce chérie du cardinal, et, qui mieux est, dans celles des deux Reines, alors ennemies mortelles l'une de l'autre. Elle gagna si bien leur confiance, qu'elle parvint à les réconcilier[2]. Richelieu, dont la politique était de régner par la division des deux princesses, fit un crime capital à madame du Fargis de cet accommodement. Il dit dans son *Journal* que le président de Bailleul la surprit seule dans sa chambre avec Beringhen, premier écuyer de la petite écurie, et qu'elle était avec lui de la cabale de Vautier, médecin de la Reine mère, qu'il accusait de ménager une réconciliation

[1] TALLEMANT DES RÉAUX.

[2] *Mémoires de la Porte,* collection Petitot, t. LIX, p. 311. *Mémoires de Brienne,* même collection, t. XXXVI, p. 3. Brienne ajoute qu'elle conseilla à la Reine de fermer les yeux sur la passion apparente du Roi pour madame de Hautefort.

entre elle et le Roi. « Son plus grand crime, dit Tallemant, fut que le cardinal crut qu'il l'avait mal servi auprès de la Reine (Anne d'Autriche) dans son amourette, et quand il la chassa, il publia des lettres, qui sont imprimées, d'elle au comte de Cramail. Il y a plus d'intrigue que d'amour dans ces lettres, mais il y en a pourtant honnêtement, comme *aimez qui vous adore;* et elles étaient datées, au moins l'une, du jour de la Pentecôte. Madame de Rambouillet a vu les originaux. Enfin, quand elle fut hors de France, le cardinal lui fit couper le col en effigie[1]. M. du Fargis était à Monsieur, et le suivit[2]. » « Le cardinal de Retz, de son côté, dit dans ses Mémoires que sa tante, madame du Fargis, porta à la Reine mère, Marie de Médicis, une lettre d'amour qu'il (le cardinal de Richelieu) avait écrite à la Reine sa belle-fille. » Il ajoute plus loin que M. du Fargis fut mis à la Bastille[3].

[1] Richelieu livra madame du Fargis à une cour de justice établie à l'Arsenal, qui la condamna à mort (1631). Elle était parvenue à s'évader avant la sentence, mais Richelieu lui fit trancher la tête en effigie au carrefour Saint-Paul. Elle s'était réfugiée à Commercy; mais ne s'y croyant pas en sûreté, elle se retira en Belgique, et mourut à Louvain en septembre 1636.

[2] Richelieu dit dans ses *Mémoires,* collection Petitot, t. XXVI, p. 515 : « Madame du Fargis (fut) condamnée à avoir la tête tranchée sur un échafaud, si elle pouvait être appréhendée, sinon par effigie, pour avoir écrit des lettres contre et au préjudice de la personne du Roi et le repos de son État. »

[3] Du Fargis fut mis à la Bastille le même jour que le duc de Puy-

Bien que le P. de Gondi, uniquement occupé à prier Dieu à l'Oratoire, ne se mêlât absolument en rien des intrigues de ses fils et de sa belle-sœur, il ne fut point à l'abri des ressentiments du cardinal. Voici quelques particularités nouvelles sur les mauvais traitements que Richelieu lui fit subir, ainsi qu'à son fils aîné, Pierre, duc de Retz, et qui nous sont révélées par deux lettres inédites, adressées au cardinal, l'une par le P. de Gondi, l'autre par M. de Bérulle.

L'assemblée du clergé, que Louis XIII avait transférée, en 1628, de Poitiers à Fontenay, s'étant longtemps refusée à lui accorder un subside aussi fort qu'il le lui demandait pour le siége de la Rochelle, des esprits malveillants imputèrent ces difficultés au cardinal de Bérulle et au P. de Gondi, qui étaient cependant bien loin de Fontenay, et insinuèrent « qu'ils coulaient leur venin à l'assemblée[1] », celui-là par l'archevêque de Lyon, celui-ci par l'archevêque de Sens, Octave de Bellegarde, président de cette assemblée. Comme il était absolument faux que l'un et l'autre se fussent mêlés en aucune façon de ce qui s'y traitait, le P. de Gondi,

laurens, et Coudray-Montpensier, le 14 février 1635. (Voyez *Mémoires de Bassompierre* et le *Mercure français*, t. XX, p. 660.)

[1] *Mémoires manuscrits du P. Batterel.*

pour sa part, adressa la lettre suivante au cardinal de Richelieu :

« Monseigneur, il a plu à Mgr le cardinal de Bérulle de me faire savoir les mauvais offices que l'on vous a fait entendre contre moi, sur le sujet de l'assemblée du clergé, dont je suis tellement demeuré étonné, vu mon innocence, que je ne puis porter que très-durement d'être accusé de choses très-contraires au service du Roi, à ma profession, au respect et à l'affection que je vous dois, n'ayant, depuis la retraite que Dieu m'a fait faire, entré en aucune conférence, ni de paroles, ni par écrit, des affaires du monde. Vous suppliant très-humblement, Monseigneur, de me faire la grâce de vouloir éclaircir jusqu'au bout la vérité de cette calomnie; et, après, qu'il vous plaise me faire l'honneur de m'en justifier devant Sa Majesté. Ne pensant qu'à prier pour la prospérité de ses affaires et pour vous, Monseigneur, selon les obligations très-particulières que j'y ai, je demande à Dieu qu'il vous conserve pour le bien de la religion et de l'État. C'est le souhait, Monseigneur, de votre très-humble et très-obéissant serviteur. « De Gondi,

« *De l'Oratoire de Jésus.*

« Paris, ce 12 avril 1628[1]. »

[1] *Mémoires du P. Batterel.* Il avait trouvé cette lettre inédite

Richelieu, à tort où à raison, n'était pas moins prévenu, à la même époque, contre le duc de Retz, fils aîné du P. de Gondi, qu'il accusait de négligence dans l'exercice de sa charge de général des galères. Voici une lettre inédite qu'écrivait au cardinal M. de Bérulle, pour le justifier :

« Monseigneur, disait-il au ministre, je n'ai pu refuser au P. de Gondi le témoignage d'une vérité qu'il a désiré de moi envers vous. On lui a mandé que vous étiez courroucé contre son fils de la longueur de son séjour à Paris, et que vous l'imputiez à défaut de volonté de servir. Il est vrai, Monseigneur, qu'il a fait de très-grandes et assidues sollicitations pour avoir ses assignations, et je le sais pour avoir eu un peu de part à cette importunité. Elles lui ont été données fort tard, et il est parti aussitôt pour préparer l'armement des galères, laissant ici ses gens à la poursuite de certaines formalités nécessaires au voyage du Ponant[1]. Cette vérité m'est très-assurée, et il a voulu que je vous éclaircisse. Il est père, et a du sentiment pour tout ce qui concerne ses enfants. Il craint de même qu'on

dans les manuscrits du Louvre. *Lettres des particuliers*, année 1628.

[1] Terme de géographie qui, encore au dix-septième siècle, signifiait *occident*; mais, dit Richelet dans la première édition de son *Dictionnaire français*, 1680, ce mot « ne se dit pas par ceux qui écrivent bien ; on dit *occident* ».

ne lui attribue cette mauvaise volonté qu'on attribue à son fils, et cela ensuite des calomnies et des suppositions qu'on a déjà faites au sujet de la dernière assemblée du clergé, à quoi il n'a jamais pensé. Il craint encore que les auteurs de cette calomnie n'aient imbu l'esprit du Roi de cette fausseté, et il voulait vous aller trouver pour se justifier soi-même et son fils; mais je l'ai prié de différer et d'envoyer seulement quelqu'un des siens à sa place, pour dissiper cette mauvaise impression qu'on a voulu donner de lui au Roi et à vous [1]. »

« Cette prévention détruite, ajoute le P. Batterel dans ses Mémoires inédits, l'aversion (du cardinal de Richelieu) en forma tant d'autres [2], qu'en 1635 (M. de Gondi), ce tendre père, eut la douleur de voir dépouiller son fils (le duc de Retz) de sa charge de général des galères, sans dédommagement et sans récompense d'aucun autre emploi, obligé qu'il fut par le cardinal de s'en défaire en faveur du marquis du Pont de Courlay, neveu de Son Éminence. Le P. de Gondi souhaitait encore passionnément de voir son cadet, Jean-François-Paul de Gondi, devenir coadjuteur de Paris, et le neveu, qui avait

[1] 2 juin 1628. Le P. Batterel a emprunté cette lettre aux manuscrits du Louvre, au recueil intitulé : *Lettres des ministres*, année 1628.

[2] Le P. Anselme, *Histoire généalogique des grands officiers de la couronne*, et Mémoires de Montrésor.

tous les talents naturels et acquis pour cette éminente prélature, succéder à un oncle infirme. Il ne le put jamais obtenir du vivant du cardinal de Richelieu[1]. Je ne sais si le dépit de se voir ainsi si maltraité en la personne de ce qu'il avait de plus cher au monde ne le fit pas s'expliquer d'une manière moins mesurée, au sujet de cette Éminence, mais il est sûr qu'elle le fit exiler à Lyon, et qu'il était dans notre maison de Lyon[2]. » Il fut obligé d'y passer une année et quelques mois, depuis le commencement de 1641 jusqu'en 1642.

Telle était la terreur qu'inspirait Richelieu, que le dernier représentant de la branche aînée des Gondi, Henri, duc de Retz, craignant de ne pas être lui-même à l'abri de la foudre, bien qu'il se tînt fort à l'écart, écrivit au cardinal cette lettre, jusqu'à présent inédite, et dans laquelle sa frayeur se révèle à chaque ligne :

« MONSEIGNEUR,

« Ayant appris présentement que le P. de Gondi, mon oncle, a reçu commandement de Sa Majesté de

[1] Conférez les *Mémoires du cardinal de Retz* avec ceux du P. Batterel, que Retz confirme pleinement, en ce qui touche la résistance de Richelieu à lui donner la coadjutorerie de Paris.

[2] « Il passe quittance du 23 mai (1541), au supérieur de Saint-Magloire, de la somme de 4,097 livres, reçue dudit supérieur en acquit de pareille qu'il avait passée pour cette maison. Au moins, dès le mois de mai 1641, il est sur le livre de visites de cette mai-

sortir de Paris pour aller à Lyon et n'en bouger jusques à nouvel ordre, j'ose espérer, Monseigneur, que vous, qui avez daigné me faire l'honneur de protéger ma fidèle affection et entière obéissance à toutes les volontés de Sa Majesté, daignerez avoir cette bonté pour moi, qui suis absolument à vous, que de me garantir du contre-coup que je pourrais recevoir de la mauvaise satisfaction que Sa Majesté a de lui, et que Votre Éminence, dans sa créance, me fera l'honneur de me croire absolument à Elle, sans pouvoir, par quelque engagement que ce puisse être, être diverti ni retenu de lui rendre tous les très-obéissants services à quoi Elle daigne me commander de la servir, lui protestant qu'Elle ne peut jamais faire cet honneur à personne qui le reçoive avec tant de joie, ni qui, si promptement, exécute ses commandements; ce que je ferai toute ma vie pour vous faire voir, Monseigneur, que c'est avec raison que je supplie très-humblement Votre Éminence de me croire absolument et sincèrement,

« Monseigneur,

« Votre très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur. RETZ.

« De Belle-Isle, ce 8e février 1641[1]. »

son, en celle du 23 septembre 1641 et en celle du 16 mars 1642. » (Mémoires manuscrits du P. Batterel.)

[1] Lettre autographe signée. Nous devons communication de cette lettre à M. Eugène Charavay, expert en autographes.

Le P. de Gondi ne fut rappelé de son exil « qu'aux instances de la duchesse d'Aiguillon, la nièce chérie du cardinal, qui voulait obliger la marquise de Maignelair son amie ». « J'en ai pour garant, ajoute le P. Batterel, une lettre du P. de Gondi, du 30 avril 1642, à M. de Chavigni[1], le ministre, pour le remercier de la permission qu'il lui a donnée de revenir à Paris, et une autre de la duchesse au même seigneur, pour le prier instamment de hâter le plus qu'il pourra son retour. »

Richelieu mort, le P. de Gondi eut encore plus à se plaindre de Mazarin, après la Fronde. Le ministre, devenu plus puissant que jamais, par la chute de ses ennemis, lui fit payer cruellement et injustement par un long exil, comme nous le verrons bientôt, toutes les intrigues et les conspirations dont son fils le cardinal de Retz s'était seul rendu coupable.

Ne quittons pas le règne de Louis XIII sans rappeler au lecteur que ce prince, plein d'admiration pour Vincent de Paul, voulut qu'il fût du petit nombre de ceux qui durent l'assister à ses derniers

[1] Le P. Batterel avait trouvé cette lettre dans les papiers de la famille Le Bouthillier. Léon Le Bouthillier, comte de Chavigny et de Busançois, fils de Claude Le Bouthillier et de Marie de Bragelongne, né en 1608, conseiller au Parlement en 1627, puis conseiller d'État et enfin secrétaire d'État en 1632. Louis XIII, par son testament, le nomma ministre d'État et membre du conseil de régence. Il mourut le 11 octobre 1652. Il avait épousé Anne Phelipeaux de Villesavin.

moments et le préparer à la mort. Vincent ne quitta pas le Roi jusqu'à son dernier soupir. Un moment, Louis XIII eut une lueur d'espoir d'être rendu à la vie : « O monsieur Vincent, dit-il en tournant vers lui la tête, si Dieu me rend la santé, je ne nommerai personne à l'épiscopat qui n'ait passé trois ans avec vous[1]. »

[1] On peut lire un touchant récit des derniers entretiens du Roi avec Vincent, et une lettre de celui-ci sur la mort de ce prince, dans l'abbé Maynard, t. III, p. 386-387.

CHAPITRE XII

VINCENT DE PAUL ET MADEMOISELLE LE GRAS. — FILLES DE LA CHARITÉ. — ENFANTS TROUVÉS. — HÔPITAL DES VIEILLARDS. — HÔPITAL GÉNÉRAL.

Les Filles de la Charité. — Nous avons dit comment Vincent de Paul, admirablement secondé par mademoiselle Le Gras, fondait des confréries de Charité dans tous les lieux où se prêchait la mission. En 1629, il lui remit des instructions écrites de sa main pour qu'elles lui servissent de règle de conduite. La descendante des Marillac, suivie de quelques nobles et pieuses dames qu'elle avait associées à son œuvre charitable, faisait route avec elles dans de mauvais coches, et logeait et couchait dans de méchantes hôtelleries « pour se rendre plus sensible à la misère des pauvres [1] ». A peine arrivée dans un village, elle rassemblait les femmes de la confrérie, encourageait leurs efforts, leur faisait part des instructions de Vincent, cherchait à augmenter leur nombre, remettait entre leurs mains des provisions

[1] M. l'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie et ses œuvres*, t. III.

de linge, des médicaments, d'abondantes aumônes, et, pour prêcher d'exemple, elle visitait et soignait elle-même les malades. Ces premiers devoirs accomplis, elle enseignait aux petites filles les éléments de la foi chrétienne, faisait choix d'une maîtresse capable de la remplacer, et ne quittait le village qu'après avoir pourvu à toutes les nécessités des pauvres et des petits[1].

La création de ces premières confréries de Charité dans les domaines des Gondi lui suggéra l'idée d'en établir de semblables dans plusieurs paroisses de Paris, une entre autres, en 1630, dans sa propre paroisse, celle de Saint-Nicolas du Chardonnet. Elle l'inaugura par un acte d'héroïsme, en visitant et en soignant au péril de sa vie une fille atteinte de la peste. Vincent, à cette nouvelle, loin de lui conseiller de prendre des précautions, et plein, comme elle, d'une sainte audace, l'encouragea à persévérer, en lui disant qu'elle n'avait rien à craindre :

« Je vous avoue, Mademoiselle, lui écrivait-il, que cela m'a si fort attendri le cœur, que, s'il n'eût été nuit, je fusse parti à l'heure même pour vous aller voir ; mais la bonté de Dieu sur les personnes qui se donnent à lui pour le service des pauvres dans la confrérie de la Charité, en laquelle jusques

[1] M. l'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul, sa vie et ses œuvres*, t. III.

à présent aucune n'a été frappée de la peste, me fait avoir une parfaite confiance en lui que vous n'en aurez point de mal. Croiriez-vous, Mademoiselle, que non-seulement je visitai M. le sous-prieur de Saint-Lazare, qui mourut de la peste, mais même que je sentis son haleine? Et néanmoins, ni moi ni nos gens, qui l'assistèrent jusqu'à l'extrémité, n'en avons point eu de mal. Non, Mademoiselle, ne craignez point; Notre-Seigneur veut se servir de vous pour quelque chose qui regarde sa gloire, et j'estime qu'il vous conservera pour cela. »

La sainte femme avait si peu de crainte et s'épargnait si peu, que Vincent fut obligé de modérer son zèle : « Il me semble que vous êtes meurtrière de vous-même, par le peu de soin que vous avez de votre santé. Soyez bien gaie, je vous en supplie. » L'aimable saint faisait de la gaieté une vertu essentielle pour ses disciples, surtout auprès du lit des malades, afin de leur faire oublier leurs souffrances.

L'œuvre des confréries de Charité, qui s'était implantée dans nombre de villages et qui y réussissait à merveille, sembla, dès sa naissance, frappée de stérilité dans les grandes villes et surtout à Paris. Il est facile de saisir les causes de résultats si différents. Les femmes de la campagne, endurcies, dès leur jeunesse, aux travaux les plus rudes, peuvent aisément supporter les veilles, et bien dressées, devenir

d'excellentes garde-malades. Il n'en est pas de même des femmes du monde, dont la santé plus délicate et la vie amollie par le luxe et l'oisiveté ne sauraient se plier tout à coup à de telles fatigues et à des soins si répugnants. Aussi, la plupart des femmes de condition, qui s'étaient enrôlées un peu précipitamment sous la bannière de mademoiselle Le Gras, sentirent-elles bientôt qu'elles avaient entrepris une tâche au-dessus de leurs forces. Les unes craignaient de rapporter au sein de leur famille quelque maladie contagieuse, les autres ne pouvaient surmonter les dégoûts de la nature à la vue des plaies ou de l'aspect hideux et repoussant de certains malades. Bientôt celles-là ne contribuèrent plus que de leurs deniers aux confréries de Charité, et le petit nombre de celles qui eurent le courage de résister et de persévérer n'étant plus suffisant, l'œuvre nouvelle semblait condamnée à périr. Vincent et mademoiselle Le Gras comprirent alors qu'il fallait surtout recruter des filles de la campagne et de pauvres veuves, d'une constitution robuste, d'une capacité égale à la vertu, et dont l'unique fonction serait de donner des soins aux malades. Ils comprirent aussi qu'il était indispensable de leur enseigner préalablement cette tâche difficile, en même temps que les exercices de la vie spirituelle, et de les lier à cette œuvre de dévouement et d'ab-

négation par des règles sévères et par une forte discipline.

En 1633, Vincent choisit trois ou quatre filles qui lui semblaient réunir les qualités nécessaires ; il les confia à mademoiselle Le Gras, pour qu'elle leur fît subir un apprentissage. Celle-ci les logea dans sa maison de la paroisse Saint-Nicolas, les entretint, les forma peu à peu à ce grand art de la charité, et, au bout de quelques mois, elle les mit à l'œuvre. D'autres filles, en plus grand nombre, vinrent les remplacer, et, après quelques années, grâce aux efforts infatigables de Vincent et aux habiles leçons de mademoiselle Le Gras, on les compta par centaines et par milliers. Uniquement destinées d'abord à donner des soins à domicile aux malades « à qui le trop-plein ou la répugnance fermait l'entrée des hôpitaux », « bientôt, par droit de charitable conquête, elles s'emparèrent des hôpitaux eux-mêmes ; elles servirent de mères aux enfants trouvés, de maîtresses aux filles pauvres, d'anges consolateurs aux forçats et aux prisonniers, de providence à toutes les misères[1] ».

Ce ne fut qu'après plusieurs années d'étude et d'expériences que Vincent se décida à demander à Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, que

[1] M. l'abbé MAYNARD, t. III.

les Filles de la Charité fussent érigées en confrérie, et qu'il leur donna des règles par écrit. Dans un mémoire qu'il adressa au prélat, en 1646, Vincent faisait un historique des plus touchants de cette œuvre admirable qui devait rendre tant de services non-seulement en France, mais encore dans le monde entier. Le 20 octobre de la même année, l'ancien élève de Vincent de Paul, le coadjuteur de Paris, le futur cardinal de Retz, qui remplissait alors les fonctions d'archevêque à cause de l'état maladif de son oncle, s'empressa de faire droit à cette requête et approuva le règlement des *Filles et veuves servantes des pauvres de la Charité,* en faisant choix de Vincent comme directeur de l'œuvre nouvelle. Le jeune Roi, qui, de concert avec la régente sa mère et la duchesse d'Aiguillon, avait constitué au profit de la nouvelle confrérie une rente de deux mille livres, accorda son érection par lettres patentes.

Ces actes constitutifs ayant été perdus par la négligence d'un membre du Parlement, qui les avait entre les mains, Vincent de Paul adressa, en 1655, au cardinal de Retz, alors exilé, et qui se trouvait à Rome, une seconde requête pour qu'il approuvât de nouveau la confrérie, ses statuts et règlements, et pour qu'il lui donnât pouvoir, à lui et à ses successeurs, généraux de la Mission, de la diriger, sous l'autorité de l'archevêque de Paris.

Voici en quels termes le prélat, qui avait conservé, même au milieu de toutes ses conspirations et de tous ses désordres, un immuable respect pour son vieil instituteur, lui accorda une nouvelle approbation :

« Voulant, dit-il, donner moyen aux bonnes dames de la charité et aux pauves veuves et filles servantes des pauvres malades de faire une bonne œuvre, qui est à la gloire de Dieu et à l'édification du peuple, nous érigeons les Filles de la Charité en confrérie, approuvons leurs règlements, à la condition que la confrérie sera et demeurera à perpétuité sous notre autorité et dépendance et de nos successeurs, archevêques de Paris. » « Et d'autant, ajoute-t-il, que Dieu a béni le soin et travail que notre cher et bien-aimé Vincent de Paul a pris pour faire réussir ce pieux dessein, nous lui avons derechef confié et commis, et par ces présentes confions et commettons la conduite et direction de la susdite société et confrérie, sa vie durant, et après lui à ses successeurs, généraux de ladite congrégation de la Mission. »

Au mois de novembre 1657, Louis XIV, par lettres patentes, autorisa la confrérie à s'étendre dans tous ses États; il faisait d'elle le plus magnifique éloge et déclarait qu'il la prenait, elle et ses biens, sous sa sauvegarde et protection spéciale [1].

[1] Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 16 décembre 1658.

Dix ans après, le 8 juin 1668, le Saint-Siége, de son côté, lui donnait son approbation et sa dernière consécration.

Tel est, en abrégé, l'historique de la formation de cette institution merveilleuse, qui, depuis plus de deux siècles, incessamment animée de l'esprit de son illustre fondateur, a rendu tant de services à l'humanité.

Mais ce tableau serait incomplet, si nous ne disions quelques mots des admirables règlements de Vincent de Paul, qui, par la profonde sagesse et l'expérience consommée dont ils sont empreints, ont poussé son œuvre jusqu'à la perfection et lui ont assuré à jamais la fécondité et la perpétuité. Comprenant mieux que personne à quel point les pauvres et les malades seraient mal servis par les Filles de la Charité, si elles venaient à prendre leurs fonctions en dégoût et à ne les exercer qu'à contre-cœur, il eut soin d'ordonner que non-seulement elles ne feraient pas de vœux solennels, mais pas même de vœux simples et perpétuels. Leurs vœux ne sont qu'annuels, et elles ne les prononcent, pour la première fois, qu'après cinq années d'épreuves. Chaque année, au 25 mars, jour de la rénovation des vœux, elles se lèvent libres; si elles ne se sentent plus le courage ou la force de poursuivre leur œuvre, elles peuvent quitter leur cornette. Mais il est rare qu'elles

ne reprennent pas avec empressement leur servitude volontaire. « Aux trois vœux ordinaires de religion elles ajoutent un quatrième vœu de stabilité, c'est-à-dire le vœu de rester au service des pauvres [1] », dans la confrérie à laquelle elles appartiennent.

Vincent n'a cessé de déclarer que ses Filles de Charité ne sont point des religieuses, mais « des filles unies en compagnie séculière [2] ». C'est principalement par cette disposition si sage, par cette liberté qu'il a laissée à ses Filles de déposer le joug, si elles le trouvent trop lourd, qu'il a donné à son œuvre une existence impérissable, car de toutes celles qui le subissent, il n'en est pas une qui ne l'accepte pas avec un entier dévouement. Mais, bien qu'il ne les considère pas comme des religieuses, il entend et ordonne qu'elles pratiquent, au milieu du monde, tous les devoirs essentiels de la vie religieuse. « Encore, dit-il dans une page d'une éloquente simplicité, qu'elles ne soient pas dans une religion [3], cet état n'étant pas convenable aux emplois de leur vocation, néanmoins, comme elles sont beaucoup plus exposées au dehors que les religieuses, n'ayant ordinairement pour monastère que les maisons des malades, pour cellule qu'une

[1] M. l'abbé Maynard, *Saint Vincent de Paul,* etc.
[2] *Ibidem.*
[3] Dans un ordre religieux.

chambre de louage, pour chapelle que l'église de la paroisse, pour cloître que les rues de la ville ou les salles des hôpitaux, pour clôture que l'obéissance, pour grille que la crainte de Dieu, et pour voile que la sainte modestie, elles sont obligées, par cette considération, de mener, au dehors et au dedans, une vie aussi vertueuse, aussi pure, aussi édifiante, que de vraies religieuses dans leur monastère. »

Et après ce bref et remarquable préambule, il leur trace les règles à suivre et les vertus à conquérir, surtout celles qui conviennent le mieux à leur état, l'humilité, la simplicité, la charité. Servantes des pauvres, elles vivront comme eux dans la pauvreté; à l'exemple des premiers chrétiens, elles mettront tout en commun et ne pourront disposer du bien de la communauté et moins encore de celui des pauvres, sans la permission de leurs supérieurs. Malades, elles devront se contenter de l'ordinaire des pauvres, car pourquoi les servantes seraient-elles mieux traitées que leurs maîtres? Vivant dans le mépris d'elles-mêmes et des maximes du monde, elles n'auront de préférence que pour les emplois bas et répugnants, que pour la dernière place; elles se détacheront de toutes les affections de famille, pour se consacrer tout entières à leurs charitables fonctions. Elles supporteront de gaieté de cœur toutes les fatigues, toutes les incommodités, toutes

les contradictions, toutes les moqueries et les calomnies.

« Elles auront soin de garder l'uniformité autant qu'elles le pourront, à l'égard du vivre, du vêtir, du parler, du service des pauvres, et particulièrement de leur coiffure.

« Elles prendront tous les moyens pour mettre leur chasteté à l'abri, non-seulement de toute surprise, mais de tout soupçon, car le soupçon seul, quoique très-mal fondé, serait plus préjudiciable à leur compagnie et à ses saints emplois, que tous les autres crimes qui leur seraient faussement imposés [1]. »

« ...Elles ne feront aucune visite, hors celles des malades, et ne souffriront point qu'on en fasse chez elles, particulièrement les hommes... Allant par les rues, elles marcheront modestement et la vue basse, ne s'arrêteront pour parler à personne, particulièrement de divers sexe, s'il n'y a grande nécessité, et encore faudra-t-il qu'elles coupent court et expédient promptement. Elles ne sortiront point de la maison sans la permission de la supérieure..., et au retour, elles se représenteront à elle et lui rendront compte de leur voyage... »

« Leur principal soin sera de servir les pauvres

[1] Pour *imputés*.

malades, les traitant avec compassion et cordialité, et tâchant de les édifier, les consoler et les disposer à la patience, les portant à faire une bonne confession générale et surtout à recevoir les sacrements. Outre cela quand elles seront appellées à leurs autres emplois, comme d'assister les pauvres forçats, élever les petits enfants trouvés, instruire les pauvres filles, elles s'y porteront avec une affection et diligence particulière, se représentant qu'en ce faisant, elles rendent service à Notre-Seigneur comme enfant, comme malade, comme pauvre et prisonnier. Et comme leurs emplois sont la plupart fort pénibles et les pauvres qu'elles servent un peu difficiles..., elles tâcheront, de tout leur possible, de faire bonne provision de patience, et prieront tous les jours Notre-Seigneur qu'il leur en donne abondamment, et leur fasse part de celle qu'il a exercée envers ceux qui le calomniaient, souffletaient, flagellaient et crucifiaient. »

Vincent faisait passer les soins à donner aux malades et aux pauvres même avant la prière; il disait expressément aux Filles de la Charité : « Elles se souviendront qu'il faut toujours préférer à leurs pratiques de dévotion le service des pauvres, quand la nécessité ou l'obéissance les y appellent, se représentant qu'en ce faisant elles quittent Dieu pour Dieu. » Il leur ordonnait même de ne donner aucuns

soins aux riches, à moins de nécessité absolue, et alors de faire en sorte que les pauvres fussent servis les premiers. S'ils venaient à mourir, il leur faisait un devoir d'assister à leur enterrement, et de prier pour le repos de leur âme.

Dans ce sage règlement, rien n'est oublié de ce qui peut contribuer à rendre aussi parfaites que possible les servantes des pauvres, à en faire des êtres à part, uniquement appliqués à leurs fonctions avec le dévouement le plus absolu et le plus tendre. Et pour atteindre ce but idéal, cette perfection presque divine, que leur conseille-t-il ? De fouler aux pieds toutes les passions, surtout l'orgueil et l'impureté, et de pratiquer de préférence, parmi les vertus, l'humilité et la charité. Mais comme Vincent sait par expérience que la nature humaine serait impuissante par elle-même à s'oublier à ce point pour s'élever si haut, il engage paternellement ses Filles à avoir « un soin particulier de se maintenir toujours en état de grâce, avec l'aide de Dieu ». Pour lui, la vertu par excellence, c'est la charité, et c'est la charité qu'il leur prêche sans cesse, charité envers les pauvres, charité envers le prochain, charité entre elles. « Elles s'entre-chériront et respecteront comme sœurs que Jésus-Christ a liées par son amour... Elles se souviendront qu'elles s'appellent *Filles de la Charité*,

c'est-à-dire filles qui font profession d'aimer Dieu et le prochain...; qu'elles doivent exceller en la dilection du prochain, notamment de leurs compagnes..., fuir toute froideur et aversion à leur égard, comme aussi les amitiés particulières et attaches à quelques-unes d'entre elles, ces deux extrémités vicieuses étant la source de la division et la ruine d'une compagnie...; et s'il arrive qu'elles se soient donné sujet de mortification l'une à l'autre, elles s'entre-demanderont pardon au plus tard le soir avant de se coucher. » Servantes des pauvres, elles n'oublieront jamais « de se tenir dans la basse estime d'elles-mêmes », de ne tirer de leurs actions aucune vaine gloire, et d'en faire remonter à Dieu seul tout l'honneur, « puisque lui seul en est l'auteur ».

Tel est l'esprit fondamental du règlement des Sœurs de la Charité, et l'on comprend tout ce que, sous l'empire de telles idées, elles ont pu accomplir de merveilles depuis plus de deux cents ans.

Malgré tant de services rendus à l'humanité, leur charitable confrérie ne pouvait trouver grâce devant les niveleurs de 93, qui, dans leur aveugle fureur, brisèrent indistinctement tout ce qu'il y avait de bon et de mauvais dans les institutions civiles et religieuses du passé. Non-seulement tous les ordres religieux, même celui des Bénédictins, qui avaient

tant fait pour notre histoire nationale, furent supprimés, mais encore on ferma et l'on dépouilla les églises, et l'on abolit toutes les institutions de charité.

Des femmes du peuple, sans religion, sans expérience, sans discipline et trop souvent sans pitié, remplacèrent dans les hôpitaux les Filles de Vincent. Bientôt il ne resta plus aux pauvres, dont les biens furent livrés au pillage par les philanthropes de la Convention, que la misère et le désespoir. C'est ainsi qu'avait procédé l'élément laïque, sous prétexte de réformer les abus de l'élément clérical. Le Premier Consul comprit qu'il fallait en finir au plus tôt avec cette étrange philanthropie. Il tourna les yeux vers les Filles de Vincent de Paul, et, par un décret en date du 14 octobre 1801, il les replaça dans tous les hôpitaux d'où les avait expulsées la Révolution. Les considérants de ce décret sont le plus bel hommage, l'hommage le moins suspect de partialité, qui ait jamais été rendu à cette admirable confrérie. Napoléon constate « que les secours accordés aux malades ne peuvent être assidûment administrés que par les personnes vouées par état au service des hospices et dirigées par l'enthousiasme de la charité; que parmi tous les hospices de la République, ceux-là sont administrés avec plus de soins, d'intelligence et d'économie, qui ont appelé

dans leur sein les anciennes élèves de cette sublime institution, dont le seul but était de former à tous les actes d'une charité sans bornes ».

Trois ans après ce décret, les Filles de Vincent se trouvaient en état de desservir deux cent cinquante hôpitaux.

LES ENFANTS TROUVÉS. — Un soir, d'après les récits de M. l'abbé Maynard et de M. Arthur Loth, Vincent de Paul, en revenant d'une de ses missions, trouva, au pied des murs d'enceinte de Paris, un gueux en train de déformer les membres d'un enfant, afin que la pauvre petite victime lui pût servir à exciter la compassion publique [1]. A cet horrible spectacle, il accourt, et laissant éclater son indignation : « Misérable, s'écria-t-il, vous m'aviez bien trompé; de loin, je vous avais pris pour un homme! » Aussitôt il lui arrache l'enfant des mains, l'emporte dans ses bras, ameute les passants, leur fait partager

[1] Nous ne trouvons aucune mention de cet épisode dans les deux plus anciennes histoires et les plus importantes de la vie de Vincent de Paul, dans Abelly et dans Collet. Mais si Vincent n'a pas vu de ses propres yeux un fait semblable, il n'en constate pas moins, dans un *Projet d'entretien pour l'assemblée générale des enfants trouvés* (que l'on a découvert à Florence, et dont MM. les Lazaristes possèdent une copie) : « que l'on vendait (ces enfants) à des gueux, trois sols la pièce, qui leur rompaient bras et jambes pour exciter le monde à pitié et leur donner l'aumône, et les laissent mourir de faim ».

son indignation et sa pitié, et, suivi de la foule, il se rend à la Couche de la rue Saint-Landry, où sont entassés les enfants trouvés que les commissaires du Châtelet découvrent chaque nuit dans les rues et les carrefours [1].

La Couche est une pauvre maison sans ressources, tenue par une veuve et ses deux servantes. Là, chaque année, au rapport du lieutenant de police, sont exposés de trois à quatre cents enfants abandonnés par leurs mères. L'affreuse mégère chargée de les recueillir, ne recevant ni de l'État ni de la charité privée aucune subvention pour leur donner des nourrices, les laisse mourir de faim. Pour apaiser leurs cris qui troublent son repos, elle les plonge à l'aide de narcotiques dans un assoupissement souvent sans réveil [2]. De ceux qui survivent elle fait un abominable trafic. Elle les vend, soit à des femmes en couches, qui, pour sauver leur vie, leur font sucer un lait corrompu et leur inoculent des maladies mortelles [3]; soit à des familles qui ont intérêt à faire

[1] MM. Maynard et Arthur Loth, dont nous analysons le récit.

[2] Vincent, dans son *Projet d'entretien pour l'assemblée générale des enfants trouvés*, cité plus haut, dit : « qu'on leur donnait des pillules de laudanum pour les faire dormir, qui est un poison ».

[3] Toutes les particularités qui suivent se trouvent dans la *Vie de Vincent de Paul*, par Abelly, et sont confirmées, les unes par Vincent lui-même, les autres par l'exposé des motifs d'une ordonnance royale citée plus loin.

des suppositions d'enfants [1] ; soit à des mendiants qui leur brisent bras et jambes pour en faire des objets de pitié [2] ; soit enfin, ainsi que ne l'a que trop prouvé la publication des archives de la Bastille [3], aux ténébreux adeptes de la sorcellerie, qui font servir leur cœur et leurs entrailles à de prétendues opérations magiques. Le petit nombre de ces malheureuses créatures qui échappe à ces divers genres de mort [4] va grossir l'armée innombrable des gueux et des prostituées de Paris [5].

Lorsque Vincent, de ses propres yeux, eut constaté cette effroyable plaie sociale, son cœur fut ému de la plus profonde pitié. Ce qui y mit le comble fut qu'il apprit que ces pauvres enfants mouraient sans baptême, et qu'ils n'étaient pas moins déshérités du côté du ciel que du côté de la terre.

Avant de prendre une décision, il voulut, suivant

[1] Vincent dit « que des femmes qui n'avaient point d'enfants de leurs maris ou des misérables qui les entretenaient, en prenaient et les supposaient comme leurs, et de fait, ajoute-t-il, nous en avons trouvé trois ou quatre depuis deux ans en ça ». *Projet d'entretien* etc., cité dans les notes précédentes.

[2] *Projet d'entretien* par Vincent, cité plus haut.

[3] Par M. Ravaisson, et ordonnance royale citée ci-après.

[4] L'abbé de Choisy, dans la *Vie de madame de Miramion*, p. 140, prétend qu'un certain nombre de ces enfants étaient vendus à des gens dominés par la fureur de vivre, qui les égorgeaient pour se plonger dans des bains de sang, s'imaginant y trouver un remède infaillible à tous leurs maux.

[5] Vincent de Paul dit, dans son *Projet d'entretien*, etc., « qu'il ne s'en trouve pas un seul (en vie) depuis cinquante ans, si ce n'est

sa prudente habitude, s'enquérir plus à fond de l'état des choses, et il chargea de ce soin quelques-unes de ses dames de charité. D'après leur rapport, le sort de ces enfants était pire que celui des innocents qui avaient été massacrés par l'ordre d'Hérode [1]. Que n'eût-il pas donné pour les tirer tous de ce lieu de désolation, de ce funèbre vestibule du cimetière ! Mais les ressources manquaient absolument. Il ne put en prendre que douze, douze qui furent tirés au sort. Il les bénit et les remit aux mains de mademoiselle Le Gras et de ses Filles de la Charité, non sans jeter un regard d'attendrissement sur ceux qui restaient. C'était en 1638. « Ces douze petits élus de la Providence » furent transportés dans une maison voisine de l'église Saint-Landry, puis ensuite près de la porte Saint-Victor. On essaya de les élever au lait de chèvre et de vache, mais, leur santé dépérissant, il fallut leur donner des nourrices. Peu à peu leur nombre s'accrut avec les ressources ; à chaque don de la charité, Vincent retirait de la Couche quelques nouveaux orphelins [2].

Ici nous devons examiner une légende dont

que, depuis peu, il s'est trouvé que quelqu'un des supposés a vécu ».

[1] Abelly, liv. Ier, chap. xxx.

[2] Abelly, *ibidem*.

quelques récents historiens ont cru devoir embellir la vie de Vincent de Paul. On connaissait depuis la fin du dix-septième siècle la légende du forçat délivré par le saint, qui l'aurait remplacé sur le banc des galères. Nous avons vu de nos jours naître la légende de Vincent parcourant pendant la nuit les rues et les carrefours de Paris pour y recueillir dans ses bras les enfants trouvés. Écoutons le récit des deux derniers historiens du saint dont nous donnons une fidèle analyse. Peu confiant, disent-ils, dans la vigilance de la police, qui trop souvent, laissait périr de faim et de froid les enfants abandonnés au coin des bornes, Vincent, entraîné par son ardente charité, et bravant la pluie et la neige, pendant les nuits d'hiver, s'en allait seul à la découverte dans les faubourgs les plus écartés, les plus pauvres, les plus dangereux, et rarement il rentrait au logis sans rapporter dans son manteau son pieux butin [1].

On sait qu'au commencement du dix-septième siècle, Paris n'avait pas de lanternes, et que dès la nuit tombante les voleurs et les assassins se rendaient maîtres du pavé. Voilà un élément drama-

[1] Ce qui n'est pas permis à l'historien peut du moins rentrer dans le domaine de la poésie, et l'un de nos plus charmants poëtes, François Coppée, dans une pièce d'un sentiment exquis, s'est inspiré de la manière la plus heureuse de cette légende de Vincent parcourant la nuit les faubourgs de Paris pour y recueillir dans ses bras les enfants nouveau-nés. (Voyez les *Récits épiques*.)

tique d'un puissant effet. Comment résister à l'envie de s'en emparer? Vincent était bien connu des brigands, ajoutent ses derniers biographes, et comme ils étaient certains qu'il ne convoitait pas plus leur proie qu'ils n'étaient désireux de lui disputer la sienne, ils le laissaient passer sain et sauf, et même parfois en se découvrant, tant sa sublime vertu en imposait aux cœurs les plus endurcis. Il y a plus, on nous assure que, rencontré une nuit par une troupe de bandits, chez qui il restait encore une lueur de religion, ceux-ci lui demandèrent sa bénédiction en s'agenouillant à ses pieds.

A quel livre, à quel document digne de foi ces historiens ont-ils emprunté leur récit? Ils n'ont pas eu la précaution de nous l'indiquer. Ce qui est certain, c'est qu'il n'existe aucune trace de pareils faits dans les deux plus anciennes et les deux plus importantes histoires du saint, dans Abelly et dans Collet.

Les courses nocturnes de Vincent de Paul sont de pures inventions, et en voici la preuve. Il s'était imposé pour règle de présider en personne, tous les soirs, à la prière de sa communauté, prière qui se terminait à neuf heures, de même qu'à celle du matin, qui commençait à quatre heures et demie.

A l'époque où l'on place ces prétendus épisodes, Vincent avait de soixante-douze à soixante-quinze

ans ; il pouvait à peine se tenir sur ses jambes endolories et couvertes de plaies, et de plus il était en proie à la fièvre quarte, qui l'obligeait, afin d'en calmer les accès, à garder le lit chaque nuit, afin de provoquer la sueur. Comment concilier ces faits précis avec ses prétendues courses nocturnes?

Un historiographe de notre temps, Capefigue, est allé encore plus loin, afin de donner à cette légende et à ses circonstances toutes les apparences de la vérité[1]. « J'ai, dit-il, sous les yeux un petit livre rédigé par ces femmes charitables qui s'étaient imposé le noble devoir de secourir les enfants trouvés ; c'est une sorte de relation des nobles pèlerinages que saint Vincent faisait dans la ville de Paris pour recueillir les enfants délaissés ; un véritable journal de l'établissement composé par les soins des dames de l'hospice. »

Puis l'auteur cite quelques fragments de ce journal manuscrit[2], œuvre évidemment apocryphe, qu'il a eu peut-être entre les mains ou qu'il a fabriqué lui-même par une de ces pieuses fraudes que la critique aussi bien que la conscience ne sauraient admettre. Plaçons de nouveau ces fragments sous les yeux du lecteur :

[1] *Histoire de saint Vincent de Paul*, in-8°, Paris, 1827, p. 67 à 69.

[2] Capefigue, et pour cause, n'indique pas le nom de la personne à qui appartenait ce prétendu journal.

« 22 *janvier* (sans millésime). — M. Vincent est arrivé vers les onze heures du soir ; il nous a apporté deux enfants ; l'un peut avoir six jours, l'autre est plus âgé : ils pleuraient, les pauvres petits ! Madame la supérieure les a confiés à des nourrices.

« 25 *janvier*. — Les rues sont remplies de neige ; nous attendons M. Vincent ; il n'est pas venu ce soir.

« 26 *janvier*. — Le pauvre M. Vincent est transi de froid ; il nous arrive avec un enfant, mais il est déjà sevré, celui-là ; cela fait pitié de le voir ; il a des cheveux blonds, une marque à son bras. Mon Dieu ! mon Dieu ! qu'il faut avoir le cœur dur pour abandonner ainsi une pauvre petite créature !

« 1er *février*. — M. l'archevêque nous est venu visiter ; nous avons bien besoin des charités publiques ; l'œuvre va lentement : M. Vincent ne calcule jamais son ardent amour pour les pauvres enfants.

« 3 *février*. — Quelques-uns de nos pauvres enfants sont revenus de nourrice : ils paraissent bien portants : la plus âgée de nos petites filles a cinq ans ; Sœur Victoire commence à lui apprendre le catéchisme et à faire quelques ouvrages d'aiguille. L'aîné de nos petits garçons, que nous nommons André, apprend à merveille.

« 7 *février*. — L'air est bien vif : M. Vincent est

venu visiter notre communauté; ce saint homme est toujours à pied. La Supérieure lui a offert de se reposer : il a couru bien vite à ses petits enfants. C'est merveille d'entendre ses douces paroles, ses belles consolations ; ces petites créatures l'écoutent comme leur père. Oh ! qu'il le mérite bien, ce bon M. Vincent ! J'ai vu aujourd'hui ses larmes couler ; un de nos petits est mort. — C'est un ange ! s'est-il écrié : mais il est bien dur de ne plus le voir ! »

Nous avons dit plus haut pour quels motifs Vincent ne pouvait quitter Saint-Lazare à partir de neuf heures du soir. Ajoutons que, depuis la publication du livre de Capefigue, personne n'a revu le manuscrit qu'il prétend avoir eu entre les mains. Ce journal n'existe ni dans les archives de la Mission, ni dans aucune des diverses maisons des Filles de la Charité.

Malgré toutes ces impossibilités et ces invraisemblances, Capefigue a été cru sur parole par les deux derniers historiens de Vincent de Paul[1]. Ce qui pourtant, à première vue, aurait dû, comme il semble, les mettre en garde contre l'authenticité de ce prétendu journal, ce sont les nuances de style, qui, dans certains passages, loin de ressember en rien à

[1] Moi-même, sur l'autorité de M. l'abbé Maynard, qui en a modifié quelques phrases, j'ai cité quelques-uns de ces fragments dans le *Correspondant* du 10 janvier 1882.

la manière d'écrire du dix-septième siècle, offrent tous les caractères d'une rédaction du commencement de notre siècle.

C'est à l'obligeance du savant M. Pémartin, secrétaire général de la congrégation de la Mission, que je dois d'avoir pu relever ces diverses erreurs. Qu'il me soit permis de lui en exprimer de nouveau toute ma respectueuse gratitude.

Revenons sur un terrain plus solide. Vincent de Paul n'aura rien à y perdre.

Jusqu'à l'année 1640, l'œuvre nouvelle n'avait pu s'assurer qu'un revenu de quatorze cents livres[1], et pourtant, le nombre des enfants d'adoption de Vincent augmentait tous les jours, et encore plus le nombre de ceux qu'il fallait délaisser. Depuis deux ans, ces derniers étaient tirés au sort, et Vincent, qui n'avait toléré qu'avec une peine extrême cette cruelle coutume, résolut enfin de l'abolir. Au commencement de 1640, il convoqua en assemblée générale ses dames de charité, et leur tint un discours si pathétique, qu'elles se laissèrent entraîner à adopter sans exception tous les enfants trouvés. Elles avaient promis au delà de leurs forces, mais Vincent leur vint en aide en imposant à ses missionnaires les plus rudes privations, et en obtenant de

[1] Collet.

la piété d'Anne d'Autriche, alors devenue mère contre toute espérance, une rente annuelle de quatre mille livres, sur la ferme de la châtellenie de Gonesse[1]. Il est constaté, dans d'autres lettres patentes, données deux ans après pour confirmer les premières, que la plupart des enfants exposés ont été recueillis, que leur nombre s'élève à quatre mille, et les ressources à vingt-huit mille livres, somme à laquelle la charité des particuliers contribue pour quatorze mille livres, et Louis XIV, de nouveau, pour huit mille livres de rente annuelle, à prélever sur les cinq fermes, sans compter la rente de quatre mille livres constituée déjà par le roi Louis XIII, son père. Or, les dépenses s'élevaient au delà de quarante mille livres[2]. Survinrent les guerres civiles de la Fronde, qui pendant cinq années jetèrent une si profonde perturbation dans la fortune publique et dans celle des particuliers. Les dames de la Charité, voyant diminuer de jour en jour toutes les ressources, déclarèrent à Vincent que cette dépense était trop au-dessus de leurs forces, et qu'il y fallait renoncer.

[1] Lettres patentes de Louis XIII, du mois de juillet 1642, enregistrées le 25 octobre suivant. (Archives nationales, mss. s. 6160.) Il est dit dans ces lettres patentes que, « par le peu de soins donnés aux enfants exposés, depuis plusieurs années, il serait presque impossible d'en trouver un bien petit nombre qui ait été garanti de la mort, et qu'il en a été vendu pour être supposés et servir à d'autres mauvais effets... »

[2] L'abbé de Choisy, *Vie de madame de Miramion*, p. 141.

Vincent, très-ému, fit appel à mademoiselle Le Gras et à ses filles, et celles-ci, se condamnant aux plus cruelles privations, essayèrent, mais vainement, de soutenir de telles charges. Sans perdre courage, il résolut de tenter un dernier effort. Il convoque de nouveau en assemblée générale ses dames de charité (1648), en première ligne les plus dévouées à son œuvre : les Miramion, les Marillac, et dans un discours de la plus émouvante éloquence, il les met dans l'alternative ou de renoncer sur-le-champ à leur œuvre, ou d'assurer son existence pour toujours. « Vous êtes libres, Mesdames, leur dit-il. N'ayant contracté aucun engagement, vous pouvez vous retirer dès aujourd'hui. Mais, avant de prendre une résolution, veuillez réfléchir à ce que vous allez faire. Par vos charitables soins, vous avez, jusqu'ici, conservé la vie à un très-grand nombre d'enfants, qui, sans ce secours, l'auraient perdue pour le temps, et peut-être pour l'éternité. Ces innocents, en apprenant à parler, ont appris à connaître et à servir Dieu. Quelques-uns d'entre eux commencent à travailler et à se mettre en état de n'être plus à charge à personne. De si heureux commencements ne présagent-ils pas des suites plus heureuses encore[1] ? »

[1] *Vincent de Paul, sa vie, son temps,* etc., par M. l'abbé Maynard. L'auteur a donné, sous forme de discours, l'analyse d'Abelly. Voyez aussi Collet.

Et alors Vincent, ne pouvant plus contenir l'émotion qui déborde de son cœur, termine son discours par cette célèbre et sublime péroraison : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnées. Voyez maintenant si vous voulez les abandonner. Cessez d'être leurs mères pour devenir à présent leurs juges : leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages : il est temps de prononcer leur arrêt, et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront si vous continuez d'en prendre un charitable soin, et, au contraire, ils mourront et périront infailliblement si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet pas d'en douter[1]. »

Vincent avait prononcé ces dernières paroles d'une voix si pénétrante, que les dames de charité, partageant son émotion, « conclurent unanimement qu'il fallait soutenir, à quelque prix que ce fût, cette entreprise de charité, et, pour cela, elles délibérèrent entre elles sur les moyens de la faire subsister[2] ».

[1] Nous publions cette péroraison d'après le texte qu'en a donné Abelly, le premier historien de Vincent de Paul, liv. Ier, chap. xxx, p. 144.

[2] Abelly.

Elles obtinrent du Roi que le château de Bicêtre, qui, sous Louis XIII, avait servi de demeure aux soldats invalides, serait converti en hôpital pour les enfants trouvés. On y logea d'abord tous ceux qui étaient sevrés; mais comme l'air trop vif de Bicêtre leur était nuisible, on les transporta dans une grande maison du faubourg Saint-Lazare, où dix ou douze Filles de la Charité furent chargées de leur donner des soins, ainsi qu'aux autres petits enfants à la mamelle[1]. Plusieurs nourrices étaient entretenues dans cet hôpital, pour donner du lait aux enfants nouvellement apportés, en attendant que d'autres nourrices des champs les vinssent prendre. Les enfants sevrés étaient rapportés à l'hospice, où les Sœurs de Charité leur apprenaient à parler, à prier Dieu, et à travailler pour les mettre en état de gagner leur vie. Vincent veillait avec tant de sollicitude sur ses chers petits enfants, que, non content des soins que l'on donnait à ceux qui étaient à l'hospice de Saint-Lazare, il envoyait visiter souvent, par ses Sœurs de Charité, ceux qui étaient à la campagne chez des nourrices[2].

Dans un discours prononcé par lui, en 1657, au sein d'une assemblée générale des dames de charité, il constatait les progrès de l'œuvre, et, par de sages

[1] Voyez Collet et Abelly.
[2] *Ibidem.*

et judicieuses considérations, il leur faisait comprendre combien il était infiniment plus utile pour les enfants trouvés qu'ils fussent élevés à l'hospice que s'ils restaient chez leurs parents.

« On a remarqué, disait-il, que le nombre de ceux qu'on expose chaque année est quasi toujours égal, et qu'il s'en trouve environ autant que de jours en l'an. Voyez, s'il vous plaît, quel ordre dans ce désordre, et quel grand bien vous faites, Mesdames, de prendre soin de ces petites créatures abandonnées de leurs propres mères, et de les faire élever, instruire et mettre en état de gagner leur vie et de se sauver!... Jusque-là, nul n'avait ouï dire, depuis cinquante ans, qu'un seul enfant trouvé eût vécu; tous périssaient d'une façon ou d'autre. C'est à vous, Mesdames, que Dieu avait réservé la grâce d'en faire vivre quantité et de les faire bien vivre. En apprenant à parler, ils apprennent à prier Dieu, et peu à peu on les occupe selon l'usage et la capacité d'un chacun. On veille sur eux, pour les bien régler en leurs petites façons, et corriger de bonne heure en leurs mauvaises inclinations. Ils sont heureux d'être tombés entre vos mains, et seraient misérables en celles de leurs parents, qui, pour l'ordinaire, sont gens pauvres et vicieux. Il n'y a qu'à voir leur emploi de la journée, pour bien connaître les fruits de cette bonne œuvre, qui est de telle im-

portance, que vous avez tous les sujets du monde, Mesdames, de remercier Dieu de vous l'avoir confiée[1]. »

Le rapport de 1657 constatait que, pendant l'année, le nombre des enfants reçus à l'hospice était de trois cent quatre-vingt-quinze, que la recette ne s'était élevée qu'à seize mille deux cent quarante-huit livres, et que la dépense était de dix-sept mille deux cent vingt et une[2].

Comment combler ce déficit? Vincent, sans hésiter, détourna au profit de ces enfants toutes les aumônes que l'on faisait à l'œuvre de la Mission, et il en préleva même une partie des revenus. Un de ses prêtres le trouva mauvais et se plaignit publiquement de la gêne qui était ainsi imposée à Saint-Lazare, ce qui donna lieu à Vincent de lui adresser une admirable réponse, dont voici quelques lignes :

« Puisque le Sauveur a dit à ses disciples : « Laissez « venir à moi ces enfants » , pouvons-nous les rejeter, lorsqu'ils viennent à nous, sans lui être contraires? Quelle tendresse n'a-t-il point témoignée pour les petits enfants, jusqu'à les prendre entre ses bras et les bénir de ses mains? N'est-ce pas à leur occasion qu'il nous a donné une règle de salut, nous ordonnant de nous rendre semblables à de petits

[1] Abelly, liv. II, chap. x.
[2] *Ibidem.*

enfants, si nous voulons avoir entrée dans le royaume des cieux? Or avoir charité pour les enfants et prendre soin d'eux, c'est, en quelque façon, se faire enfant; et pourvoir aux besoins des enfants trouvés, c'est prendre la place de leurs pères et de leurs mères, ou plutôt celle de Dieu, qui a dit que, si la mère venait à oublier son enfant, lui-même en prendrait soin, et qu'il ne le mettrait pas en oubli. Si Notre-Seigneur vivait encore parmi les hommes sur la terre, et qu'il vît les enfants abandonnés, penserions-nous qu'il voulût les abandonner aussi? Ce serait sans doute faire injure à sa bonté infinie que d'avoir une telle pensée. Et nous serions infidèles à sa grâce, si, ayant été choisis par sa providence pour procurer la conservation corporelle et le bien spirituel de ces pauvres enfants trouvés, nous venions à nous en lasser et à les abandonner à cause de la peine que nous y avons [1]. »

Vincent n'était pas de ceux qui se laissent décourager par les difficultés et les obstacles; de son vivant, il assura pour jamais l'existence de son œuvre. Après sa mort, les seigneurs hauts justiciers de Paris furent condamnés, à plusieurs reprises, par le Parlement à payer à l'œuvre des Enfants trouvés des redevances annuelles, qui en 1667 s'élevaient à quinze mille livres.

[1] Abelly et Collet.

En 1669, Louis XIV leur fit construire un hôpital, et en 1675, ayant réuni au Châtelet toutes les justices seigneuriales de Paris, il ordonna qu'une somme de vingt mille livres par an serait prélevée à leur profit sur le domaine royal. Désormais l'admirable institution de Vincent se répandit dans toutes les provinces, et elle ne cessa de prospérer jusqu'à la Révolution.

Dans sa fureur de destruction, la Convention nationale n'épargna pas plus l'œuvre des Enfants trouvés que les autres institutions charitables. Au système des tours, voile discret jeté sur les fautes commises, elle substitua la prime offerte aux filles mères. Mais une telle législation blessait trop profondément la pudeur publique pour qu'elle pût prendre racine. Napoléon la raya de nos codes, et, par un décret en date de 1811, il ratifia l'œuvre de Vincent de Paul, en rendant obligatoire pour chaque département l'usage des tours.

Depuis 1830, quelques conseils généraux ont cru devoir les supprimer et les remplacer de la même manière que la Convention, en offrant des secours aux filles mères. Ils ont ainsi placé ces malheureuses dans la cruelle alternative ou de sacrifier leur honneur à leurs enfants ou leurs enfants à leur honneur, et le nombre effrayant des infanticides n'a que trop prouvé que ce n'est pas impuné-

ment que l'on arrache à la pudeur ses derniers voiles.

Le système de la Convention est aussi meurtrier que brutalement cynique.

Celui des tours sauve à la fois et la vie des enfants et la pudeur des mères. « Ingénieuse invention, a dit Lamartine, qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour voir, point de bouche pour révéler. »

Entre l'œuvre des sectaires de 93 et celle de Vincent de Paul, l'humanité et la civilisation ne sauraient donc hésiter.

L'Hopital du nom de Jésus pour les vieillards. — Après avoir arraché à la mort tant de millliers d'enfants abandonnés, la grande âme de Vincent ne pouvait rester insensible aux misères et aux souffrances des artisans devenus vieux ou infirmes. En 1653, un bourgeois de Paris, qui, par humilité, voulut garder l'anonyme, lui ayant offert une somme de cent mille livres, pour qu'il en fît l'emploi qu'il jugerait le plus utile, Vincent lui proposa de fonder un hospice pour les vieillards des deux sexes. Son plan fut adopté, et, le 29 octobre de la même année, le contrat fut passé à l'effet de régler l'emploi des cent mille livres. Une maison fut achetée dans le faubourg Saint-Martin, pour y installer

d'abord quarante vieillards pauvres, qui devaient être nourris et vêtus sur le revenu de cette somme, et placés sous la direction de Vincent pendant sa vie, et sous celle d'un prêtre de la Mission après sa mort.

Le 15 mars 1654, le contrat fut approuvé par les vicaires généraux du cardinal de Retz, alors prisonnier de Mazarin, et, en novembre de la même année, le Roi délivra, en faveur du nouvel hospice, des lettres patentes pour le déclarer bien de mainmorte, et l'affranchir, de même que l'Hôtel-Dieu, de tous droits sur les denrées pour son usage [1]. L'œuvre ainsi fondée, le même bourgeois qui avait fait don à cet établissement de cent mille livres, le dota de trente mille livres de plus. Le nouvel hospice, qui reçut le nom de Jésus, fut disposé et meublé avec une telle promptitude, qu'à la fin de l'année, il put recevoir quarante vieillards de l'un et de l'autre sexe. Ils furent logés en deux corps de bâtiment séparés l'un de l'autre, et Vincent mit des Sœurs de Charité à leur service.

Le règlement qu'il leur donna portait, comme tous ceux qu'il rédigeait pour ses diverses fondations, l'empreinte de sa profonde expérience. Tout leur temps devait être partagé entre la prière, le travail et d'honnêtes distractions.

[1] Archives nationales, mss. originaux, nº 6601.

Nul ne savait mieux que lui tout ce qu'il y a de moralité dans le travail. Tous ses vieillards, sans exception, y étaient astreints, suivant leurs forces et l'état de leur santé. Il leur fit acheter des outils variés selon les diverses industries auxquelles ils avaient appartenu. Les objets fabriqués par eux étaient vendus, les deux tiers des prix prélevés pour l'hospice, et l'autre tiers leur était remis pour leurs menues dépenses. Cet asile ressemblait si bien à un atelier, et le régime auquel il était soumis était si doux, que les pauvres, loin d'y entrer avec répulsion, y briguaient une place longtemps d'avance. Depuis la Révolution, cet hôpital est devenu l'hospice des Incurables, situé dans le faubourg Saint-Martin. Du temps de Louis XIV, il servit de modèle à l'Hôpital général, le plus vaste établissement de charité qui ait été fondé dans les temps modernes.

Hopital général. — L'hospice pour les vieillards avait été si habilement organisé, et il était si habilement administré, que Louis XIV conçut l'idée de créer un immense hôpital général, où seraient nourris et entretenus tous les pauvres de la ville et des faubourgs de Paris. En 1653, avec le concours de la reine Anne d'Autriche, sa mère, il commença à céder à Vincent le bâtiment de la Salpêtrière, avec les vastes terrains qui l'entouraient, et il fit don au

nouvel hôpital d'un capital de cinquante mille livres et de trois mille livres de rente. En 1656, il publia un édit par lequel il ordonnait que tous les mendiants de l'un et de l'autre sexe, valides et invalides, « seraient enfermés dans un hôpital pour être employés aux ouvrages, manufactures et autres travaux selon leur pouvoir ».

La Salpêtrière n'était pas encore en état d'en recevoir un nombre considérable ; ceux qui ne pouvaient y entrer étaient conduits « à la Grande et à la Petite-Pitié, à Bicêtre et autres dépendances ». Par ce même édit, la mendicité était interdite aux invalides comme aux valides ; n'étaient exceptés que les pauvres honteux, assistés à domicile. Pour la récidive, les hommes étaient condamnés aux galères, et les femmes et filles au bannissement.

C'était à Vincent et aux prêtres de la Mission qu'était confiée la direction de l'Hôpital général, sous l'autorité du cardinal de Retz, archevêque de Paris, et de ses successeurs.

Une dotation considérable était établie au profit du nouvel établissement ; le Roi s'en déclarait protecteur et conservateur, et le rendait « copropriétaire de tous les biens des hôpitaux qu'il embrassait dans sa circonscription ». L'édit pourvoyait à la fois à l'éducation religieuse des pauvres et à leur instruction professionnelle. Il ordonnait, dans toute l'étendue

de l'Hôpital et de ses dépendances, la création de manufactures dont les produits seraient vendus au profit des pauvres. Les mendiants qui n'étaient pas nés à Paris, ou dans ses faubourgs, devaient être conduits et enfermés dans les hospices de leur province; s'il n'en existait pas, ils étaient reçus à l'Hôpital général. Quant aux vagabonds et aux gens sans aveu, ils étaient expulsés de Paris et de sa banlieue, s'ils étaient valides. De même que dans l'hospice des vieillards fondé par Vincent, le tiers du prix du travail était remis, à partir de l'âge de seize ans, à tous les pauvres de l'Hôpital général. Les travaux de construction avaient marché avec une si grande rapidité, qu'au commencement de l'année 1657, ce vaste asile fut en état de recevoir une partie des mendiants de Paris.

Un arrêté du Parlement, en date du 7 mars de la même année, leur enjoignit de se réunir, du 7 au 13 mai, dans la cour de la Pitié. Sur quarante mille, dont se composait cette nombreuse armée, cinq mille à peine répondirent au premier son de trompe. Tout le reste s'enfuit et se dispersa dans les provinces. Jamais on ne vit tant de guérisons soudaines, tant d'éclopp és recouvrer tout à coup l'usage de leurs membres.

On n'a jamais vu dans Paris
Tant de gens si soudain guéris,

disait plaisamment Loret, le gazetier rimeur. Mais bientôt les mendiants se glissèrent de nouveau dans la capitale, et pendant l'année 1659, ils n'y firent pas moins de huit invasions à main armée, qu'il fallut réprimer par la force. Ce ne fut que dans le courant du dix-huitième siècle que Paris fut en partie délivré de ce fléau par la création de dépôts de mendicité, que Napoléon étendit plus tard à toute la France.

On lit dans une déclaration du Parlement, du mois de janvier 1663, que « plus de soixante mille pauvres ont trouvé dans l'Hôpital général de la nourriture, des vêtements, des médicaments; que, de plus, à tous les ménages nécessiteux, des portions ont été distribuées, en attendant que la maison leur puisse être ouverte ». Il pouvait contenir, en moyenne, une vingtaine de mille pauvres, et tel fut constamment depuis le chiffre de sa population. Louis XIV, par la création d'un tel établissement, rendit donc un immense service à Paris; bientôt les principales villes du royaume imitèrent son exemple. D'illustres contemporains, Patru, Fléchier, Bossuet, célébrèrent la main généreuse qui avait fait surgir de terre ce vaste et superbe édifice. « Sortez un peu de la ville, disait Bossuet, dans un sermon qu'il prêchait dans la chapelle de l'Hôpital général, et voyez cette nouvelle ville qu'on a bâtie pour les

pauvres, l'asile de tous les misérables, la banque du ciel, le moyen commun assuré à tous d'assurer ses biens et de les multiplier par une céleste usure. Rien n'est égal à cette ville ; non, ni cette superbe Babylone, ni ces villes renommées que les conquérants ont bâties. Là, on tâche d'ôter à la pauvreté toute la malédiction qu'apporte la fainéantise, de faire des pauvres selon l'Évangile. Les enfants sont élevés, les ménages recueillis, les ignorants instruits reçoivent les sacrements. »

Ce fut aussi dans ce même Hôpital, le 29 juin 1657, que Bossuet prêcha son panégyrique de saint Paul, une de ses merveilles oratoires.

Il y avait un homme qui n'applaudissait pas sans réserve, comme le faisait Bossuet, à tout ce qui avait été ordonné pour l'Hôpital général, et cet homme, c'était Vincent de Paul. Ennemi de toute contrainte, et moins soucieux de la police de la ville que de la liberté des pauvres, ce n'était qu'avec une extrême répugnance qu'il avait vu les uns enfermés par force, et refouler dans les provinces ceux qui n'étaient pas nés à Paris. Il n'avait pas eu de plaisir plus grand que de faire des distributions de pain à la porte de Saint-Lazare, et l'arrêt de 1657 lui ordonnait désormais de la tenir fermée à ses chers mendiants. Il en dut éprouver un cruel chagrin, lui qui avait tant de préférence pour l'aumône librement don-

née et librement acceptée, pour cette forme plus fraternelle de la charité chrétienne. «Que deviendront ces pauvres gens? disait-il en désignant les pauvres que l'on expulsait de Paris. Faire un Hôpital général, y enfermer seulement les pauvres de Paris, et laisser là ceux des champs, c'est ce que je ne puis goûter. Paris est l'éponge de toute la France et qui attire la plus grande partie de l'or et de l'argent. Et si ces pauvres gens n'y ont point d'entrée, encore un coup que deviendront-ils? et particulièrement ces pauvres gens de Champagne et de Picardie et d'autres provinces ruinées par la guerre ? »

CHAPITRE XIII

LE CONSEIL DE CONSCIENCE ET VINCENT DE PAUL. — LA FEUILLE DES BÉNÉFICES. — LUTTE DE VINCENT ET DE MAZARIN. — LE PARTI DES SAINTS. — DISGRACE DE VINCENT DE PAUL.

Dans une de ses dernières déclarations, Louis XIII avait ordonné à la Reine de ne prendre de décisions sur les matières ecclésiastiques et de conférer des évêchés et de gros bénéfices « à des personnes de mérite et de piété singulière, ayant été trois ans dans la prêtrise », qu'après avoir pris l'avis du cardinal Mazarin. Mais le désir qu'avait plus tard exprimé le Roi à son lit de mort que Vincent de Paul fût associé à ces choix était trop conforme à la piété d'Anne d'Autriche, pour qu'elle n'en tînt pas compte. Elle établit donc un conseil de conscience dans lequel devaient être traitées toutes les questions religieuses et discutés tous les titres des candidats aux principales dignités de l'Église. Elle y appela, en s'en réservant la présidence, le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, deux prélats d'une haute vertu : Potier, évêque de Beauvais ; Cospéan, évêque

de Lisieux; Charton, grand pénitencier de Paris, et elle établit chef de ce conseil Vincent de Paul.

Vincent, effrayé de l'énorme responsabité qui allait peser sur lui, et de tous les honneurs attachés à une dignité qui le rendrait, pour ainsi dire, l'arbitre de l'Église de France et qui l'empêcherait de se livrer tout à loisir à ses bonnes œuvres, Vincent supplia la Reine de lui épargner une telle tâche. Mais cette princesse, sachant tout ce qu'elle pouvait espérer de son incorruptible vertu, qui servirait constamment de frein à l'insatiable avidité de son favori, lui fit un devoir de l'obéissance, et il ne resta plus à Vincent qu'à s'incliner. « Je n'ai jamais été plus digne de compassion, écrivait-il à Rome à un de ses prêtres, ni n'ai eu plus besoin de prières qu'à présent, dans le nouvel emploi que j'ai. J'espère que ce ne sera pas pour longtemps. Priez Dieu pour moi ! » Plusieurs fois il fit d'inutiles efforts pour être exonéré de ce fardeau. La Reine ne voulut jamais consentir à se priver de ses services, et, de son côté, le vieux cardinal de la Rochefoucauld lui fit une obligation, au nom des intérêts de l'Église de France, de ne pas quitter le conseil. Pendant une de ses missions, vers la fin de 1644, le bruit courut qu'il était disgracié, et lorsque cette nouvelle parvint à ses oreilles : « Plût à Dieu, s'écria-t-il, qu'elle fût vraie! mais un misérable tel que moi n'était pas digne de cette faveur. »

Vincent s'attacha d'abord à faire appliquer un règlement sévère qu'il avait présenté à la régente, afin de détruire les énormes abus qui s'étaient introduits dans la collation des évêchés et autres bénéfices. Il arrivait parfois que d'importants prieurés, des abbayes considérables, et même des évêchés, étaient conférés à des fils de grandes familles, dont le bas âge rendait la vocation encore incertaine, et qui même, devenus majeurs, sans entrer dans la vie ecclésiastique, ne laissaient pas d'en percevoir les revenus. Par un autre abus non moins criant, des pensions sur les bénéfices étaient souvent accordées à des hommes de guerre, simples laïques, que leurs blessures condamnaient à la retraite. Vincent, fortement secondé par ses vertueux confrères, les évêques de Beauvais et de Lisieux, fit tous ses efforts pour extirper de tels abus. Lorsque des abbayes avaient été livrées à des mains profanes, qui se contentaient d'en percevoir les fruits, en laissant tomber en ruine les bâtiments et les églises, il n'hésitait pas à en faire saisir le temporel par voie de justice, afin de l'appliquer à l'entretien et aux réparations urgentes.

Mazarin ne lui disputa pas d'abord la collation des bénéfices inférieurs, que le saint homme eut soin de distribuer avec la plus scrupuleuse justice à des prêtres de mérite et de vertu, principalement

aux ecclésiastiques de la maison du Roi et de la Reine et aux aumôniers de l'armée. Il n'en fut pas de même des bénéfices les plus importants et des évêchés, dont le tout-puissant ministre, autant par politique que par avarice, entendait disposer seul et à son gré. Vincent et les évêques de Beauvais et de Lisieux eurent à soutenir contre lui, sur ce chapitre, une lutte des plus ardentes. Mazarin avait mis, en quelque sorte, la simonie en honneur : il ne distribuait jamais de bénéfices aux plus dignes et aux plus vertueux, mais aux plus offrants ou à ceux qui se dévouaient corps et âme à sa politique. « Je tremble, disait parfois Vincent, consterné, qu'un si damnable trafic n'attire la malédiction de Dieu sur ce royaume. » Et cette simonie, il la poursuivait impitoyablement et résolûment partout où il pouvait la découvrir. Pendant dix ans, il osa tenir tête à Mazarin, devant qui tout pliait. Seul, il resta inflexible, au risque de se perdre dans l'esprit de la Reine, comme il en fut plusieurs fois menacé. Si on lui demandait son avis pour la collation des bénéfices supérieurs ou des prélatures, ou si l'on entendait lui imposer des choix, il refusait inexorablement d'admettre des sujets indignes, au risque de s'attirer la dangereuse haine du favori. Il résistait aux sollicitations de ses propres amis et même à celles de la Reine, qui souvent cédait à ses observations.

Une fois, il refusa au troisième fils de M. de Chavigny, qui n'était âgé que de cinq ans, une abbaye devenue vacante par la mort d'un de ses frères, et ce secrétaire d'État, loin de lui en garder du ressentiment, le loua de sa fermeté. Une autre fois, une duchesse, à qui il avait refusé pour son fils le siége épiscopal de Poitiers, se montra de moins facile composition : elle saisit un tabouret et le lui lança à la tête. « N'est-ce pas une chose admirable, dit Vincent, en essuyant avec son mouchoir le sang qui couvrait son visage, de voir jusqu'où peut aller la tendresse d'une mère pour son fils! » Et prenant congé de la grande dame, il défendit qu'elle fût inquiétée [1].

Tous les témoignages contemporains, les plus humbles comme les plus illustres, s'accordent à rendre hommage à cette haute intégrité de Vincent de Paul. Lors de sa canonisation, Fénelon écrivait à Clément XI : « Dans l'homme de Dieu brillaient un incroyable discernement des esprits et une fermeté singulière. N'ayant égard ni à la faveur ni à la haine des grands, il ne consulta que l'intérêt de l'Église, lorsque, dans le conseil de conscience, par l'ordre de la reine Anne d'Autriche, mère du Roi, il donnait son avis sur le choix des évêques. Si les autres conseillers

[1] M. l'abbé Maynard.

de la Reine eussent adhéré plus constamment à cet homme, à qui l'avenir semblait dévoilé, on eût écarté bien loin de la charge épiscopale certains hommes qui ensuite ont excité de grands troubles[1]. »

« C'est l'estime publique, écrivait, de son côté, au même pontife, le président Lamoignon, qui porta la Reine mère à l'appeler dans son conseil de conscience ; mais cet honneur ne l'empêcha pas de vivre comme il avait toujours vécu. Dans les occasions difficiles, il parla avec une fermeté digne des apôtres ; toutes les considérations humaines ne purent l'engager à dissimuler tant soit peu la vérité, et il ne se servit jamais de la confiance des grands que pour leur inspirer les sentiments qu'ils devaient avoir. »

Mazarin, non content de disposer des évêchés et des plus riches abbayes en faveur de ses créatures et des plus offrants, avait réuni sur sa propre tête, vers la fin de sa vie, l'évêché de Metz et plus de trente gros bénéfices d'un revenu considérable. Vincent, lui, ne pensa jamais une seule fois à détourner, au profit de ses établissements charitables, les revenus du moindre prieuré.

Lors du procès de la canonisation, le ministre Le Pelletier déposa qu'il avait entendu le chancelier de

[1] Lettre en date de 1706.

France, Michel Le Tellier, s'exprimer en ces termes sur cet admirable désintéressement du saint homme : « En qualité de secrétaire d'État, j'ai été à portée d'avoir un grand commerce avec M. Vincent. Il a fait plus de bonnes œuvres en France, pour la religion et pour l'Église, que personne que j'aie connu ; mais j'ai particulièrement remarqué qu'au conseil de conscience, où il était le principal agent, il ne fut jamais question ni de ses intérêts, ni de ceux de sa congrégation, ni de ceux des maisons ecclésiastiques qu'il avait établies. »

Dans cette même déposition, Le Pelletier rendait la même justice à l'humilité que ne cessa de garder Vincent au milieu du faste de la cour : « J'étais bien jeune encore, dit-il, quand je vis au Louvre le serviteur de Dieu, et je l'y ai vu bien des fois. Il y paraissait avec une modestie et une prudence pleines de dignité. Les courtisans, les prélats, les ecclésiastiques et autres personnes lui rendaient par estime de grands honneurs ; il les recevait avec beaucoup d'humilité. Sorti du conseil, où il avait décidé du sort de ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume, il était aussi commode, aussi familier avec le dernier des hommes, que parmi les esclaves de Tunis ou sur le banc des forçats. Un vertueux évêque, qui ne l'avait pas vu depuis son entrée à la cour, l'ayant trouvé aussi humble, aussi affable, aussi disposé à

rendre service qu'auparavant, ne put s'empêcher de lui dire : « M. Vincent est toujours M. Vincent. » Tel, en effet, il voulut rester jusqu'à sa mort.

Sans crainte des railleries des courtisans, il se rendait au Louvre avec la même soutane qu'il portait en visitant les hôpitaux, soutane d'une laine grossière, toute râpée et rapiécée, mais d'une grande propreté. Il aurait cru commettre un vol envers les pauvres et les enfants trouvés, dont il était devenu le père, s'il en avait acheté une neuve avant que l'autre eût fait tout son temps[1].

Le cardinal Mazarin, qui poussait en toutes choses le luxe jusqu'à la recherche, qui se faisait relever la moustache au fer et qui s'inondait de parfums comme un Grec du Bas-Empire, loin de comprendre tout ce qu'il y avait de sublime dans cette simplicité et cette pauvreté, n'en faisait qu'un objet de dérision. Un jour, saisissant le saint homme par sa méchante ceinture et le montrant à la Reine : « Voyez donc, madame, s'écria-t-il, comme M. Vincent vient habillé à la cour et la belle soutane qu'il porte ! — Cela est vrai, monseigneur, lui répondit Vincent de Paul en souriant, mais elle est sans tache et sans trou. » Vincent, au reste, se dissimulait si peu à lui-même le singulier contraste que devait produire

[1] M. l'abbé Maynard, *passim*.

au milieu de cette cour si brillante sa rustique personne, si misérablement accoutrée, qu'en s'apercevant dans les glaces du Louvre, il ne pouvait retenir cette exclamation : « O le gros maroufle[1] ! » On peut comprendre de quel effroi il fut saisi lorsque la Reine voulut lui donner le chapeau de cardinal, et quelle fut sa réponse.

Mazarin, afin de détruire l'influence de la cour de Rome, qui, par les secrètes négociations de ses nonces, s'efforçait constamment de rattacher à sa politique le clergé de France et de l'opposer à la sienne, Mazarin ne négligea rien pour reconstituer une Église uniquement gallicane et qui fût inféodée à la monarchie française.

Il n'imagina rien de mieux, pour mettre entièrement le haut clergé sous sa dépendance, que de se constituer le seul dispensateur des dignités et des grands bénéfices ecclésiastiques. Peu à peu, il fit établir pour règle dans le cabinet, que M. de la Vrillière, secrétaire d'État des affaires du clergé, n'expédierait plus de nomination de quelque importance sans qu'il l'eût approuvée et revêtue de sa signature. Tout en comblant de prévenances les évêques de Lisieux et de Beauvais, et surtout Vincent de Paul, tout en suivant leurs avis avec défé-

[1] C'est Vincent lui-même qui raconte cette particularité dans sa conférence du 24 août 1657.

rence dans les petites affaires, pour toutes celles de quelque importance et qui touchaient à ses intérêts, il ne prenait aucun conseil que de soi-même. Mais ne pouvant, malgré toutes ses ruses et ses précautions, triompher de leur résistance, il eut soin de ne convoquer le conseil qu'à de longs intervalles, jusqu'au moment où il trouverait quelque prétexte pour le supprimer.

La Reine était Espagnole et dévote, et il n'était pas facile de lui persuader que la politique dût avoir le pas sur la religion. Mazarin s'y prit fort adroitement pour lui donner le change sur ses véritables intentions et pour lui cacher le but qu'il poursuivait. A l'exemple de Richelieu, il soutint les Jésuites, qu'il n'aimait guère, et proscrivit les jansénistes, qu'il détestait et qui le lui rendaient bien. A Paris, un certain nombre d'évêques ne se laissaient diriger que par le nonce Sforza. Mazarin, en prodiguant les bénéfices, se forma parmi les gallicans un parti en état de lutter contre le parti dévoué au Saint-Siége. A Rome, sous le règne d'Urbain VIII, qui s'était montré tout favorable à la France, il parvint, à force de pensions et d'abbayes, à balancer l'influence des cardinaux qui lui étaient hostiles. Sous Innocent X, qui était son ennemi personnel, et, de plus, grand partisan de l'Espagne, Mazarin, pour le tenir en échec, fit de plus en plus trafic des biens de l'Église.

Les honnêtes prélats du conseil de conscience, et Vincent à leur tête, qui n'entendaient rien à cette profane politique et qui ne voyaient dans toutes ces distributions qu'une abominable simonie, ne cessaient d'en porter leurs plaintes à la Reine.

Le cardinal, afin de détruire dans l'esprit de la régente les scrupules qu'y faisait naître le parti des saints, se rendait tous les soirs auprès d'elle pour l'entretenir en particulier. En la quittant, il notait sur ses carnets, qui existent encore à la Bibliothèque nationale, toutes ses conversations avec cette princesse, les réflexions qu'elles faisaient naître en lui, et les résolutions qu'il lui semblait bon de prendre contre ses pieux adversaires.

L'évêque de Lisieux, orateur alors en renom, ami du P. de Bérulle, et dont Richelieu lui-même avait toujours respecté « la vertu et la barbe grise », se déclara résolûment, en public comme en secret, contre la politique simoniaque du cardinal. Vincent le seconda de son mieux auprès de la Reine, et pour donner encore plus de poids et d'autorité à ses remontrances, il engagea cette princesse à consulter le P. de Gondi, à qui elle avait offert, au commencement de la régence, la charge de premier ministre, que celui-ci s'était empressé de refuser pour ne pas quitter son cloître[1]. La Reine consentit à voir l'il-

[1] *Mémoires du cardinal de Retz.* Plusieurs membres de la famille

lustre Oratorien, et comme celui-ci sans doute lui laissa deviner qu'elle avait livré toute son autorité aux mains du cardinal, la Reine se récria avec force et lui déclara qu'elle n'entendait pas se laisser gouverner, et que si jamais il croyait qu'elle le fût, elle le priait de sortir de sa cellule pour qu'il vînt l'en avertir. Il y revint, en effet, et pour s'élever encore avec plus de force contre Mazarin [1].

Dans le parti des saints se trouvaient une foule d'hommes et de femmes aussi distingués par leur naissance que par leur piété, entre autres la marquise de Maignelais, madame de Liancourt, madame de Loménie de Brienne, des religieux, le P. Dans,

de Gondi, depuis le seizième siècle, ayant occupé en France cette haute fonction, un tel choix, avant que la Reine se fût décidée pour Mazarin, n'a rien qui doive surprendre.

[1] Voici quelques passages fort curieux des carnets du cardinal dans lesquels il est question de Vincent de Paul, du P. de Gondi et d'autres membres du parti des saints qui lui était si hostile :

2e carnet, p. 62 : « Vanno à trovar M. Vincent, e sotto pretesto di affettione alla Regina, li dicono che la sua riputazione perde per la galanteria. »

Même carnet, p. 39 : « Che M. Vincent vuol metter avanti il padre Gondi. »

6e carnet, p. 77 : « M. Vincent nella troppa di Menele (Maignelais), Dans, Lambert e altri, etc., è il canale per il quale tutto passa all'orecchie di S. M. »

3e carnet, p. 10 : « S. M. al padre Gondi che non voleva esser governata, e ch se mai lui avesse creduto che la fosse, lo pregava a sortir della cella per venir ad avvertala. »

Même carnet, p. 33 : « El padre Gondi avia hablado en mi prejuditio como lo avia hecho tambien el padre Lambert y M. Vincent. »

le P. Lambert, dont Mazarin note avec soin les noms dans ses carnets, afin de pouvoir se délivrer d'eux d'une manière ou de l'autre. Peu scrupuleux sur les moyens, il ruina le P. Lambert dans l'esprit de la Reine en le faisant passer pour janséniste et ami d'Antoine Arnauld, et il se débarrassa du P. Dans au moyen d'un canonicat qu'il lui offrit à la Sainte-Chapelle[1]. Quant au P. de Gondi et à Vincent de Paul, nous verrons bientôt comment il se vengea du premier et comment il parvint à détruire en grande partie l'influence du second.

De la ville, l'opposition du parti des saints s'était glissée dans les couvents, et, de ce côté-là, le cardinal avait tout à craindre, car la Reine très-pieuse, et en vraie Espagnole, ne manquait jamais d'y aller faire des retraites, surtout à l'approche des fêtes principales. Elle affectionnait surtout le Val-de-Grâce, et ce couvent de religieuses était le principal foyer de la guerre sainte contre le cardinal. Mazarin fit tous ses efforts, usa de tous ses artifices pour détourner la Reine de ces visites dans les monastères, de ces pratiques de dévotion poussées à l'excès et inconciliables, suivant lui, avec les devoirs d'une Reine : « Ce faste de piété, à la mode d'Espagne, n'est pas de mise en France, lui disait-il. En vous

[1] M. l'abbé Maynard.

voyant sans cesse aller dans les églises et dans les monastères, sans cesse entourée de prêtres, de moines et de religieuses, on vous compare à Henri III, qui était tout confit dans ses dévotions, ce qui ne l'a pas empêché d'être chassé de Paris[1]. »

« Tous ces prétendus serviteurs de Dieu, écrivait-il dans ses carnets (pour les mettre sous les yeux de la Reine), sont en réalité des ennemis de l'État. Au temps d'une régence, et parmi tant de mauvais desseins du peuple, des grands, des parlements, lorsque la France a sur les bras la plus grande guerre qu'elle ait jamais soutenue, un gouvernement fort est absolument nécessaire. Cependant la Reine chancelle, elle hésite entre tous les partis, elle écoute tout le monde, et tandis qu'elle divulgue à ses confidents les conseils que je lui donne, elle ne me dit rien de ceux que lui donnent mes ennemis. Les couvents, les moines, les prêtres, les dévots et les dévotes, sous prétexte d'entretenir la ferveur de la Reine, n'ont d'autre but que de lui faire consumer son temps en toutes ces choses, afin qu'elle n'en ait pas pour les affaires et pour me parler ; et ils espèrent venir à bout de leurs desseins en faisant donner le dernier coup, quand tout sera prêt, par la Maignelais, par Dans, par la supérieure du Val-de-

[1] 3e carnet, p. 35.

Grâce (Marie de Bourges) et par le P. Vincent. Toutes les dévotes sont liguées ensemble, et la Maignelais donne perpétuellement des rendez-vous à Hautefort et à Sénecé[1]. La Reine subordonne les affaires publiques aux affaires domestiques, et en particulier à la dévotion, tandis qu'elle devrait faire tout le contraire. Tout Paris murmure de ses continuelles démonstrations, et on s'en moque. Que Sa Majesté s'en informe, et elle trouvera que je dis vrai. Dieu est partout, et la Reine peut le prier dans son oratoire, au lieu de donner matière à tant de discours si préjudiciables à son service[2]. »

Tels étaient les propos aussi politiques que peu dévots que le cardinal tenait à la Reine. Après avoir déjoué le complot ourdi contre sa vie par les Importants, en faisant arrêter le duc de Beaufort et exiler madame de Chevreuse, il profita de la stupeur causée dans le public par ce coup de vigueur pour en finir avec le parti des saints. L'évêque de Lisieux fut renvoyé dans son diocèse, l'entrée de la cour fut interdite au P. de Gondi, et madame de Hautefort, amie de la Reine, fut bientôt obligée de se séparer d'elle. Toutes ces disgrâces aigrirent de plus en plus

[1] Mesdames de Hautefort et de Sénecé, amies de la Reine, et dont le cardinal ne tarda pas à précipiter la disgrâce.

[2] 4e carnet, p. 62 v°, et p. 24 et 28.

la situation[1]. L'évêque de Beauvais, chef des mécontents du clergé, ayant continué ses intrigues contre le favori, celui-ci fit sous main contremander à Rome le chapeau qu'on avait sollicité pour le prélat, puis il l'invita à suivre l'évêque de Lisieux et à se retirer dans son diocèse[2]. « Les évêques de Limoges, de Lisieux et de Beauvais n'étant plus là pour agiter le clergé, dit Victor Cousin, l'opposition dévote, qui avait donné tant de soucis à Mazarin, se réduisit peu à peu à d'impuissants murmures, et le cardinal ne tarda pas à l'emporter aussi de ce côté, à l'aide de la feuille des bénéfices dont il finit par disposer avec un pouvoir absolu. La retraite de l'évêque de Beauvais et de l'évêque de Lisieux lui livra le conseil de conscience, où il ne trouva plus de résistance à ses vues que dans le P. Vincent. Ses moyens ordinaires n'ayant pas de prise sur le saint homme, Mazarin, ne voulant pas mettre contre soi un tel personnage, tourna la difficulté; il suspendit pour quelque temps les séances du conseil de conscience, et ne rassembla plus ce conseil que rarement[3]. »

[1] TALLEMANT DES RÉAUX, t. III; Victor COUSIN, *Journal des savants,* février 1856, *Carnets de Mazarin.*

[2] Victor COUSIN, *ibid., Carnets de Mazarin,* p. 58.

[3] Victor COUSIN, *Carnets de Mazarin,* dans le *Journal des savants* de 1856, p. 58. Mazarin inscrivait cette note dans son 3e carnet : « Non tener per qualche tempo il consiglio di conscienza. »

Comme il n'était pas plus facile d'intimider Vincent que de le corrompre et de le déraciner, celui-ci osa tenir tête jusqu'à la fin au favori victorieux. La Reine continua à le consulter secrètement sur le choix des évêques, et plus d'une fois il fut assez heureux pour faire écarter les indignes protégés du tout-puissant ministre. Voici en quels termes madame de Motteville, la fidèle dame d'honneur d'Anne d'Autriche, nous parle de l'admirable conduite qu'il tint dans ce conseil ainsi mutilé, et même en dehors : « Ce conseil, dit-elle, subsista tant que le ministre, voyant son autorité traversée, demeura dans quelque retenue ; mais aussitôt qu'elle fut tout à fait affermie, il voulut disposer à son gré et sans aucune contradiction des bénéfices, comme de tout le reste, ou que ceux à qui la Reine les donnerait fussent de ses amis, sans trop se soucier qu'ils fussent bons serviteurs de Dieu, disant qu'il croyait qu'ils l'étaient tous. Ce conseil ne servit donc qu'à exclure ceux qu'elle ne voulait pas favoriser ; et quelques années après il fut entièrement aboli, à cause que le P. Vincent, qui en était le chef, étant un homme tout d'une pièce, qui n'avait jamais songé à gagner les bonnes grâces des gens de la cour dont il ne connaissait pas les manières, fut aisément tourné en ridicule, parce qu'il était presque impossible que l'humilité, la pénitence et la simplicité évangélique s'accordassent

avec l'ambition, la vanité et l'intérêt qui y règnent. Celle qui l'avait établi aurait fort souhaité de l'y maintenir; c'est pourquoi elle avait encore quelques longues conversations avec lui sur les scrupules qui lui en étaient toujours demeurés; mais elle manqua de fermeté en cette occasion, et laissa souvent les choses selon qu'il plut à son ministre, ne se croyant pas si habile que lui, et ne croyant pas l'être autant qu'elle l'était en beaucoup de choses; ce qui fut cause qu'il lui était aisé de la persuader de tout ce qu'il voulait, et de la faire revenir, après quelque résistance, aux choses qu'il avait résolues. Je sais néanmoins que, dans le choix des évêques particulièrement, elle a eu une très-grande peine à se rendre, et qu'elle en a eu bien davantage quand elle eut reconnu qu'elle avait reçu ses avis trop facilement sur cet important chapitre; ce qu'elle ne faisait pas toujours sans consulter en particulier le P. Vincent, tant qu'il a vécu, ou d'autres qu'elle a cru gens de bien; car elle a été quelquefois trompée par la fausse vertu de ceux qui prétendaient à la prélature, et dont les personnes de piété, sur qui elle se reposait de cet examen, lui répondaient un peu trop légèrement. Cependant, malgré l'indifférence que son ministre a paru avoir sur ce sujet, Dieu a fait la grâce à cette princesse de voir la plupart de ceux qui, pendant sa régence, ont été élevés à cette dignité, satisfaire à

leur devoir, et faire leurs fonctions avec une sainteté exemplaire. »

Parmi les hommes peu dignes qui, à cette époque, surprirent la religion de la Reine pour se glisser dans l'épiscopat, le P. Rapin cite en première ligne, dans ses Mémoires, Jean-François-Paul de Gondi, le futur cardinal de Retz, nommé coadjuteur de son oncle l'archevêque de Paris en 1643, et peu après archevêque de Corinthe. « Il est vrai, ajoute le P. Rapin, que la Reine ne pouvait pas résister à une grande partie des personnes les plus considérables de la cour, c'est-à-dire le duc de Retz, le général des galères, Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny[1], père du jeune abbé, et surtout le duc de Longueville, la marquise de Maignelais, le P. Vincent même, ami intime du P. de Gondi. » Nous savons comment s'y prit le jeune abbé, d'après son propre témoignage, pour couvrir la licence de ses mœurs sous les dehors de la dévotion, et pour tromper tout son monde, jusqu'à M. Vincent, son ancien instituteur. Il joua si bien son rôle, qu'on le crut sur la voie du royaume de Dieu. « Tant il est vrai, dit-il lui-même à ce propos et non sans malice,

[1] Retz raconte dans ses Mémoires que M. de Lisieux et sa tante, la marquise de Maignelais, demandèrent la coadjutorerie pour lui à la Reine, mais que cette princesse ne l'accorda qu'à la demande que lui en fit en personne le P. de Gondi.

qu'il n'y a rien qui soit si sujet à l'illusion que la piété! Toutes sortes d'erreurs se glissent et se cachent sous son voile. Elle consacre toutes sortes d'imaginations... » N'était-ce pas en effet une étrange illusion qu'on l'eût pris pour un saint?

CHAPITRE XIV

VINCENT DE PAUL PENDANT LA FRONDE. — LE CARDINAL DE RETZ CHEF DES FRONDEURS. — VINCENT DIPLOMATE ET GRAND AUMÔNIER DE FRANCE. — PLEINS POUVOIRS QUE LUI DONNE LOUIS XIV, AINSI QU'AUX PRÊTRES DE LA MISSION. — VINCENT PROCLAMÉ PÈRE DE LA PATRIE. — SES NÉGOCIATIONS EN FAVEUR DE LA PAIX. — SES LETTRES AU CARDINAL MAZARIN. — ARRESTATION DU CARDINAL DE RETZ.

Jusqu'à la publication du livre d'Alphonse Feillet, la *Misère au temps de la Fronde,* on était bien loin de soupçonner à quels terribles fléaux la France fut en proie pendant les cinq années que dura cette fatale guerre civile; et, d'autre part, on ne connaissait que très-imparfaitement le grand et noble rôle, à la fois tout pacifique et tout charitable, que, pendant tout ce temps-là, ne cessa de remplir Vincent de Paul. Les auteurs des Mémoires contemporains, gentilshommes pour la plupart, n'ont trouvé d'intérêt que dans le récit des intrigues politiques et galantes des grands seigneurs et des grandes dames de leur temps; que dans le spectacle de la lutte des princes, du cardinal de Retz et des principaux

frondeurs contre la cour et Mazarin; que dans le tableau des orageuses séances du Parlement, où l'on mettait à prix la tête du cardinal-ministre; que dans les brillants combats que se livraient les deux plus grands capitaines de leur siècle, Condé et Turenne. Soit indifférence, soit calcul, ils ont jeté un voile sur le côté le plus sombre, le plus lamentable de ce drame tragi-comique; ils ont oublié de nous dire ce que, dans Paris et dans plusieurs provinces, la peste et la famine, qui marchaient à la suite des armées, fauchèrent de milliers d'hommes dans les classes pauvres. Sur ce chapitre, ainsi que sur l'admirable dévouement de Vincent de Paul et sur ses négociations en faveur de la paix, le livre d'Alphonse Feillet a été une véritable révélation. Nous compléterons ce qu'il y a d'essentiel dans son récit par quelques lettres du saint, puisées dans sa correspondance, que viennent de publier, pour leur usage particulier, les RR. PP. Lazaristes.

Quel étrange contraste entre la conduite de Vincent pendant la Fronde et celle de son indigne élève, le coadjuteur de Paris! Tandis que Paul de Gondi, pour chasser Mazarin et conquérir le chapeau et le ministère, soulève les barricades, arme un régiment contre les troupes du Roi, transforme la chaire sacrée en tribune politique, devient le chef des frondeurs, et, pendant plus de quatre ans,

avec une puissance d'intrigue sans égale, alimente la guerre civile par ses pamphlets, par ses émissaires, par ses menées secrètes parmi le peuple, dans le parlement, dans la noblesse, dans le clergé et auprès du duc d'Orléans, lieutenant général du royaume, Vincent de Paul, avec une persévérance infatigable, avec le plus noble patriotisme et la charité la plus ardente, s'interpose entre les frondeurs et la cour, s'efforce de mettre fin à cette lutte impie et de porter secours à toutes les victimes de la guerre et de la famine.

Ce fut peu de jours après les journées des Barricades du 26 et du 27 août 1648, qu'il commença à jouer ce rôle de pacificateur; mais on peut voir par la lettre que nous allons reproduire que les esprits étaient encore trop échauffés pour se rendre à ses exhortations. Mazarin s'y était montré aussi sourd que le coadjuteur, qui disait tout haut que le cardinal ne viendrait pas à bout de lui aussi aisément que de M. Vincent[1].

« Mademoiselle, écrivait Vincent à mademoiselle Le Gras[2], qui se trouvait alors à Liancourt, béni soit Dieu de la sollicitude que Notre-Seigneur vous donne pour vos chères filles et pour moi, dans ces émotions populaires. Nous voilà tous, par la grâce de Dieu,

[1] Carnets de Mazarin.
[2] Paris, 5 septembre 1648.

sans que Notre-Seigneur nous ait fait dignes de souffrir quelque chose pour lui en ce rencontre. Assurez-vous, au reste, qu'il n'y a rien que j'aie pensé devoir dire que je n'aie dit par la grâce de Dieu; je dis à l'égard de toutes choses. Le mal est que Dieu n'a pas béni mes paroles, quoique je voie celles qu'on dit de la personne (Mazarin) dont vous entendez parler. Il est vrai que je tâche de les dire à la manière que font les bons anges, qui proposent sans se troubler, lorsqu'on ne fait pas usage de leurs lumières. C'est la leçon que m'a apprise le bienheureux cardinal de Bérulle; et j'ai les preuves que je n'ai pas grâce, mais que je gâte tout, quand j'en use autrement... »

Mais bien que Vincent ne fît pas cause commune avec les mauvais anges, c'est-à-dire avec les frondeurs, comme il partageait leur opinion sur Mazarin, et que personne n'eut jamais mieux que lui son franc parler, il crut rendre un vrai service au Roi et à l'État, en lui conseillant de quitter la France. Le cardinal, loin de suivre ce conseil, ne lui pardonna jamais, dit-on, cet excès de franchise.

Pendant le siége de Paris, lorsque la politique à outrance de la régente, trop bien servie par les implacables rigueurs de Condé, eut fait sentir aux Parisiens toutes les horreurs de la famine, un seul homme osa leur faire entendre la voix de la clé-

mence. C'est encore Vincent qui plaide en faveur des assiégés et qui, par sa diplomatie pleine de douceur, s'efforce, mais en vain, de calmer les sentiments de vengeance d'Anne d'Autriche. Un billet de lui à la Reine, découvert par Alphonse Feillet, nous révèle à la fois tout ce qu'il montra en cette circonstance de charité et de fermeté dans son langage :

« Madame, Paris s'est merveilleusement réjoui quand il a su que l'incomparable bonté du Roi et celle de Votre Majesté voulaient que, sans empêchement, on y apportât du blé; mais cette joie se trouve suivie d'un peu de tristesse, en ce que les gens de guerre ne laissent pas de venir à troupes enlever les blés, comme je l'ai vu, mais courent sur les propriétaires qui osent en approcher pour faire leur moisson. Je supplie très-humblement Votre Majesté d'agréer que je lui donne cet avis, pour ce qu'Elle m'a fait l'honneur de me dire que le Roi n'a pas défendu que ceux qui ont semé les terres en retirent les fruits, et que je sais que, s'il plaît à Sa Majesté et à la Vôtre de remédier à l'empêchement qu'on leur donne, cela contribuera grandement à persuader au peuple qu'Elles lui sont meilleures qu'il ne peut penser. »

Après cette lettre, les ravages continuèrent comme auparavant. Mais cet échec, loin de dé-

courager le zèle de Vincent, lui donna un nouvel essor. Ému de pitié à la vue de tous les maux que souffraient les Parisiens, il eut le courage de quitter Saint-Lazare [1], de traverser la campagne infestée de bandes de pillards et de se rendre à Saint-Germain, pour supplier la régente de mettre fin aux horreurs du siége. Il avait eu la précaution, avant son départ, de ne voir aucun des frondeurs, afin de pouvoir affirmer à la Reine en toute conscience que, pour tenter cette démarche, il n'avait pris conseil que de lui seul, et qu'elle n'avait été concertée avec personne. Il écrivait au premier président du Parlement, Mathieu Molé, que son unique dessein, en se rendant à Saint-Germain, auprès de la cour, était de travailler à la paix, et que s'il ne l'avait pas vu avant de quitter Paris, c'était pour n'éveiller aucun soupçon dans l'esprit de la Reine. Ce voyage de Vincent n'eut pas plus de succès que sa lettre. Anne d'Autriche, tout entière à sa vengeance, ne prêta cette fois aucune attention aux prières de l'homme de Dieu.

Pendant qu'il s'épuisait en vains efforts pour calmer les ressentiments de cette princesse, les pamphlétaires ne l'épargnaient pas plus qu'elle dans leurs *Mazarinades*. Ils l'accusaient notamment d'a-

[1] 13 janvier 1649.

voir prêté son ministère à un prétendu mariage secret entre la Reine et le cardinal Mazarin. On lit dans la *Requête civile contre la conclusion de la paix* : « S'il est vrai, ce qu'on dit, qu'ils (la régente et le cardinal) soient liés ensemble par un mariage de conscience, et que le P. Vincent, supérieur de la Mission, ait ratifié le contrat, ils peuvent tout ce qu'ils font, et davantage ce que nous ne voyons pas. »

Dans un autre pamphlet, d'un cynisme encore plus révoltant, on trouve une liste fantastique des amants supposés d'Anne d'Autriche : Montmorency, Buckingham, Leganez et Mazarin, à qui on la prétend toujours mariée par le P. Vincent. Plus tard, après la rentrée de Louis XIV à Paris, la populace, saisie d'une fureur bestiale contre le saint homme, qu'elle accuse de mazarinisme, se rue sur Saint-Lazare, où chaque jour il lui fait distribuer du pain en abondance, et elle l'eût mis au pillage sans l'intervention des gardes du corps du jeune Roi.

Vincent, condamné à l'impuissance entre l'armée royale et celle des Parisiens, crut n'avoir rien de mieux à faire que de visiter dans les provinces les diverses maisons de son Ordre, qui commençaient à souffrir des premiers désordres de la Fronde. Mais de loin ou de près, sa vigilante charité était toujours en éveil, et bien que sa maison de Saint-Lazare et

que la ferme d'Orsigny, qui en dépendait, eussent beaucoup souffert des pillages, il fit tous ses efforts, dans la mesure de ses faibles ressources, pour venir en aide aux Parisiens affamés. Se trouvant au Mans, le 4 mars 1649, il écrivait à M. Portail, un de ses prêtres de la Mission, à Marseille : « ... Vous savez les pertes que nous souffrons, non-seulement des blés que nous avions à Orsigny et à Saint-Lazare, mais de la privation de toutes nos rentes (placées en grande partie sur les coches), ce qui nous a obligés de décharger Saint-Lazare et les Bons-Enfants, où il n'y a plus que sept ou huit prêtres, dix-huit écoliers et quelques frères. Le reste a été envoyé à Richelieu et ailleurs ; encore seront-ils obligés de sortir quand il n'y aura plus rien. De si peu qu'il y a de blé, on en distribue tous les jours trois ou quatre setiers aux pauvres, ce qui nous est une très-sensible consolation dans l'extrémité où nous sommes, et qui nous donne espérance que Dieu ne nous abandonnera pas. » Il n'est pas une des lettres de Vincent, pendant son voyage dans les provinces, qui ne s'enquière avec sollicitude du sort des pauvres de Paris, et des meilleurs moyens pour les secourir.

Mais, par suite de la guerre civile, les rentes avaient subi une baisse considérable, toutes les autres valeurs étaient encore plus dépréciées, et l'argent était devenu extrêmement rare. Saint-Lazare,

épuisé par toutes ses charités, allait manquer de blé à son tour, lorsque la paix fut signée à Saint-Germain, ce qui permit aux missionnaires, au moyen de quelques emprunts, de faire de nouvelles provisions pour subvenir à la détresse des Parisiens.

Pendant ce temps-là, Vincent de Paul, accablé d'affaires et de fatigues, était tombé assez gravement malade à Richelieu. Il ne put revenir à Paris que longtemps après la paix de Saint-Germain, et cette longue absence nous explique pourquoi, pendant la durée de la Fronde, il ne fut placé qu'assez tardivement par le Roi à la tête de l'assistance publique. D'après Abelly, son intervention ne se manifesta de nouveau, mais d'une manière plus efficace, qu'après le siége de Guise (2 juillet 1650). En se retirant, l'armée royale et celle des Espagnols avaient abandonné le long des chemins un grand nombre de soldats blessés et malades qui, par centaines, mouraient de faim ou des suites de leurs blessures. Vincent, touché du sort de ces malheureux, et trouvant dans une dame janséniste, la présidente de Herse, une charitable auxiliaire, envoya sur les lieux deux de ses prêtres de la Mission, avec une somme de cinq cents livres. Mais le nombre des victimes de la guerre était si considérable, soit en Picardie, soit en Champagne, que Vincent fut obligé de faire un pressant appel à ses dames de Charité,

et de prier François de Gondi, archevêque de Paris, d'ordonner à ses prédicateurs de solliciter, du haut des chaires, la charité des fidèles en faveur de ces deux provinces. Aussitôt toutes les bourses qu'avait fermées la terreur causée par la guerre civile se rouvrirent; et la reine de Pologne, Marie de Gonzague, « cette fille spirituelle de Port-Royal », envoya douze mille livres à la Mère Angélique, pour les provinces dans la détresse, mais en lui enjoignant de s'entendre avec M. Vincent, pour l'emploi et la répartition de cette somme [1].

Vincent met aussitôt sur pied ses deux admirables confréries : les Prêtres et les Frères de la Mission, et les Filles de la Charité, qui avaient déjà rendu les plus grands services au milieu des désastres de la Lorraine. Il fait partir sur-le-champ pour la Picardie et la Champagne seize de ses missionnaires et un certain nombre de ses Filles. A Guise, à Ribemont, à Laon, à la Fère, à Saint-Quentin, à Marle, etc., une effrayante mortalité avait décimé la population, et le nombre des malades, privés de tout secours et mourant de faim sur de la paille pourrie, était effrayant. Vincent, pour se rendre compte d'une partie du mal, se transporta en personne à Noyon et à Chauny.

[1] Lettre de la Mère Angélique à mademoiselle de Lamoignon,

Jamais les désordres des gens de guerre n'avaient été poussés plus loin. Ce n'étaient pas seulement les Espagnols qui se livraient aux derniers excès, qui ravageaient les campagnes, qui pillaient les récoltes, qui mettaient les villages à sac, c'étaient encore les soldats de l'armée royale. Des nuées de paysans, fuyant leurs chaumières incendiées, erraient à l'aventure avec leurs femmes et leurs enfants pour mendier leur pain. Après un combat, morts et blessés étaient abandonnés, les uns sans sépulture, les autres sans secours. On ne distinguait plus en rien les troupes du Roi de celles de l'ennemi ; on n'y trouvait pas plus de discipline, pas plus de pitié, pas plus de respect pour les choses les plus saintes. Les missionnaires de Vincent avaient été arrêtés par les bandits du comte d'Harcourt et de Turenne, et tout ce qu'ils portaient aux pauvres et aux blessés mis au pillage.

Vincent protesta hautement contre cette abominable violation des droits de la guerre, et la régente et le jeune Roi, pour mettre fin à de tels excès, publièrent une ordonnance qui donnait pleins pouvoirs à Vincent et à ses missionnaires de réparer les maux sans nombre de la guerre civile, qui déclarait

16 mai 1652. (*Lettres de la Mère Angélique*, t. II, p. 165.) Lettre de Vincent de Paul, du 22 mai de la même année.

leurs personnes inviolables et sacrées, et qui défendait aux soldats, sous peine de mort, de commettre le moindre vol à leur préjudice. Cette ordonnance, qui porte la date du 14 février 1651, a été mise de nouveau en lumière par Alphonse Feillet. Elle est un titre trop glorieux pour Vincent de Paul pour que nous n'en remettions pas quelques fragments sous les yeux du lecteur :

« Sa Majesté étant bien informée que les habitants de la plupart des villages de ses frontières de Picardie et de Champagne sont réduits à la mendicité et à une entière misère, pour avoir été exposés aux pillages et hostilités des ennemis, et aux passages et logements de toutes les armées; que plusieurs églises ont été pillées et dépouillées de leurs ornements, et que pour sustenter et nourrir les pauvres et réparer les églises, plusieurs personnes de sa bonne ville de Paris font de grandes et abondantes aumônes, qui sont fort utilement employées par les prêtres de la Mission de M. Vincent et autres personnes charitables envoyées sur les lieux où il y a eu le plus de ruines et le plus de mal, en sorte qu'un grand nombre de ces pauvres gens a été soulagé dans la nécessité et maladie; mais qu'en ce faisant, les gens de guerre, passant et séjournant dans les lieux où lesdits missionnaires se sont trouvés, ont pris et détroussé les ornements d'église et les

provisions de vivres, d'habits et d'autres choses qui étaient destinées pour les pauvres, en sorte que, s'ils n'ont sûreté de la part de Sa Majesté, il leur serait impossible de continuer une œuvre si charitable et si importante à la gloire de Dieu et au soulagement des sujets de Sa Majesté ; désirant y contribuer de tout ce qui peut être en son pouvoir, Sa Majesté, de l'avis de la Reine régente, défend très-expressément aux gouverneurs et lieutenants généraux en ses provinces et armées, maréchaux et mestres de camp, colonels, capitaines, etc... français et étrangers... de loger ni souffrir qu'il soit logé aucuns gens de guerre dans les villages desdites frontières de Picardie et de Champagne, pour lesquelles les prêtres de la Mission leur demanderont sauvegarde pour assister les pauvres et les malades, et y faire la distribution des provisions qu'ils y porteront, en sorte qu'ils soient en pleine et entière liberté d'y exercer leur charité en la manière et à ceux que bon leur semblera. Défend, en outre, Sa Majesté à tous gens de guerre de prendre aucune chose aux prêtres de la Mission et aux personnes employées avec eux ou par eux, à peine de la vie, les prenant en sa protection et sauvegarde spéciale, en enjoignant très-expressément à tous les baillis, sénéchaux, juges, prévôts de maréchaux, etc... de tenir la main à l'exécution et publication de la présente, et de pour-

suivre les contrevenants, en sorte que la punition en serve d'exemple, etc.[1]. »

Cette ordonnance, qui, jusqu'à Feillet, avait échappé à l'attention des biographes de Vincent de Paul, est l'un des monuments qui honorent le plus sa mémoire : « Qu'on en pèse toutes les paroles : l'aveu du mal au début de l'ordonnance, la barbarie des soldats poussée à ce point, qu'ils ne respectent pas même ceux qui viennent porter secours à eux et à leurs victimes... Cet acte attribue à Vincent un rôle public et officiel... Il est désormais le *Grand Aumônier de la France,* dans les mains duquel la royauté abdique volontairement ce qui constitue son plus noble privilége, le pouvoir de faire le bien[2]. »

Ce que ne peut le trésor de l'État, à moitié épuisé pour soutenir la guerre, Vincent le trouve dans les inépuisables ressources de son ingénieuse charité, sans cesse en éveil, sans cesse en action. Qui pourrait croire que dans les deux provinces les plus ravagées par la guerre, la Champagne et la Picardie, Vincent, l'humble paysan des Landes, trouve moyen de répandre par mois quinze mille livres d'aumônes, et cela pendant près d'une année! Rien n'est plus vrai pourtant, ainsi que l'atteste une de ses lettres, en date du 20 mai 1651. Et ces sommes si considé-

[1] Recueil Cangé, Ordonnances militaires, t. XXVIII.
[2] *La Misère au temps de la Fronde,* par Alph. Feillet.

rables pour le temps, et qu'il faudrait multiplier aujourd'hui par huit ou par dix, où les trouve-t-il? Dans la bourse de ses dames de charité.

A chaque page du livre de Feillet, ce sont des tableaux plus horribles, plus navrants les uns que les autres. « La misère est si grande, écrit à Vincent le gouverneur de Saint-Quentin, qu'il ne reste plus d'habitants dans les villages qui aient seulement de la paille pour se coucher, et les plus qualifiés du pays n'ont pas de quoi subsister... C'est ce qui m'oblige, dans le rang que je tiens et la reconnaissance que j'en ai, de vous supplier d'être encore le *Père de la Patrie,* pour conserver la vie à tant de pauvres moribonds et languissants que vos prêtres assistent, et ils s'en acquittent très-dignement. »

Partout, sous les pas de ses missionnaires, s'élève un concert de bénédictions et de reconnaissance. Dans toutes les provinces qui ont été en proie à la guerre et à la famine, Vincent a soin d'établir des magasins d'orge et de blé, pour qu'il en soit fait des distributions régulières aux malheureux.

« Vous pourvoyez aux besoins des pauvres avec tant d'ordre et de zèle, lui écrit le président et lieutenant général de Rethel, par les prêtres de votre congrégation que vous y employez dans tous les lieux circonvoisins où les pauvres sont réduits à la pâture des bêtes, jusqu'à manger des chiens, ainsi

que j'en ai vu des preuves. Ils ont sauvé la vie à un nombre innombrable de personnes et ont consolé et assisté les autres jusques à la mort. »

Bientôt d'autres provinces, notamment la Normandie, la Provence et la Bourgogne, offrirent un spectacle encore plus lamentable que la Picardie et la Champagne. A la suite du passage des armées, des mauvaises récoltes, de la famine, la peste y éclata et y sévit avec la plus extrême violence. A Rouen, elle emporta quatre mille personnes en quinze jours. Dans les hôpitaux de la Normandie, on voyait entassés dans le même lit jusqu'à huit ou dix malades; la peste y fit irruption et y exerça d'affreux ravages; dix-sept mille personnes y périrent. Dans les hôpitaux de Paris, où la contagion se glissa en 1652, la mortalité ne fut pas moins effrayante. Vingt-deux médecins y trouvèrent la mort, en donnant des soins aux pestiférés. En Bourgogne, en Provence, pendant l'année 1651, mêmes désastres causés par la peste. Que pouvaient les missionnaires de Vincent au milieu de tant de fléaux?

« Notre pauvreté augmente avec les misères publiques, écrivait-il le 1er mars 1652; les troubles nous ont ôté tout d'un coup vingt-trois mille livres de rente, car, outre la privation des aides (rentes sur les boissons), les coches ne vont plus[1]... Nous

[1] Les missionnaires avaient des rentes sur l'entreprise des coches.

sommes maintenant trente-cinq prêtres; vous pouvez penser quelle est notre peine pour subsister. »

Le 21 juin suivant, il écrivait à M. Lagault, docteur en Sorbonne, qui avait été envoyé à Rome, avec François Hallier, autre docteur de Sorbonne et syndic de la Faculté de théologie, pour y combattre le parti janséniste :

« Je vous dirai, au sujet de la descente solennelle de la châsse de sainte Geneviève et des processions générales qu'on a faites pour demander à Dieu la cessation des souffrances publiques, par l'intercession de cette sainte, qu'il ne s'est jamais vu à Paris plus de concours du peuple, ni de dévotion extérieure. L'effet de cela a été qu'avant le huitième jour, le duc de Lorraine, qui avait son armée aux portes de Paris, et qui était lui-même dans la ville, a décampé pour s'en retourner en son pays, ayant pris cette résolution sur le point que l'armée du Roi allait fondre sur la sienne. On continue aussi depuis à traiter de la paix avec les princes, et l'on espère de la bonté de Dieu qu'elle se fera, d'autant plus qu'on tâche d'apaiser sa justice par de grands biens qui se font à Paris, à l'égard des pauvres honteux et des pauvres gens de la campagne qui s'y sont réfugiés. On donne chaque jour le potage à quatorze ou quinze mille qui mourraient de faim sans ce se-

cours. Et, en outre, on a retiré les filles en des maisons particulières, au nombre de huit ou neuf cents; et l'on va enfermer toutes les religieuses réfugiées qui logent par la ville... dans un monastère préposé à cet effet, où elles seront gouvernées par des Filles de Sainte-Marie. »

Le 21 juin, Vincent faisait à M. Lambert, supérieur de la Mission à Varsovie, un tableau des plus navrants de la misère de Paris.

Peu de jours après, le 2 juillet, se livrait le fameux combat du faubourg Saint-Antoine, entre les deux plus grands capitaines du siècle, Turenne et Condé. Le prince était sur le point d'être enveloppé par la petite armée du maréchal de la Ferté, qui marchait au secours de Turenne, lorsque la Grande Mademoiselle fit tirer le canon de la Bastille sur les troupes du Roi et força les Parisiens à ouvrir leurs portes à Condé. Deux jours après, le 4 juillet, avait lieu à l'Hôtel de ville une assemblée des plus notables bourgeois de Paris. Comme ils se montraient hésitants à embrasser la cause de Condé contre celle du Roi, une foule immense et menaçante, toute dévouée au prince, et dans laquelle s'étaient glissés un grand nombre de ses soldats déguisés, envahit tout à coup la place de Grève et somma l'assemblée de signer un arrêt d'union avec Condé. Pour mettre fin à ses hésitations, la populace se rue sur l'Hôtel

de ville, y met le feu, égorge un certain nombre de bourgeois et, sous le coup de la terreur, arrache à l'assemblée épouvantée l'arrêt d'union. Il est malheureusement certain que les soldats du prince, postés aux fenêtres des maisons, firent feu sur l'Hôtel de ville, et que ce fut par cet abominable attentat que Condé se rendit, mais seulement pour quelques jours, maître de Paris et du Parlement. Il força ce dernier à renouveler les arrêts de proscription contre Mazarin, et à déclarer le duc d'Orléans lieutenant général du royaume.

La cour se trouvait alors à Saint-Denis, où était venu la rejoindre le cardinal Mazarin. Jamais la guerre civile n'avait offert, depuis le commencement de la Fronde, un spectacle plus effrayant et plus menaçant. Condé semblait résolu à pousser les choses à la dernière extrémité, si la cour refusait de céder à ses énormes prétentions, et elle savait tout ce qu'elle avait à craindre de lui. Vincent de Paul, afin de conjurer les nouveaux malheurs qui allaient fondre sur la France, essaya de s'entremettre de nouveau entre les princes et la cour. Il eut plusieurs entrevues avec Condé, avec la Reine, avec Mazarin, et il eut le courage de conseiller à ce dernier, pour mettre fin aux troubles, de quitter encore la France. Voici une très-curieuse lettre qu'il lui adressait, peu après l'incendie de l'hôtel de ville,

pour lui rendre compte de ses négociations et pour l'engager à reprendre le chemin de l'exil :

« Je supplie très-humblement Votre Éminence de me pardonner de ce que je m'en revins hier au soir sans avoir eu l'honneur de recevoir ses commandements; je fus contraint à cela, parce que je me trouvai mal. M. le duc d'Orléans vient de me mander qu'il m'enverra aujourd'hui M. d'Ornano (son secrétaire des commandements) pour me faire réponse, laquelle il a désiré concerter avec M. le prince. Je dis hier à la Reine que j'avais eu l'honneur d'avoir un entretien avec tous les deux séparément, qui fut respectueux et gracieux. Je dis à Son Altesse Royale que si l'on rétablissait le Roi dans son autorité et que l'on donnât un arrêt de justification [1], Votre Éminence donnerait la satisfaction que l'on désire (c'est-à-dire sa sortie hors du royaume) ; que difficilement pourrait-on accommoder cette grande affaire par des députés, et qu'il fallait des personnes de réciproque confiance, qui traitassent les choses de gré à gré. Il me témoigna, de parole et de geste, que cela lui revenait, et me dit qu'il conférerait avec son conseil. Demain au matin j'espère être en état d'aller porter cette réponse à Votre Éminence. »

[1] En faveur du prince de Condé.

Mais l'attitude de Condé et du Parlement était devenue de plus en plus hostile au favori. Le Roi, pour briser la résistance du Parlement, lui ordonna de se rendre à Pontoise, où la cour séjournait alors; mais la grande majorité de ses membres refusa de lui obéir.

Depuis l'incendie et les massacres de l'hôtel de ville, Paris était en proie à une si grande terreur et à une si affreuse misère, que la plupart de ceux qui s'étaient montrés jusque-là les plus ardents frondeurs n'aspiraient plus qu'à la paix et soupiraient pour le retour du Roi.

Leur ancien chef, le cardinal de Retz, qui avait reçu depuis quelque temps la nouvelle de sa promotion à la pourpre (19 février 1652), se tenait prudemment à l'écart, ne se mêlait plus d'intrigues, ostensiblement du moins, et ne cherchait que l'occasion de faire oublier son passé par une démarche éclatante en faveur de la paix. Implacable ennemi de Condé, ne pouvant plus faire aucun compte sur le duc d'Orléans, dont l'esprit faible, irrésolu, sans cesse en proie à des terreurs souvent imaginaires, ne lui laissait aucun espoir de continuer la lutte, Retz ne songeait plus, ainsi qu'il le dit lui-même, qu'à se tirer honnêtement du jeu. Le Parlement, fidèle jusqu'au bout à sa haine contre Mazarin, fulminait sans cesse contre lui ses arrêts de bannissement et

avait mis de nouveau sa tête à prix. Le cardinal, de concert avec la cour, avait renouvelé la comédie qu'il avait jouée déjà plusieurs fois; il avait feint de céder aux menaces du Parlement, et il s'était retiré à Bouillon, bien résolu pourtant à rentrer en France, lorsque la lassitude des esprits aurait rendu son retour possible. Profiter de son absence pour demander la paix au Roi et son retour à Paris, parut au cardinal de Retz un coup de maître. Par là, il échappait à tout soupçon de mazarinisme, et il se posait le premier en négociateur et en arbitre de la paix, devenue le plus ardent désir des Parisiens. Retz s'ouvrit de ce projet à la princesse Palatine, Anne de Gonzague, dont il connaissait le génie politique. La princesse l'engagea à précipiter les choses et à surprendre la cour, afin que Mazarin exilé n'eût pas le temps de s'opposer à une démarche qui pouvait assurer à son rival l'impunité et même la faveur royale. Cette claire prévision de la princesse était si bien fondée, que Mazarin, de plus en plus inquiet de l'inaction et du silence de l'homme qu'il redoutait le plus dans Paris, écrivait à l'un de ses confidents, en septembre 1652, cette lettre caractéristique, qui fait déjà prévoir la catastrophe finale de l'ancien chef de la Fronde : « Je vous conjure de vous appliquer à rompre, par toutes sortes de voies, les desseins du cardinal de Retz, et de croire comme

un article de foi que, nonobstant toutes les belles choses qu'il fera et les protestations de sa passion au service de la Reine, et de vouloir me servir sincèrement et de pousser M. le prince, il n'a rien de bon dans l'âme, ni pour l'État, ni pour la Reine, ni pour moi. Il faut donc bien garder les dehors et empêcher qu'il ne s'introduise et qu'il ne puisse jouer en apparence, ni à la cour, ni à Paris, le personnage de serviteur du Roi, bien intentionné, car il est incapable de l'être jamais. Vous n'aurez pas grand'peine avec la Reine sur ce sujet, car elle le connaît trop bien pour s'y fier jamais [1]. »

Avant de raconter le voyage que fit à Compiègne le cardinal de Retz, à la tête de son clergé, pour demander la paix au Roi et son retour à Paris, il est indispensable de rappeler au lecteur les diverses tentatives que fit Vincent dans le même dessein, et qui précédèrent ce voyage. Nous avons vu comment, à plusieurs reprises, sous l'ancienne Fronde, il avait, en vue de la paix, essayé son crédit auprès de la Reine et de Mazarin, et comment il avait si mal réussi. Pendant le séjour de la cour à Saint-Denis, il avait tenté non moins vainement de réconcilier le Roi et les princes (juillet 1652). Au mois d'août suivant, il avait adressé au pape Innocent X une

[1] Mazarin à Nicolas Foucquet, procureur général, 6 septembre 1652.

lettre touchante pour implorer ses prières et son intervention, « afin de réunir la maison royale divisée et d'éteindre la guerre civile ». Mais le Pape, fort peu satisfait de la politique gallicane de Mazarin, s'était bien gardé de lui venir en aide, en prêtant les mains à une réconciliation des princes avec la cour.

Par une étrange coïncidence, que l'on pourrait croire à première vue l'effet d'un concert entre le cardinal de Retz et Vincent de Paul, celui-ci, le 11 septembre 1652, c'est-à-dire la veille même du voyage de Retz à Compiègne, adressa au cardinal de Mazarin une lettre des plus importantes sur l'état des esprits dans la capitale, lettre qui nous révèle en même temps de sa part un remarquable talent diplomatique. Cette lettre fut-elle inspirée à Vincent par son ancien élève? On serait tenté d'abord de le supposer, tant elle est digne du génie de Retz, par l'extrême habileté qu'on y découvre à chaque ligne; mais Vincent déclare formellement à Mazarin qu'il ne l'a communiquée à personne au monde, et la parole de Vincent de Paul doit nous suffire. Voici cette lettre, qui nous montre Vincent sous ce jour tout à fait nouveau d'un négociateur fort au courant des questions les plus délicates, et sachant résoudre avec autant de sagesse que de dextérité les questions les plus difficiles. On y remarquera surtout avec

quel art et quels ménagements il conseille au cardinal Mazarin de ne pas rentrer à Paris avec le Roi, ce qui pourrait rallumer le feu de la sédition, mais de provoquer lui-même le retour du Roi, sur qui l'on sait que son influence est si grande, ce qui lui conciliera peu à peu les esprits les plus hostiles et rendra bientôt facile son propre retour.

« Paris, ce 11 septembre 1652.

« Monseigneur,

« Je me donne la confiance d'écrire à Votre Éminence. Je la supplie de l'avoir agréable et que je lui dise que je vois maintenant la ville de Paris revenue de l'état auquel elle était, et demander le Roi et la Reine à cor et à cris ; que je ne vas en aucun lieu et ne vois personne qui ne me tienne le même discours. Il n'y a pas jusques aux Dames de la Charité, qui sont les premières de Paris, qui ne me disent que si Leurs Majestés s'approchent, qu'elles iront un régiment de Dames les recevoir en triomphe. Et selon cela, Monseigneur, je pense que Votre Éminence fera un acte digne de sa bonté de conseiller au Roi et à la Reine de revenir prendre possession de leur ville et des cœurs de Paris. Mais pour ce qu'il y a beaucoup de choses à dire contre cela, voici les difficultés qui me semblent les plus considérables

et la réponse que j'y fais et que je supplie très-humblement Votre Éminence de lire et de considérer.

« La première est qu'encore qu'il y ait plusieurs bonnes âmes dans Paris et quantité de bourgeois qui soient dans les sentiments que je dis, il y en a toutefois quantité d'autres qui sont de sentiment contraire, et d'autres qui sont entre deux. A quoi je réponds, Monseigneur, que je ne pense pas qu'il y en ait que fort peu qui soient de sentiment contraire, au moins n'en connais-je pas un, et que les indifférents, s'il y en a, seront emportés par la multitude et la force de ceux qui ont de la chaleur pour cela, qui est la plupart de Paris, si ce n'est peut-être ceux qui craindraient la touche [1], s'ils n'étaient rassurés par l'amnistie.

« Secondement qu'il y a sujet de craindre que la présence des chefs du parti contraire, fasse revenir la journée du Palais [2] et celle de la maison de ville [3] ; à quoi je réponds que l'un d'eux [4] sera ravi de cette occasion pour se bien remettre avec le Roi, et que

[1] Le châtiment.

[2] La journée du 25 juin 1652, où les princes de Condé et de Conti déclarèrent, dans les chambres assemblées, qu'aussitôt que le cardinal Mazarin serait hors du royaume, ils exécuteraient fidèlement tous les articles portés dans la réponse du Roi, etc.

[3] Siége et incendie de l'Hôtel de ville par les soldats déguisés du prince de Condé.

[4] Le duc d'Orléans.

l'autre [1], voyant Paris remis à l'obéissance du Roi, se soumettra, et de cela il n'en faut pas douter, je le sais de bonne part.

« En troisième lieu, quelques-uns iront peut-être dire à Votre Éminence qu'il faut châtier Paris pour le rendre sage ; et moi, je pense, Monseigneur, qu'il est expédient que Votre Éminence se ressouvienne comme quoi se sont comportés les rois sous lesquels Paris s'est révolté ; elle trouvera qu'ils ont procédé doucement, et que Charles VI, pour avoir châtié un grand nombre de rebelles, désarmé et ôté les chaînes de la ville [2], ne fit que mettre de l'huile dans le feu et enflammer le reste, en sorte que, seize ans durant, ils continuèrent la sédition, contredirent le Roi plus qu'auparavant, et se liguèrent pour cela avec les ennemis de l'État, et qu'enfin Henri III, ni le Roi même [3], ne se sont pas bien trouvés de les avoir bloqués. De dire que Votre Éminence fera la paix avec l'Espagne, et qu'elle reviendra triomphante fondre sur Paris et le mettre à la raison, je réponds, Monseigneur, que tant s'en faut qu'elle s'établisse mieux dans les esprits du

[1] Le prince de Condé.

[2] Châtiment des maillotins et trouble des cabochiens, Bourguignons et Armagnacs.

[3] Louis XIV, sous la première Fronde, lorsqu'il fit le siége de Paris.

royaume par la paix avec l'Espagne; qu'au contraire elle acquerra plus de haine que jamais, si tant est qu'on rende à l'Espagnol tout ce qu'on possède de lui, comme l'on dit que Votre Éminence veut faire...

« Que si l'on estime qu'auparavant le retour de Leurs Majestés en cette ville, il vaut mieux traiter avec l'Espagne et messeigneurs les princes, souffrez que je vous dise qu'en ce cas Paris sera compris dans les articles de la paix et tiendra le bien de son amnistie de l'Espagne et de mesdits seigneurs, et non du Roi, dont il aura une telle reconnaissance, qu'il se déclarera pour eux à la première occasion.

« Quelques-uns pourront dire à Votre Éminence que ses intérêts particuliers requièrent que le Roi ne reçoive pas en grâce ce peuple, et ne revienne pas à Paris sans Elle, ains[1] qu'il faut brouiller les affaires et entretenir la guerre, pour faire voir que ce n'est pas Votre Éminence qui excite la tempête, ains la malignité des esprits qui ne veulent pas se soumettre à la volonté de leur prince. Je réponds, Monseigneur, qu'il n'importe pas tant que le retour de Votre Éminence soit avant ou après celui du Roi, pourvu qu'il soit, et que le Roi rétabli dans

[1] Vieux mot français, qui signifie *mais*.

Paris, Sa Majesté pourra faire revenir Votre Éminence quand il lui plaira, et de cela j'en suis assuré. D'ailleurs, si tant est que Votre Éminence, laquelle regarde principalement le bien du Roi, de la Reine et de l'État, contribue à la réunion de la maison royale et de Paris, et à l'obéissance du Roi, assurément, Monseigneur, elle regagnera les esprits, et dans peu de temps elle sera rappelée, et de la bonne sorte, comme j'ai dit; mais tandis que les esprits seront dans la révolte, il est bien à craindre que jamais on ne fera la paix à cette condition, pour ce que c'est en cela la folie populaire, et que l'expérience fait voir que ceux qui sont blessés de cette maladie ne guérissent jamais par les mêmes choses par lesquelles les roues de leur esprit ont été faussées. Et s'il est vrai, comme l'on dit, que Votre Éminence a donné ordre que le Roi n'écoute pas messeigneurs les princes, qu'il ne leur donne point des passeports pour se rendre auprès de Leurs Majestés, que l'on n'écoute aucune députation ni représentation, et qu'à cet effet Votre Éminence a mis auprès du Roi et de la Reine des étrangers, ses domestiques, qui ferment les avenues de tous côtés pour empêcher qu'on parle à Leurs Majestés, il est fort à craindre, Monseigneur, si cela continue, que l'occasion se perde. Si Votre Éminence conseille le Roi de venir recevoir les acclamations de ce peuple, elle gagnera

les cœurs de tous ceux du royaume qui savent bien ce qu'elle peut auprès du Roi et de la Reine, et chacun tiendra cette grâce de Votre Éminence.

« Voilà, Monseigneur, ce que je prends la hardiesse de vous représenter, dans la confiance qu'elle ne le trouvera pas mauvais, surtout quand elle saura que je n'ai dit à personne du monde qu'à un serviteur de Votre Éminence, que je me donne l'honneur de lui écrire, et que je n'ai aucune communication avec mes anciens amis, qui sont dans les sentiments contraires à la volonté du Roi[1]; que je n'ai communiqué la présente à qui que ce soit, et que je vivrai et mourrai dans l'obéissance que je dois à Votre Éminence, à laquelle Notre-Seigneur m'a donné d'une manière particulière. C'est de quoi je l'assure, pour être à jamais, Monseigneur, son très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur.

« Vincent DE PAUL. »

Le lendemain du jour où fut écrite cette lettre, le cardinal de Retz, sans se douter des instructions que Mazarin avait envoyées contre lui à la cour, mettait

[1] Alphonse Feillet a dit, dans une note de son volume, *la Misère au temps de la Fronde*, que, par ce passage, Vincent désignait entre autres le cardinal de Retz, comme n'étant pas alors dans les sentiments du Roi. C'est une erreur, le cardinal désirait vivement alors la rentrée de Louis XIV à Paris, et il se mit même, comme on le verra bientôt, à la tête d'une députation du clergé de Paris, pour aller lui demander la paix.

à exécution le plan qu'il avait concerté avec la princesse Palatine. Il espérait, en jouant, à la fin de la Fronde, le rôle de pacificateur général, auquel l'appelait assez naturellement sa double qualité de futur archevêque de Paris et de cardinal, non-seulement rentrer en grâce auprès de la cour, mais encore gagner peut-être, en l'absence de Mazarin, la faveur de la Reine. Il avait, d'ailleurs, un prétexte tout trouvé pour se rendre à Compiègne, c'était d'y aller recevoir, des mains du Roi, son bonnet de cardinal, qui depuis peu était arrivé de Rome. Le 12 septembre, il se mit donc en route avec une longue file de carrosses, remplis de chanoines du chapitre de Notre-Dame et des curés de Paris, escortés par les gardes du duc d'Orléans et par de nombreux gentilshommes à cheval. Le jeune Roi et la Reine mère se continrent au point de lui faire bon accueil; Retz lui-même, si fin d'ordinaire, y fut un moment trompé. Il y reçut d'abord, en grande cérémonie, des mains de Louis XIV, le bonnet de cardinal; puis, en présence de toute la cour, « l'habile moqueur » prononça une harangue fort éloquente, toute pleine de sentiments élevés, et telle qu'on pouvait l'attendre d'un homme capable de jouer tous les rôles. Le Roi, afin de méditer sa réponse tout à loisir, attendit jusqu'au lendemain pour la lui remettre par écrit. A travers des paroles d'une apparente douceur, il fai-

sait espérer son retour prochain à Paris, pourvu, ajoutait-il en désignant à mots couverts le chef de la nouvelle Fronde, le prince de Condé et ses partisans, pourvu que les Parisiens fissent quelque chose pour le hâter, « *en ne souffrant plus le pouvoir violent de ceux qui voulaient faire durer les troubles,* et en imitant leurs pères, qui avaient chassé les ennemis étrangers et domestiques, oppresseurs de leurs libertés, pour recevoir le roi Henri le Grand dans leur ville ».

Les Parisiens, depuis quelques mois, avaient assisté, en effet, à un étrange spectacle : ils avaient vu flotter sur le pont Neuf les drapeaux et les étendards d'Espagne, et se croiser dans leurs rues, en toute liberté, les écharpes jaunes de Lorraine à côté des écharpes isabelles de Condé et des écharpes bleues du duc d'Orléans. Seules, les écharpes blanches du Roi en étaient bannies[1]. La réponse de Louis XIV était bien loin de ce qu'avait espéré le cardinal de Retz. Il était venu dans l'espoir de conclure la paix au nom du duc d'Orléans, et, en obtenant la rentrée en grâce de ce prince, de se mettre lui-même à couvert. Mais la cour avait d'autres desseins, et Retz, dans ses Mémoires, avoue que sa négociation n'eut pas grand succès. On le renvoya à

[1] Avant l'adoption de la cocarde, les armées de l'Europe se distinguaient les unes des autres par la couleur de leurs écharpes.

Servien et à Le Tellier, qui, dûment *sifflés* par Mazarin, le payèrent de paroles vagues et se gardèrent bien de rien conclure avec lui, « de sorte qu'il reprit le chemin de Paris sans y rien rapporter que son bonnet de cardinal[1] », et ajoutons aussi l'espérance, un peu chimérique, de son pardon : heureux encore d'en être quitte à si bon marché, car des esprits violents, tels que l'abbé Fouquet, avaient agité dans le conseil de la Reine s'il fallait l'arrêter ou le tuer; et il n'avait échappé à la prison ou à la mort que par la crainte que l'on avait eue de violer, par un tel attentat, la foi publique. De retour à Paris, Retz apprit ces détails de son père, à qui ils avaient été révélés par le P. Senault, de l'Oratoire, d'après les ordres du prince Thomas de Savoie, qui avait assisté à la délibération, et qui s'était opposé avec force à ce criminel dessein[2].

Peu de temps après, le Roi rentrait à Paris au milieu des acclamations d'un peuple immense. Condé n'avait pas attendu jusque-là pour en sortir avec le peu de troupes qui lui étaient restées fidèles. Le héros de Rocroi et de Lens allait jouer dans le camp espagnol le rôle de *condottiere*. Le Roi, dans un lit de justice, l'avait déclaré « criminel de lèse-majesté

[1] Bazin, *Histoire de France sous le ministère du cardinal Mazarin.*

[2] *Mémoires de Retz,* édition Hachette, tome IV, p. 337 et 338.

et traître à la patrie », ainsi que le prince de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucauld, le prince de Tarente et leurs autres adhérents. Le duc d'Orléans, le duc de Beaufort, le marquis de Châteauneuf et Broussel, cette ancienne idole du peuple, avaient été exilés. Un seul homme eut l'illusion de croire qu'il serait à l'abri des rigueurs du pouvoir, et cet homme, le plus coupable de tous, était l'ancien chef de la vieille Fronde, le cardinal de Retz. Pour s'épargner une violence contre la pourpre dont il était revêtu, le Roi lui avait offert la direction des affaires de France à Rome, pendant trois ans, avec le payement de ses dettes et un riche traitement pour y faire grande figure. Avec une imprudence et une audace sans égales, Retz n'accepta cette offre que sous condition que la cour ferait préalablement droit aux prétentions de ses amis, qui, par le fait, étaient fort exagérées. Dès lors sa perte fut résolue, et la cour, afin de s'emparer de sa personne, ne négligea rien pour endormir sa vigilance. Sur une parole artificieuse de la Reine, qui avait dit publiquement, afin que le mot lui fût répété, que le retour du Roi était son ouvrage, cet homme, d'ordinaire si prudent, si pénétrant, si difficile à duper, se laissa prendre au piége comme un novice. Il se remit tranquillement à prêcher et à visiter les dames. Se fiant un peu trop sur la crédu-

lité de ses auditeurs et sur leur absence de mémoire, il eut l'étrange hardiesse, à Saint-Germain l'Auxerrois, en présence même de la cour, de prononcer un sermon contre l'ambition. Le sermon eut d'ailleurs le plus grand succès. La Rochefoucauld en trouva le sujet si plaisant dans la bouche de Retz, qu'il écrivit à un de ses amis « qu'on en attendait un autre contre les séditieux ». Et certes, le nouveau cardinal en était bien capable, lui qui, dans sa jeunesse, en avait fait un contre l'hypocrisie.

Il en vint à ce point d'aveuglement et d'audace d'oser encore braver la cour, de se promener dans Paris avec une nombreuse escorte, « de tenir le pavé », comme il le disait lui-même, espérant qu'elle finirait par capituler et par souscrire à toutes ses exigences en faveur de ses amis. Mais le temps des bravades était passé, et le jeune Roi, poussé par Mazarin, qui lui adressa des instructions secrètes, résolut d'en finir avec ce génie turbulent et impatient de tout repos. Il donna l'ordre à Pradelle, capitaine de ses gardes, ordre écrit et signé de sa main, qui existe encore, d'arrêter le cardinal de Retz, *mort ou vif, en cas de résistance de sa part.* On sait comment, le 19 décembre 1652, plein d'une aveugle confiance, malgré plusieurs avis secrets qui lui conseillaient de s'abstenir, le prélat se rendit au Louvre, et com-

ment il y fut arrêté par le marquis de Villequier et de là conduit au château de Vincennes[1].

Que dut penser Vincent de Paul de la détention de son ancien élève? Ses sentiments sur ce point ne sauraient être douteux, bien que, dans les documents de l'époque, il n'en reste aucune trace. L'ancien chef de la vieille Fronde était assurément un grand coupable, mais il était couvert par l'amnistie; prince de l'Église, archevêque désigné du diocèse de Paris, revêtu d'un caractère sacré, le pouvoir civil n'avait aucun droit de le retenir en prison, sans l'avoir fait préalablement juger par une cour ecclésiastique, ce qui n'eut jamais lieu pendant toute la durée de sa détention. Vincent de Paul ne pouvait donc approuver cette odieuse violence d'un cardinal à l'égard d'un autre cardinal, et, à propos d'un fait analogue, nous en aurons bientôt la preuve.

[1] On trouva dans ses poches le plan, écrit de sa main d'un sermon qu'il devait prêcher à l'Oratoire au mois de janvier suivant, et dont l'original se trouve à la Bibliothèque nationale, dans les papiers de Le Tellier.

CHAPITRE XV

LE CARDINAL DE RETZ ET INNOCENT X. — MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE PARIS, JEAN-FRANÇOIS DE GONDI, ET PRISE DE POSSESSION DE L'ARCHEVÊCHÉ PAR RETZ. — EXIL DU P. DE GONDI DANS SA TERRE DE VILLEPREUX. — VAINE TENTATIVE DE VINCENT DE PAUL EN SA FAVEUR. — RETZ RÉVOQUE SA DÉMISSION. — EXIL DU P. DE GONDI A CLERMONT, EN AUVERGNE. — ÉLOQUENTE PROTESTATION DE RETZ CONTRE CETTE MESURE DE RIGUEUR. — EMPRUNT DE TROIS CENTS PISTOLES PAR VINCENT POUR LES OFFRIR AU CARDINAL DE RETZ. — NOBLE REFUS DE CELUI-CI. — BIENVEILLANT ACCUEIL QUE FAIT A RETZ INNOCENT X, EN LUI DONNANT LE CHAPEAU DE CARDINAL. — HOSPITALITÉ DONNÉE A RETZ PAR LES PÈRES DE LA MISSION A ROME. — MORT D'INNOCENT X. — HUGUES DE LIONNE. — EXPULSION DE ROME DES PRÊTRES FRANÇAIS DE LA MISSION, PAR ORDRE DE LOUIS XIV, POUR AVOIR DONNÉ ASILE AU CARDINAL DE RETZ. — LETTRES INÉDITES DE LOUIS XIV, DE BRIENNE, DE LIONNE ET DE VINCENT DE PAUL, A CE SUJET. — SOUMISSION PUBLIQUE DE VINCENT AUX ORDRES DU ROI.

A la nouvelle de l'arrestation du cardinal de Retz, le pape Innocent X, qui avait perdu en lui l'homme le plus capable qu'il pût opposer aux entreprises de Mazarin contre le Saint-Siége, se montra d'abord fort irrité et adressa à Louis XIV les plus vives pro-

testations. Le cardinal de Retz, afin de l'entretenir dans ces dispositions favorables et d'être par sa protection rendu à la liberté, lui envoya un de ses plus habiles et de ses plus dévoués agents, l'abbé Charrier. Mais la fortune, si longtemps contraire à Mazarin, avait de nouveau embrassé sa cause pour ne plus la trahir jusqu'à sa mort. La cour de France venait de saisir le Pontife des cinq propositions extraites de l'*Augustinus* de Jansénius, et elle poursuivait auprès de lui leur condamnation. Innocent, ayant à cœur d'arrêter le nouveau schisme à sa naissance, avait à ménager avec le plus grand soin le cardinal Mazarin, afin que la bulle qu'il préparait contre les cinq propositions ne fût pas supprimée par ses ordres. Le cardinal, de son côté, pour que le Pape se montrât moins pressant à réclamer la délivrance de Retz, lui fit insinuer par le cardinal Chigi et par les Jésuites que son prisonnier était partisan de la nouvelle secte, bien qu'il sût à quoi s'en tenir sur le peu de fondement de son accusation. A vrai dire, ce n'était que par pure politique que le cardinal de Retz s'était montré favorable aux solitaires de Port-Royal, dont les doctrines lui étaient absolument indifférentes. « Dans le fond, disait son confident Guy Joly, il ne fut ni janséniste, ni moliniste, et il s'embarrassait fort peu des disputes du temps. » Un autre contemporain, parlant de lui, allait encore

plus loin et disait fort justement que « pour être janséniste, il fallait auparavant être chrétien ». Mais cette accusation de jansénisme, si peu vraisemblable qu'elle fût, n'en était pas moins de nature à produire un grand effet sur l'esprit du Pape, et Mazarin n'était pas homme à ne pas s'en servir.

Après la condamnation des cinq propositions (18 août 1653), Mazarin, de plus en plus irrité des démonstrations des jansénistes en faveur de son captif, accueillit favorablement et sans discussion la bulle du Pape et en ordonna sur-le-champ l'exécution dans tout le royaume. En même temps, pour que le Pontife ne fît pas de nouvelle tentative en faveur de la liberté de Retz, il donna mission au docteur Hallier, qui avait été envoyé à Rome afin d'y poursuivre la condamnation des cinq propositions, de porter contre lui l'accusation de jansénisme et de l'accuser en outre d'avoir reçu d'énormes sommes d'argent des partisans de cette secte. Hallier s'acquitta de cette mission auprès du Pape, en présence de l'ambassadeur de France, le bailli de Valençay, et prétendit même que Retz « avait été assisté de plus de sept cent mille livres par des personnes enfarinées de jansénisme [1] ».

Sept mois après (le 21 mars 1654) mourait l'ar-

[1] Lettre du bailli de Valançay à Mazarin (25 août 1653). (Archives du ministère des affaires étrangères.)

chevêque de Paris, Jean-François de Gondi. Le cardinal de Retz, son coadjuteur et successeur désigné, était encore prisonnier à Vincennes. Dans la prévision de la mort de son oncle, il avait eu la sage précaution, avant sa prison, de donner à un membre du chapitre de Notre-Dame une procuration antidatée, afin qu'il pût prendre sur-le-champ en son nom possession de l'archevêché. Cette formalité fut accomplie une heure après le décès de François de Gondi, à la grande surprise et au grand mécontentement de la cour et de Mazarin, qui espéraient lui donner pour successeur un homme entièrement et aveuglément dévoué à leur cause, M. de Marca, archevêque de Toulouse.

Vincent de Paul, qui voyait fort justement dans la personne du cardinal de Retz son pasteur légitime, et qui n'aurait vu monter qu'avec une extrême répugnance sur le siége de Paris M. de Marca, dont Bossuet, dans sa *Défense des libertés de l'Église gallicane,* a tracé un portrait d'une si effrayante vérité, Vincent de Paul fut des premiers à se réjouir de l'habile prévoyance de Jean-Paul de Gondi. Voici comment il annonçait à M. Ozenne, supérieur de la Mission à Varsovie, cette bonne nouvelle[1] :

« ... Dieu disposa samedi dernier de Mgr l'ar-

[1] Paris, 27 mars 1654.

chevêque de Paris, et en même temps Mgr le cardinal de Retz prit possession de cette Église par procureur et y fut reçu par le chapitre, quoiqu'il soit toujours au bois de Vincennes. La Providence lui avait fait faire une procuration à cet effet, et nommer deux grands vicaires, quelques jours avant qu'il fût arrêté, sur le dessein qu'il avait dès lors d'aller faire un voyage à Rome, et cela en cas que Dieu disposât de M. son oncle pendant son voyage; de sorte que ses grands vicaires, qui sont deux chanoines de Notre-Dame, font à présent leurs fonctions, et nous avons des ordinands par leur ordre. Tout le monde admire cette prévoyance pour avoir eu son effet fort à propos, ou plutôt la conduite de Dieu qui n'a pas laissé ce diocèse un seul jour sans pasteur, lorsqu'on veut lui en donner un autre que le sien. »

Pour se venger de Mazarin, qui avait fait condamner les cinq propositions, les hommes les plus remuants du jansénisme conseillèrent au cardinal captif de jeter l'interdit sur son diocèse pendant la semaine sainte. Cette mesure extrême, à une époque où la religion avait encore de si profondes racines dans les âmes, eût répandu le plus grand trouble dans toutes les paroisses; les églises eussent été fermées, les sacrements suspendus, et le peuple, tout entier revenu à son ancien chef, dont la captivité lui donnait la preuve qu'il n'avait jamais été maza-

rin, le peuple se fût porté aux dernières extrémités, eût fait de nouvelles barricades et peut-être chassé encore une fois le favori. Il est certain que le chapitre de Paris et que la plupart des curés n'attendaient que le signal; le Pape, qui n'avait plus à ménager Mazarin, depuis la publication de sa bulle en France, eût approuvé l'interdit, ainsi que l'annonçait de Rome l'abbé Charrier; et Mazarin, en présence de ce soulèvement général, eût été forcé d'ouvrir à son captif les portes de Vincennes. Mais soit que la prison eût abattu l'audace habituelle de Retz, soit qu'il espérât être rendu à la liberté en feignant d'entrer en négociation avec la cour pour traiter de l'échange de son archevêché, il fit la sourde oreille à la proposition de ses partisans. Le bruit courut, et non sans motif, qu'il avait déjà entamé des pourparlers pour se démettre de son siége. Cette nouvelle jeta les jansénistes dans la consternation, car ce n'était pas sans raison qu'ils redoutaient la nomination de M. de Marca, archevêque de Toulouse, ardent ennemi de leurs personnes et de leur doctrine. Dans cette crainte, ils envoyèrent M. d'Andilly et quelques autres de leurs partisans auprès du P. de Gondi, alors exilé par Mazarin dans sa terre de Villepreux, afin de lui adresser de vives plaintes sur les projets de démission de son fils : « Ce qu'on lui représenta en termes si forts, dit le P. Rapin dans

ses Mémoires, qu'il ne pouvait plus en parler lui-même qu'en pleurant, et disant tout haut qu'il aurait bien mieux aimé embrasser son fils mort que de le voir sans archevêché[1]. »

Le cardinal de Retz, avec la ferme intention de revenir sur sa parole dès qu'il serait libre, consentit verbalement à donner sa démission d'archevêque en échange de sept abbayes d'un revenu de cent vingt mille livres que lui offrait Mazarin; et en attendant que le Pape se fût prononcé sur la validité ou la nullité de cet acte, il fut conduit au château de Nantes, sous la garde de son parent le maréchal de La Meilleraye. Comme la démission du cardinal avait eu lieu pendant sa prison et que le Pape redoutait le successeur que la cour de France voulait lui donner, il n'hésita pas à déclarer qu'ayant été forcée, elle était nulle et non avenue. La captivité de Retz menaçait donc de se prolonger indéfiniment, lorsque, le 8 août 1654, trompant la surveillance de ses gardiens, il parvint à s'évader du château de Nantes[2].

Nous avons dit plus haut qu'après son arrestation, Mazarin avait relégué son père, Emmanuel de

[1] *Mémoires du P. Rapin,* t. II, p. 224.

[2] Voyez dans le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, édition de 1867, t. V, à l'Appendice, notre mémoire intitulé : *le Cardinal de Retz et les Jansénistes,* p. 526 à 605.

Gondi, dans sa terre de Villepreux, bien que le vieillard non-seulement ne se fût jamais, en aucune façon, mêlé des intrigues de son fils pendant la Fronde, mais qu'il les eût même hautement blâmées. Dès que celui-ci fut en prison, le P. de Gondi « eut assez de courage et de fermeté pour aimer mieux qu'il y demeurât que de l'en tirer par quelque bassesse, en acceptant des partis contraires à son devoir et à son honneur ». Au moment où plusieurs des parents du cardinal captif lui avaient conseillé de s'accommoder avec la cour et de donner sa démission d'archevêque, « le P. de Gondi, ainsi que nous l'apprend de son côté Guy Joly dans ses Mémoires[1], était de sentiment contraire, et il faut dire à sa louange qu'on ne lui proposait jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au-devant... Et il était si persuadé du préjudice que la prison de son fils portait à son Église, qu'il ne pouvait goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il voulait hasarder toute la fortune de sa famille dans une occasion si juste et si sainte. » Ce fut sans doute à cause de cette noble fermeté, et non parce que Mazarin le crut complice des intrigues de son fils pendant la Fronde, qu'il l'exila dans sa terre de Villepreux (janvier 1653).

[1] *Mémoires de Guy Joly* et *Mémoires manuscrits du P. Batterel.*

Le P. Batterel, dans ses Mémoires inédits[1], donne les plus curieux détails sur le séjour du P. de Gondi dans ce lieu d'exil, et sur une démarche que tenta généreusement Vincent de Paul auprès de la Reine et de Mazarin, pour qu'ils en adoucissent les rigueurs : « Là, dit-il, le P. de Gondi, retiré avec le seul P. Jérôme Viguier, qui l'avait suivi pour le consoler et lui faire compagnie dans sa retraite, élevait souvent les mains au ciel, pour apaiser la colère de Dieu ; il pleurait dans l'amertume de son cœur tous les maux que causait la guerre civile, et, touché de ceux du public plus encore que des siens propres, il menait une vie plus ennuyeuse que la mort même. M. Vincent sortit un matin de Paris, non sans courir quelque risque pendant les grands troubles de cette ville, et fut à Saint-Germain parler en faveur du P. de Gondi à la Reine mère, auprès de qui il avait eu quelque accès lorsqu'il était du Conseil de conscience. Mais il ne put rien gagner ni sur l'esprit de cette princesse, ni sur celui du cardinal Mazarin ; et quand il vint à Villepreux rendre compte au P. de Gondi du peu de succès de sa négociation, édifié des saintes dispositions avec lesquelles il vit que le saint prêtre supportait toutes ses disgrâces, il admira la conduite de Dieu sur son âme, et s'écria plusieurs fois : « Oh!

[1] Cloysault et le P. Batterel.

« que les voies de Dieu sont tout à la fois et terribles « et admirables dans ses élus! »

Car, en effet, ajoute le P. Batterel, dont nous ne pouvons mieux faire que de placer l'intéressant récit sous les yeux du lecteur, Dieu, pour faire expier au P. de Gondi la « complaisance excessive qu'il pouvait avoir eue pour les bonnes qualités de son fils, et le plaisir trop humain qu'il avait senti de le voir élevé aux plus grands honneurs, et pour le punir par où il avait peut-être péché, Dieu permit que ce même fils fût pour son cœur paternel une source d'amertume et d'accablement. Chaque jour, il lui en fournissait un nouveau sujet, et à peine le temps avait-il adouci l'aigreur d'une mauvaise nouvelle, qu'il en survenait une pire qui ébranlait sa vertu et éprouvait son courage. Ainsi, en 1654, au bout d'une année qu'il fut là, il apprit que son fils s'étant sauvé, en la manière que chacun sait, du château de Nantes, où il avait été transféré, la cour l'avait déclaré proscrit, ses biens confisqués, et que sa tête avait été mise à prix. Et, pour surcroît d'affliction, il fut enlevé lui-même et transporté en exil à Clermont, au fond de l'Auvergne. Le P. de Saint-Pé, allant à Toulouse dans ce temps-là, passa par Clermont pour le voir. Il y était donc déjà arrivé avant le mois d'octobre ou de novembre de l'an 1654.

« Cette violence exercée sur un si respectable vieillard fit beaucoup parler le public contre le cardinal-ministre, déjà assez décrié. Car étant notoire qu'à Villepreux le P. de Gondi ne se mêlait que de prier Dieu[1], on trouvait étrange que ni son âge, ni sa condition, ni son innocence, ne l'eussent pu préserver d'un exil si périlleux pour ses jours; et l'on disait hautement du cardinal Mazarin qu'il ne devait pas se vanter de n'être pas, comme son prédécesseur Richelieu, homme sanguinaire, puisque, sans verser le sang, il usait de tels moyens de faire perdre la vie aux hommes. »

Le cardinal de Retz, qui se trouvait à Rome à la fin de décembre 1654, et qui venait d'apprendre les cruels traitements dont son père était victime à son occasion, n'oublia pas d'en faire un de ses plus grands griefs contre Mazarin, dans une lettre d'une véhémente éloquence qu'il adressait à cette époque à tous les archevêques et évêques de France[2]. Cette lettre était conçue en termes si forts, elle stigmatisait avec tant d'indignation et de vérité les violences

[1] Le P. Batterel a emprunté une partie de son récit à un chanoine janséniste, M. Hermant, qui a laissé une volumineuse *Histoire du Jansénisme,* manuscrite (première partie, liv. III, ch. XXXVIII).

[2] *Lettre de Mgr l'éminentissime cardinal de Retz, archevêque de Paris, à MM. les archevêques et évêques de l'Église de France,* in-4° de 25 pages, sans nom d'imprimeur. La lettre est datée de Rome, le 14 décembre 1651.

de Mazarin, que celui-ci, effrayé et consterné, obtint du Parlement un arrêt qui la condamna à être brûlée par la main du bourreau.

Voici le beau passage de cette lettre où il est question du P. de Gondi et de son exil en Auvergne :

« On a condamné mes domestiques, dit le cardinal de Retz, sans aucune forme de procès, à un rigoureux exil. On a persécuté tous ceux qu'on a cru être mes amis. On a banni les uns, on a emprisonné les autres. On a exposé à la discrétion des gens de guerre les maisons et les terres de mes proches. Et on a eu assez d'inhumanité pour étendre la haine que l'on me porte jusque sur la personne de celui dont je tiens la vie, mes ennemis ayant bien jugé qu'ils ne me pouvaient faire une plus profonde et plus cuisante plaie, qu'en me blessant dans la plus tendre et la plus sensible partie de mon cœur. Ni la loi de Dieu, qui défend de maltraiter les pères à cause de leurs enfants ; ni son extrême vieillesse, qui aurait pu toucher des barbares de compassion ; ni les services passés qu'il a rendus à la France, dans l'une des plus illustres charges du royaume ; ni sa vie présente et retirée, et occupée dans les exercices de piété, qui ne lui fait prendre d'autre part dans la disgrâce de son fils que celle de la tendresse d'un père et de la charité d'un prêtre pour le recommander à Dieu dans ses sacrifices, n'ont pu les détour-

ner d'ajouter à son dernier exil de Paris un nouveau bannissement, d'envoyer avec des gardes, et à l'entrée de l'hiver, un vieillard de soixante et treize ans à cent lieues de sa maison, dans un pays de montagnes et de neiges, pour accomplir en lui ce que le patriarche Jacob disait autrefois de soi-même dans la malheureuse conspiration de l'envie qui lui avait ravi son fils Joseph : « Qu'on ferait descendre ses « cheveux blancs avec douleur et avec amertume dans « le tombeau. »

Mazarin, qui avait ses pamphlétaires à gages, après comme pendant la Fronde, ne se contenta pas de faire condamner cette lettre au feu, il la fit encore attaquer par ses *bravi* de plume dans deux libelles, aussi volumineux que mal écrits, aussi lourds que grossiers et injurieux, dont pas un seul passage n'était à la hauteur de l'éloquente lettre de Retz[1].

Dans un troisième libelle, intitulé : *Deuxième Lettre d'un bon Francais,* etc.[2], le pamphlétaire anonyme de Mazarin, en faisant allusion aux mau-

[1] *Réflexions sur une lettre envoyée de Rome, aux archevêques et évêques de France, sous le nom du cardinal de Retz,* 1655, petit in-folio de 40 pages, sans nom de lieu, d'imprimeur et d'auteur. *Avis sincères d'un évêque pieux et désintéressé, envoyés au cardinal de Retz sur une Lettre publiée dans Paris sous le nom de ce cardinal,* 1655, sans nom de lieu, d'auteur et d'imprimeur, petit in-folio de 126 pages.

[2] Libelle cité par le P. Batterel, et que nous n'avons pu découvrir nulle part.

vais traitements qu'avait subis le P. de Gondi, ajoute cyniquement : « qu'on n'a fait à cet égard-là que ce qui se pratique ordinairement » ; « que le cardinal de Retz a fait des plaies plus cuisantes dans l'âme de son père par sa mauvaise conduite que la cour par ses traitements; que ce sage et vertueux homme (le P. de Gondi) a souffert avec plus de patience son éloignement de la cour que les déportements d'un fils qui déshonorait son ministère, et qui venait si souvent troubler la tranquillité de sa solitude; que les neiges et les montagnes, qu'on suppose qu'il habite, ne refroidissent point son zèle et ne l'éloignent point du ciel; que ne songeant, comme il fait, qu'à mourir chrétiennement, il est aussi près du ciel à Clermont qu'il le serait au voisinage de Paris ou à Saint-Magloire, et que, d'ailleurs, on espère qu'il éprouvera dans peu la clémence de Sa Majesté, dès que ses affaires lui permettront d'user de la douceur de son naturel ».

Telles étaient les méchantes raisons dont Mazarin essayait de payer le public, mais qui n'avaient sur lui aucune prise, tant le cruel exil du vénérable P. de Gondi avait excité de compassion et d'indignation dans toute la France.

Depuis la fuite du cardinal de Retz, qui s'était empressé de révoquer sa démission de l'archevêché de Paris, Mazarin, exaspéré d'avoir été si honteu-

sement joué par son plus mortel ennemi, poursuivit de ses implacables rigueurs quiconque, de loin ou de près, s'intéressait à sa cause ou lui prêtait assistance. A la nouvelle de son évasion, il avait vu Paris se couvrir de feux de joie, et le bruit des *Te Deum* chantés dans les églises était venu le troubler jusqu'au fond du Louvre. Plusieurs curés furent exilés, et, par ordonnances royales, défense fut faite à tous les amis et serviteurs du cardinal proscrit, sous peine de prison ou de bannissement, d'avoir avec lui aucun commerce. Malgré ces ordres impitoyables, aucun des amis de Retz ne lui fit défaut et ne refusa de lui venir en aide. Tous les revenus de l'archevêché et de ses abbayes avaient été mis sous le séquestre, et il se trouvait réduit au plus profond dénûment. La présidente de Herse, bravant les foudres de Mazarin, fit parmi les jansénistes une fructueuse quête dont le produit lui fut envoyé à Rome, où il avait trouvé un refuge; et plusieurs de ses intimes amis, jansénistes pour la plupart, M. et madame de Liancourt, M. de Luynes, l'évêque de Châlons, et MM. de Caumartin, de Bagnols et de la Houssaye, lui prêtèrent une somme de deux cent soixante mille livres [1]. Vincent de Paul,

[1] Voyez mon *Mémoire sur le cardinal et les Jansénistes,* dans l'Appendice du t. V. de *Port-Royal,* de Sainte-Beuve, édition de 1867.

ému de pitié sur le sort de son ancien élève, de celui qu'il considérait comme son légitime pasteur, emprunta, de son côté, trois cents pistoles pour les lui offrir. Mais le cardinal de Retz, qui n'était pas homme à s'enrichir du bien des pauvres, refusa le bienfait, non sans en garder pour son vénérable instituteur une immuable reconnaissance.

Le pape Innocent X avait fait au cardinal fugitif le plus cordial accueil. Il s'était empressé de lui donner quatre mille écus d'or pour subvenir à ses premiers besoins, et lui avait accordé la pension que le Saint-Siége donnait aux cardinaux pauvres, et qui était de cent écus d'or par mois. Afin de lui éviter les dépenses considérables qu'entraînait la remise solennelle du chapeau, il le lui donna en consistoire secret (4 décembre 1654), en ayant soin de l'y faire introduire par une chambre de derrière. Les cardinaux Bichi et d'Este, protecteurs des affaires ecclésiastiques de France, à qui le Pape avait fait croire que Retz, étant malade, n'y assisterait pas, furent extrêmement surpris de sa présence, et n'eurent que le temps de s'esquiver pour ne pas assister à cette cérémonie [1]. Innocent X, non content de toutes ces marques d'affection données à l'illustre

[1] Le cardinal de Retz raconte cette scène de la manière la plus comique dans ses *Mémoires,* t. V de l'édition Hachette, p. 12 à 43.

proscrit, voulut même le loger au Vatican [1]; mais on lui fit abandonner ce dessein, en lui faisant sentir à quel point il choquerait Louis XIV. Le cardinal de Retz, en attendant qu'il pût trouver une habitation convenable à sa dignité et à son rang, s'était provisoirement installé dans le logis de son ami et serviteur, l'abbé Charrier.

Ici doit trouver place le récit d'un intéressant épisode, que l'on ne connaissait jusqu'à présent que d'une manière très-imparfaite, dont le cardinal de Retz lui-même ne dit mot dans ses Mémoires [2], et dont nous avons puisé la substance dans des documents inédits des archives des affaires étrangères.

Les prêtres de la Mission possédaient alors, près de la Trinité du Mont, une maison assez importante où logeaient douze de leurs Pères, dont six Français et les autres Savoyards, Lorrains et Italiens. Le Pape, ne pouvant donner asile dans son palais au cardinal de Retz, jeta ses vues sur cette maison. Le supérieur, M. Berthe, fut appelé au Vatican par Mgr Scotti, majordome du palais; et celui-ci lui ordonna, au nom du

[1] Gueffier, agent diplomatique de la France à Rome, dit que le cardinal de Retz refusa cette offre du Pape, pour aller loger chez les Pères de la Mission. (Lettre de Gueffier à Brienne, Rome, 14 décembre 1654.)

[2] Retz dit simplement dans ses Mémoires qu'il reçut l'hospitalité dans la maison de la Mission à Rome, mais il ne dit rien des persécutions qu'attira cette hospitalité aux missionnaires.

Pape, d'avoir à recueillir dans sa maison le cardinal fugitif. En vain M. Berthe essaya de faire révoquer cet ordre en donnant pour prétextes et l'exiguïté du logis pour recevoir un aussi grand seigneur, et ce qu'il aurait à craindre de la colère du roi de France; Mgr Scotti lui répondit qu'il n'y avait point d'excuses à faire valoir, « puisque le Pape le voulait ainsi absolument [1] ». M. Berthe, dans le plus extrême embarras, alla trouver le cardinal d'Este et Gueffier, agent diplomatique de la France à Rome, et chargé de la direction des affaires en l'absence des ambassadeurs, et ceux-ci lui conseillèrent de résister aux ordres du Pape, ou, s'il fallait céder à la contrainte, de quitter la maison de la Mission avec tous les Pères français, le menaçant de la colère du Roi, s'il n'adoptait pas un de ces deux partis. Le supérieur, dans l'espoir que le pontife se désisterait, dès qu'il connaîtrait de telles exigences, alla en faire part à Mgr Scotti; mais celui-ci tint bon et lui déclara que le Saint-Père « voulait être obéi ». En rentrant dans la maison de la Mission, M. Berthe « trouva les gens du cardinal de Retz qui avaient déjà apporté de son bagage dans son logis et qui

[1] Négociations de M. Gueffier, agent de la France à Rome, t. VI, fonds Colbert, 361 des V^{c}, Bibliothèque nationale, manuscrits. Lettre de Gueffier à Brienne, secrétaire d'État des affaires étrangères. Rome, 7 décembre 1654.

commençaient à y tendre des tapisseries, ce qui le contraignit de céder à cette violence, n'y pouvant plus faire autre chose sinon d'en donner au plus tôt avis à M. Vincent, son supérieur, afin qu'il fît savoir à la cour comme la chose s'était passée [1] ». Innocent X s'était prononcé d'une manière si ferme pour que ses ordres fussent exécutés sur-le-champ, que le cardinal de Retz put s'installer chez les Pères de la Mission, sans plus rencontrer de résistance de la part des cardinaux d'Este, Bichi et Antoine Barberini.

Lors de sa fuite du château de Nantes, Retz, en tombant de cheval, s'était démis l'épaule; il s'était mis entre les mains de chirurgiens malhabiles, qui n'avaient pu faire rentrer l'os dans sa cavité, et il souffrait depuis ce temps-là d'insupportables douleurs. Il profita de son séjour chez les Lazaristes, pour se soumettre à une nouvelle opération. Nicolo, le plus fameux chirurgien de Rome, lui démit l'épaule pour la seconde fois, en lui causant d'atroces souffrances, et il ne réussit pas mieux que ses confrères à la lui remettre [2].

Sur ces entrefaites (7 janvier 1655), mourut Innocent X, dont la perte fut d'autant plus sensible au cardinal de Retz, qu'il la jugeait, pour son compte, fort justement irréparable. Mazarin, dans la pré-

[1] Lettre de Gueffier à Brienne, du 7 décembre 1654.
[2] *Mémoires de Retz,* t. V, p. 13.

vision de la mort prochaine d'Innocent et dans l'espérance de lui donner un successeur qui fût moins hostile à sa politique et à sa personne, avait envoyé à Rome, afin de diriger la faction française dans le conclave, Hugues de Lionne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès des princes d'Italie. Celui-ci avait une autre mission à remplir, c'était d'obtenir du nouveau Pape la nomination de commissaires écclésiastiques pour juger le cardinal de Retz. Lionne était porteur d'un acte d'accusation formidable contre l'ancien chef de la Fronde, acte dans lequel étaient énumérés non-seulement tous les crimes de lèse-majesté, vrais ou supposés, qu'il avait commis ou pu commettre pendant la durée de la guerre civile, mais encore toutes ses peccadilles de jeunesse, ses duels et ses galanteries.

Lionne était arrivé à Rome peu de jours après la mort d'Innocent X, et il n'avait pas tardé à apprendre que le cardinal de Retz avait trouvé un refuge chez les prêtres de la Mission. Louis XIV avait, de son côté, appris la nouvelle que l'illustre proscrit avait reçu l'hospitalité dans un couvent français, mais il ignorait encore lequel, et il envoyait à Lionne les instructions les plus rigoureuses contre Retz et contre ceux qui lui auraient donné asile [1].

A quelques jours de là, le comte de Brienne, se-

[1] « Il m'a été mandé, écrivait le Roi à Lionne, en date du 1er jan-

crétaire d'État des affaires étrangères, écrivait, de son côté, à Lionne : « On s'est emporté contre les Pères de la Mission, qui ont reçu le cardinal (de Retz) dans leur maison. Le Père... (nom en blanc) Jésuite, qui l'a visité, a été traité d'emporté, et les Pères de la Société ont été les premiers à l'en accuser. Jugez par là quelle peut être la disposition de notre cour pour ce cardinal [1]... »

vier 1655, que le Pape avait fort désiré que le cardinal de Retz fût reçu en une maison de religieux français. Quel en est l'Ordre? C'est ce qui ne se trouve pas bien désigné, mais le soupçon n'en tombe ni sur la Trinité du Mont (la maison de la Mission), ni sur Saint-Antoine, puisqu'en l'autre, il y a des religieux italiens et en plus grand nombre que de Français, qui, en celle-ci, n'y en ont jamais souffert d'autre nation que de la leur; et que le supérieur inclinait à y obéir[1], s'excusant de la plainte[2], de laquelle il était saisi, de quelques mauvais traitements[3]. S'il y avait de la répugnance[4] et y apportait de la résistance, je désire que vous le mandiez pour lui faire entendre que sa tiédeur à mon service me déplaît, et lui faire appréhender que mon ressentiment ne s'étende au delà de sa personne, pour en cas qu'il se soit mieux défendu qu'il n'y paraissait disposé, ou s'il avait eu la fortune que le cardinal (de Retz) eût mieux aimé une autre demeure et l'eût prise, le laisser en appréhension d'un châtiment assuré, s'il n'a pas eu le courage de suivre l'exemple du commandant de Saint-Antoine dont vous ne tarderez pas à m'éclairer. Il ne me reste qu'à vous faire souvenir que vous avez à parler en la gravité et la hauteur bienséante d'un ministre du roi de France, successeur de ceux qui ont agrandi le temporel de l'Église, et qui lui ont donné la souveraineté de Rome et les droits royaux, et faites, par une conduite uniforme, tout craindre au Pape et tout espérer au Sacré Collége, afin que l'on change de manière d'agir [5]. »

[1] A l'ordre du Pape. — [2] De la plainte de Lionne de la part du Roi. — [3] De la part du Supérieur. — [4] A obéir aux ordres du Roi. — [5] Archives des affaires étrangères. Correspondance de Rome.

[1] Archives des affaires étrangères. Correspondance de Rome.

Muni de telles instructions, Lionne les exécuta avec d'autant plus de rigueur, qu'il avait à faire oublier à Mazarin, par un excès de zèle, ses petites perfidies pendant que celui-ci avait été forcé de se réfugier sur les bords du Rhin. Voici ce qu'il écrivait à Brienne, le 31 janvier : « Comme tous les Français m'ont fait la grâce de me venir voir à mon arrivée, je sus par un de mes gens qu'il (l'abbé Charrier, serviteur de Retz) m'attendait dans mon antichambre, dont je l'envoyai faire sortir avec éclat d'avec tous les autres. J'en ai usé de même avec le supérieur de la Mission, qui y était aussi venu et insistait à me vouloir parler, pour, disait-il, se justifier sur un ordre exprès qu'il avait eu du Pape de loger ledit seigneur cardinal; mais je lui fis encore dire que je ne pouvais le voir, et fis accompagner cette seconde réponse de la plus sèche réprimande dont je pus m'aviser sur une semblable matière [1]. »

A quelques jours de là, Lionne reçut l'ordre de Louis XIV d'expulser de Rome les Pères français de la Mission, et voici comment il raconte à Brienne qu'il a mis cet ordre à exécution :

«. . .Je quitte les affaires du conclave pour vous dire qu'ayant reçu votre dépêche du 9 (janvier), avec l'ordre du Roi de faire sortir de Rome et ren-

[1] Archives du ministère des affaires étrangères. Correspondance de Rome.

voyer en France le supérieur de la Mission et les autres Pères français qui ont logé M. le cardinal de Retz, j'envoyai querir ledit supérieur, auquel je remis l'original de l'ordre et m'en fis donner un reçu. Il fit partir le même jour les autres Pères, qui étaient trois, et lui, après avoir donné quelques ordres pour les papiers et les affaires de la maison, où il est resté huit prêtres italiens, est aussi parti ; mais, du discours qu'il me fit, je compris qu'il pourrait bien attendre, dans l'État de Florence, des nouvelles du P. Vincent. Cela a fait un éclat dans cette cour, avantageux au service du Roi [1]... »

Non content de ce bel exploit contre de pauvres prêtres sans défense, Lionne défendit aux Français d'avoir aucun commerce avec le cardinal de Retz, et il expulsa de Rome tous ses amis et serviteurs. Quant à Retz, grâce à la pourpre dont il était revêtu, il put braver impunément toutes les colères et les menaces de l'envoyé de Mazarin, qui sollicita vainement sa mise en accusation auprès du nouveau pape Alexandre VII.

Voici comment Vincent de Paul racontait à M. Ozenne, supérieur de la Mission à Varsovie, ce qui s'était passé à propos de l'hospitalité que ses prêtres de Rome avaient donnée à Retz :

[1] Archives des affaires étrangères. Lionne à Brienne, 8 février 1655.

« Il est vrai que notre maison de Rome est dans un état de souffrance, ainsi que vous l'avez appris par la Gazette de cette cour-là ; c'est pour avoir reçu chez elle Monseigneur le cardinal de Retz, par commandement du Pape, avant d'avoir connaissance de la défense que le Roi avait faite de communiquer avec lui, lequel ayant trouvé mauvais cet acte d'obéissance envers Sa Sainteté et de reconnaissance envers notre archevêque et bienfaiteur, a fait faire à M. Berthe et à nos Pères français commandement de sortir de Rome et de s'en revenir en France, ce qu'ils ont fait. De sorte que M. Berthe est maintenant en France ou sur le point d'y arriver par pure obéissance. »

Vincent de Paul, avant de connaître les instructions du Roi, et cédant à un premier mouvement de son grand cœur, avait donné l'ordre à M. Berthe de recevoir dans sa maison l'illustre proscrit. Il pouvait donc, pour sa part, s'applaudir de cette bonne action ou de cette bonne intention, que M. Berthe, sous le coup des menaces des agents de Louis XIV, n'avait pu accomplir qu'à contre-cœur.

Vincent de Paul, afin de faire hautement acte de soumission aux ordres du Roi, prononça ces paroles devant la communauté, réunie à Saint-Lazare, le dimanche 5 avril (1655) :

« Nous avons sujet de rendre grâces à Dieu de

ce qui vient d'être fait au sujet de Monseigneur le cardinal de Retz, que la Mission de Rome a reçu chez elle : 1° En ce que nous avons fait en cela un acte de reconnaissance, ayant ordonné au supérieur de la Mission à Rome, qu'il eût à recevoir à la Mission mondit seigneur le cardinal; et enfin, en deuxième lieu, de ce qu'on a encore mis en pratique un autre bel acte d'obéissance, en obéissant au commandement du Roi, lequel n'étant pas satisfait des conduites de mondit seigneur le cardinal de Retz, a trouvé mauvais qu'on l'eût reçu chez nous, à Rome, ce qui lui a donné sujet de mander au supérieur de ladite maison de la Mission de Rome et à tous les prêtres missionnaires français qui y étaient, de sortir de Rome et de s'en venir en France; et voilà que le supérieur est déjà arrivé ici. »

CHAPITRE XVI

DERNIÈRES OEUVRES DE VINCENT DE PAUL. — SES LETTRES D'ADIEU AU CARDINAL DE RETZ ET AU PÈRE DE GONDI. — SES DERNIERS MOMENTS, SA MORT ET SES FUNÉRAILLES.

La merveilleuse impulsion que Vincent de Paul avait imprimée à la charité publique s'était singulièrement ralentie pendant les huit années qui suivirent la fin de la Fronde, et il en éprouvait au fond du cœur une grande tristesse, qui n'alla cependant jamais jusqu'au découragement. Malgré son grand âge[1] et ses infirmités, soutenu sans cesse par son ardent amour pour tous les misérables, lui qui avait tant fait pour eux autrefois, il se voyait condamné à ne leur offrir que d'insuffisantes aumônes. Nombre de ses lettres écrites vers la fin de sa vie expriment la douleur que lui cause son impuissance : « Je suis affligé, écrit-il à un de ses missionnaires de Sedan, M. Coglée, des misères de votre frontière et de la quantité des pauvres qui vous accablent, mais je ne

[1] Le 24 octobre 1656, il avait atteint ses quatre-vingts ans.

puis que prier Dieu pour leur soulagement, car de faire ajouter quelque chose aux cent livres que l'on vous donne pour eux par mois, il ne s'y faut pas attendre. Sedan est le seul endroit de la frontière à qui la charité de Paris continue ses aumônes. Elle a été contrainte de les retirer partout ailleurs pour subvenir aux extrêmes besoins de ce diocèse, où les armées ont séjourné longtemps. Avez-vous assez de vos cinq prêtres en ce temps misérable[1]?... » « Les bourses sont fort resserrées de deçà, lui écrit-il le 6 octobre 1655, et la charité refroidie. » « J'ai peine à vous le dire, mande-t-il à un autre de ses prêtres, M. Cobel, la charité est fort refroidie à Paris, parce que tout le monde se ressent des misères publiques. On ne sait à qui s'adresser, en sorte qu'au lieu de seize mille livres qu'on envoyait autrefois en Picardie et en Champagne par mois, on a peine d'y envoyer mille livres. »

En présence de cette affreuse misère, qui envahit de nouveau la France, et que, cette fois, les missionnaires et les filles de la Charité se trouvent impuissants à combattre et à soulager, un des prêtres de Vincent songe à faire appel à la générosité du Roi et demande conseil à son supérieur. Mais, hélas! Vincent a vu de trop près la cour pour s'abuser

[1] Janvier 1654.

sur son compte ; il sait trop bien aussi à quoi s'en tenir sur l'implacable rapacité de Mazarin, pour le croire accessible à la moindre pitié. Rien de plus triste, de plus navrant que la réponse du saint homme : « Quoique le Roi ait fait espérer quelque aumône, on ne tient pourtant rien, parce que les Rois promettent facilement, mais oublient encore plus facilement d'accomplir leurs promesses, à moins d'avoir des personnes à leurs pieds qui les en fassent souvenir souvent. Or, nous n'en avons pas ici qui aient assez de charité pour les pauvres et de liberté vers Sa Majesté pour leur procurer du bien. Il y a quelques années que madame la duchesse d'Aiguillon n'approche pas la Reine pour lui en parler, et nous ne savons à quoi recourir... »

Vincent lui-même, comme nous l'avons vu, n'avait plus accès ni au Conseil de conscience, ni auprès de la Reine mère, tant Mazarin était jaloux de rester seul maître de l'esprit de cette princesse.

« Le bon Dieu, ajoutait-il, nous veuille bien garder d'écrire à Leurs Majestés, pour aucun établissement de missionnaires ; ce serait assez de cela pour leur donner lieu de se moquer de vous et de nous. Ces œuvres ne se font pas en les demandant aux hommes, mais en représentant à Dieu les besoins des pauvres, afin qu'il ait agréable d'y remédier... »

Il en fut réduit à faire appel à la charité pu-

blique par des placards imprimés, lamentables tableaux qui nous restent des profondes misères de la France à cette époque.

La correspondance du saint, que viennent de publier, pour leur usage particulier, les RR. PP. Lazaristes, renferme plusieurs lettres qu'il adressa, peu d'années avant sa mort, à ses deux principaux bienfaiteurs, le P. de Gondi et le cardinal de Retz. Elles respirent les sentiments de la plus tendre gratitude pour ces deux hommes si différents l'un de l'autre, mais qui pourtant ne s'étaient jamais lassés de protéger et de favoriser avec la plus noble émulation les œuvres charitables de Vincent. Les règles de la Compagnie de la Mission, confiées à un membre du Parlement, avaient été perdues par son incurie. Il s'agissait d'obtenir du cardinal de Retz, alors exilé, une nouvelle approbation pour un nouveau texte de ces règles que Vincent, cette fois, destinait à l'impression, afin d'éviter qu'elles subissent le même sort que les premières.

Voici la lettre, pleine d'affection, de gratitude et d'une confiance abandonnée, qu'il adressait, à ce sujet, à son ancien élève, bien assuré d'avance qu'il pouvait compter aussi absolument sur lui du fond de l'exil que s'il eût été en pleine possession de son siége archiépiscopal :

« Monseigneur,

« Je me donne l'honneur d'assurer de nouveau Votre Éminence de mon obéissance perpétuelle avec toute l'humilité et l'affection que je le puis[1] ; je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de l'avoir pour agréable, comme aussi la très-humble prière que je vous fais d'avoir la bonté d'approuver derechef les Règles de la Compagnie de la Mission, lesquelles Votre Éminence a déjà approuvées une fois, et feu Monseigneur l'archevêque une autre. Nous avons été obligés de toucher à quelques-unes, tant à cause de quelques fautes qui s'y sont glissées en les transcrivant, que parce que nous avions réglé les choses que l'expérience nous a fait voir être difficiles dans la pratique. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, nous n'avons point touché à l'essentiel des Règles, ni à aucune circonstance considérable ; et de cela j'assure Votre Éminence devant Dieu, à qui je dois aller rendre compte de ma pauvre et chétive vie, étant dans la quatre-vingt-troisième année de mon âge. L'approbation que je vous demande, Monseigneur, n'est pas tant l'affaire de cette petite congrégation que celle de Votre Éminence, qui en est

[1] Paris, 5 septembre 1658.

le fondateur et l'unique protecteur. Je ne m'adresse point à Monseigneur votre père [1] pour avoir sa recommandation, ni à aucune puissance de la terre; c'est à sa seule bonté que j'ai recours. Si je savais le lieu où est maintenant Votre Éminence, je me donnerais l'honneur de lui envoyer un de ses missionnaires pour lui faire cette très-humble supplication; mais ne le sachant pas, je mets cette lettre entre les mains de la providence de Dieu, laquelle je supplie de mettre entre les vôtres, Monseigneur, à qui je demande sa bénédiction, prosterné en esprit aux pieds de Votre Éminence, etc. [2]. »

Il va sans dire que le cardinal de Retz mit le plus grand empressement à faire droit à la demande de son ancien instituteur.

Le P. de Gondi, avec l'assistance de Vincent de Paul, avait fondé dans la ville de Joigny, dépendant de sa seigneurie, un hôpital pour les malades, qui était desservi par des Sœurs de la Charité. Vincent, en date du 8 juin 1660, écrivait au P. Chastellain, religieux et directeur de cet hôpital, la lettre suivante, où il exprimait tout le chagrin que lui faisaient éprouver les persécutions qui ne cessaient de s'appesantir sur la famille de Gondi : « ...Je rends

[1] Le général des galères était entré à l'Oratoire le 26 avril 1627, et mourut le 29 juin 1662, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

[2] *Lettres de saint Vincent de Paul,* t. IV, p. 141 à 144.

grâces à Dieu, mon Révérend Père, lui disait-il, des biens qui se font en votre hôpital, pour le bon ordre que vous y avez mis et la conduite que vous en avez. Je prie la divine bonté qu'elle continue à bénir l'un et l'autre, et qu'elle vous conserve longuement pour le soulagement et le salut des pauvres. La consolation que Mgr le R. P. de Gondi en reçoit me console grandement, et j'admire son application continuelle aux œuvres de miséricorde, par lesquelles il sanctifie son âme de plus en plus et mérite que Dieu répande de nouvelles bénédictions sur sa famille affligée : à quoi vos prières peuvent beaucoup contribuer... »

Vincent de Paul entrait dans sa quatre-vingt-cinquième année. Consumé par une fièvre lente, accablé d'infirmités et succombant sous le poids de ses innombrables travaux, il sentait venir sa fin prochaine. Il ne voulut pas quitter la vie sans dire un dernier adieu, sans rendre les derniers devoirs de sa profonde reconnaissance aux deux bienfaiteurs qui avaient le plus contribué à la fondation et au développement de ses grandes œuvres.

« Monseigneur, écrivait-il au cardinal de Retz, un mois à peine avant sa mort [1], j'ai sujet de penser

[1] Cette lettre et la suivante, adressées au P. de Gondi, ne sont pas datées. Les éditeurs de la correspondance du saint supposent qu'elles ont été écrites au mois d'août 1660.

que c'est ici la dernière fois que j'aurai l'honneur d'écrire à Votre Éminence, à cause de mon âge et d'une incommodité qui m'est survenue, qui peut-être me vont conduire au jugement de Dieu. Dans ce doute, Monseigneur, je supplie très-humblement Votre Éminence de me pardonner si je lui ai déplu en quelque chose. J'ai été assez misérable pour le faire sans le vouloir, mais je ne l'ai jamais fait avec dessein. Je prends aussi la confiance, Monseigneur, de recommander à Votre Éminence sa petite Compagnie de la Mission, qu'elle a fondée, maintenue et favorisée, et qui, étant l'ouvrage de ses mains, lui est aussi très-soumise et très-reconnaissante comme à son père et à son prélat; et tandis qu'elle priera Dieu sur la terre pour Votre Éminence et pour la maison de Retz, je lui recommanderai au ciel l'une et l'autre, si sa divine bonté me fait la grâce de m'y recevoir, selon que je l'espère de sa miséricorde et de votre bénédiction, Monseigneur, que je demande à Votre Éminence, prosterné en esprit à ses pieds, étant comme je suis, à la vie et à la mort, en l'amour de Notre-Seigneur, etc. »

Le même jour, il adressait cette lettre non moins touchante au R. P. de Gondi, encore exilé à Clermont en Auvergne :

« MONSEIGNEUR,

« L'état caduc où je me trouve, et une petite fièvre qui m'a pris, me fait user, dans le doute de l'événement, de cette précaution en votre endroit, Monseigneur, qui est de me prosterner en esprit à vos pieds, pour vous demander pardon des mécontentements que je vous ai donnés par ma rusticité, et pour vous remercier très-humblement, comme je fais, du support charitable que vous avez eu pour moi, et des innombrables bienfaits que notre petite Compagnie et moi en particulier avons reçus de votre bonté. Assurez-vous, Monseigneur, que s'il plaît à Dieu de me continuer le pouvoir de prier, je l'emploierai en ce monde et en l'autre pour votre chère personne et pour celles qui vous appartiennent, désirant être au temps et en l'éternité, etc. »

La mort de Vincent, ainsi que la plupart des actions de sa vie, fut simple et touchante. En voici quelques détails, que nous empruntons à l'intéressant récit qu'en ont fait ses pieux disciples.

Depuis quelque temps, le vénérable vieillard, privé de sommeil pendant la nuit, était pris d'une grande faiblesse et de fréquents assoupissements pendant le jour. Il considérait cette somnolence comme l'image et l'avant-courrière de sa fin prochaine...

et il disait en souriant : « Le frère vient en attendant la sœur », appelant ainsi le sommeil frère de la mort.

Le 26 septembre 1660, il se fit porter à la chapelle de Saint-Lazare, où il entendit la messe et communia. De retour dans sa chambre, assis dans sa chaise (de laquelle on n'osa le transporter dans le lit, tant on craignait qu'au moindre mouvement, à cause de son extrême faiblesse, il ne rendît l'âme), il donna sa bénédiction à tous ses prêtres avec son affabilité ordinaire. Sur le soir, comme on vit qu'il s'affaiblissait de plus en plus, et qu'il touchait à l'agonie, on lui donna l'Extrême-Onction. Il passa la nuit dans une douce tranquillité, en répétant fréquemment, jusqu'à sa dernière heure, ces versets du Psalmiste : *Deus, in adjutorium meum intende. Domine, ad adjuvandum me festina.* Il s'éteignit sans effort et sans convulsion aucune, « comme une lampe qui se meurt insensiblement quand l'huile vient à lui manquer ». Sa mort fut si paisible « qu'on l'eût plutôt prise pour un doux sommeil ». « Il expira tout assis et tout vêtu, étant demeuré de la sorte les vingt-quatre dernières heures de sa vie... Ayant rendu le dernier soupir, son visage ne changea point; il demeura dans sa douceur et sa sérénité ordinaires, étant dans sa chaise en la même posture que s'il eût sommeillé. »

Le lendemain, son corps resta exposé jusqu'à midi dans la salle, puis dans l'église de Saint-Lazare, où l'on célébra en grande solennité le service divin. D'illustres personnages voulurent honorer de leur présence les funérailles de ce grand homme de bien. Parmi eux se trouvaient le prince de Conti, le nonce du Pape Mgr Piccolomini, nombre de prélats, de grands seigneurs, de nobles dames, entre autres la duchesse d'Aiguillon. Tous les ordres religieux y étaient représentés, ainsi que les églises de Paris. Tous les pauvres que Vincent avaient secourus affluaient consternés dans la nef trop étroite pour les recevoir et dans les qlaces et les rues d'alentour.

Le cœur du saint homme fut déposé « dans un petit vaisseau d'argent » que la duchesse d'Aiguillon donna pour cet effet. Son corps fut mis dans un cercueil de plomb, recouvert d'un autre cercueil de bois, et on l'enterra au milieu du chœur de l'église Saint-Lazare.

Plus tard, il fut retiré pour être placé dans une châsse d'argent. En 1793, ce trésor excita la convoitise d'une troupe de bandits, qui se ruèrent sur Saint-Lazare pour le piller. Avertis à temps, les missionnaires abandonnèrent la châsse à leur rapacité, mais leurs mains pieuses avaient pu, du moins, soustraire le corps du saint à leurs profanations et le placer en lieu sûr, en attendant la fin de la tourmente révo-

lutionnaire. Aujourd'hui, cette sainte relique repose dans une châsse, derrière le maître-autel de l'église des Pères de la Mission.

Les ecclésiastiques de la conférence de Saint-Lazare, que Vincent avait recueillis et dirigés avec tant de sollicitude depuis un si grand nombre d'années, lui firent célébrer un service solennel dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois, où Henri de Maupas du Tour, alors évêque du Puy, qui avait une vénération toute particulière pour Vincent, prononça son oraison funèbre au milieu d'un immense concours de personnes appartenant à tous les rangs de la société. Nombre d'églises cathédrales et paroissiales de France s'associèrent à cette manifestation, en célébrant, de leur côté, des services solennels en l'honneur du saint prêtre, dont la mort était partout considérée comme un deuil public.

CHAPITRE XVII

TÉMOIGNAGES RENDUS A LA MÉMOIRE DE VINCENT DE PAUL PAR LE PREMIER PRÉSIDENT DE LAMOIGNON, PAR ANNE D'AUTRICHE ET LE P. DE GONDI. — VERTUS ET QUALITÉS DE VINCENT DE PAUL : SON HUMILITÉ, SA CHARITÉ, SA PRUDENCE, SA DOUCEUR, SON AFFABILITÉ, SON DÉSINTÉRESSEMENT, SON AMOUR DE LA PAUVRETÉ, SES AUSTÉRITÉS.

Ce ne fut pas seulement parmi les misérables que fut déplorée cette mort qui leur était si funeste ; depuis les plus humbles jusqu'aux plus grands, tout le monde comprit et sentit l'étendue de cette calamité. Le premier président du parlement de Paris, M. de Lamoignon, qui, en sa qualité de directeur de l'Assistance publique, avait pu apprécier mieux que tout autre, depuis 1658, l'admirable et inépuisable charité du saint homme, écrivait à propos de la triste nouvelle : « Toute la France a perdu en la mort de M. Vincent, et j'ai en mon particulier beaucoup de sujet d'en être sensiblement touché. » « Les pauvres, disait de son côté Anne d'Autriche, viennent de faire une grande perte. » Cette douleur générale dont on pourrait citer cent autres témoignages, ceux, par exemple, du prince de Conti et de la reine de

Pologne, Marie de Gonzague, « prenait sa source dans le découragement général qu'éprouvait la société tout entière à la vue de ce paupérisme persistant, endémique, et toujours plus envahissant[1] ».

Mais parmi tous ces témoignages, il en est un encore plus précieux, c'est celui du plus grand protecteur de Vincent, de l'un de ses meilleurs amis, qui savait si bien à quoi s'en tenir sur l'irréparable perte que venait de fairela France. « Ce que j'ai admiré le plus entre les vertus de ce cher défunt, écrivait du fond de son exil le P. de Gondi, a été son humilité, sa charité et sa grande prudence en toutes choses. Jamais je n'ai remarqué ni entendu dire qu'il ait fait aucune faute contre ces vertus, quoiqu'il ait demeuré dix ou douze ans avec moi. Jamais je n'ai su qu'il ait eu le moindre défaut ; c'est pourquoi je l'ai toujours tenu pour un saint. »

Humilité, charité, prudence, ne sont-ce pas là, en effet, les trois vertus par excellence de Vincent de Paul, celles qui le caractérisent le mieux ?

Qui jamais, en effet, sut mieux que lui que le vice qui nous éloigne le plus de la vraie pratique du bien, c'est l'orgueil, et que la vertu qui nous en rapproche le plus, c'est l'humilité ? A toute occasion, il disait :

[1] Alphonse Feillet, *la Misère au temps de la Fronde, et saint Vincent de Paul.*

« Je ne suis qu'un porcher et le fils d'un pauvre villageois. » C'était surtout aux pauvres qu'il aimait à divulguer la bassesse de son origine, afin qu'ils reconnussent toujours en lui un frère « de leur condition ». Bien qu'il fût licencié en théologie, il ne se donnait pourtant que pour un pauvre écolier de quatrième. Dans toutes ses paroles, dans toutes ses actions, il ne voulait passer que pour un homme de néant. Et cette humilité était si naturelle, si sincère, elle prenait si bien ses racines au fond de son cœur, qu'on la lisait sur son front, dans ses yeux, dans son maintien, comme dans les moindres actions de sa vie. Il avait pris une telle habitude de se cacher pour répandre ses aumônes secrètes, que ses frères eux-mêmes ignoraient le plus souvent toute l'étendue de ses bonnes œuvres. Ce n'est pas qu'il pensât que cette vertu fût incompatible avec la grandeur d'âme et même avec l'héroïsme, ce dont il donna lui-même tant de preuves, même au péril de sa vie. Comme exemple, il aimait à citer saint Louis, si humble et si charitable, lorsque de ses propres mains il pansait les malades dans les hôpitaux, et cependant si intrépide sur les champs de bataille.

C'était aux sources de l'Évangile et en même temps dans son propre cœur que Vincent avait puisé son intarissable charité. A la suite des guerres de religion, qui partout en France n'avaient laissé

que ruines dans les âmes comme dans les monuments, le catholicisme fut sur le point de sombrer. Vincent fut un des premiers, parmi les nouveaux apôtres, qui contribuèrent le plus à le tirer de l'abîme. Il comprit que désormais la vie ascétique et solitaire serait impuissante à le sauver, et que, dans une société livrée à l'incrédulité et devenue la proie de tous les fléaux et de toutes les misères, il ne pourrait renaître et se régénérer que par l'action incessante de la charité. C'est là le côté vraiment caractéristique de la grande réforme opérée par Vincent de Paul, d'avoir su faire prédominer, dans le catholicisme de son temps, l'action bienfaisante sur la contemplation stérile du cloître. Nous allons citer quelques passages d'une de ses allocutions à Saint-Lazare, qui ne saurait laisser le moindre doute sur ce point : « Aimons Dieu, mes frères, disait-il à ses missionnaires; mais que ce soit aux dépens de nos bras, que ce soit à la sueur de nos visages. Car, bien souvent, tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance, et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très-bonnes et très-désirables, sont néanmoins suspectes, quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif. En cela, dit Notre-Seigneur, mon Père est glorifié que vous rapportiez beaucoup de fruits. Et c'est à quoi nous devons bien prendre

garde, car il y en a plusieurs qui, pour avoir l'extérieur bien composé et l'intérieur rempli de grands sentiments de Dieu, s'arrêtent à cela, et quand ce vient au fait et qu'ils se trouvent dans les occasions d'agir, ils deviennent courts. Ils se flattent de leur imagination échauffée, ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec Dieu dans l'oraison; ils en parlent même comme des anges; mais au sortir de là, est-il question de travailler pour Dieu, de souffrir, de se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies, ou quelque autre disgrâce? Hélas! il n'y a plus personne, le courage leur manque. Non, non, ne nous y trompons pas : *Totum opus nostrum in operatione constitit.* » Et comme s'il pouvait encore rester quelques doutes sur une déclaration si formelle et si claire, les disciples de Vincent, pour les dissiper et pour faire connaître plus à fond sa pensée, ont soin d'ajouter : « M. Vincent répétait souvent les paroles suivantes, qu'il disait avoir apprises d'un grand serviteur de Dieu, lequel se trouvait à son lit de mort. Comme M. Vincent lui demanda quelques mots d'édification, il lui répondit qu'il voyait clairement à cette heure-là que souvent ce que quelques personnes prenaient pour contemplation, ravissements, extases, et ce qu'ils appelaient mouvements

anagogiques (mystiques), unions déifiques, n'étaient que fumée, et que cela procédait ou d'une curiosité trompeuse, ou des ressorts naturels d'un esprit qui avait quelque inclination et facilité au bien ; au lieu que l'action bonne et parfaite est le véritable caractère de l'amour de Dieu[1]. » « Et cela est tellement vrai, disait Vincent, que le saint apôtre nous déclare qu'il n'y a que nos œuvres qui nous accompagnent en l'autre vie... L'Église est comparée à une grande moisson qui requiert des ouvriers, mais des ouvriers qui travaillent; il n'y a rien de plus conforme à l'Évangile que d'amasser d'un côté des lumières et des forces pour son âme dans l'oraison, dans la lecture dans la solitude, et d'aller ensuite faire part aux hommes de cette nourriture spirituelle. C'est faire comme Notre-Seigneur a fait et après lui ses apôtres... Voilà comme nous devons faire, voilà comme nous devons témoigner à Dieu, par nos œuvres, que nous l'aimons. *Totum opus nostrum in operatione constitit.* »

Par une fiction, par une maxime toute chrétienne, et qui, incessamment mise en pratique, ne pouvait porter que les plus grands, que les plus heureux fruits, Vincent, pour exciter son cœur à rendre tous les devoirs de sa charité à ses semblables, voyait Jésus-Christ toujours présent en leurs personnes.

[1] *Vie de M. Vincent de Paul*, par Abelly.

« Il regardait ce divin Sauveur, dit Abelly, comme pontife et chef de l'Église dans notre Saint-Père le Pape, comme évêque et prince des pasteurs dans les évêques, docteur dans les docteurs, prêtre dans les prêtres..., souverain dans les rois, juge et très-sage politique dans les magistrats, gouverneurs et autres officiers..., ouvrier dans les artisans, pauvre dans les pauvres, infirme et agonisant dans les malades et mourants, et considérant ainsi Jésus-Christ en tous ces états, et en chaque état voyant une image de ce souverain Seigneur, qui reluisait en la personne de son prochain, il s'excitait par cette vue à honorer, respecter, aimer et servir un chacun en Notre-Seigneur, et Notre-Seigneur en un chacun; conviant les siens, et ceux auxquels il en parlait, d'entrer dans cette maxime et de s'en servir pour rendre leur charité plus constante et plus parfaite envers le prochain. »

Tel est le véritable secret de cette charité sublime qui pendant toute sa vie embrasa le cœur de Vincent, et qu'il a eu soin de révéler et d'enseigner lui même à ses disciples.

Il était deux autres vertus que Vincent savait unir en lui au plus haut degré, la simplicité et la prudence, qui, d'après les enseignements de l'Évangile, doivent être inséparables. Sans la prudence, en effet, la simplicité ne serait que folie et duperie, de même que,

sans la simplicité du cœur, la prudence ne pourrait dégénérer qu'en finesse et en astuce. Or, s'il est indigne de tout chrétien et de tout homme de bien d'user de tromperie, il ne leur est pas moins utile de se tenir en garde contre les artifices et de savoir les déjouer.

Vincent, qui vivait au milieu d'un siècle très-corrompu et où le machiavélisme avait fini par se glisser jusque dans les âmes qui se piquaient le plus de chevalerie, Vincent, qui s'était trouvé engagé si avant dans le commerce du monde et parmi les grands de la cour, conserva toujours une immuable droiture et une parfaite simplicité de cœur. « Il disait que la simplicité nous fait aller droit à Dieu et droit à la vérité, sans faste, sans biaisement ni déguisement, et sans aucune vue de notre propre intérêt, ni de respect humain. » Il aurait pu ajouter que cette vertu, chrétienne par excellence, est celle qui gagne le mieux la confiance et l'affection des hommes, et que ce fut surtout par elle qu'il assura le prodigieux succès de ses charitables entreprises. Aussi ne cessait-il de la recommander tout particulièrement aux siens, dans leurs actions, dans leurs exercices de piété, dans leurs affaires, dans leurs paroles, sans y mêler jamais ombre d'hypocrisie et d'artifice. Ce n'est pas qu'il leur conseillât de découvrir toutes leurs pensées, car la simplicité sans la discrétion et sans la prudence cesserait d'être une vertu ; tandis que, guidée par la

prudence, elle sait discerner ce qu'il convient de dire de ce qu'il faut taire.

Si Vincent était estimé l'un des hommes les plus candides de son temps, il était aussi réputé pour l'un des plus avisés et des plus sages. Ses conseils étaient empreints de tant de justesse, de droiture et de lumières, sur les questions les plus ardues de la théologie et sur les affaires du monde les plus épineuses, que l'on voyait affluer à Saint-Lazare, pour le consulter, des personnes de toutes les conditions, des prélats, des religieux de tous les ordres, des membres du clergé séculier, et jusqu'aux nonces du Pape, Bagni et Piccolomini.

« C'est le propre de cette vertu, disait-il à ses prêtres de Saint-Lazare dans une instruction sur la prudence, de régler et de conduire les paroles et les actions ; c'est elle qui fait parler sagement et à propos, et qui fait qu'on s'entretient avec circonspection et jugement des choses bonnes en leur nature et en leurs circonstances, et qui fait supprimer et retenir dans le silence celles qui vont contre Dieu, ou qui nuisent au prochain, ou qui tendent à la propre louange ou à quelque autre mauvaise fin. Cette même vertu nous fait agir avec considération, maturité et par un bon motif, en tout ce que nous faisons, non-seulement quant à la substance et à l'action, mais aussi quant aux circonstances : en sorte que le pru-

dent agit comme il faut, quand il faut et pour la fin qu'il faut; l'imprudent, au contraire, ne prend pas la manière, ni le temps, ni les motifs convenables, et c'est là son défaut, au lieu que le prudent, agissant discrètement, fait toutes choses avec poids, nombre et mesure.

« La prudence et simplicité tendent à même fin, qui est de bien parler et de bien faire, dans la vue de Dieu; et comme l'une ne peut être sans l'autre, Notre-Seigneur les a recommandées toutes deux ensemble. Je sais bien qu'on trouvera de la différence entre ces deux vertus, par distinction de raisonnement, mais en vérité elles ont une grande liaison et pour leur substance et pour leur objet... La prudence et simplicité chrétiennes, qui nous éloignent des biens trompeurs du monde, nous font embrasser les biens solides et perdurables... Elles sont comme deux bonnes sœurs inséparables et tellement nécessaires pour notre avancement spirituel, que celui qui saurait s'en servir comme il faut, amasserait sans doute de grands trésors de grâces et de mérites...

« Nous ne parlons pas ici de la prudence politique et mondaine, laquelle, ne tendant qu'à des succès temporels et quelquefois injustes, ne se sert aussi que de moyens humains fort douteux et fort incertains; mais nous parlons de cette sainte prudence que Notre-Seigneur conseille dans l'Évangile, qui nous

fait choisir les moyens propres pour arriver à la fin qu'il nous propose, laquelle étant toute divine, il faut que ces moyens y aient du rapport et de la proportion... La vraie prudence assujettit notre raisonnement aux maximes de Jésus-Christ et nous donne pour règle inviolable de juger de toutes choses comme Notre-Seigneur en a jugé; en sorte que, dans les occasions, nous nous demandions à nous-mêmes : Comment est-ce que Notre-Seigneur a jugé de telle et telle chose? Comment s'est-il comporté en telle ou telle rencontre ? Qu'a-t-il dit et qu'a-t-il fait sur tels ou tels sujets? Et qu'ainsi nous ajustions toute notre conduite selon ses maximes et ses exemples. Prenons donc cette résolution, Messieurs, et marchons en assurance dans ce chemin royal dans lequel Jésus-Christ sera notre guide et notre conducteur... La prudence chrétienne donc consiste à juger, parler et opérer comme la sagesse éternelle de Dieu, revêtue de votre faible chair, a jugé, parlé et opéré. »

Pour la pureté de la morale évangélique, comme pour la solidité et la dialectique, c'est du Bourdaloue, avec plus de chaleur et d'onction.

Cette prudence que Vincent prêchait si bien et en si bons termes, personne ne la pratiquait mieux que lui, dans ses actions comme dans toutes ses paroles. Il parlait peu et posément, toujours en garde contre

toute expression qui aurait pu être un sujet de peine, d'ombrage et de défiance pour ses interlocuteurs. Il n'avançait rien qu'après l'avoir mûrement pesé et digéré dans son esprit. Sa prudence était si profonde, que « lorsqu'on lui proposait quelque affaire qui paraissait bonne, utile, et même en quelque façon nécessaire, son esprit perçait dans l'avenir et en prévoyait les suites et les inconvénients... Là où les autres ne voyaient aucune difficulté, sa prudence lui en faisait prévoir plusieurs, et juger par avance ce qui était le plus expédient de faire ou de ne pas faire [1]. »

Lorsqu'il institua sa grande œuvre de la Mission, il laissa s'écouler trente-trois ans avant de lui donner des règles, afin de pouvoir les étudier en toute maturité, après de longues expériences, et d'assurer ainsi leur stabilité et leur durée. « Il n'entrait pas légèrement dans la connaissance des affaires, nous disent ses pieux disciples ; mais lorsqu'il s'y appliquait sérieusement, il les pénétrait jusqu'à la moelle... Néanmoins, de peur de se tromper, il n'en portait point jugement d'abord, s'il n'était pressé de le faire, et il ne déterminait rien qu'il n'eût balancé les raisons pour et contre, étant même bien aise d'en concerter avec d'autres. Lorsqu'il lui fallait dire son

[1] Abelly.

avis, ou prendre quelque résolution, il développait la question avec tant d'ordre et de clarté, qu'il étonnait les plus experts, surtout dans les matières spirituelles et ecclésiastiques [1]... » Le grand Condé, qui se plaisait à étudier les questions de théologie les plus ardues, et qui même sur ce point était assez savant pour tenir tête aux Jésuites et aux Jansénistes, soumit un jour à Vincent une question de controverse des plus difficiles, et il fut tout émerveillé de voir le saint homme la résoudre avec autant de solidité que de clarté.

Que pourrait-on dire des autres vertus de Vincent qui ne fût encore au-dessous de la vérité! de son ardente passion pour le bien; de son intrépidité à combattre le mal; de sa parfaite soumission à ses supérieurs ecclésiastiques comme aux puissances de la terre; de son entier désintéressement et dégagement des biens de ce monde; de son immuable amour de la pauvreté et des austérités.

Nous avons vu avec quelle fermeté et quelle constance inébranlable, au sein du conseil de conscience, il s'opposait aux déplorables choix de Mazarin et savait braver les menaces et les calomnies pour ne faire entrer dans les divers ministères et dignités de l'Église que des hommes dont la capacité fût égale à la vertu.

[1] ABELLY.

Avant de quitter ce grand et saint homme, ouvrons encore le livre auquel Abelly a donné son nom, car malgré tant de recherches et de découvertes faites depuis qu'il a été publié, c'est surtout dans ce livre, écrit par ses premiers disciples, que nous voyons le mieux cet homme divin, que nous pénétrons plus avant dans le sanctuaire, que nous entendons de plus près sa voix et ses discours, qu'il nous apparaît plus réellement dans toute sa simplicité et sa sainteté.

« Son regard était doux, dit son ami M. Fournier, sa vue pénétrante, son ouïe subtile, son port grave et sa gravité bénigne, sa contenance simple et naïve, son abord fort affable et son naturel grandement bon et aimable. Il était d'un tempérament bilieux et sanguin, et d'une complexion assez forte et robuste ; ce qui n'empêchait pas pourtant qu'il ne fût plus sensible qu'il ne semblait aux impressions de l'air et ensuite fort sujet aux atteintes de la fièvre... Il avait le cœur fort tendre, noble, généreux, libéral et facile à concevoir de l'affection pour ce qu'il voyait être vraiment bon et selon Dieu. Et néanmoins, il avait un empire absolu sur tous ses mouvements, et tenait ses passions si sujettes à la raison, qu'à peine pouvait-on s'apercevoir qu'il en eût... Il se possédait toujours à un tel point que rien ne le surprenait, et il avait si bien en vue Notre-Seigneur

Jésus-Christ, qu'il moulait tout ce qu'il avait à dire ou à faire sur ce divin original... » Son seul défaut était de dire trop de mal de lui-même et trop de bien d'autrui ; mais il faut convenir que ce défaut dans tout autre que lui aurait pu être estimé une vertu.

Cette indulgence, peut-être poussée à l'excès envers les personnes, il était loin de la ressentir pour tout ce qui, surtout en matière d'orthodoxie, lui semblait nouveau, suspect et de mauvais aloi. « Il tenait pour maxime, quand les choses sont bien, de ne pas les changer sous prétexte de les mettre mieux. Il se défiait de toutes sortes de propositions nouvelles et extraordinaires, spéculatives ou de pratique, et se tenait ferme aux usages et aux sentiments communs, surtout en fait de religion. Il disait à ce sujet que l'esprit humain est prompt et remuant, que les esprits les plus vifs et les plus éclairés ne sont pas les meilleurs, s'ils ne sont les plus retenus, et que ceux-là marchent sûrement qui ne s'écartent pas du chemin où le gros des sages a passé. »

Il avait si fortement imprimé dans son âme l'image du Christ, il s'était si bien pénétré de son esprit et de ses maximes, qu'il semblait ne penser, ne parler, n'agir, ne se conduire qu'à l'imitation de ce modèle divin. Il avait fait de l'Évangile l'unique règle de sa vie. « C'était là toute sa morale

et toute sa politique, selon laquelle il se réglait soi-même et toutes les affaires qui passaient par ses mains. »

Vincent, nous l'avons dit, était né avec un tempérament bilieux, et partant fort enclin à la colère; mais il avait mis tant de résolution et de constance à dompter cette passion, que non-seulement on n'en surprenait plus en lui le moindre accès, mais qu'il avait su même la remplacer par une affabilité merveilleuse. Lui qui avait comparé son caractère primitif à un buisson d'épines, il ne se montrait plus depuis de longues années qu'avec « un abord doux, une ouverture de cœur et une simplicité charmante[1] ». Sa liaison avec saint François de Sales n'avait pas peu contribué à ce changement. Vincent aimait à rappeler que « la première fois qu'il le vit, il avait reconnu en son abord, en la sérénité de son visage, en sa manière de converser et de parler, une si parfaite image de Jésus-Christ, qu'elle lui avait gagné le cœur. » Aussi avait-il sans cesse présente à la pensée cette maxime de l'aimable saint : « La charité est en sa perfection, lorsqu'elle est non-seulement patiente, mais, outre cela, douce et débonnaire. » «Nous avons d'autant plus besoin d'affabilité, disait un jour Vincent à ses missionnaires, que nous sommes

[1] ABELLY, troisième partie, p. 194.

plus obligés par notre vocation de converser souvent ensemble et avec le prochain... La vertu d'affabilité est comme l'âme d'une bonne conversation ; elle la rend non-seulement utile, mais aussi agréable ; elle fait que l'on se comporte dans ses paroles avec bienséance et condescendance les uns envers les autres ; et comme c'est la charité qui nous unit ensemble, ainsi que les membres d'un même corps, c'est aussi l'affabilité qui perfectionne cette union... »

C'était surtout à l'égard des pauvres gens de la campagne qu'il recommandait aux siens de pratiquer le mieux cette vertu, « parce que, autrement, disait-il, ils se rebutent et n'osent approcher de nous, croyant que nous sommes trop sévères ou trop seigneurs pour eux. Mais quand on les traite affablement et cordialement, ils conçoivent d'autres sentiments pour nous et sont mieux disposés à profiter du bien que nous leur voulons faire. Or, comme Dieu nous a destinés pour les servir, nous devons le faire en la manière qui leur est la plus profitable, et par conséquent les traiter avec une grande affabilité, et prendre cet avertissement du sage comme s'adressant à chacun de nous en particulier : *Congregationi pauperum affabilem te facito.* Rendez-vous affable à l'assemblée des pauvres. »

« Soyons affables, ajoutait-il, mais jamais flat-

teurs, car il n'y a rien de si vil ni de si indigne d'un cœur chrétien que la flatterie : un homme vertueux n'a rien tant en horreur que ce vice. »

Il disait que l'esprit de l'homme avait, de même que le corps, ses intempéries et ses maladies; qu'il ne fallait pas plus irriter les unes que les autres, mais s'attacher à les guérir avec douceur et compassion. En conséquence, il voulait qu'envers les hérétiques on n'usât que « d'aimables remontrances ». « Quand on dispute contre quelqu'un, faisait-il observer avec une grande justesse, la contestation dont on use à son endroit lui fait voir qu'on veut emporter le dessus ; c'est pourquoi il se prépare à la résistance plutôt qu'à la reconnaissance de la vérité, de sorte que, par ce débat, au lieu de faire quelque ouverture à son esprit, on ferme ordinairement la porte à son cœur, comme au contraire la douceur et l'affabilité la lui ouvrent... Et je puis bien vous dire que je n'ai jamais vu ni su qu'aucun hérétique ait été converti par la subtilité des arguments, mais bien par la douceur, tant il est vrai que cette vertu a de force pour gagner les hommes à Dieu... »

« Les forçats même avec lesquels j'ai demeuré, écrivait-il à un de ses missionnaires, ne se gagnent pas autrement ; et lorsqu'il m'est arrivé de leur parler sèchement, j'ai tout gâté ; et, au contraire, lorsque je les ai loués de leur résignation, et que je

les ai plaints en leurs souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur purgatoire en ce monde, que j'ai baisé leurs chaînes, compati à leurs douleurs, et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté, qu'ils ont donné gloire à Dieu, et qu'ils se sont mis en état de salut... »

Avait-il à adresser quelques réprimandes à quelques-uns des siens, à corriger leurs défauts, on peut s'imaginer avec quelle douceur, quelle indulgence il cherchait à les atténuer et à les excuser, afin de relever le courage des coupables et de les remettre dans la bonne voie en leur donnant confiance en leurs propres forces. Un de ses missionnaires devenait-il infirme de corps ou d'esprit, non-seulement il ne voulait pas consentir qu'il fût transporté hors de Saint-Lazare, mais il redoublait envers lui de tendresses et de soins, disant que c'était une bénédiction du ciel pour sa maison que de posséder des infirmes.

Dans les plus cruelles épreuves, dans ses maladies, en proie aux plus vives souffrances, il gardait la même égalité d'humeur, la même sérénité sur son visage, la même douceur dans ses paroles. Frappé même dans tout ce qu'il avait de plus cher, de plus sensible, c'est-à-dire dans les revenus qu'il destinait à ses aumônes, lorsque, par exemple, la

rapacité de Mazarin retranchait un quartier, deux quartiers et quelquefois toute une année des rentes que Vincent avait assignées sur les divers domaines du Roi, sur les aides, les coches, les carrosses, etc., cet homme admirable non-seulement n'élevait aucune plainte contre les exactions du favori, mais il bénissait la main de Dieu qui le frappait de ce fléau[1].

Nous avons vu quelle fut sa profonde et constante gratitude pour les Gondi et de quel dévouement il fit preuve pour leurs personnes dans les circonstances qui pouvaient devenir les plus dangereuses pour lui-même. Jamais homme ne se montra plus reconnaissant que lui pour les services petits ou grands qu'on lui avait rendus. Nous trouvons une admirable lettre de lui, à la date de 1655, adressée à un bienfaiteur de sa congrégation, à qui il offrit de lui rendre tout ce qu'il lui avait donné parce qu'il le croyait tombé dans la gêne : « Je vous supplie, lui disait-il, d'user du bien de notre compagnie comme du vôtre ; nous sommes prêts de vendre tout ce que nous avons pour vous, et jusques à nos calices, en quoi nous ferons ce que les saints canons ordonnent, qui est de rendre à notre fondateur en son besoin ce qu'il nous a donné en son abondance. Et ce que je vous dis, Monsieur,

[1] *Histoire de Vincent de Paul,* par ABELLY.

n'est point par cérémonie, mais en la vue de Dieu, et comme je le sens au fond de mon cœur. »

Cet homme qui, pendant la Fronde, avait distribué en aumônes de plus grandes sommes que n'en possédaient les banquiers du temps, cet homme qui se montrait si saintement prodigue dès qu'il s'agissait de secourir les misérables, n'aimait à vivre lui-même que de la vie des misérables. Jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, il ne voulut avoir d'autre retraite à Saint-Lazare « qu'une petite chambre, sans lambris, sans natte, sans cheminée, sans autres meubles qu'une simple table de bois sans tapis, avec deux chaises de paille, et une chétive couchette qui n'était garnie que d'une paillasse, avec une couverture et un traversin ». Un jour qu'il avait la fièvre, on entoura son lit « d'un petit pavillon ». A peine rétabli, il le fit ôter, ainsi qu'une vieille tapisserie que l'on avait placée au devant de sa porte, par où sifflait un vent glacial. Ce ne fut que pendant les quatre dernières années de sa vie que ses missionnaires le contraignirent, à force de prières et d'instances, à supporter du feu dans sa chambre. « Quand il avait besoin de se chauffer en hiver, raconte son plus cher disciple, M. Fournier, il ne voulait point qu'on mît sinon fort peu de bois au feu, craignant de faire le moindre dégât du bois de la maison, disant que c'était le bien de Dieu et le bien

des pauvres, dont nous n'étions que dispensateurs et non seigneurs, et dont, par conséquent, il faudrait rendre un compte exact devant Dieu, aussi bien que de tout le reste ; qu'il fallait employer le nécessaire et jamais au delà. »

« Il allait prendre ordinairement sa réfection dans ce même esprit de pauvreté, disant souvent en lui-même : « Ah ! misérable ! tu n'as pas gagné le « pain que tu manges ! » Il ne témoignait aucun goût, aucune préférence pour les mets servis sur la table, d'ailleurs très-frugale, du réfectoire ; il y touchait à peine, si peu qu'il lui arrivait parfois la nuit de tomber en défaillance, et alors, pour se remettre, il se contentait d'un morceau de pain sec. Plusieurs fois, se trouvant à la campagne sans argent, et exténué de faim et de fatigue, il était ravi d'entrer dans quelque pauvre cabane afin de mendier son pain pour l'amour de Dieu.

Ce même amour de la pauvreté ne se faisait pas moins remarquer dans ses vêtements. Nous avons dit comment, même à la cour, et sans se soucier des plaisanteries de Mazarin, il ne portait jamais qu'une soutane d'étoffe grossière, fort usée et même rapiécée, mais extrêmement propre. « Si quelqu'un de la maison lui représentait que son collet était tout déchiré et qu'il en devait prendre un autre, ou bien que son chapeau était trop vieux, il tournait cela en

raillerie, disant : « O mon frère, c'est tout ce que « le Roi peut faire que d'avoir un collet qui ne soit « pas rompu, et de porter un chapeau neuf. »

Il voulait que tout dans l'église de Saint-Lazare, même les ornements sacerdotaux, à la réserve des jours de fêtes solennelles, offrît constamment l'image de la pauvreté. Pour l'usage ordinaire de ses prêtres, il en avait fait faire de simple camelot. Cette vertu de pauvreté, inséparable compagne de la charité chrétienne, et que Vincent prisait par-dessus tout, il s'étudiait avec persévérance à la faire régner sans cesse parmi les siens. « Vous devez savoir, messieurs, disait-il un jour à ses missionnaires, que cette vertu est le fondement de cette congrégation de la Mission. Cette langue qui vous parle n'a jamais, par la grâce de Dieu, demandé chose aucune de toutes celles que la Compagnie possède maintenant, et quand il ne tiendrait qu'à faire un pas ou à prononcer une seule parole pour faire que la même Compagnie s'établît dans les provinces et dans les grandes villes, et se multipliât en nombre et en emplois considérables, je ne la voudrais pas prononcer, et j'espère que Notre-Seigneur me ferait la grâce de ne la point dire. C'est la disposition en laquelle je suis et de laisser faire la providence de Dieu. »

Il disait avec autant de justesse que de profondeur que la pauvreté fait penser à Dieu, élève notre cœur

vers lui, au lieu que les biens de ce monde conduisent ceux qui ne savent pas en faire un bon usage, à l'oubli de Dieu. Un jour, saisi d'effroi à la pensée que l'amour des richesses pourra dans l'avenir se glisser à Saint-Lazare : « Hélas ! s'écrie-t-il, que deviendra cette Compagnie, si l'attache aux biens du monde s'y met? Que deviendra-t-elle, si elle donne l'entrée à cette convoitise des biens que l'Apôtre dit être la racine de tous les maux? Quelques grands saints ont dit que la pauvreté était le nœud des religions : nous ne sommes pas à la vérité religieux, n'ayant pas été trouvé expédient que nous le fussions, et nous ne sommes pas aussi dignes de l'être, bien que nous vivions en commun; mais il n'est pas moins véritable... que la pauvreté est le nœud des communautés et particulièrement de la nôtre; c'est le nœud qui, la déliant de toutes les choses de la terre, l'attache parfaitement à Dieu... »

Une autre fois, il va jusqu'à menacer les siens de sa malédiction, s'ils laissent jamais pénétrer l'avarice parmi eux : « Malheur, malheur, messieurs et mes frères, oui, malheur au missionnaire qui voudra s'attacher aux biens périssables de cette vie; car il y sera pris, il demeurera piqué de ces épines et arrêté dans ces liens. Et si ce malheur arrivait à la Compagnie, qu'est-ce qu'on dirait après cela? Et comment est-ce qu'on vivrait? L'on dirait : Nous avons tant de

mille livres de revenu; il nous faut demeurer en repos. Pourquoi aller par les villages? Pourquoi tant travailler? Laissons là les pauvres gens des champs, que leurs curés en aient soin si bon leur semble; vivons doucement sans nous mettre tant en peine. Voilà comment l'oisiveté suivra l'esprit d'avarice; on ne s'occupera plus qu'à conserver et augmenter ses biens temporels, et à chercher ses propres satisfactions; et alors on pourra dire adieu à tous les exercices de la Mission, et à la Mission même, car il n'y en aura plus. Il ne faut que lire les histoires, et on trouvera une infinité d'exemples qui feront voir que les richesses et l'abondance des biens temporels ont causé la perte non-seulement de plusieurs personnes ecclésiastiques, mais aussi de communautés et d'Ordres entiers, pour n'avoir pas été fidèles à leur esprit de pauvreté. »

Et Vincent, qui sait avant tout et par-dessus tout que les paroles ne sont rien sans les œuvres, est le premier à donner l'exemple à ses frères du mépris des richesses; il se montre constamment l'homme le plus désintéressé de son siècle. Nous avons vu comment, au sein du conseil de conscience, alors qu'il tenait en main la feuille des bénéfices, il ne voulut jamais en donner un seul ni à sa Compagnie, ni à ses amis, ni à ses proches, quoique ceux-ci fussent dans la pauvreté. Pressé un jour par un de ses mission-

naires de faire quelque bien à ses parents dans le besoin : « Pensez-vous, lui répondit Vincent, que je ne les aime pas? J'ai pour eux tous les sentiments de tendresse et d'affection qu'un autre peut avoir pour les siens, et cet amour naturel me sollicite assez de les assister ; mais je dois agir selon les mouvements de la grâce, et non de la nature, et penser aux pauvres plus abandonnés, sans m'arrêter aux liens de l'amitié, ni de la parenté. »

S'attachant aux maximes de l'Évangile dans toute leur rigueur, il considérait le bien que l'on fait aux siens comme un vol commis au préjudice de tous les misérables. Mais ce cruel sacrifice qu'il s'imposait si durement à lui-même lui déchirait le cœur, et nous avons sur ce point une page d'un sentiment profond, que l'on trouve dans une instruction qu'il adressait à ses missionnaires. Leur racontant un jour une visite qu'il avait faite autrefois à sa famille, lors d'une mission qu'il avait eue à remplir à Bordeaux auprès des forçats : « J'eus peur, dit-il, de m'attacher à mes parents. Et, en effet, ayant passé huit ou dix jours avec eux, à les informer des voies de leur salut, et à les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire qu'ils n'attendissent rien de moi, que, quand j'aurais des coffres d'or et d'argent, je ne leur donnerais rien, parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose, il le doit à Dieu et aux pauvres,

le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que je ne fis que pleurer tout le long du chemin, et pleurer quasi sans cesse. A ces larmes succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état, de donner à tel ceci, à telle cela; mon esprit attendri leur partageait ainsi ce que j'avais et ce que je n'avais pas. Je le dis à ma confusion, et je le dis, parce que peut-être Dieu permit cela pour me faire mieux connaître l'importance du conseil évangélique dont nous parlons. Je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes sœurs; c'était le poids continuel de mon pauvre esprit. Parmi cela, quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation, et je l'en priai tant qu'enfin il eut pitié de moi et m'ôta cette tendresse pour mes parents, et quoiqu'ils aient été depuis à l'aumône et le soient encore, il m'a fait la grâce de les commettre à sa providence, et de les estimer plus heureux que s'ils avaient été bien accommodés. Je dis cela à la Compagnie, parce qu'il y a quelque chose de grand en cette pratique recommandée en l'Évangile, lequel exclut du nombre des disciples de Jésus-Christ tous ceux qui ne haïssent père et mère, frères et sœurs, et que, suivant cela, notre règle nous exhorte de renoncer à l'affection immodérée des parents. Prions Dieu pour eux, et si

nous les pouvons servir en charité, faisons-le; mais tenons ferme contre la nature, qui, ayant toujours son inclination de ce côté-là, nous détournera, si elle peut, de l'école de Jésus-Christ. Tenons ferme. »

Comme on peut en juger par ces paroles, d'un sentiment à la fois si humain et si chrétien, jamais homme n'eut une affection plus tendre pour ses parents, et n'accomplit avec plus de résolution le sacrifice de son cœur à Dieu.

Non-seulement Vincent ne voulut jamais faire la moindre démarche pour tirer les siens de leur bassesse et de leur pauvreté, mais il s'opposa même constamment à toutes les tentatives que, dans cette vue, firent auprès de lui quelques grands seigneurs. Plusieurs prélats ayant voulu, à sa considération, faire élever quelques-uns de ses neveux dans les séminaires, afin de les destiner à l'état ecclésiastique, Vincent leur répondit « qu'il fallait prendre garde de détourner de ces enfants les desseins que Dieu avait sur eux, et qu'à son avis, il valait mieux les laisser dans la condition de leur père, la condition de laboureur étant, entre toutes, une des plus propres pour se sauver ».

On comprendra sans peine à quel point un tel homme était ennemi de toute espèce de sensualité et avec quelle rigueur il traitait son esprit, son corps et ses sens. « La sensualité, disait-il, se trouve par-

tout, et non-seulement dans la recherche de l'estime du monde, des richesses et des plaisirs, mais aussi dans les dévotions, dans les actions les plus saintes, dans les livres, dans les images; en un mot, elle se fourre partout... O mon Dieu,... vous qui êtes l'ennemi mortel de toute sensualité, donnez-nous cet esprit de mortification et la grâce de résister toujours à cet amour-propre qui est la racine de toutes les sensualités... » Il en était même venu à considérer comme une passion mauvaise « le désir immodéré de conserver sa santé et de se bien porter ».

Tandis que dans la pratique, il entendait que la vie de ses missionnaires ne fût « ni trop large ni trop étroite, ni trop douce ni trop rigoureuse », lui, en son particulier, et autant qu'il le pouvait, dans le plus grand secret, « se traitait fort âprement, faisant souffrir son corps en différentes manières », et mortifiait sans cesse son esprit « pour les tenir l'un et l'autre parfaitement soumis à la volonté de Dieu ». Même dans son extrême vieillesse, et malgré ses douloureuses infirmités, il ne voulait rien retrancher de ses abstinences, de ses veilles, des privations de toute sorte qu'il s'était imposées. Pendant les plus grandes rigueurs de l'hiver, il exposait ses mains au froid, au point qu'elles en paraissaient « toutes noirâtres », et il gardait ses chaussures et ses vêtements d'été. Bien qu'il fût, deux fois l'année, en proie à

des accès de fièvre quarte, il ne se donnait aucun soin et travaillait comme à son ordinaire, et bien qu'il eût souvent les « jambes extraordinairement enflées, il ne laissait pas de marcher à pied : ce qui a continué jusqu'à ce que l'impuissance l'ait contraint de se servir d'un cheval ». Si, pendant la journée, il sentait le sommeil le gagner, au lieu de prendre quelque repos, il se tenait debout pour s'empêcher de dormir. Le dernier couché, le premier levé, il se rendait à l'église tous les matins, même durant la rigueur des plus rudes hivers, et il y passait plusieurs heures « sans permettre qu'on lui mît une natte sous les genoux ». Nous avons dit que, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, il couchait sur une paillasse, « sans matelas, sans rideau ni tour de lit, et dans une chambre sans feu ».

Et comme si ce n'était point encore assez de tant d'austérités, le saint homme exerçait sur son propre corps, et dans le plus profond secret, les plus grandes rigueurs, « afin, comme disait saint Paul, de le réduire en servitude ». Pendant sa dernière maladie, le frère qui le servait trouva dans sa chambre « des cilices, des haires, des brasselets et ceintures de cuivre à pointes, qu'il tenait cachées, et dont il se servait souvent ». Tous les jours à son réveil il s'administrait « une rude discipline »; mais comme il n'était pas de ceux qui se glorifient de leurs austérités

réelles ou feintes, les missionnaires de Saint-Lazare n'apprirent cette particularité que par un des leurs dont la chambre n'était séparée de celle de Vincent que par une cloison de sapin.

De telles actions parlent trop haut pour qu'elles puissent être louées par des paroles dignes d'elles.

Tel fut cet homme d'une simplicité sublime, ce chrétien des premiers âges, cet apôtre de la charité, ce bienfaiteur du genre humain, le plus grand des temps modernes, dont les institutions charitables vivront aussi longtemps que l'Évangile qui les a inspirées; car, profondément gravées dans les cœurs de ses disciples, elles l'emporteront toujours sur les plus savants calculs et les plus parfaits règlements d'une sagesse purement humaine. Si jamais les Sœurs de Saint-Vincent de Paul étaient bannies des hôpitaux, comment espérer des femmes serviles qu'on mettrait à leur place, leur tendre dévouement, leur sainte discipline, et ce que Napoléon Ier nommait si justement l'*enthousiasme de la charité?* Ce jour-là, malheur aux pauvres, malheur aux enfants trouvés, malheur aux malades, qui, en perdant des mains aussi pieuses que désintéressées, seraient livrés sans pitié à des mains mercenaires!

CHAPITRE XVIII

ÉPILOGUE

RENTRÉE DU CARDINAL DE RETZ A COMMERCY. — SA DÉMISSION DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS EN ÉCHANGE DE L'ABBAYE DE SAINT-DENIS. — M. DE MARCA, SON SUCCESSEUR. — MORT DU P. DE GONDI. — RETOUR A PARIS DU CARDINAL DE RETZ.

Si nous n'avions eu à consulter que les règles du goût et de la composition, nous aurions dû terminer cette étude par le chapitre qui précède. Mais comme, dans la plupart des œuvres historiques, c'est la chronologie qui s'impose avant tout et qu'elle se plie rarement à d'autres règles que les siennes, nous sommes contraint, en ce qui touche notre sujet, de revenir sur nos pas et de dire brièvement au lecteur quelle fut la fin des deux principaux amis et bienfaiteurs de Vincent de Paul, le P. de Gondi et le cardinal de Retz.

Lorsque le P. de Gondi apprit la mort de Vincent, il était encore exilé à Clermont en Auvergne, dans la maison des Pères de l'Oratoire. Dans cette

pieuse retraite, l'ancien général des galères partageait son temps entre la prière et les bonnes œuvres. « Il supportait cette triste situation, dit le P. Batterel, avec une soumission et une patience admirables, faisant du bien à notre maison de Clermont, comme, dans son premier exil, il en avait fait à celle de Lyon, toutes deux fort pauvres, et mettant sa consolation à prier beaucoup, à méditer la loi de Dieu, à adorer ses jugements sur lui et les siens. »

Quant à son fils, le cardinal de Retz, ce ne fut qu'après neuf années de prison et d'exil, et un an après la mort de Mazarin, qu'il reçut enfin l'autorisation de rentrer dans sa seigneurie de Commercy (14 février 1662). On sait avec quel noble désintéressement il donna de nouveau, et cette fois sans condition aucune, sa démission d'archevêque de Paris, et comment Louis XIV, qui ne voulait pas être en retour de générosité avec lui, lui offrit en compensation l'abbaye de Saint-Denis, d'un revenu de cent vingt mille livres, avec un petit bénéfice de deux mille livres dans le duché de Retz. Comme il avait autrefois retiré sa démission après son évasion du château de Nantes, la cour prit les plus grandes précautions pour qu'un pareil acte ne pût se renouveler. Il reçut l'ordre de ne pas sortir de Commercy avant l'installation de son successeur, M. de Marca,

ancien président au parlement de Pau, archevêque de Toulouse.

Quel était ce prélat que la cour avait choisi pour occuper le premier siége archiépiscopal de France? Bossuet a tracé de lui un portrait d'une effrayante vérité et qui laisse deviner encore plus : « C'était, dit-il, un homme d'un très-beau génie, d'un esprit souple et variable, qui avait la malheureuse facilité de passer d'un sentiment à l'autre, à la faveur de quelques équivoques, et de traiter comme en se jouant les matières ecclésiastiques... Pour ménager les oreilles délicates des Romains, il a donné une idée toute nouvelle des libertés de l'Église gallicane. »

Jusqu'où ne pouvait pas aller un homme de ce caractère? Sous Richelieu, il avait été du nombre des commissaires qui envoyèrent à l'échafaud Cinq-Mars et de Thou. Ce fut aussi d'après ses conseils que le terrible cardinal fit déposer plusieurs évêques accusés de complicité dans l'affaire du duc de Montmorency. Le savant Baluze, à qui M. de Marca confia le soin de publier ses œuvres posthumes, déclare qu'il entrait beaucoup de calcul dans les opinions de ce prélat. Et rien n'est malheureusement mieux prouvé. Lorsque Marca fit paraître son livre *De concordia sacerdotii et imperii,* le traité le plus complet qui eût paru sur les libertés de l'Église gallicane, avant la célèbre

Défense de Bossuet, la cour de Rome s'en inquiéta. Marca sollicitait alors ses bulles pour l'évêché de Conserans, et comme on hésitait à les lui expédier, il signa sans hésiter une déclaration dans laquelle il condamnait tout ce qui, dans son livre, était contraire aux doctrines de l'Église romaine. Sur la fin de sa vie, afin sans doute d'ajouter le chapeau de cardinal à la mitre d'archevêque de Paris, il écrivait un traité en faveur de l'infaillibilité du Pape. Enfin, lors des derniers démêlés du cardinal de Retz avec la cour, consulté par Mazarin sur les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour le forcer à se démettre de son siége, M. de Marca, qui aspirait ardemment à devenir son successeur, fournit au ministre, dans de nombreux mémoires, toutes les meilleures armes qu'il put trouver dans les anciennes procédures des souverains contre les évêques et les cardinaux. De tels faits parlent assez haut pour qu'ils aient besoin de commentaires. On peut juger du mécontentement qu'éprouva la cour de Rome à voir monter sur le siége de Paris un homme aussi flottant et aussi peu sûr. Aussi lui fit-elle attendre ses bulles jusqu'au mois de juin 1662, sous prétexte de vérifier si la démission de son prédécesseur n'était entachée d'aucune nullité. Par une étrange fatalité, le nouvel archevêque mourut trois ou quatre jours avant la réception de ses bulles, à la vue de la Terre

promise et sans y avoir pu mettre le pied (29 juin 1662).

Le P. de Gondi avait été rappelé d'exil aussitôt après le retour du cardinal son fils à Commercy : on lui avait permis de rentrer à Paris. « Mais, plus dégoûté que jamais du monde, dit le P. Batterel dans ses Mémoires inédits, il ne pensa plus qu'à se préparer à la mort, et se retira dans sa terre de Joigny. Il y avait un très-beau château, devant lequel était une terrasse qui a vue sur une vaste et agréable campagne. Il y passait souvent des heures entières à se promener tout seul, en méditant les vérités éternelles. On l'entendait soupirer souvent, et, d'autres fois, les mains et les yeux levés au ciel, prononcer quelque verset affectif des psaumes qui exprimaient le plus vivement les sentiments de son cœur. Depuis quelques années, il s'était fait une dévotion de réciter tous les jours, outre l'office ordinaire, celui des morts. Il y ajouta les prières de la recommandation de l'âme et la récitation de cinquante psaumes de la pénitence, la face contre terre, qu'il s'imposa pour pénitence de tous les jours. Il fit une confession générale de toute sa vie... et des aumônes plus abondantes que de coutume. Enfin, il défendit qu'on lui parlât jamais de la cour et de ses nouvelles, afin de ne s'occuper que des jugements de Dieu... Son grand âge et ses fréquentes indispositions étaient pour lui

un avertissement continuel que le Seigneur allait frapper à sa porte[1]. »

En proie à une fièvre continue et ne traînant plus qu'une vie languissante, il vint passer l'hiver de 1661 à Paris, dans la maison des Oratoriens de Saint-Magloire. Au printemps, il retourna à Joigny, où il fut bientôt averti, par une rechute, de sa fin prochaine. Son médecin le trouvant mieux, un jour, lui dit que sa maladie n'aurait point de suite. « Vous m'affligez, monsieur, lui repartit le vieux marin, habitué depuis longtemps au spectacle et à la pensée de la mort, car il m'est plus expédient de mourir que de vivre[2]. » « Son mal augmentant, il reçut les derniers sacrements, ajoute le P. Batterel, puis il ordonna au Frère qui le servait de lui lire la mort de notre très-honoré Père (le cardinal de Bérulle), et celle du P. de Condren[3], pour remarquer les saintes dispositions avec lesquelles ils s'étaient soumis à la volonté de Dieu et s'efforcer de les exciter en lui. »

Ainsi mourut[4], dans la quatre-vingt-unième année de son âge, et dans la trente-cinquième de son entrée à l'Oratoire, le digne ami de Vincent de Paul et

[1] Lettre inédite du P. de Sainte-Marthe, du 2 janvier 1662.

[2] *Mémoires inédits du P. Batterel.*

[3] Charles de Condren, second général de l'Oratoire après la mort du cardinal de Bérulle, en 1629, mort à Paris le 7 janvier 1641.

[4] Le 29 juin 1662.

le père du célèbre cardinal de Retz, qui, de toutes les vertus, n'hérita que de son intrépidité[1].

Le cardinal était encore relégué à Commercy, et la cour poussa la dureté jusqu'à lui refuser d'aller à Joigny pour fermer les yeux à son vieux père, et de se rendre à Paris pour y assister à ses funérailles, qui eurent lieu dans l'église de Saint-Magloire. Ce ne fut pas, sans doute, le moins cruel des châtiments qu'eut à subir l'ancien chef de la Fronde. Pendant deux années encore, il se vit seul en face de lui-même dans son vieux château de Commercy, et il put méditer tout à loisir sur ses fautes passées et sur les vicissitudes de la fortune. Par un enchaînement inouï de contre-temps, à peine eut-il vu désigner pour successeur de M. de Marca M. Hardouin de Péréfixe, qu'il apprit le terrible différend qui venait d'éclater entre la cour de France et celle de Rome, à propos de l'attentat commis par la garde corse sur le duc de Créqui, différend qui ne fut terminé que le 12 avril 1664, par la signature du traité de Pise. Jusqu'à cette époque, le malheureux cardinal dut rester encore prisonnier dans ses terres sans qu'il

[1] « Son corps fut embaumé et mis dans un cercueil de plomb, de là, transporté à Saint-Magloire, dans un caveau construit exprès pour lui seul, au milieu du chœur, et on lui fit un service sans décoration et sans pompe, selon ses souhaits, où assista sa famille et nos Pères des cinq maisons du diocèse de Paris. » (*Mémoires manuscrits du P. Batterel.*)

lui fût permis d'en sortir une seule fois. Ce ne fut que le 6 juin de la même année qu'il lui fut enfin permis de quitter sa solitude et d'aller saluer le Roi à Fontainebleau. Louis XIV l'invita à passer deux jours auprès de lui, noble manière de cacher le pardon sous une faveur ; mais, tout en pardonnant, il n'oublia jamais les attentats de l'ancien chef de la Fronde. Sachant à quoi s'en tenir sur son merveilleux génie diplomatique, il lui confia plusieurs missions à Rome, missions aussi délicates que difficiles, que Retz conduisit avec une dextérité extraordinaire et à l'entière satisfaction du Roi. Mais ce prince, tout en l'accablant de témoignages de gratitude et même d'admiration, ne put jamais se résoudre à lui donner le titre d'ambassadeur, ni d'envoyé extraordinaire, ni même celui de protecteur des affaires ecclésiastiques de France auprès du Saint-Siége. Il ne l'envoya jamais à Rome qu'avec sa qualité de simple cardinal français. Ce fut en vain que Retz accomplit des prodiges d'habileté dans ses diverses missions, notamment dans celle contre la doctrine de l'infaillibilité du Pape et dans celle de l'investiture du royaume de Naples ; en vain qu'il fit triompher les candidats de la France dans les conclaves où furent élus les papes Clément IX, Clément X et Innocent XI [1]. Louis XIV, inexorablement fidèle aux

[1] Voyez notre volume intitulé : *le Cardinal de Retz et ses missions*

conseils que lui avait donnés Mazarin à son lit de mort, ne voulut jamais l'investir d'aucune fonction, d'aucun titre officiel. Cette dure expiation de son passé, Retz l'accepta avec plus de dignité que de résignation. Impassible en apparence, il portait au cœur cette profonde blessure des grandes ambitions déçues, qui ne se ferme jamais. Mais rendons-lui hautement justice : même lorsqu'il eut perdu tout espoir de conquérir la faveur du Roi et d'entrer dans ses conseils, il ne cessa de se montrer le plus docile, le plus dévoué de ses sujets, et de mettre à son service tout ce qu'il y avait en lui de prudence acquise avec l'âge, d'habileté et de génie politique.

Retz essayait de se consoler de tant de déceptions et de disgrâces dans la société intime de quelques amis dévoués, de quelques femmes d'élite (entre autres de sa cousine par alliance, madame de Sévigné), ainsi que dans la rédaction secrète de ses admirables Mémoires, auxquels il mettait la dernière main. Il n'entre pas dans notre sujet de parler de ce livre surprenant, dont les récits et les portraits ont été jugés dignes de Salluste et de Tacite, et dont les réflexions morales et les maximes politiques n'ont rien à envier pour leur finesse et leur profondeur à celles de Machiavel. Ce n'est pas non plus ici le lieu de

à Rome, d'après les documents inédits du ministère des affaires étrangères, in-8°, Paris, Didier, 1879.

raconter comment finit cet homme extraordinaire, d'entrer dans les secrets motifs de sa démission du chapeau et de sa conversion sincère ou simulée, non plus que dans le mystérieux récit de ses derniers moments. Nous avons étudié autrefois ces problèmes[1], et nous y reviendrons quelque jour. Qu'il nous suffise de dire aujourd'hui qu'en face de l'homme qui a fait de lui-même ce singulier aveu : *qu'il avait l'âme la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers,* il est au moins permis de se tenir en garde. Le voile épais que Retz a jeté dans ses Mémoires sur ses ambitions et ses conspirations les plus secrètes du temps de la Fronde, il semble avoir aussi essayé de l'étendre sur ses dispositions finales et sur sa mort.

[1] Dans notre mémoire : *le Cardinal de Retz et les Jansénistes,* inséré dans le tome V de la dernière édition de *Port-Royal,* par Sainte-Beuve.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

CHAPITRE X

CHAPITRE XI

CHAPITRE XII

CHAPITRE XIII

CHAPITRE XIV

CHAPITRE XV

CHAPITRE XVI

CHAPITRE XVII

CHAPITRE XVIII

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, RUE GARANCIÈRE, 8.



Chantelauze, François Regis
Saint Vincent de Paul et les Gondi